

Centenaire, 1806-1906.

Contributors

Société de pharmacie de Lyon.

Publication/Creation

Lyon : Vitte, 1906.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/n3tspu9v>

License and attribution

Conditions of use: it is possible this item is protected by copyright and/or related rights. You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use. For other uses you need to obtain permission from the rights-holder(s).



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

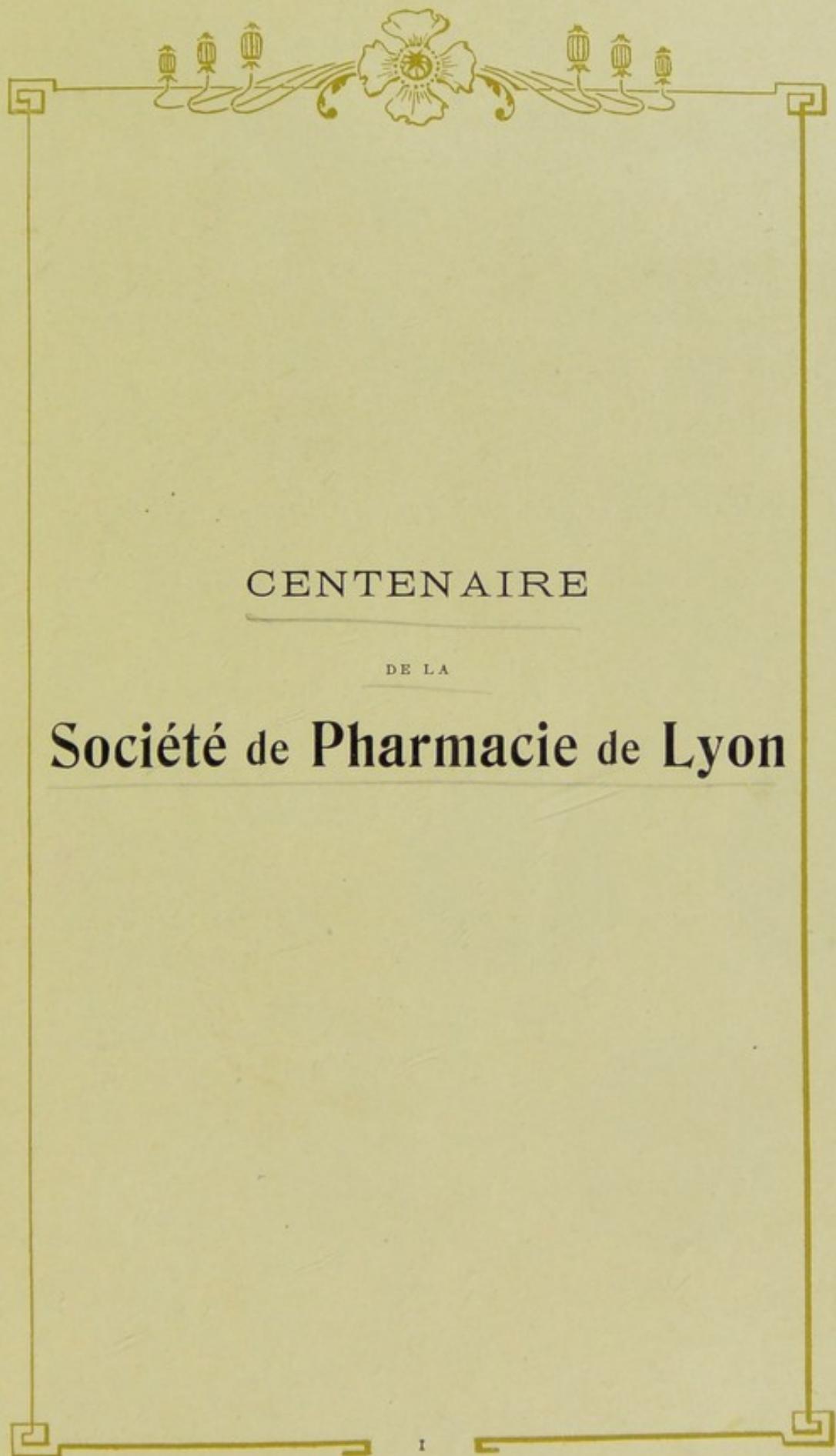




22101096318



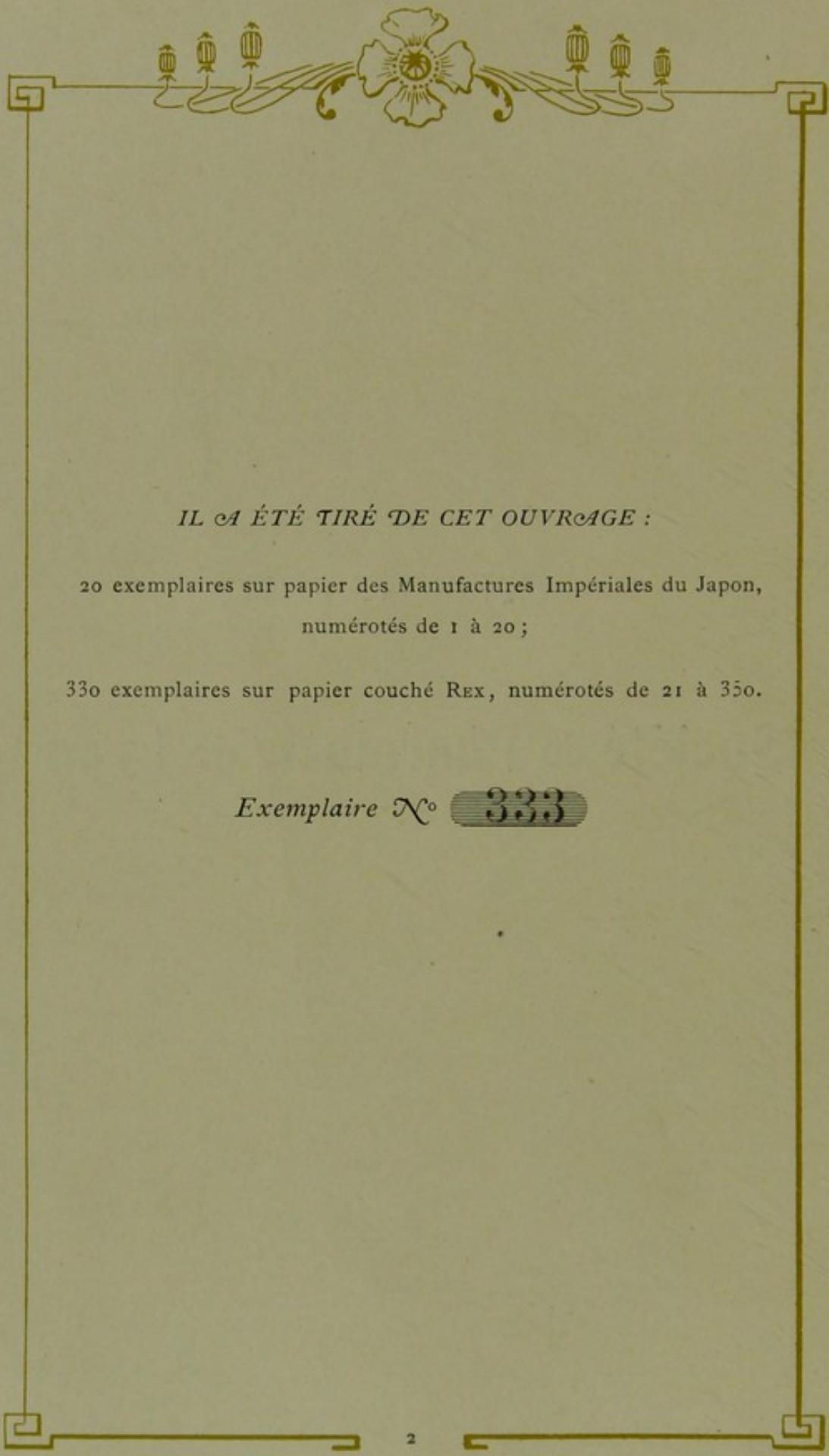




CENTENAIRE

DE LA

Société de Pharmacie de Lyon

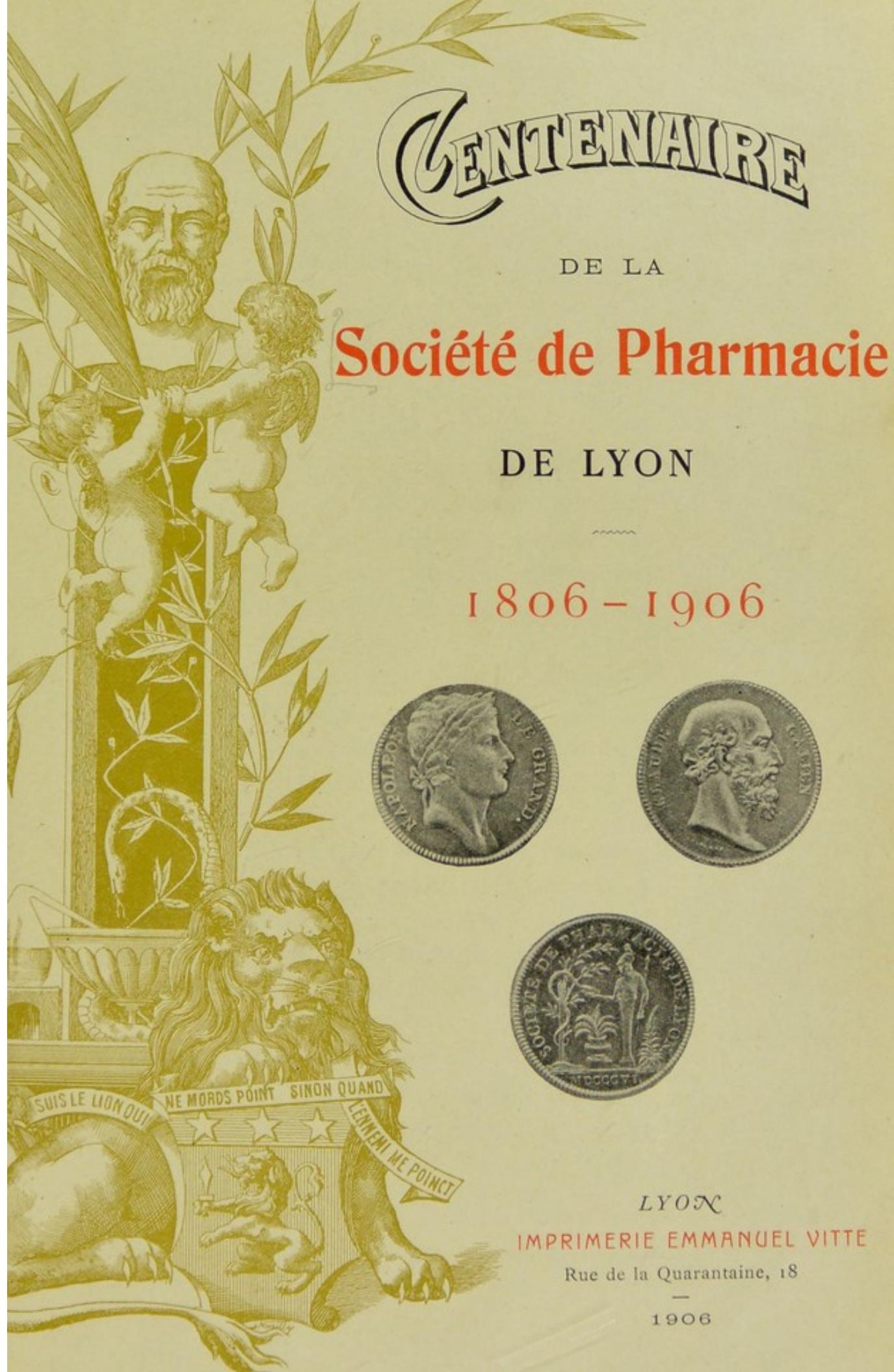


IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :

20 exemplaires sur papier des Manufactures Impériales du Japon,
numérotés de 1 à 20;

330 exemplaires sur papier couché REX, numérotés de 21 à 350.

Exemplaire № 333



CENTENAIRE

DE LA

Société de Pharmacie

DE LYON

1806 - 1906



LYON

IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE

Rue de la Quarantaine, 18

—
1906

IH- 362(2)

GF 71 Lyon: Pharmacy
PHARMACY: France
17033



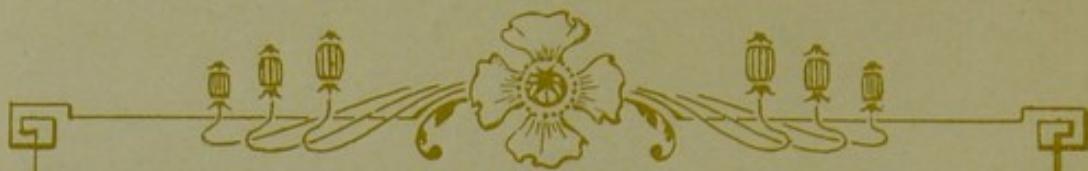


PRÉFACE

MIL huit cent six ! Dix-neuf-cent six ! C'est un siècle de labeur persévérant et fécond, mais discret et même trop ignoré, que la Société de Pharmacie de Lyon vient révéler dans ce volume !

On lui pardonnera, sans doute, le sentiment de légitime fierté auquel elle a cédé en le faisant luxueusement éditer, lorsqu'on aura parcouru son intéressante biographie due à la plume autorisée de son doyen M. Vidal. Car, si ayant les fêtes de son Centenaire beaucoup de nos concitoyens ignoraient l'existence de la Société de Pharmacie, le lecteur se convaincra que depuis longtemps elle exerçait son influence bienfaisante sur le niveau scientifique et moral de la Profession.

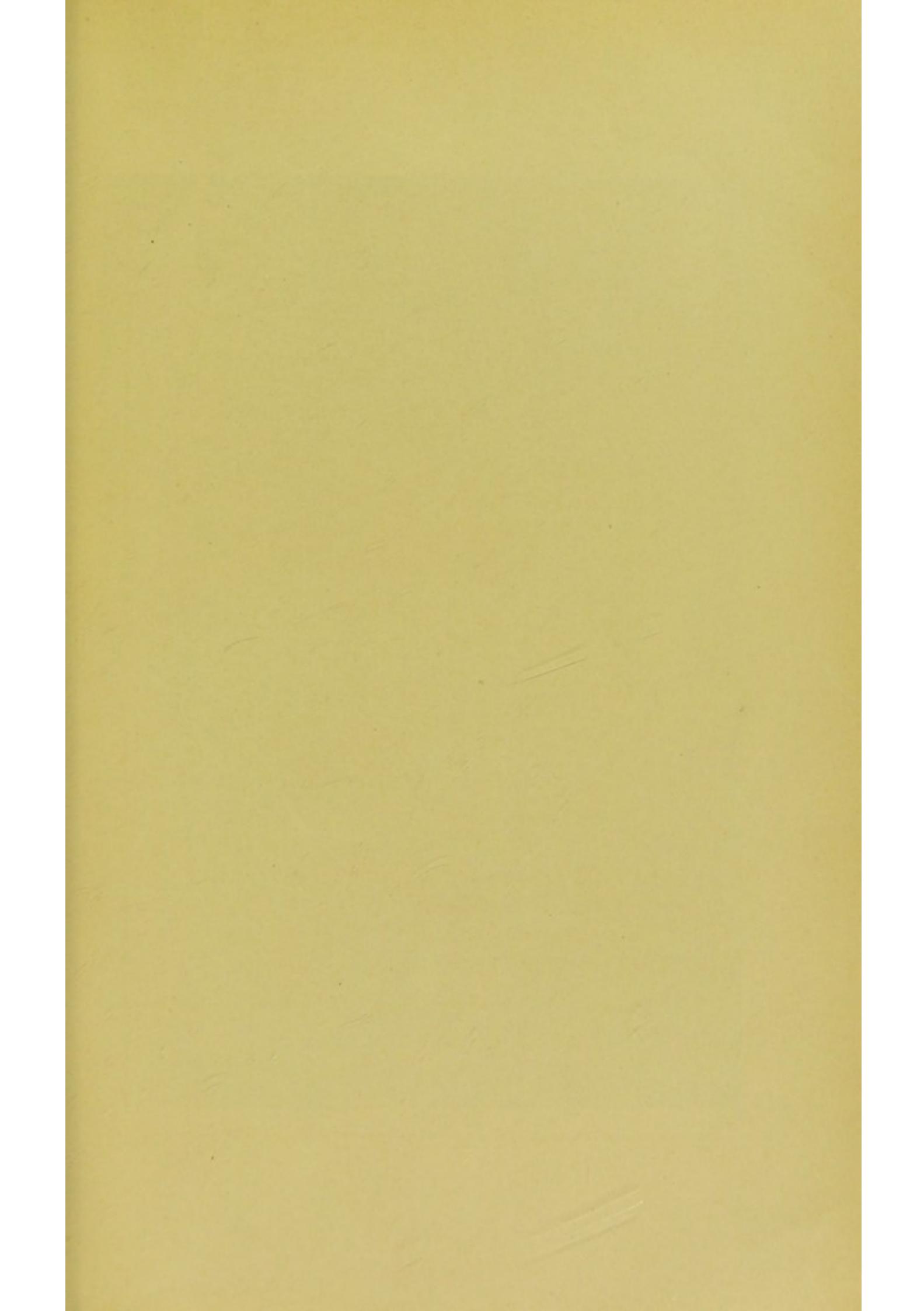
Héritière directe d'abord des illustres ancêtres dont M. Florence, le savant et érudit professeur de Pharmacologie à la Faculté de Lyon, a bien voulu résumer l'histoire depuis l'époque romaine; puis des grands apothicaires

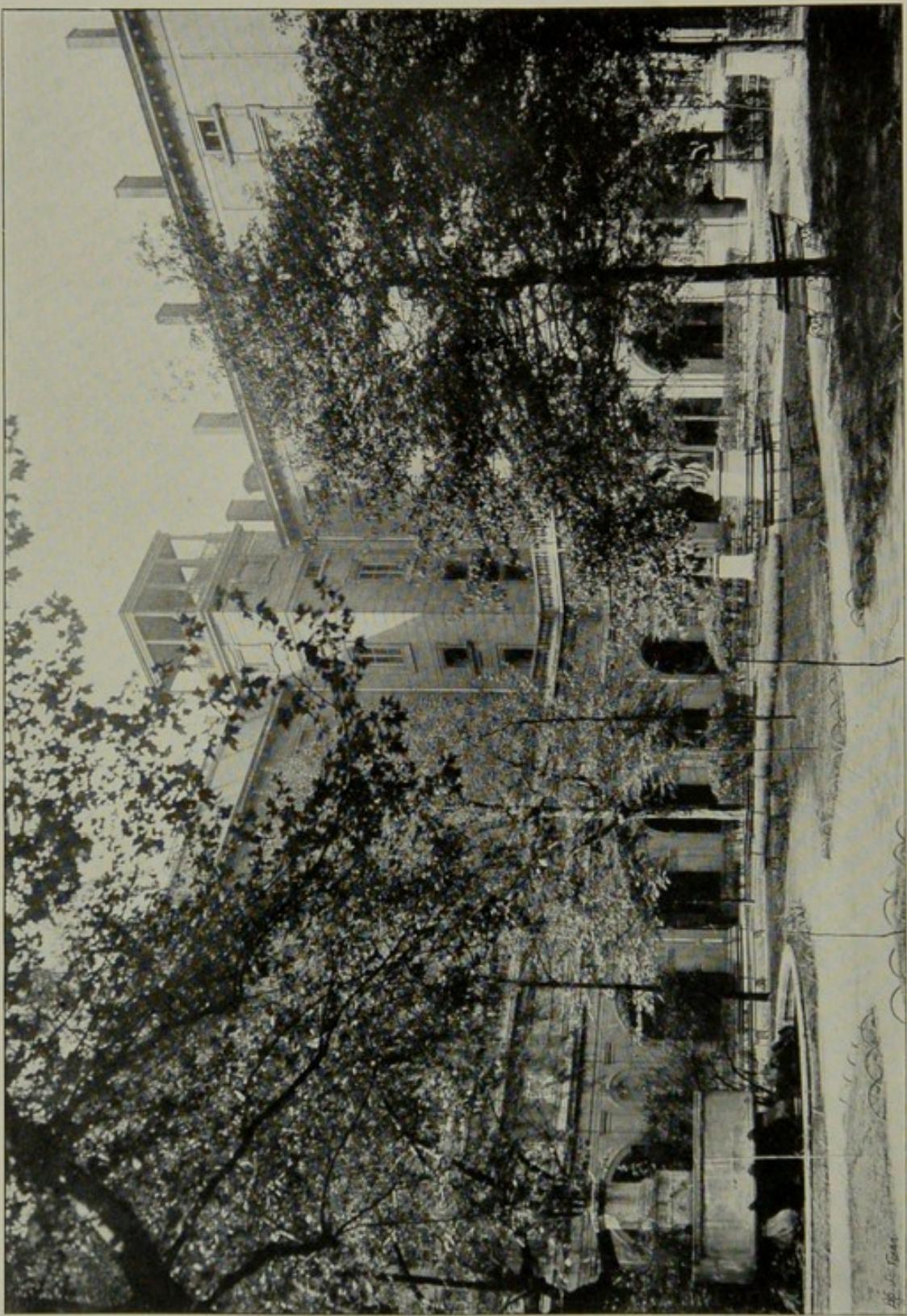


qui dès le XVI^e siècle jouèrent au Grand Hôtel-Dieu de Lyon un rôle si important, comme en témoigne le beau travail de M. Mettroz, pharmacien en chef de l'hôpital de la Croix-Rousse, la Société de Pharmacie de Lyon a, pendant cent ans, poursuivi sa modeste et laborieuse existence, transmettant de génération en génération les bonnes traditions, et les événements fastes ou néfastes qui ont marqué cette longue période n'ont pu ni la dissoudre, ni la détourner de la grande tâche qu'elle avait assumée : le perfectionnement incessant de l'art pharmaceutique pour le plus grand bien de ceux qui souffrent !

Nous avons cru devoir manifester notre reconnaissance envers les fondateurs et les anciens membres de la Société, en leur élevant un monument plus durable que le souvenir des fêtes qui nous ont donné l'occasion de célébrer leurs mérites, et de les proposer en exemple à nos successeurs.

Puissent tous ceux qui, par leur concours ou leur présence, ont bien voulu rehausser l'éclat des fêtes du centenaire de la Société de Pharmacie de Lyon, voir dans les soins apportés à ce livre, notre formel désir que ce témoignage de notre gratitude réponde à la reconnaissance que nous leur gardons.







CÉLÉBRATION DU CENTENAIRE
DE LA
Société de Pharmacie
DE LYON



Le samedi 1^{er} juillet 1905, la Faculté de Médecine et de Pharmacie, grâce à l'obligeance de son doyen, M. le professeur Lortet, ouvrait ses portes à la Pharmacie lyonnaise, qui réunissait en un Congrès professionnel tous les groupements pharmaceutiques de France. L'intérêt de la première journée se concentrat sur la célébration du Centenaire de la Société de Pharmacie de Lyon. Ces cérémonies, par leur rareté, sont toujours assurées d'un succès de curiosité,



et on estime volontiers les institutions qui ont le privilège de la longévité. Aussi, bien avant l'heure fixée, la foule se pressait-elle dans le grand amphithéâtre d'honneur. Des places avaient été réservées à MM. Alapetite, Préfet du Rhône ; Joubin, Recteur de l'Université de Lyon ; le professeur Beauvisage, adjoint au Maire de Lyon ; Vial, conseiller municipal ; Dr Lépine, professeur de clinique médicale ; Dr Lacassagne, professeur de médecine légale ; Dr Teissier, professeur de pathologie interne ; Dr Soulier, professeur de thérapeutique ; Dr Morat, professeur de physiologie ; Dr Rollot, professeur de clinique ophtalmologique ; Dr Courmont, professeur d'hygiène ; Dr Vincent, président de l'Académie des sciences et belles-lettres de Lyon ; Massol, directeur de l'Ecole de Montpellier ; Grimbert, professeur à l'Ecole de pharmacie de Paris ; Domergue, professeur à l'Ecole de Marseille ; Martin, professeur à l'Ecole de Grenoble ; Deroye, directeur de l'Ecole de Dijon ; Riethe, président de l'Association générale des Pharmaciens de France ; Crinon, secrétaire général ; Paul Marty, de la Société de Pharmacie de l'Aveyron ; Prothière, président de la Société des Sciences de Tarare ; Jaboin, président de l'Association des Docteurs en Pharmacie, etc.



Dans l'hémicycle, de nombreux congressistes : MM. Denise, Fortuné, Colard, Rabot, Martin, président du Syndicat de la Seine ; Tujague, de Toulouse, etc. ; beaucoup de pharmaciens lyonnais accompagnés de leurs familles ; MM. Oudin, président de l'Association des Etudiants en pharmacie de Paris ; Artige, de l'Association de Lyon, et quelques étudiants.

Enfin, répartis dans différents points de la salle : MM. les Associés libres de la Société de Pharmacie de Lyon ; MM. les professeurs Barbier, Raphaël Dubois, Hugounencq, Gérard, Barral, Causse, Bordier, Moreau, Sambuc, Morel ; D. MM. Kauffeisen, de Dijon ; Servonnat, de Beaurepaire, et Vidal, d'Arles, Membres correspondants.

A deux heures et demie, prennent place sur l'estrade : M. Malleval, président de la Société de Pharmacie de Lyon ; M. le professeur Lortet, doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie ; M. le Dr Florence, professeur de pharmacologie ; M. Vidal, président d'honneur de la Société, entourés du Bureau et des membres de la Société.

M. Lortet, au nom de l'Université de Lyon, souhaite la bienvenue à tous les pharmaciens venus des différents points de la France : les uns pour assister aux fêtes du Cen-



tenaire, les autres pour prendre part aux travaux du Congrès ; il remercie ces derniers d'avoir choisi Lyon pour tenir leurs assises.

Les paroles aimables qu'il adresse ensuite à la vieille Société de Pharmacie de Lyon, sont accueillies par les applaudissements de l'assemblée ; puis le président de cette Société, M. Malleval, se lève et prononce le discours suivant :

*Discours de M. MALLEVAL,
Président de la Société.*

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE RECTEUR,
MONSIEUR LE DOYEN,
MESDAMES, MESSIEURS,

En ouvrant cette séance solennelle, je ne puis me défendre d'évoquer la mémoire de nos prédecesseurs, qui, il y a cent ans aujourd'hui, se réunirent pour reconstituer, sur des bases nouvelles, une Société qui, depuis plus de deux siècles déjà, travaillait aux progrès de l'art de guérir, ou tout au moins de soulager ceux qui souffrent.

Grande serait la surprise de ces modestes



praticiens de l'an de grâce 1806, dont un humble laboratoire abrita sans doute les premières réunions, s'il leur était donné de voir quelle fastueuse hospitalité la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lyon offre aujourd'hui à leurs successeurs, et d'entendre, comme nous venons de le faire, les paroles aimables et flatteuses par lesquelles M. le Doyen a tenu à rehausser cette offre généreuse.

Leur étonnement grandirait encore en constatant le succès obtenu par nos invitations, qui réunissent ici ce que notre grande cité compte de plus qualifié dans son Administration à côté de ce qu'elle possède de plus autorisé dans la Science, et vous enfin, Mesdames, qui, pour nous donner une marque de sympathie, n'avez pas craint d'obscurcir d'une ombre d'ennui les charmants visages qui donnent la note aimable à cette belle réunion.

Cette surprise, agréable s'il en fut, ne serait peut-être pas dépourvue d'inquiétude, dans la crainte que ce succès même ne nous devienne funeste en nous faisant perdre, en un seul jour, dans un subit accès d'orgueil, cette modestie qui fut leur vertu dominante, et qui n'a cessé depuis d'être la caractéristique de notre profession.

Or ils y tenaient à cette vertu, pierre de touche



du vrai mérite ; et ils méditaient cet aphorisme à forme paradoxale, qui veut que le véritable savant ne soit pas celui qui croit et dit bien haut qu'il sait beaucoup, mais au contraire celui qui reconnaît et avoue humblement que ce qu'il sait est peu de chose comparé à ce qu'il ignore.

C'est, sans doute, pour éviter cet écueil que mes collègues ont désigné pour occuper ce fauteuil aujourd'hui, l'un des moins titrés parmi eux ; afin que, sans se targuer de mérites personnels, mais s'autorisant du grand âge de la Société qu'il a l'honneur de représenter, il puisse parler devant vous, sans fausse modestie, de la part prise par nos sociétaires aux progrès réalisés en thérapeutique depuis un siècle.

Oh ! rassurez-vous, je ne veux pas faire ici la nomenclature des travaux de la Société de Pharmacie, cette séance n'y suffirait pas, et je veux être bref. Elle n'apprendrait rien d'ailleurs à nombre d'entre vous qui les connaissent aussi bien que moi et deviendrait fastidieuse pour ceux qui les ignorent.

Mais il est utile qu'on sache que : si ces derniers sont les plus nombreux ; si ces travaux, parfois très brillants, souvent remarquables, toujours utiles, ont bien rarement conduit leurs auteurs à la renommée, moins encore à la fortune, c'est parce que ceux-ci sont aussi



discrets que certains lanceurs de panacées universelles sont obsédants ; et le grand public qui connaît très bien et réédite volontiers les légendaires et faciles railleries à l'adresse de l'apothicaire, ignore le plus souvent qu'il lui doit nombre de bienfaits, dont il bénéficie pourtant chaque jour, mais en égoïste inconscient.

C'est qu'il a le tort, ce modeste savant, d'être tout simplement très utile, n'ayant ni le goût, ni les loisirs pour être très brillant.

C'est qu'il dédaigne ou qu'il méprise le *bluff* et la réclame, ces puissances du jour, c'est enfin qu'il est sans morgue avec les petits et les humbles, et sans rancune pour le railleur athée d'hier, devenu, sous le coup de la maladie, le pâle et tremblant croyant d'aujourd'hui.

Pourtant, si cette monnaie du cœur, qui a nom la reconnaissance, comptait moins d'avares, bien des fronts, que le retour de la santé a rassérénés, se découvriraient au passage de l'utile et indispensable collaborateur du médecin ; lorsque, sans se soucier des contingences commerciales, tremblant seulement sous le poids de son effrayante responsabilité ; il quitte pour quelques instants son officine, (officine qui n'est baptisée daucun nom d'animal ou de reptile tiré de la faune malfaisante, qu'aucune réclame mensongère et charlatanesque ne dé-



signe au passant) pour apporter à nos réunions mensuelles son utile et savante collaboration.

Un jour il signale une incompatibilité ; un autre c'est une nouvelle méthode d'analyse qu'il préconise après l'avoir expérimentée dans son laboratoire ; il indique, sans esprit de lucre, un procédé ingénieux pour masquer la saveur amère ou nauséeuse d'un médicament ; il signale quelque nouvelle falsification de produits pharmaceutiques ou alimentaires en indiquant le réactif qui la dévoilera.

Je pourrais étendre encore, sans l'épuiser, cette nomenclature de travaux courants, auxquels chacun de nous contribue selon ses connaissances ou ses aptitudes spéciales, mais j'ai promis d'être bref.

Qu'il me soit permis cependant d'ajouter que la Société de Pharmacie de Lyon, a parfois la primeur de découvertes qui prouvent que leurs auteurs peuvent mettre au service de leur science une ingéniosité vraiment géniale.

Tel est l'admirable procédé de reconnaissance des faux en écriture au moyen de la photographie, qu'on doit à l'un de nos anciens présidents.

Je fus bien étonné d'entendre, il y a moins de deux ans, dans un congrès, un savant chimiste allemand s'en attribuer modestement la toute récente paternité.



Le souci de la vérité m'obligea à lui envoyer un numéro du *Bulletin de Pharmacie de Lyon*, antérieur de vingt années, dans lequel sa prétendue récente découverte était minutieusement et clairement décrite, avec gravures à l'appui, par son auteur véritable, notre regretté collègue Ferrand.

Telles encore les délicates et savantes expériences que poursuit l'un des nôtres, ici présent, pour différencier les taches et macules produites par le sang humain de celles provenant du sang des animaux.

Je tiens à mentionner aussi, les intéressantes communications que nous adressent une pleïade de membres associés, professeurs ou agrégés de notre Université, ainsi que de nombreux membres correspondants français et étrangers, communications que notre *Bulletin* porte à la connaissance du monde savant, avec lequel nous échangeons nos publications.

J'arrête là ce court aperçu ; je le crois suffisant pour démontrer l'utilité des sociétés de pharmacie. Mais s'il ne justifiait pas assez clairement le reproche d'ingratitude que je me suis permis d'adresser aux heureux bénéficiaires de plusieurs siècles de progrès qui voient, sans étonnement, malaises et maladies se dissiper ou s'amender sous la bienfaisante influence d'une



minime dose d'un alcaloïde ou d'un glucoside qu'on a eu soin d'enfermer dans un énzyme ou dans une enveloppe de sucre ou de gluten, afin que le malade n'ait pas l'ombre d'apprehension ou de répugnance à l'absorber; je pourrais ajouter, avec documents à l'appui, qu'au temps jadis, en pareille occurrence, la garde qui veillait aux barrières du Louvre n'eût pas défendu nos rois eux-mêmes des atteintes, souvent malpropres, d'un arsenal thérapeutique aussi déplaisant que peu efficace.

Et vous, Mesdames, marchanderez-vous votre sympathie et votre reconnaissance à nos modernes thérapeutes, lorsque vous saurez que la plus épistolière, qui était aussi la plus délicate des marquises, en était réduite, pour soulager ses vapeurs, à absorber une certaine *eau d'émeraude*, pour laquelle, dans une lettre à sa fille, elle avoue avoir une reconnaissance et une sympathie marquées?

Or, *eau d'émeraude* était la poétique appellation d'un liquide physiologique que la bien-séance me défend de désigner plus clairement. Nous savons aujourd'hui que ce remède répugnant devait ses propriétés à de l'ammoniaque provenant de la décomposition de l'urée; et le formulaire opositif de l'époque contenait des substances plus innommables encore, à



peine dissimulées sous les noms de *carbon humanum*, *civette occidentale*, etc.

Je n'insiste pas, et pour cause; mais qu'il me soit permis de répéter encore que le pharmacien a pris une grande part aux progrès qui, depuis un siècle surtout, ont rendu bien plus douces les conditions de l'existence.

Les Sociétés de pharmacie ont encore un autre but : celui de maintenir les traditions de conscience scientifique et de probité commerciale, non seulement chez leurs membres, de qui elles exigent des conditions d'honorabilité bien spéciales, mais, par un exemple salutaire et réconfortant, chez tous leurs confrères. Or le respect de ces traditions, qu'on le sache bien, constitue la sauvegarde de ceux qui remettent entre nos mains, avec une prescription médicale, le sort de leur santé et parfois de leur vie.

Mais il faut un certain courage, un grand entêtement dans l'honnêteté quand même, pour résister au courant de mercantilisme à outrance qui envahit toutes les professions, et dans lequel le public, aussi ignorant de ses véritables intérêts, qu'incompétent pour reconnaître la valeur de préparations qui ne relèvent que de la conscience du préparateur, cherche à entraîner le Pharmacien ; qu'il pousse ainsi aux plus



funestes agissements, tels que le charlatanisme et les incursions maladroites dans le domaine voisin qui appartient au Médecin.

S'il est des défaillances, si on voit, hélas, des confrères indignes, dont la façon d'agir tend à discréditer une profession infiniment respectable, plaignons ces confrères, mais plaignons aussi ceux qui, après les avoir poussés aux compromissions de conscience, en deviennent les premières victimes et revenons bien vite au pharmacien tel qu'il doit être; tel qu'il en existe encore beaucoup, à celui qui trouve assez vaste et assez beau son champ d'action et qui y récolte l'intime satisfaction d'être utile à ses semblables.

N'est-il pas, en effet, celui à qui on vient demander conseil de *omni re scibili* et parfois de *quibusdam aliis!* Qu'il s'agisse d'un aliment malsain, d'un vin falsifié, d'une eau contaminée, d'un air méphitique; c'est au pharmacien qu'on s'adresse et le programme de ses études, véritable encyclopédie des sciences naturelles, lui permet, le plus souvent de répondre en donnant un conseil autorisé, un avis utile.

Au village, où fréquemment il représente seul la science officielle; il distribue cette science en menue monnaie à l'usage des plus



humbles, et rares sont les journées où, le soir venu, il ne se couche sur une bonne action accomplie. Mais si la somme de celles-ci est grande lorsqu'il arrive au terme de son existence, toute de labeur et d'honnêteté, c'est le plus souvent sa seule fortune, malgré la légende du *compte d'apothicaire*. Sa disparition indique alors la grande place qu'il tenait et provoque enfin chez ses concitoyens les sentiments de reconnaissance dont ils lui furent parcimonieux durant sa vie.

Tel est le pharmacien savant et consciencieux dont notre Société est la pure émanation.

Tel est l'honnête homme, le citoyen utile auquel votre présence ici, Mesdames, Messieurs, vient rendre aujourd'hui un éclatant hommage, et, tout en reconnaissant avec une légitime fierté que cet hommage ne s'égare pas, nous vous en exprimons toute notre gratitude, car il fait preuve d'un courage et de sentiments inconnus du vulgaire, qui l'honorent grandement lui-même : celui qui sait reconnaître et qui ose honorer le mérite partout où il se rencontre, fût-ce même dans un modeste laboratoire de pharmacien.

N'oublions pas d'ailleurs que c'est là que le grand Scheele fit ses immortelles découvertes



et que notre illustre Claude Bernard débuta et pressentit sa glorieuse carrière.

Aussi suis-je heureux d'être aujourd'hui l'interprète de la Société de Pharmacie de Lyon pour vous adresser ses bien sincères remerciements.

A vous d'abord, Monsieur le Préfet, dont la présence ici donne à cette réunion un caractère officiel dont nous reconnaissions tous la valeur et que nous voulons considérer comme un gage de la sollicitude du gouvernement pour notre utile profession.

Merci à vous, Monsieur le Recteur. Nous sommes heureux et fiers d'être les premiers à Lyon, où vous êtes depuis si peu de temps, à qui vous donnez une précieuse marque de sympathie.

Nous vous remercions, Monsieur le Doyen, pour votre accueil empreint de cette exquise urbanité qui nous semble toujours nouvelle et toujours meilleure, bien que vous nous y ayez habitués depuis longtemps.

Quelle reconnaissance et quels remerciements ne devons-nous pas à M. le professeur Grimbert, représentant l'Ecole supérieure de Paris ; à M. Massol, directeur de l'Ecole de Montpellier ; à M. le professeur Domergue, délégué de l'Ecole de Marseille ; à M. Deroye,



directeur de l'Ecole de Dijon; qui n'ont pas craint d'accomplir un long voyage pour venir rehausser de leur présence l'éclat de nos fêtes?

Nous remercions MM. Barbier, Gérard, R. Dubois, les savants professeurs de la Faculté des sciences, qui n'oublient pas qu'au nombre de leurs titres scientifiques figure celui de pharmacien.

Merci à tous les professeurs de la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon ici présents dont les savants enseignements et l'exemple salutaire, après nous avoir montré la voie à suivre, nous y maintiennent par le respect que nous devons à eux et à nous-mêmes.

J'exprime aussi notre bien vive reconnaissance à nos confrères venus de Paris et des points les plus éloignés de la France nous apporter un précieux gage de solidarité professionnelle.

Merci aux membres de notre grande presse lyonnaise dont la plume est toujours au service des causes justes.

A vous, enfin, Mesdames, qui avez écouté avec une patience et une bienveillance dignes d'éloges ce trop long plaidoyer *pro domo*, que je termine enfin en vous assurant que le précieux héritage de science et d'honneur, qui



nous a été légué par des ancêtres, dont plusieurs ont des noms illustres ne périclitera pas entre nos mains, mais qu'il s'augmentera aussi longtemps que nos Sociétés trouveront à recruter des membres dans le grand corps pharmaceutique français, c'est dire : toujours.

Les félicitations les plus louangeuses et les appréciations les plus flatteuses émises par les personnages haut placés de l'assistance ont été adressées à M. Malleval à l'occasion de son discours. Insister serait une maladresse que ne nous pardonnerait pas notre dévoué Président et romprait avec les traditions de modestie de la Société de Pharmacie. Une salve prolongée d'applaudissements salua la brillante péroraison de son discours et c'est avec peine qu'il obtint le silence pour donner la parole à notre vénéré doyen, M. Vidal.





Historique de la Société de Pharmacie de Lyon
par M. VIDAL,
Président d'honneur de la Société.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Le célébration du centenaire d'une Société n'est point une fête ordinaire, une fête banale. Pour qu'une Association puisse franchir une période si longue dans ce monde où tout est mouvement, où les institutions comme les hommes passent si vite, il faut qu'elle soit pourvue d'une puissante vitalité et qu'elle consacre tous ses efforts à l'accomplissement d'œuvres humanitaires, ou à la réalisation d'un progrès toujours en marche vers un idéal qu'il est difficile d'atteindre.

Les Sociétés pharmaceutiques qui jouissent d'une si grande longévité sont rares de nos jours ; la Société de Pharmacie de Lyon est du petit nombre de celles qui jouissent de ce précieux et enviable privilège.



Mes collègues m'ont fait le grand honneur de me confier la délicate et lourde tâche de vous présenter l'histoire de notre Société; je me bornerai à vous exposer un historique succinct, laissant à M. le professeur Florence le soin de vous faire connaître les pièces justificatives et les documents antérieurs même à l'époque dont je vais vous entretenir.

Les Sociétés pharmaceutiques douées d'une aussi grande longévité sont rares, ai-je dit; il y a peu d'années, la Société de Pharmacie de Paris a célébré le centenaire de sa fondation. Cette société qui compte dans ses rangs tant d'éminents confrères, a la bonne fortune d'être placée au siège de la capitale, centre d'une puissante attraction vers lequel convergent les aspirations des mondes savants, et de vivre à côté d'une école de pharmacie spéciale, autonome, qui la fait bénéficier largement de ses travaux et augmente son relief.

La Société de Pharmacie de Lyon se meut sur un champ moins vaste, dans une sphère plus restreinte, mais bien que son rôle soit modeste, elle a le droit d'être fière de pouvoir signaler des services rendus, de voir inscrits sur ses registres des noms connus dans la science, de pouvoir étaler des parchemins trois fois séculaires. En effet, reconstituée au com-



mencement du siècle dernier, elle a été fondée en réalité, comme nous allons le voir, en 1596, par lettres patentes du roi Henri IV.

Avant cette époque, la pharmacie était confondue, comme vous le savez, avec l'épicerie ; dans notre ville, les apothicaires ne formaient pas encore une corporation officiellement reconnue, ayant des règlements propres autorisés, nommant des jurés chargés de soutenir leurs droits ; chacun était libre de s'établir à Lyon *espicer apothicaire* sans avoir à subir au préalable le plus petit examen, la moindre des épreuves.

Mais déjà un instinct de science faisait entrevoir à nos devanciers une destinée plus haute ; ils commençaient à s'agiter et à revendiquer leur part de priviléges ; les travaux des alchimistes leurs prédecesseurs, et les effluves capiteux des parfums et des essences de l'Orient qu'ils recevaient, pour ainsi dire, de première main, exerçaient peut-être quelque influence sur leur imagination.

Toujours est-il qu'en 1519, l'un d'eux, des plus ardents sans doute, *Jehan Gautier*, donna le branle. Dans une fête communale lors de l'installation des magistrats consulaires, il eut le courage de s'avancer seul au milieu de la nef et de protester énergiquement, au nom des



artisans dont il était le procureur, contre la validité de l'élection, invoquant l'appui du notaire royal pour enregistrer sa fière protestation.

A cette époque, les artisans n'avaient pas encore dans la hiérarchie sociale le rang et l'influence auxquels ils avaient droit et qu'ils devaient conquérir plus tard ; la bourgeoisie était plus puissante et Jehan Gautier fut vaincu ; malgré ses vives résistances, il fut condamné à venir, un jour de marché, en chemise, faire amende honorable devant le portail de Saint-Nizier et à payer une grosse amende.

Notre ancêtre professionnel avait l'âme vaillante, il ne se tint pas pour battu et il porta devant le Parlement de Paris ses doléances et ses protestations. Nous devons lui rendre cette justice que ses revendications devaient porter par la suite des fruits au profit de ses successeurs.

En effet, en 1571, par lettres patentes, le roi Charles IX accorda aux apothicaires de Lyon, à ses bons apothicaires, comme il disait, des jurés chargés de visiter les drogues dans l'intérêt de la santé publique et de régler les comptes contestés. Cette ordonnance fut le point de départ de la création dans notre ville des maîtres jurés dont les pouvoirs professionnels



devaient grandir peu à peu ; les échevins investirent alors de cette fonction *Agnus Benoît* et *Nicolas Coquet* ; nous avons tenu à conserver les noms des deux premiers qui ont eu cet honneur.

Quelques années après, en 1585, les maîtres, tous personnellement établis à Lyon et constitués hommes honorables au nombre de trente-deux (1) dont nous conservons précieusement les noms dans nos archives comme étant ceux des véritables fondateurs de la Société, présentèrent aux autorités un projet de règlement qui fut discuté, adopté de part et d'autre et finalement consacré, sanctionné en 1596 par lettres patentes du roi Henri IV. Dès ce moment, la pharmacie était nettement séparée dans notre ville de l'épicerie et notre Société était fondée ; elle commençait sa première période sous le titre de *Corporation des apothicaires de Lyon*, titre qu'elle devait remplacer plus tard par celui de *Société de Pharmacie de Lyon*.

(1) Jean Bugnet, Joachim Volan, Jacques Ferrier, Marc Charlin, Jean Eymard, Joseph Barret, Jean Masse, Nicolas Verdan, Mathieu Cheurrier, Jacques Cailler, Gilles Chastillon, Jean Bissallard, Guillaume Bugnet, François Panellon, Raphaël Morflanza, Noël Palleron, Baptiste Viau, Claude Tamié, Guillaume Rousset, Simon Bourgeois, Jacques Charlin, Alexandre Lainny, Michel de Saint-Pol, Pierre Roulet, Philibert du Bergier, Antoine Daudigné, Bastien George, Marc de Mullié, Claude Colin, Nicolas Fouchier, Guillaume Nesme, S.-D. Troncy.



Dans ce règlement, confirmé et ratifié en 1622, par lettres patentes du roi Louis XIII, modifié en 1638 sous la présidence de *Nicolas Verdan*, doyen de la corporation, dans ce règlement, dis-je, qui était très complet pour l'époque et qui nous initie aux mœurs et aux coutumes professionnelles du temps, nos devanciers avaient cherché à prévoir toutes les difficultés qui pourraient surgir. Sans doute, quelques clauses de leurs statuts prêtent à rire ; aujourd'hui on trouve ridicules ces ancêtres qui, lors de leur admission à la maîtrise, s'interdisaient de s'injurier les uns les autres dans leurs assemblées et de proférer des blasphèmes, qui regardaient comme un honneur d'offrir le pain bénit ; comme aussi on trouve ridicules ces docteurs médecins qui se rendaient en procession à la Faculté, précédés par un huissier portant au bout d'un long bâton le bonnet doctoral surmonté d'une houppe de soie cramoisie, qui, après avoir entendu prononcer le *dignus intrare*, recevaient une bague d'or, une ceinture d'or, les éloges, les félicitations, l'accolade et, par dessus le marché, la bénédiction de chaque docteur régent.

Sans doute, de telles cérémonies compréhensibles à cette époque paraissent burlesques de nos jours ; pourtant ne vaudrait-il pas mieux



admirer la naïveté, la franche naïveté de ces ancêtres qui cherchaient à enchaîner l'individu, qui croyaient l'enchaîner moins par le côté des intérêts matériels que par un sentiment respectable de haute moralité !

Quoi qu'il en soit, si quelques clauses de leurs statuts prêtent à rire, il n'est pas moins vrai que la plupart des articles concernant les rapports des apothicaires entre eux, leurs rapports avec leurs élèves, avec les malades, avec le public, concernant la dignité professionnelle étaient marqués au coin d'un jugement sain et d'un véritable bon sens, aussi ont-ils servi de base pour la confection de tous les règlements ultérieurs et formé, jusqu'en 1777, pour ainsi dire, le seul code de la pharmacie lyonnaise.

Il est facile de voir par quelques articles de ces statuts combien nos ancêtres ont été prévoyants : si ces articles étaient pratiqués de nos jours les doléances du corps pharmaceutique seraient moins vives et moins nombreuses.

En effet, l'article 12 stipule que les maîtres ne pourront avoir qu'un seul apprenti dont la durée d'apprentissage sera de quatre ans, trois au moins.

L'article 13 interdit à l'apprenti de quitter son maître pendant la durée de l'apprentissage.

L'article 14 défend aux maîtres de recevoir



à leur service l'apprenti d'un autre maître sans être informé du congé obtenu.

L'article 35 stipule que nul ne pourra s'associer qu'avec un maître de la compagnie, si ce n'est les pères qui pourront s'associer avec leurs fils.

Munis de ce règlement, qui plaçait leur corporation au rang des états jurés, leur octroyait le privilège exclusif de délivrer les médicaments, leur concédait le droit de recevoir les nouveaux maîtres et de nommer les jurés chargés de signaler et de réprimer les abus, nos devanciers croyaient avoir assuré leur avenir. Certes, ils étaient loin de compte, ils avaient à lutter contre l'Hôtel-Dieu, contre les médecins et les maîtres chirurgiens, contre les parasites de toutes sortes.

La lutte avec l'Hôtel-Dieu datait déjà de longtemps, parce que l'administration de l'hôpital cherchait constamment à se soustraire à certains priviléges dont jouissaient les apothicaires de Lyon, tel que celui de désigner le maître chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

Ce grand hôpital fondé en 542 sur les courtilles du Rhône, par Childebert, fils de Clovis, n'avait point d'apothicaire dans sa maison. En 1528, les apothicaires et les épiciers se chargèrent de fournir gratuitement les médicaments



aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, au moyen des ressources que leur procurait la confrérie de « Notre-Dame-de-Pitié-du-Pont-du-Rhône » qu'ils avaient établie sous ce vocable dans l'église de l'Hôtel-Dieu ; mais peu à peu cette mesure parut insuffisante aux recteurs qui nommèrent le sieur *Simon Beaulieu* apothicaire sédentaire dans la maison, au prix de *dix-huit livres* par an.

En 1551, la pharmacie de l'Hôtel-Dieu se trouvant dépourvue de médicaments, les apothicaires proposèrent de l'approvisionner à la condition qu'ils jouiraient du droit de *Grabeau*, c'est-à-dire du droit de douane sur les drogues et les épices qui avait été établi pour éviter les contraventions sur la qualité des produits, attendu que « plusieurs marchands étrangers, vacabons, n'ayant aucun domicile, s'efforçaient de vendre plusieurs poudres, saffran et drogues falsifiées, faisant plusieurs poudres, pailles et poussières qui sortent des gueibelètes ou cribleurs. » (*Hist. de l'Hôtel-Dieu*, par LAGIER.)

Plus tard, les apothicaires préférèrent abandonner les revenus de la confrérie plutôt que de continuer à fournir la pharmacie de l'Hôtel-Dieu et pour se venger, sans doute, de ce qu'on leur avait enlevé successivement le droit de grabeau, la fourniture des médicaments et l'ad-



ministration de la pharmacie, ils formèrent le projet de transporter leur confrérie dans l'église des Carmes et d'y offrir le pain bénit.

C'était une cérémonie imposante, paraît-il, qui devait attirer du monde, puisque chaque membre à tour de rôle tenait à avoir cet honneur, ou du moins remplissait cette obligation d'une manière plus ou moins large.

Mais les recteurs, ne voulant pas priver leur chapelle d'une cérémonie qui devait être une source de revenus et qui d'ailleurs tenait une grande place dans les actes de la société, puisqu'en 1712 un acte consulaire avait réglé définitivement la cérémonie, faisaient défendre aux apothicaires de faire dire leur messe et d'offrir le pain bénit ailleurs que dans l'église de la Magdeleine.

Après soixante ans de luttes interminables, la compagnie voyant que les procès la ruinaient, bien qu'elle eût souvent gain de cause devant la justice, finit par accepter, de guerre lasse, une transaction consentie entre elle et l'Hôtel-Dieu, en 1783, par l'intermédiaire de Colombier, inspecteur général des hospices civils de France.

Par cette transaction, l'Administration de l'Hôpital avait le droit de vendre publiquement, dans l'intérieur de l'Hôpital seulement et au comptant, toute espèce de remèdes.



En vertu des bénéfices de tous les arrêtés rendus publiquement et pour les indemniser, l'Administration de l'Hôpital s'engageait à payer aux apothicaires une somme de 6.000 livres et en outre *tous les ans celle de 2.000 livres*. Dans le cas où l'Administration *cesserait de payer* chaque année cette somme de 2.000 livres, la communauté des apothicaires rentrerait dans tous ses droits et l'agrégation de la pharmacie de l'Hôpital ainsi que l'arrêté convenu demeureraient nuls de *plein droit* et seraient *considérés comme non avenus*.

Cette transaction, enregistrée dans la Chambre le 24 mars 1784, porte la signature de Guivaudet cadet, Barre, Menissier, Malinas, Couze, Duclos, Delcaire, Macors, Maréchal, Jordan, Corréard, deuxième syndic, Caratery, Deschamps, Lanoix, premier syndic. (*Arch. de la Soc. de Pharm.*)

Pendant qu'elle luttait ainsi contre le puissant Hôtel-Dieu, la corporation avait à soutenir des procès contre les médecins, contre les chirurgiens, qui empiétaient sur ses droits; la lutte prit même à un certain moment un tel degré d'acuité qu'il y eut échange entre eux de pamphlets des plus violents dont l'un des plus acerbes émanait, d'après certains auteurs, du célèbre Bernard de Palissy, sous le couvert de



l'anonymat, et selon d'autres auteurs, de Pierre Brailler, apothicaire à Lyon. Pour notre part, nous avons vainement cherché le nom de Pierre Brailler parmi ceux des apothicaires de Lyon à cette époque.

Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire quelques extraits de ces pamphlets consignés dans notre *Histoire de la Pharmacie de Lyon*.

Les chirurgiens Martin et Véran, qui pratiquaient ouvertement la pharmacie, ayant répandu un factum contre les apothicaires, ceux-ci répondirent par la réplique suivante : « Pendant que maistres, disent les apothicaires, donnent des lavements, préparent tisanes laxatives, des juleps, des apozèmes, qu'arrive-t-il, d'après ce qui est rapporté dans le factum ? les rabilleurs traitent et pansent les dislocatures et les fractures, qui sont les chefs-d'œuvre des chirurgiens ; les barbiers appliquent les cornets ; les faiseurs de brayers et de bandages traitent les descentes ; les sages femmes tirent non seulement les enfants vivants et les enfants contre nature, mais encore les enfants morts ; les arracheurs de dents font toutes les opérations de chirurgie, comme tirer les pierres, couper les descentes, abbatent la cataracte, raccomodent les becs-de-lièvre, traitent les fistules et les



ulcères. Tout cela se fait, Maistres Martin et Véran, parce que, vous meslant de ce que vous n'entendez pas, vous oubliez la belle leçon de l'Apôtre : *Unusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat.* » (Arch. municip. de Lyon.)

En 1553, un médecin obscur de Fontenay-le-Comte, Sébastien Colin, publia contre les apothicaires, sous le pseudonyme de Lisset Benancio, une diatribe violente. L'auteur, s'adressant aux apothicaires, leur disait :

« Car je trouve tort de vendre si grand prix ce que Dieu nous baille si libéralement, car de vendre la vertu si efficace des herbes est exécrable et damnable, veu que ce n'est pas toi, qui leur baille la vertu, mais ung seul Dieu, lequel non seulement a eu pitié des ames, pour lesquelles houster de langueur perpétuelle, il a voulu son fils endurer mort, mais aussi a eu compassion des pauvres corps pour lesquels il a baillié mille propriétés aux plantes.

N'est-ce pas une tyrannie d'ainsi vendre ce qui n'est pas de nous, mais de l'infinie liberalité de Dieu ? Il vaudrait mieux, pour le salut de telz marchandz, jamais ne se mêler de l'estat d'apothicaire. »

Ailleurs il prétendait que les apothicaires vendaient trop cher.

« N'est-ce pas, disait-il, une cruelle brigand-



derie et une inhumaine volerie que d'estorquer
et prendre quinze ou vingt solz pour une recepte
que aura ordonnée le médecin, dedans laquelle
il n'y aura que deux ou trois racines, comme
d'ache, fenoil et chicorée?

« Quel est celui de ces révérends canonistes
qui observe l'ordre que veut Galien être
observé en la cure des inflammations de la
gorge et prochaines parties? Ces beaux espi-
ciers, soit au commencement, soit à la vigueur,
estat et destination, ils n'uzeront jamais que de
miel rousat, avec quelques eaux puantes et
recoulées, et de cela vous feront un beau item
en leur partie et ne se feront pas conscience de
vendre ung tel gargarisme dix solz et quinze
solz, qui ne vaut que deux solz. »

Lisset s'emporte contre la « ragerie d'ung idiot apothicaire », qui osait discuter les ordonnances des médecins, car il ajoute : « Il vaudrait autant laver la teste d'un ane avecque du laissif que de montrer aucune chose à ces invétérés saphra-
nistes, tant s'en fault qu'ilz soient dignes de traiter tant nulle part de médecine que bonne-
ment sont-ilz pas même dignes de vendre la pierre noire ou de crier les voirres cassés et savates par les rues; car, en exerçant tel faict de marchandise, ilz ne feroient pas tant des homicides comme tous les jours ilz font. »



D'après notre pamphlétaire, les apothicaires étaient âpres au gain puisque, selon lui, « un maître apothicaire bailla bien congé à son serviteur, parce qu'il ne savoit pas faire un cornet de papier à la mode de son maître, disant que les cornets qu'il faisoit estoient trop creux et qu'ils tenoient trop d'espices ».

Cette diatribe, qui eut un grand retentissement et qui fut réimprimée à Lyon en 1557, ne pouvait rester sans réponse. Ce fut un maître de Lyon, Pierre Brailler, qui s'en chargea.

Certains auteurs prétendent, il est vrai, que Pierre Brailler n'est qu'un pseudonyme sous lequel se cachait le célèbre Bernard de Palissy, ce qui est contesté par d'autres auteurs.

Quoi qu'il en soit, Brailler fit paraître en 1557 une *Déclaration des abus et ignorances des médecins, œuvre très utile et profitable à ung chacun studieux et curieux de sa santé, composée par Pierre Brailler, marchand apoticaire à Lyon, pour réponse à Lisset Bernancio*.

Pierre Brailler déclare que « Lisset ha fort bien parlé quand il ha dict que les apotiquaires vendent la vertu des plantes et drogues que Dieu nous baille gratis sans culture, ce qu'ils ne doivent pas faire sans une grande offense envers Dieu.

« Je lui voudrois bien prendre, à luy et aux



autres d'aller chercher les herbes, fleurs, racines et semences, gomme, fructz et autres, et icelles conserver et garder avec soinz et diligence; payer louage de maison, gager des serviteurs, les nourrir, achepter les drogues qui viennent des païs lointains à grande somme d'argent contant et puis les bailler gratis; ils trouveroient combien il leur faudroit d'argent; mais ils s'en garderoient bien. Comment bailleroient-ils leurs drogues pour rien, quand seulement ne veulent pas fournir une simple visite sans estre payez et vendent leur présence en paroles, encore que leur visite en ordonnance soit plus-tot à faire du mal que du bien?

« Mais les médecins, ils n'ont cognoissance ny intelligence aux médicaments non plus que beste, et n'oseroyent entreprendre ni expérimenter autre chose que ce qu'ils ont leu en leurs livres, et pour ce qu'ils vilipendent l'estat de la pharmacie.

« Je dis que jamais ne fut et ne sera bon médecin, s'il n'a été apotiquaire et qu'il n'ait fréquenté l'herbolage et les drogues pour connoistre la force, saveur, la vertu et acrimonie, les avoir veu composer pour seurement en ordonner après.

« Lisset peut bien dire que nous en abusons en baillant du verre broyé pour des pierres



précieuses, asseure-toy bien que autant vaut l'un que l'autre.

« Je te voudrois demander si un bon chapon bien cuict et pressé, le jus ne restaurerait pas mieux qu'une pierre bien dure, fust-elle la plus précieuse du monde? »

Ces pamphlets étaient si comiques qu'ils auraient fait la joie de Molière, s'il les avait connus et qu'ils auraient pu trouver place dans les pièces burlesques dans lesquelles le maître célèbre de la comédie française a fait figurer les Purgon, les Fleurant, les Diafoirus.

Le nom de Fleurant évoque un souvenir que vous me permettrez de rappeler; on sait que Molière était à Lyon en 1653 et que le *Malade imaginaire* fut joué pour la première fois en 1673. Un auteur raconte dans une petite histoire de Lyon que Molière passant un jour dans la rue Saint-Dominique, avisa sur la porte d'une apothicairerie un homme dont la figure lui parut pharmaceutique. — Comment vous appelez-vous, bonhomme? lui demande Molière. — Pourquoi, Monsieur, répond le personnage. — Molière insiste. — Je me nomme Fleurant.— Eh bien! je le pensais, dit Molière, voilà un nom qui fera bonne figure dans une de mes pièces, et Fleurant devint un des personnages du *Malade imaginaire*; mais nous



devons dire, pour l'exactitude de l'histoire, que *Flurant* et non *Fleurant* ne fut reçu clerc apothicaire qu'en 1689 et maître en 1690, comme le prouvent les archives de notre Société ; or, à l'époque dont parle l'auteur, il n'y avait ni un *Flurant* ni un *Fleurant* parmi les apothicaires de Lyon, ce qui permet de conclure à l'inexactitude de cette légende concernant le personnage lyonnais.

A la même époque, la compagnie reçut parmi ses membres un maître dont le nom est illustre dans la science et dont la pharmacie est fière, un maître qui après avoir parachevé les quatre chefs-d'œuvre obligatoires, fut admis au rang de maître et reçu membre de la corporation. Ce maître était *Laurent de Jussieu*, père d'Antoine, de Bernard, de Joseph de Jussieu, les trois célèbres botanistes du XVIII^e siècle, auxquels il avait inculqué l'amour et les principes de cette science et l'oncle d'Antoine de Jussieu, l'auteur de la *méthode naturelle*. La statue qui orne une des places publiques de notre ville est un hommage qui perpétue le souvenir de cette illustre famille de botanistes.

C'est en 1678, le 21 avril que *Laurent de Jussieu*, après avoir subi ses quatre examens et parachevé les chefs-d'œuvre suivants : *Emplastrum vulnerarium de Paracelse*. — *Catho-*



*licon Nicolai. — Diascordium de Frascast. et
troch. de myrrhe Rhaf,* fut nommé maître
apothicaire de la ville de Lyon.

Le postulant recevait alors une lettre patente dont nous donnons ici une copie, c'est le diplôme de *Leymarie* écrit sur une immense feuille de beau parchemin enguirlandée d'arabesques faites à la plume.

« Nous soussignés Claude Flurant et Jean Malinas, maîtres apothicaires et gardes jurés en cette ville de Lyon de la présente année, certifions et attestons que Jean-Baptiste Leymarie, natif de St Sernin dans l'Arche, vicomté de Turaine, s'est présenté par devant messire Camille Perrichon, chevalier de l'ordre du Roy, prévôt des marchands de ladite ville, et y commandant en l'absence de nos seigneurs les gouverneurs, nobles Jean-Pierre Dubreuil, François Pauliny, ancien conseiller du Roy et son procureur en l'élection de Lyon, et Antoine Morel, échevins et nous assistés de Messieurs Ferlet et Rey, docteurs-médecins, députés du collège, et de tous les maîtres apothicaires de cette ville, pour être examiné sur ce qui concerne notre dit art de Pharmacie, tant en théorie qu'en pratique, ce que nous avons fait après dues attestations de sa vie, mœurs, religion catholique, apostolique et romaine, et



divers services en plusieurs bonnes villes du royaume, l'ayant trouvé capable dans ses examens publics après lesquels lui étant échus par le sort l'Eau bénite de Rulan, le Laudanum opiatum, les Pillules Coché mineures et les Pillules aggrégatives pour chefs-d'œuvre, il les a fait et parfaits, méthodiquement et selon les préceptes de l'art, de manière qu'ayant led^t JEAN BAPTISTE LEYMARIE satisfait à tout ce qui est porté par nos statuts et règlements, nous l'avons reçu et admis, le recevons et l'admettons par ces présentes au nombre des maîtres apothicaires de cette ville, nous avec tous nos confrères lui permettons de tenir boutique ouverte, et exercer l'art de la Pharmacie avec les mêmes droits, privilèges et prérogatives, comme en ont jouy et jouissent les autres maîtres, ayant prêté serment par devant Messieurs les Prévôts des marchands et échevins de cette ville de Lyon, comme il est porté par les statuts et règlements de Sa Majesté, en foy de quoi nous avons mis et apposé le scel de notre communauté à ces présentes et signes de nos seings manuels.

Fait à Lyon le ving sept aoust mil sept cent trente deux. Ferlet, Pestalozzi, Rey, Martiny d. m., Carrel d. m., Puget fils, Rames, Sauret doyen, Flurant, Malinas, Albouÿ Gavinet,



Raigade Levrat, Correard, Bondurant, Pilliet,
Couze, Lombard conducteur. »

Nous reproduisons, comme un spécimen du genre, l'exposé d'un des chefs-d'œuvre que l'auteur avait entouré de sa plus belle plume d'arabesques calligraphiques.

SPECIMEN PHARMACEUTICUM
QUOD SORTI CONTIGIT
JOHANNI LEYMARIE
PERITISSIMIS LUGDUNI PHARMACOPÆIS
EXPONENDUM
PILULÆ AGGREGATIVÆ
D. M. EMEUD

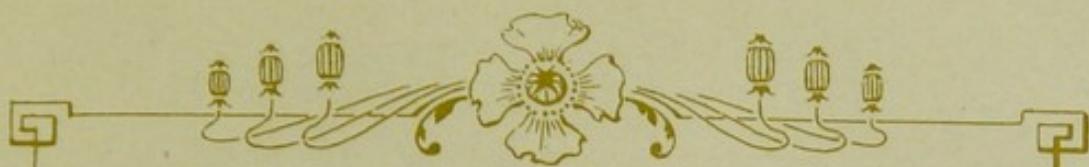
2/4 Aloës zocotrinæ illotæ,	Salis gemmæ,
Turbith, an 3, vi.,	Agarici trochiscati,
Diagridi 3, v,	Myrabolanorum cepularum Ju-
Myrabolarorum citrinorum,	darum,
Rhabarbari, an. 3 β,	Polypodii querni,
Succorum absinthii, &,	Trochiscorum Alhandal, an. 3 ij,
Eupatorii Mesué, inspissato-	Epithymi cretensis Mastiches,
rum, an. 3 iij,	Seminis anisi,
Rosarum rubrarum,	Zingiberis, ab. 3 i.

Cum syrapi rosarum pallidarum laxativi, s. q. fiat ex arte
massa pilularum mollis.

Grâce à ses travaux, la corporation voit ses prérogatives s'étendre au delà du département pour la réception des maîtres et l'autorité faire appel à la science de ses membres dans maintes circonstances, notamment pour l'analyse des produits dont il s'agissait de déterminer la nature ; un tel résultat ne pouvait surprendre, car nos devanciers étaient loin de rester en



arrière en fait de science ; ils avançaient résolument dans cette voie. Si jusqu'en 1637, l'*antidotaire* de Nicolas Myrepsus a été l'ouvrage de pharmacie qui leur servit de guide, depuis longtemps déjà, un très grand nombre d'ouvrages scientifiques concernant notre art sortaient chaque année des presses si renommées de Lyon. Parmi ces ouvrages, datant de la fin du XVI^e siècle et du commencement du XVII^e dont la nomenclature serait fastidieuse, il me suffira de citer ceux de Joubert, d'Estmuler, de Damiot en 1589, de Boudet en 1610, de Bauderon, de Colin, de Champier, de Vitet, de Meysonnier. Ce dernier mérite une mention spéciale : Meysonnier peut être regardé comme le précurseur de nos spécialistes modernes ; en effet, Meysonnier exploitait habilement la crédulité, la faiblesse des malades en délivrant une poudre de composition secrète, dont la formule lui avait été communiquée, disait-il, par le divin et médical saint Raphaël, poudre composée de séné, de scammonée, d'asarum, de crème de tartre, etc., qui, d'après lui, guérissait un grand nombre de maladies comme les panacées de nos jours et dont il consentit à divulguer la composition dans l'intérêt de l'humanité, toujours d'après lui, mais seulement quand il eut fait sa fortune. On peut bien croire qu'avec toute sa science, Mey-



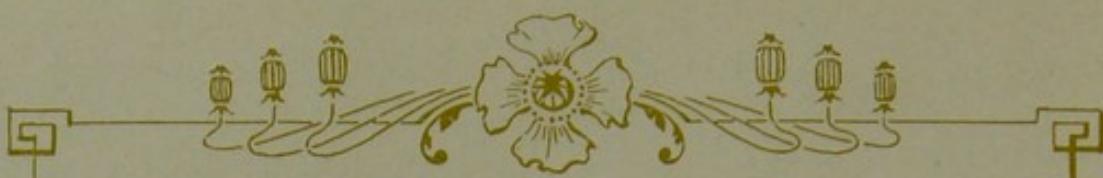
sonnier était un spécialiste charlatan de première force pour l'époque.

Tous ces ouvrages, dont je viens de parler, contiennent des explications, des théories des plus curieuses, des plus bizarres, concernant l'origine des drogues, leur composition, la préparation des médicaments.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer deux ou trois exemples de la manière dont, à cette époque, on traitait la matière médicale. En ce qui concerne le sang-dragon, Colin dit : « L'Evesque de Carthage a apporté depuis peu de jours, en ça de la terre ferme du nouveau monde, le fruit de l'arbre duquel sort la larme laquelle on appelle communément sang-dragon, or ce fruit est de tout admirable, car dès aussitôt qu'on luy oste la peau duquel il est couvert par dessus, tout soudain on voit apparoître un petit dragon, élaboré avec un grand artifice de nature qu'il semble avoir été taillé par quelque excellent ouvrier, ayant le corps un peu long, la gueule ouverte, l'espine du dos pleine d'aiguillons, la queue longue et des pieds d'aigle bien acrés. »

Il va sans dire que la gravure montre le dragon gravé sur le fruit : maistre Colin ne peut admettre le fait.

Pour ce qui est du camphre « c'est une gomme,



non une moëlle ou cœur, comme Avicenne et d'autres auteurs le prétendent ; il sort du bois comme la sueur sort du corps. On trouve dans certains écrits arabes que l'article se compose de quatre espèces, la teste, la poitrine, la cuisse et les pieds. »

Quant à la racine de Chine (squine) l'auteur nous dit : « Cette racine croist en un endroit de la Chine, or d'autant qu'en cette province la grosse vérole sort, laquelle quelques uns appellent mal de Naples, les autres, mal français, les Portugais Rongne d'Espagne, Dieu tout bénin et miséricordieux a donné cognoissance aux habitants dudit lieu d'une certaine racine, laquelle croist en leur pays à seule fin qu'ils puissent remédier à cette maladie. »

Mais déjà Bauderon, médecin charolais, avait publié en 1603, à Lyon, une *paraphrase du codex lyonnais*. Ce volume (1), dont la préface est adressée à *Messieurs les Pharmacien célèbres et sincères du Royaume*, contient la formule du serment des apothicaires qui n'est en définitive qu'une pâle imitation du serment hippocratique des médecins, lequel débutait ainsi : « Nous jurons d'abord et promettons solennellement de faire nos leçons en robe lon-

(1) Biblioth. municip. de Lyon.



gue, à grandes manches, ayant le bonnet carré sur notre tête, le rabat sur le cou et la chausse d'écarlate à l'épaule. »

Dans sa paraphrase, Bauderon donne au sujet de la préparation et des effets des médicaments des explications physiologiques très amusantes ; ainsi, en parlant de la poudre de galanga qui servait à préparer un électuaire, il dit : « La base est la galanga dont la vertu dans cet électuaire est conduite au cerveau par les girofles, macis et gingembre ; aux poumons par le calamant ; au foye par le nard indien ; aux reins, vessie et matrice par les semences. »

A propos des poudres aromatiques, il nous apprend que dans la diatragantha froide « le camphre est mis en petite quantité pour ce que la tenuïté de ses parties est assez suffisante pour faire pénétrer la froideur encrassante de sa base. »

Qui se douteraient que dans les pilules majeures d'hermodactes on introduit les myrobolans contre *l'injure* de l'aloès. Cette injure de l'aloès est capable de faire rêver.

Il y aurait encore beaucoup à glaner au milieu des éclegmes ou loochs et des sirops thoraciques.

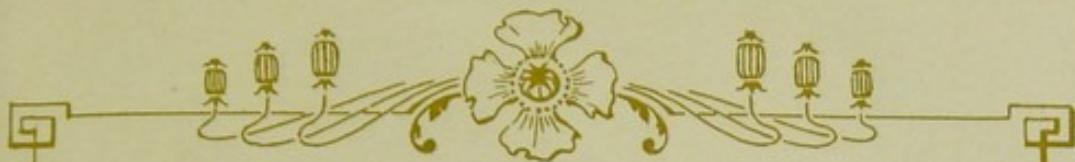
En 1783, Sauvageon publia à Lyon une nouvelle édition (1) de l'ouvrage de Bauderon

(1) Biblioth. de la ville.



dans laquelle il raconte que la *Thériaque simple* fut premièrement composée par Andromache de Candie, premier médecin en doctrine et expérience de ce cruel Néron, empereur des Romains, qui fit mourir saint Pierre et saint Paul, son maître Sénèque et sa propre mère.

Ces ouvrages ne constituaient pas moins un progrès réel; celui de Colin, par exemple, renferme une planche sur laquelle sont gravés, à côté des produits de la matière médicale de petits animalcules. Serait-il téméraire de voir là comme une intuition de l'existence des microbes? Quoi d'étonnant! un médecin arabe, Redouan, a bien reconnu, il y a huit cents ans, ou tout au moins soupçonné l'existence des germes pathogènes dans l'eau du Nil, puisqu'il conseillait de filtrer cette eau après l'avoir mise en contact avec des substances antiseptiques et surtout de la faire cuire, disait-il, c'est-à-dire de la faire bouillir avant de la boire. Il est vrai que grâce aux puissants moyens d'investigation que les savants possèdent aujourd'hui, et aux progrès incessants de la science, nos éminents bactériologistes ont porté l'étude et la connaissance des infiniment petits à un si haut degré qu'on doit les regarder, avec juste raison, comme étant les véritables auteurs de la théorie microbienne.



Lyon étant le foyer d'où rayonnaient tous ces ouvrages scientifiques, nos devanciers devaient bénéficier de la situation. Ce qui relevait le prestige de la corporation, augmentait sa considération auprès de l'autorité, de l'administration locale, aux yeux du public, c'est que ses membres préparaient eux-mêmes publiquement dans une des salles de l'Hôtel de Ville, en présence des autorités et des médecins les compositions qui jouissaient alors de la plus grande vogue, parmi lesquelles je citerai notamment la fameuse Thériaque inventée par Andromache, médecin de l'empereur Néron, dont Venise a eu longtemps le monopole, qui plus tard était préparée solennellement à Montpellier devant la Faculté réunie, et qui a été d'un grand usage en thérapeutique, et le Mithridate, inventé par le roi du Pont, ce roi cruel, très expert dans la connaissance des poisons dont il expérimentait les effets sur ses sujets.

En effet, en 1711 le Prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, à la demande des maîtres apothicaires de la ville, autorise ceux-ci à « exposer en leur présence les drogues qu'ils ont préparées pour la préparation de la Thériaque et du Mithridate, lundy du présent mois, sur les deux heures de relevée



dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, à la charge de la communauté qu'à la diligence desdits jurez apoticaires, le collège de médecine de cette ville sera invité d'y assister dans la personne du doyen, pour examiner la qualité et la bonté desdites drogues qui demeureront exposées pendant huit jours pour la satisfaction du public, après lesquels la composition de la Thériaque et du Mithridate sera finie et perfectionnée en notre présence et celle desdits medecins et ensuite distribuée selon la formule de la dite ordonnance (1). »

La corporation préparait aussi publiquement les produits antimoniaux, ces sels d'antimoine que Paracelse avait placés au premier rang parmi les agents de la thérapeutique, qui étaient le sujet, à propos de l'émétique, de très longues, de très violentes discussions au sein du corps médical et qui ont toujours excité la colère du sarcastique et irascible Guy-Patin.

La Compagnie progressant dans la voie de la science, comme je viens de le dire, et ayant créé elle-même des démonstrations de chimie, c'est-à-dire des cours de chimie en faveur de ses élèves, se croyait autorisée à demander,

(1) Archiv. municip. de Lyon.

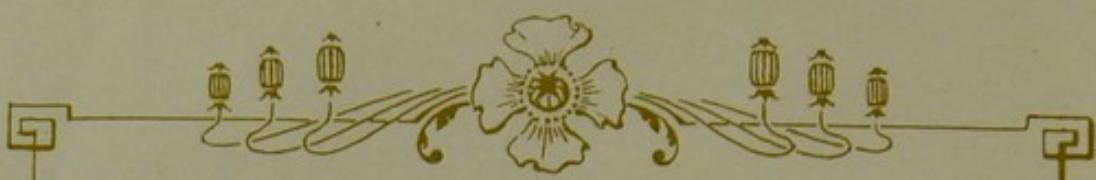


se croyait même en droit de réclamer la création dans notre ville d'un collège de pharmacie, à l'instar de celui qui avait été fondé en 1777 à Paris, en faveur des maîtres de la capitale.

Mais quelques années plus tard un événement important, auquel la Compagnie prit part, vint changer la situation de notre pays et porter de profondes modifications dans l'existence des associations.

La Compagnie des apothicaires de Lyon fut appelée en 1789 à désigner des délégués chargés de la représenter à l'assemblée du tiers-état, qui devait se tenir à l'Hôtel de Ville dans le but de prendre part à la rédaction des cahiers des doléances, plaintes et remontrances et de courir à la nomination des députés chargés de porter lesdits cahiers à l'assemblée que M. le lieutenant général de la sénéchaussée à Lyon devait tenir le 14 du mois de mars.

En conséquence, le 3 mars 1789, les maîtres en l'art de pharmacie de la ville de Lyon, convoqués extraordinairement, tinrent leur assemblée dans une des salles de l'hôtel du Concert, ou Académie des arts, place du Concert, paroisse de Saint-Nizier, par devant le conseiller du Roy, notaire à Lyon. Etaient présents : MM. Jean-Jacques Albouÿ, doyen, Pierre Place,



Guivaudet, Mathieu Mercier, Pierre Ménissier père, Jean Malinas, ancien apothicaire aide-major des armées du Roy, François Corréard, Jean-Baptiste Lanoix, ancien apothicaire aide-major des hôpitaux militaires, des sociétés royales, d'agriculture de Lyon et de Turin, Antoine Delcaire, François Caratéry, syndic, Paul Macors, ancien aide du premier apothicaire de Monsieur, frère du Roy, second syndic, François Duclos, Antoine Raynal, Joseph Bourre, François Barre, gradué, Gaspard Jordan, premier adjoint, Marc Ambroise, Nicolas Deschamps l'aîné, Jean-Claude Bizot, André Roux, Etienne Ménissier fils, second adjoint, Pierre-Gacon Anthoine, troisième adjoint, Alexandre Deschamps le jeune, quatrième adjoint, tous maîtres en pharmacie composant plus des trois quarts de leur corps et communauté.

Les maîtres Ménissier père et Malinas furent délégués et eurent l'honneur de concourir, au nom de la Pharmacie lyonnaise, au grand acte politique qui allait se jouer et bouleverser notre pays.

La tourmente révolutionnaire qui voulut faire passer tout, absolument tout, sous le niveau d'une égalité utopique, abolit les maîtrises et les jurandes, et la Corporation des apothi-



caires de Lyon dut forcément subir la loi commune.

Mais l'interruption fut de courte durée. Dès que le calme fut un peu rétabli dans les esprits, les membres de la corporation, qui avaient survécu à l'orage, parmi lesquels *Tissier*, pharmacien du roi, *Barre*, *Deschamps*, *Gavinet*, *Lanoix*, *Guillermond*, *Macors*, la plupart pharmaciens des armées de terre ou de mer, dont les noms ne sont pas encore oubliés parmi nous, ne voulant pas laisser périr la corporation, voulant qu'elle continuât à vivre, s'empressèrent de relier les anneaux de la chaîne momentanément interrompue et présentèrent aux autorités un nouveau projet de règlement qui fut accepté et autorisé par Champagny, ministre de l'intérieur. La corporation reprit son essor et commença une seconde période, en remplaçant le titre de *Corporation* par celui de *Société de pharmacie de Lyon*.

On doit bien admettre que la transition entre la Corporation des apothicaires et la nouvelle Société de pharmacie fut ménagée par ce fait qu'un certain nombre de membres de l'ancienne compagnie contribuèrent à la formation de la nouvelle. C'est ce qu'il est facile de constater en examinant la composition primitive de notre Société, dont le nombre de titulaires était fixé



à trente, nous reproduisons cette liste à titre de souvenir.

BUREAU (année 1806)

TISSIER père, président honoraire.

BARRE, président.

DESCHAMPS aîné, vice-président.

MACORS, secrétaire général.

PELLETIER, secrétaire.

TISSIER fils, le jeune, secrétaire-adjoint.

MICHEL, trésorier.

Conservateur du laboratoire et bibliothécaire,

DESCHAMPS, le jeune.

MEMBRES TITULAIRES :

BARRE, place de la Comédie-des-Terreaux.

BLANC, rue Saint-Marcel,

CARATÉRY, rue Neuve.

CARLHANT, place des Terreaux.

DAMÈS, place Confort.

DESCHAMPS aîné, rue Saint-Dominique.

DESCHAMPS le jeune, rue Lanterne.

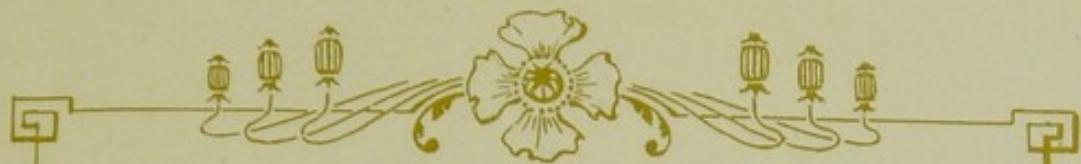
GAVINET, place Bonaparte.

GUILLERMOND, place Grenouille.

GUINET, rue Buisson.

LALEAU, rue Neuve.

MACORS, rue Saint-Jean.



MICHEL, grande-rue Mercière.

PELLETIER, à l'angle des rues Sirène et du Bât-d'Argent.

PILET avec M. DESCHAMPS l'aîné, son beau-père, rue Saint-Dominique.

TISSIER père, place des Terreaux.

TISSIER fils aîné, rue des Bouquetiers.

TISSIER le jeune, chez son père, place des Terreaux.

VINCENT, au bas de la Grande-Côte.

MEMBRES VÉTÉRANS :

LANOIX, au faubourg de la Guillotière.

ASSOCIÉS :

BARRE fils, chez son père, place de la Comédie.

MACORS fils, chez son père, rue Saint-Jean.

CORRESPONDANTS :

BOULLAY, pharmacien, et membre de la Société de pharmacie de Paris, à Paris.

BOMPOIS, pharmacien, et professeur à l'Ecole de médecine de Gênes, à Gênes.

CLUZEL oncle, pharmacien, et membre de la Société de pharmacie de Paris, à Paris.



CLUZEL neveu, pharmacien, et membre de la Société de pharmacie de Paris, à Paris.

DESCHAMPS fils, pharmacien à Vienne.

MAGNES, pharmacien, membre du jury médical, à Toulouse.

PARMENTIER, membre de l'Institut et de la Société de pharmacie, et de la Légion d'honneur, à Paris.

PLANCHE, pharmacien et membre de la Société de pharmacie à Paris, Paris.

RAYMOND, professeur à l'Ecole spéciale de chimie appliquée aux arts, à Lyon.

ROGER, pharmacien, à Seurre (Côte-d'Or).

TISSOT, pharmacien, à Chalons-sur-Marne.

Parmi les premiers titulaires de la Société, plusieurs tels que Caratéry, les deux Deschamps, Gavinet, Macors, Barre, Tissier et Lanoix avaient appartenu à l'ancienne corporation et servirent de trait d'union entre les deux périodes de l'ancien et du nouveau régime.

C'était le moment où les magnifiques travaux de Lavoisier, de Fourcroy, de Vauquelin, de Parmentier, de Schéele, pour ne citer que les illustres parmi les illustres, ouvraient à la science de la chimie un horizon nouveau. La Société ne pouvait que suivre l'impulsion donnée; aussi, sur la proposition de son président Tissier, elle dé-

SOCIÉTÉ FONDÉE en 1806

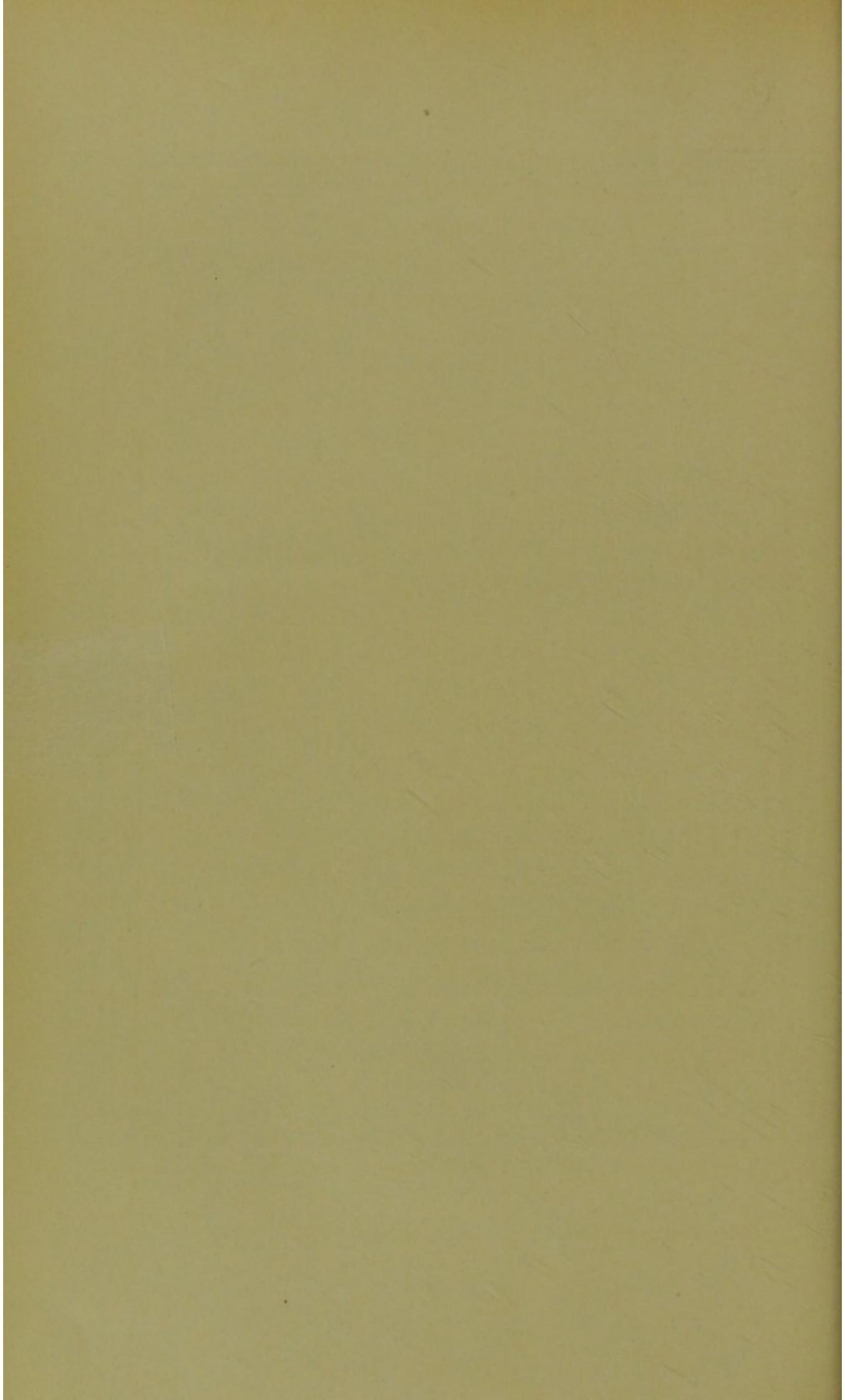
PRODUCE

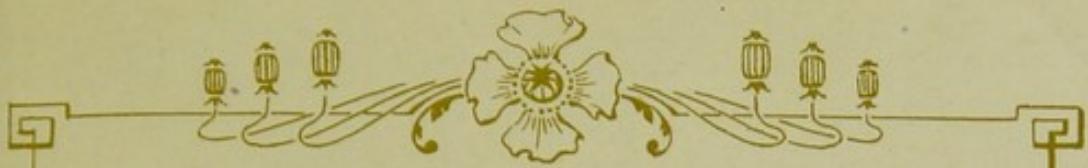
CHIMIE



Nous Président de la Société de pharmacie
de Lyon, instituée par M^r le Préfet du Dép^t.
du Rhône & autorisée par son Ex^{me} le Ministre
de l'Intérieur, avons admis & admettons par ces
présentes M^r _____
au nombre de ses _____
à la charge par lui de se conformer aux
règlements qui leur sont annexés.

Lyon le _____ 19 _____
Président Secrétaire général





cida que dans ses séances, elle ne s'occuperait que des questions purement scientifiques, elle voulut même que l'idée de la science fût empreinte sur le diplôme et sur les jetons qu'elle créa à cette époque en faveur de ses membres.

Effectivement, le frontispice gravé sur le diplôme de notre Société montre l'action du soleil au moyen des rayons renvoyés par un miroir, faisant évaporer un liquide contenu dans un récipient. L'histoire nous apprend bien qu'au siège de Syracuse, Archimède incendiait les vaisseaux ennemis au moyen de miroirs ardents, mais nul n'avait cherché jusqu'ici, que nous sachions du moins, à utiliser pratiquement l'action directe des rayons solaires pour la cuisson des aliments, pour la distillation des liquides. Eh bien, à l'exposition internationale tenue à Paris en 1867, on a pu voir, nous avons vu des appareils, de grands appareils destinés à réaliser cette idée, exposés par un ingénieur français.

Quant aux jetons de la Société, ils nous montrent sur une des faces l'effigie de Galien ; primitivelement l'effigie était celle de Napoléon I^e, que le succès des batailles venait de couvrir de gloire, et qui était en ce moment l'objet d'un engouement général; mais la Société, prévoyant avec raison que si elle était obligée de

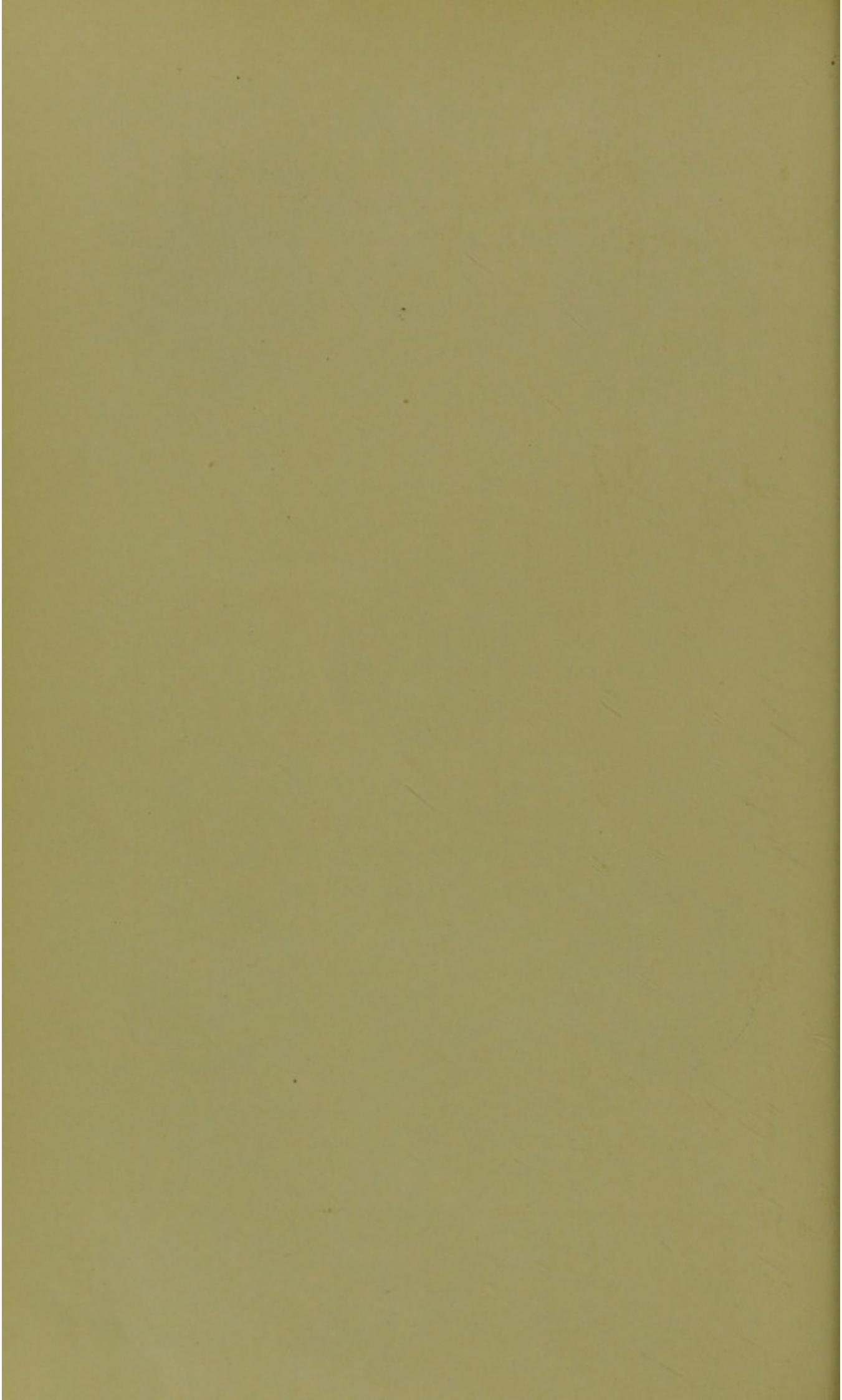


faire frapper de nouveaux jetons toutes les fois qu'un nouveau chef d'Etat s'imposerait à notre pays ou lui serait imposé, l'opération risquerait d'être trop fréquente, ce qui serait onéreux pour ses ressources, adopta une fois pour toutes l'effigie de Galien, qui est mieux à sa place et qui ne saurait offusquer, froisser la susceptibilité de personne.

Quant à la seconde face, elle montre, outre les trois règnes de la nature, la zoologie, la botanique, la minéralogie, une statue ou plutôt une cariatide qui, aux yeux de nos devanciers signifiait, qui représentait pour eux Hermès, inventeur de la chimie ; Athénée, mère de la science ; Hygia, déesse de la santé ou de l'hygiène.

Formée par des hommes de grande valeur, ayant pour correspondants des savants, nationaux et étrangers, des professeurs, des membres de l'Institut tels que Fourcroy, Parmentier, Cluzel, Riboud, Planche, Boulay, la Société voulut se signaler par un grand travail d'utilité publique qui attirat l'attention de l'autorité, de l'Administration locale, qui motivat la reconnaissance des concitoyens. Elle se livra immédiatement à l'analyse chimique des eaux des puits et des fontaines de tous les quartiers de la ville, ce qui lui permit de signaler les eaux insalu-







bres au point de vue de l'alimentation et les eaux bonnes pour l'industrie ; question capitale pour Lyon, comme elle l'est encore, non seulement pour Lyon mais pour tous les pays, aujourd'hui surtout que l'on connaît mieux le rôle que jouent les eaux dans la propagation des maladies infectieuses.

Ce travail important auquel ont collaboré *Pelletier*, *Gavinet*, *Guillermond*, *Dupasquier*, dont notre Société s'honneure, et dans lequel nos devanciers ont employé, entre autres réactifs des sels calcaires, le savon qui a servi de base pour l'hydrotimétrie de Boudet, attira, en effet, l'attention de l'autorité, de l'Administration locale, des Associations savantes qui, toutes, l'apprécièrent et s'empressèrent de lui adresser leurs éloges, leurs félicitations et leurs encouragements.

Ce qui augmentait le prestige, la considération de la Société, c'est qu'en dehors de ses travaux faits en commun, ses membres se livraient personnellement à des recherches qui n'étaient pas sans mérite ; ainsi, dès le début, *Tissier* communiqua à la Société un mémoire sur la *surphosphorescence des corps*, fruit de ses observations sur l'onguent napolitain, mémoire dans lequel il traitait également de l'électricité, de la galvanisation ; *Ormancey* présentait des tra-



vaux sur la composition des *eaux minérales*, sur leur *classification*. Ce n'était là, du reste, que le prélude des nombreux travaux qui allaient jeter de l'éclat sur la Société. Ce qui augmentait le prestige de celle-ci, c'est que ses membres s'occupaient des denrées alimentaires et de leurs falsifications. Nous savons que dans tous les temps les falsificateurs ont mis à contribution, ont exercé l'habileté, la science des chimistes ; habileté, science qui de nos jours sont mises à une épreuve d'autant plus rude que les falsificateurs, devenus grosse légion et rendus plus habiles, sont les premiers à s'emparer et à bénéficier des découvertes de la science.

Un exemple, entre mille, va démontrer l'exactitude de cette assertion : un jour l'illustre chimiste Dumas, l'une de nos plus belles gloires de la pharmacie française, fut chargé de faire l'analyse d'un vin soupçonné frelaté, livré à Paris en grande quantité. Dumas démontra, prouva par l'analyse que ce produit n'était pas naturel, attendu qu'il ne contenait pas certains éléments essentiels, certains principes constitutifs du vin, la glycérine par exemple, dont les falsificateurs étaient loin à cette époque de soupçonner l'existence dans le vin ; le falsificateur fut condamné, sévèrement condamné,



comme tous devraient toujours l'être, car ce n'est que justice.

Peu de temps après, Dumas reçut la visite du falsificateur, il s'attendait naturellement à d'amers reproches, peut-être même à de violentes récriminations. Quel ne fut pas son étonnement ! Non seulement le falsificateur rendait hommage à l'habileté, à la science de Dumas, il allait même jusqu'à lui adresser presque des remerciements parce qu'il venait d'apprendre que désormais il n'aurait qu'à ajouter un peu de glycérine dans son vin pour dérouter la science des chimistes.

En même temps qu'elle s'occupait des denrées alimentaires et de leurs falsifications, la Société cherchait des succédanés pour remplacer les produits exotiques dont le pays était alors privé : le café, le sucre, par exemple ; pour le café elle cherchait des succédanés dans les glands, les orchidées, les racines d'iris ; pour le sucre, à la demande de l'Administration elle-même, elle se livrait à des travaux concernant la préparation du sirop de raisin.

L'autorité la consultait sur la composition des eaux minérales, lui confiait les analyses chimico-légales dans les cas d'empoisonnement ; et puis, à côté de ces services importants, ses membres en rendaient d'autres non moins pré-



cieux ; dans les temps d'épidémie, notamment pendant une épidémie de choléra qui sévissait à Lyon avec intensité, ils donnaient les marques, les preuves du plus grand dévouement, du plus pur désintéressement, offrant à la ville de fournir sans nul bénéfice tous les médicaments nécessaires pour le service des indigents, faisant ainsi abnégation de leur peine, de leur temps, de leur science, de leur responsabilité. Une telle preuve de dévouement et de désintéressement valut à la Société les félicitations de l'autorité, les remerciements de l'Administration locale et de la part de celle-ci un témoignage de reconnaissance ; en effet, eu égard à ses mérites, et aux nombreux services que ses membres rendaient, l'Administration municipale lui concéda la jouissance, à titre gracieux, de trois chambres précédemment occupées par la Chambre de commerce, dans le palais des Arts et Métiers de notre ville ; car il faut bien le dire, jusque-là nos devanciers avaient erré de côté et d'autre pour trouver un local propice pour leurs réunions.

Dans le principe, alors que les apothicaires de Lyon formaient une confrérie sous le nom de « Notre-Dame-de-Pitié du Pont du Rhône » ils avaient leur siège dans la chapelle de l'Hôpital, sous le patronage de saint Cosme, de



saint Nicolas et de la gracieuse sainte Magdeleine, dont la statuette a trôné pendant longtemps sur les cheminées des officines, ayant à ses pieds un chat majestueux et somnolent, qui pouvait seul, disaient les plaisants malins, expliquer, déchiffrer pour les pharmaciens, le griffonnage des médecins.

Plus tard, la Corporation se réunissait dans le couvent des Pères Cordeliers, près de l'église Saint-Bonaventure, plus tard encore, dans le couvent des Pères Carmes. Par la suite, la Société avait obtenu l'autorisation de se réunir, comme les médecins, dans la loge de la place du Change, ensuite dans le palais Saint-Pierre; actuellement la Société a son siège dans une salle de la mairie du 5^e arrondissement, mise à sa disposition par l'Administration municipale.

Pourvue du local qui venait de lui être concédé, comme je l'ai dit, par l'Administration municipale, et prévoyant l'étendue des travaux qui pourront lui être imposés, selon les circonstances, la Société s'empressa de créer un laboratoire de chimie et décida que chaque année elle donnerait quatre séances solennelles et publiques dans lesquelles il serait procédé à la préparation de produits tels que l'éther sulfurique, le muriate de soude, l'extrait de quinquina et bien d'autres.



Malheureusement ce laboratoire disparut plus tard ainsi que la bibliothèque que possédait la Société et que celle-ci consentit à verser dans celle de la ville, oubliant ce proverbe : « Il vaut mieux prêter de l'argent à un ami que des livres : l'argent se rend quelquefois, les livres jamais ».

Au fur et à mesure qu'elle avance, la Société voit s'étendre le cercle de ses relations, augmenter le nombre des membres qui la composent par l'adjonction de nouveaux venus et s'accroître le nombre des travaux qui lui sont présentés.

A partir de 1825 elle entre dans une phase plus laborieuse ; *Guillermin* communique ses travaux sur la jusquiame noire ; *Tissier* indique le moyen de reconnaître un mélange d'huile de lin, d'œillette ou de colza ; *Souchon* fait part de ses recherches sur la teinture au bleu de Prusse, connu sous le nom de bleu Souchon ; *Jot* s'occupe des iodiques ; *Ormancey* des eaux minérales et de leur composition ; *Saxe*, du musc ; *Boitel*, des falsifications du safranum ; *Guillermond* traite des opiums et indique le moyen de séparer dans les végétaux l'extractif de la matière colorante au moyen du charbon animal ; ce qui doit faciliter la recherche des sels et des alcaloïdes contenus dans les végétaux.



De 1832 à 1840, de nouveaux membres, parmi lesquels *Parayon*, *Davallon*, *Poncet*, *Vežu*, *Mouchon*, *Chappelle*, *Buisson*, *Guillermond Alexandre* apportent le contingent de leurs travaux : *Mouchon* communique les siens sur la *bromatologie*, les *saccharolés liquides*, les produits du *frêne* et de la *salsepareille* ; *Guillermond Alexandre* donne ses procédés de dosage de l'*opium*, du *quinquina* ; *Davallon* s'occupe de l'*essence* et de l'*alcoolat de copahu* ; chacun des membres apporte des notes originales ayant trait à la pharmacie, à la chimie, à l'*hygiène*, à la botanique.

A ces travaux de valeur il faut joindre les mémoires adressés à la Société par ses savants correspondants : *Cap*, *Chevallier*, *Robinet*, *Riche*, de Paris ; *Schæuffelle*, de Strasbourg ; *Gay*, de Montpellier ; *Peschier*, de Genève ; *Bergounhoux*, directeur des poudres et des salpêtres ; *Bussy*, qui, lyonnais par sa famille, n'a jamais oublié qu'il avait débuté, ainsi que l'illustre *Claude Bernard*, dans une modeste officine de notre ville.

Aussi la considération ne manque pas à notre Société et en 1845 le ministre de l'instruction publique lui demande la communication de ses travaux, et un grand nombre de Sociétés expriment le désir d'entrer en relation avec elle.



Bientôt après et plus près de nous, une nouvelle génération s'avance : *Crolas, Grange, Richard, Reaux, Simon, Ferrand, Lambert, Maury, Vidal* et d'autres viennent combler les vides faits dans les rangs de la Société par la disparition des anciens et coopérer à ses travaux, en attendant qu'ils cèdent eux-mêmes la place à la pléiade des jeunes travailleurs qui en forment aujourd'hui le noyau.

Les travaux de notre Société, bien que le nombre des membres titulaires soit limité à trente-cinq, sont nombreux et ne sont pas dépourvus de valeur. Quelques-uns ont acquis une bonne notoriété, les uns ont été l'objet de distinctions de la part de l'Académie, d'autres ont été reproduits non seulement par la presse scientifique de notre pays, mais aussi par la presse scientifique de l'étranger. Depuis 1879, la plupart des travaux des contemporains et des travailleurs actuels de la Société sont consignés dans le *Bulletin de Pharmacie de Lyon*, que la Société fonda à cette époque sous la direction d'un de ses membres *M. Vidal*, devenu, hélas, un vétéran, mais qui est fier néanmoins d'en être encore le directeur.

Le *Bulletin de Pharmacie de Lyon* signale, en effet, la plupart des travaux de chimie : chimie générale, chimie organique, chimie légale,



de *Ferrand*, *Cazeneuve*, *Cotton*, *A. Lambert*; les nombreux et importants travaux d'hygiène publique, privée ou industrielle de l'infatigable *Ferrand* et ceux de *Vidal*; les travaux de pharmacologie du professeur *Crolas*; d'urologie, de *Chappelle*, *Cotton*, *Guérin*, *Muller*; les remarquables travaux sur le sang, de *Cotton*; de minéralogie, de chimie, de physique, de pharmacie, des professeurs *Barral*, *Bordier*, *Moreau*; les notes et les communications intéressantes de *Patel*, *Grange*, *Baudoin*, *Métroz*, *André* et de la plupart des membres de la Société; les études de littérature et d'histoire pharmaceutique de *Gilbert*; les études artistiques touchant à la chimie, de *Malleval*, et certainement j'en oublie. Il m'eût été infiniment agréable, j'aurais été heureux de vous faire connaître ces travaux d'une manière spéciale, afin de rendre justice aux mérites de mes collègues, si je n'avais craint d'abuser de votre bienveillante attention.

Si la Société ne peut revendiquer comme siens les travaux remarquables des professeurs *Crolas*, *Florence*, *Hugounenq*, *Cazeneuve*, *Beauvisage*, *Causse*, *Morel*, *Sambuc*, des professeurs à la Faculté des sciences *Barbier*, *Gérard*, *Raphaël Dubois*, elle est fière de compter ces auteurs parmi ses membres associés. Je



n'ai pas à parler de leurs travaux, d'abord par incomptérence ensuite parce que vous les connaissez, attendu qu'ils sont connus du monde savant auquel vous appartenez.

Les membres de notre Société ont fait partie des jurys médicaux, des commissions d'inspection des pharmacies ; les uns sont membres des commissions d'hygiène du département, les autres sont experts devant les tribunaux. Il n'est donc pas étonnant que notre Société ait pris part à toutes les manifestations scientifiques de la Pharmacie : pendant l'existence de l'*Union scientifique des Pharmaciens de France*, fondée par l'éminent maître *Bussy*, elle a tenu à honneur de communiquer à l'*Union scientifique* le compte rendu annuel de ses travaux, et elle a été fière de voir son délégué *M. Vidal* appelé au grand honneur d'occuper le fauteuil de la présidence dans une des brillantes séances, dans lesquelles siégeaient les membres les plus éminents de notre profession.

Lors de l'Exposition internationale tenue à Paris en 1889, un de nos distingués confrères de la capitale, *André Pontier*, a organisé avec habileté une section *scientifique* de la pharmacie française qui a obtenu un réel succès ; notre Société s'est empressée de répondre à l'appel de notre confrère et elle a fait bonne figure dans



cette exposition scientifique : elle a pris part aux congrès d'hygiène, aux congrès médico-pharmaceutiques ; en un mot partout où il s'est agi de montrer l'importante valeur scientifique de notre profession.

Il ne faudrait pas croire, pourtant, que la Société soit restée indifférente à ce qui touche aux intérêts du praticien ; non certes, connaissant les difficultés qui étreignent celui-ci dans l'exercice de notre art, la Société créa, à une certaine époque, en dehors d'elle, une Société civile chargée plus spécialement de veiller aux intérêts des praticiens. Cette Société civile qui eut pour premier président *Crolas*, le père de notre regretté collègue le *professeur Crolas*, dont le buste occupera dès demain une place d'honneur dans notre belle Faculté et dont on dira les mérites, cette Société civile, après avoir rendu de grands services, s'est transformée, conformément à la législation actuelle, en un Syndicat des Pharmaciens de Lyon et du Rhône, qui comprend la jeune et ardente génération du jour, ayant à sa tête, pour président l'un de nos collègues de la Société, le *D^r Philippe*, et qui doit recevoir demain l'Association générale des Pharmaciens de France.

La Société collabora pour la plus grande part à la fondation de la Société d'*Emulation et de*



Prévoyance des pharmaciens de l'Est, société professionnelle et en même temps largement scientifique, groupement des pharmaciens des dix départements environnans, qui pendant un demi-siècle, pendant cinquante ans a pris brillamment la part la plus active à tous nos congrès pharmaceutiques dont elle a eu l'honneur d'être la fondatrice, dans lesquels les membres de la Société ont eu mainte fois l'honneur de la présidence ou de la vice-présidence et desquels est sortie l'*Association générale* actuelle des pharmaciens de France dont nous sommes heureux de saluer dans cette assemblée un certain nombre de représentants des plus autorisés.

Ce qui devait attirer l'attention de la Société, ce qui ne pouvait manquer de la préoccuper vivement, c'est une tendance vers le mercantilisme, la bruyante réclame et le coupable compérage, manifestée par une faible fraction, il est vrai, du corps pharmaceutique, mais qui malheureusement, tend à s'étendre, comme la goutte d'huile, par suite de la lutte pour la vie qui devient de plus en plus âpre.

Dès les premières années de son existence elle refusait d'admettre dans son sein les frères qui vendaient des remèdes secrets et elle se réservait le droit de refuser ou d'expulser tout membre qui par la publicité et la vente de



remèdes secrets se rendait indigne au point de vue professionnel.

Dans l'espoir d'abord de prévenir, plus tard d'enrayer cette tendance qu'elle déplore, qu'elle réprouve parce qu'elle porte atteinte aux intérêts respectables du praticien consciencieux, du pharmacien vraiment digne de ce nom, parce qu'elle affaiblit la dignité et la considération de la pharmacie, la Société a toujours réclamé les mesures qu'elle croit susceptibles de relever le niveau moral de la profession par son relèvement intellectuel et scientifique. Avant l'institution officielle des examens de validation de stage, elle a créé elle-même des concours pour lesquels elle décerne des médailles et des diplômes aux étudiants, aux élèves laborieux auxquels elle porte le plus vif intérêt et dont elle est heureuse d'encourager les travaux ; pendant longtemps, elle a vaillamment lutté et avec succès, pour que les pharmacies des hospices, des hôpitaux de notre ville soient placées sous la direction de confrères des plus compétents et des plus dignes, comme ceux que nous voyons depuis lors à leur tête : elle a travaillé pour obtenir dans nos hôpitaux l'internat en pharmacie destiné à former l'élite de nos futurs confrères ; elle a travaillé pour obtenir l'unification des classes de pharmacien au profit de



la première classe qui exige des études littéraires plus étendues ; elle a collaboré à l'étude d'un projet de loi sur l'exercice de la pharmacie qu'on nous promet toujours, d'une loi qui soumise aux délibérations des législateurs est sans cesse renvoyée d'une chambre législative à l'autre sans jamais aboutir.

Elle a été plus heureuse, il faut le dire, en ce qui concerne la loi sur la protection de la santé publique. Cette loi prescrivait la présence du pharmacien dans les conseils d'hygiène, mais par un oubli inexplicable, elle ne mentionnait pas sa présence dans les commissions sanitaires ; notre société s'est empressée de signaler cette lacune à notre collègue, M. Cazeneuve, député de Lyon, appuyée par l'Association générale et par tous les syndicats professionnels ; l'espoir de la Société n'a pas été déçu, grâce à l'influence et à l'autorité parlementaires de M. Cazeneuve, cette lacune vient d'être comblée.

Je crois exprimer les sentiments de la pharmacie tout entière, en adressant à notre député de Lyon, M. Cazeneuve, l'expression de notre vive gratitude.

Depuis 1829 la Société demande le doctorat en pharmacie et elle demande la transformation de nos écoles en Facultés de pharmacie,



autonomes, dispensant plus largement, outre la pharmacie et la déontologie, les connaissances spéciales plus en rapport avec les exigences actuelles ayant trait à l'hygiène, à la bactériologie, aux analyses biologiques, industrielles, agricoles ; connaissances qui toutes permettent aux pharmaciens de rendre les services les plus signalés, les plus grands services à toutes les professions, à toutes les classes, à toutes les populations de notre pays.

Comme on le voit par cet exposé, que d'autres collègues auraient rendu certainement bien plus intéressant et plus complet et qui, tel qu'il est, ne donne qu'un pâle reflet des faits et gestes de notre Société, celle-ci participe pour une part à l'accomplissement d'une œuvre essentiellement humanitaire, puisque ses travaux ont pour but le soulagement des malades, la santé publique.

Sans doute, elle n'a produit aucun de ces brillants travaux qui forcent l'attention publique, qui captivent celle des savants, qui révolutionnent la science en substituant des théories nouvelles aux anciennes théories, aucune de ces découvertes scientifiques qui signalent une époque, sont la gloire d'un pays et de l'auteur, ses prétentions ne sauraient s'élever si haut ; mais nous savons que lorsqu'un des



maîtres de notre profession, à intelligence supérieure, fait surgir dans un éclair de génie un monument scientifique nouveau, ce maître a besoin de collaborateurs pour achever son œuvre, pour la perfectionner. Les Sociétés, telles que la nôtre, sont les pépinières fécondes dans lesquelles se forment ces collaborateurs qui apportent au maître, chacun selon ses aptitudes, selon ses moyens, les matériaux dont celui-ci a besoin pour couronner l'édifice. Ce rôle n'est pas sans avoir quelque mérite, car souvent, très souvent ces collaborateurs modestes, ces travailleurs dont les noms sont peu connus en dehors de la profession, livrés à leurs propres ressources sont dépourvus des instruments précis, des appareils délicats du laboratoire, et sont en outre obsédés par les soucis de la vie matérielle, par le labeur quotidien de l'officine.

Messieurs, notre Société clôture la deuxième période de son existence, nous considérons comme un devoir d'exprimer un sentiment de profonde reconnaissance à l'égard de nos ancêtres professionnels de la première heure qui, au prix de tant d'efforts, malgré tant de luttes, ont fondé notre Société ; à l'égard de nos devanciers, de nos prédecesseurs plus immédiats qui nous l'ont transmise agrandie ; à l'égard de tous ceux qui nous ont donné l'exemple du



travail, de l'union, de la bonne confraternité,
de la dignité professionnelle.

Elle entre maintenant dans sa troisième période, période qui se présente pour elle sous de favorables auspices, car aux habiles et zélés travailleurs qu'elle compte dans ses rangs, aux savants membres correspondants et associés qu'elle est fière de posséder, viennent se joindre les pharmaciens distingués de nos hôpitaux civils et militaires qui font partie de l'élite de la profession et les savants professeurs de nos Facultés qui veulent bien lui prêter le concours de leur science et de leur talent. Aussi, pouvons-nous légitimement concevoir l'espérance que, comme par le passé, la Société de Pharmacie de Lyon occupera dignement une bonne place parmi les plus importantes Sociétés pharmaceutiques de notre pays.

Pour tous l'audition de cette savante conférence fut exquise. Pour beaucoup l'admiration fut grande en voyant notre infatigable doyen, sans notes et sans la moindre défaillance de mémoire, parler avec cette fougueuse éloquence et cette jeunesse que nous lui connaissons à la Société et dont nous sommes tous un peu jaloux.



Ce fut, sans conteste une belle journée pour lui et, après les services incalculables qu'il a déjà rendus à la Société de Pharmacie de Lyon, de quel rayonnement ne l'a-t-il pas fait briller pendant cette journée mémorable !

M. le professeur Florence entreprend ensuite sa magistrale étude « de la Pharmacie à Lyon depuis l'époque romaine jusqu'à la fondation de la Société ».

Avec une érudition surprenante, au moyen de nombreuses planches et tableaux appendus aux murs de la salle et de photographies documentaires du plus haut intérêt, M. Florence fixa l'attention de toute l'assistance et la tint sous le charme de sa parole. Malheureusement le conférencier, craignant pour les auditeurs un excès de fatigue dû à la grande chaleur et à la prolongation de la séance, limita son sujet et renvoya au lendemain matin la visite des pièces rares, consciencieusement réunies, pour l'édition du public. M. le professeur Florence, par son travail acharné et ses recherches dans les bibliothèques et les archives, est le seul à posséder d'incalculables richesses bibliographiques qu'il se propose de publier sous peu.



*Conférence de M. le Dr FLORENCE, professeur
de pharmacologie à la Faculté,
membre associé libre
de la Société de Pharmacie de Lyon.*

COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES
A LYON, DEPUIS L'ÉPOQUE ROMAINE JUSQU'A LA FONDATION
DE LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESDAMES,
MESSIEURS,

L'assiette magnifique où est bâti Lyon, au sein d'un pays fertile, dans un climat sain et tempéré, a été habitée peu après la période glaciaire (E. Chantre, Lortet, Locard). Lorsque les Romains vinrent en faire la conquête, ils y trouvèrent des peuples celtes, les Ambarres et



les Ségusiens ou Ségusiaves, qui, depuis plusieurs siècles en relation étroite avec les peuples de l'Orient, étaient dans un état de civilisation si avancée, qu'ils se demandèrent si la Gaule ne s'était pas plutôt transportée dans la Grèce, que la Grèce n'avait émigré dans les Gaules (1). Il n'en pouvait être autrement d'une ville bâtie à la jonction de deux grands fleuves, « ces routes qui marchent », les seules qui existaient alors, grâce auxquelles elle était en relation d'un côté, par la Méditerranée, avec l'Orient, berceau de toute la civilisation, et de l'autre avec toute l'Europe occidentale. Depuis plusieurs siècles, les Phéniciens, les Phocéens, les Massaliotes, les Rhodiens étaient venus aux grandes foires des Eduens, s'étaient installés avec eux sur les rives des deux fleuves et leur avaient donné leur civilisation, leurs arts et leur langue. César rapporte que les Druides parlaient et écrivaient en grec, qu'ils avaient adopté les dieux des Grecs, et qu'ils vénéraient tout particulièrement Mercure (*Deum maxime Mercurium colunt, cujus sunt plurima simulacra*, etc.). Les découvertes de l'archéologie moderne ont non seulement confirmé ce que

(1) *Adeo magnus et hominibus et rebus impositus est nitor, ut non tam Græcia in Galliam migrasse, quam Gallia in Græciam translata videretur.*



nous savons de cette émigration de la Grèce dans les Gaules par Plutarque, Strabon, Polybe, César, etc., mais nous ont encore fourni des documents irrécusables sur l'état des arts à cette époque, et ce fait important, que nos ancêtres étaient autant en relation avec l'ancienne Egypte qu'avec la Grèce elle-même.

Mercure était vénéré sous différents noms, comme le dit César, et différents cultes : comme dieu du commerce, et à ce titre l'épigraphie lyonnaise nous en a conservé de nombreux témoignages, et comme dieu des sciences occultes ou hermétiques.

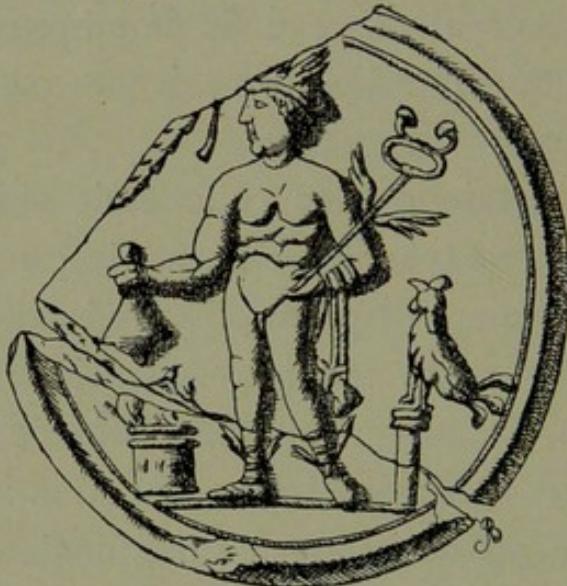
Il est certain que ce culte était suivi dans toute la Gaule lyonnaise, et que les temples de Mercure étaient disposés en un réseau ininterrompu sur notre territoire. Ainsi Artay, aux portes de Grenoble, et Artas, près de Viennè, tirent leurs noms de Mercure Artaïen : à Artay il reste encore des ruines du temple de ce dieu ; à Beanerissant, sur la route de Grenoble à Lyon, il y en avait un autre, avec un marbre portant ces mots : *Mercuri Aug. Artaio sacr.* Au nord de Lyon, Mercure avait un temple à Mercuré, et fort anciennement on a découvert à Chalon une statue de ce dieu ; puis deux stèles, il n'y a pas longtemps, sur la place de Beaune.

Dans cette dernière ville il existe un superbe



autel à Hermès Tricéphale. Annecy possède encore quatre monuments à Mercure, dont l'un nous intéresse particulièrement, c'est un ex-voto à Mercure pour une guérison.

A Lyon, nous trouvons d'abord à Fourvière même un temple d'Isis, la déesse de l'art sacré (1), qui s'est partagé avec Mercure et avant Vénus, l'encens des Lyonnais. Puis sans compter l'Hermathène, dont la signification exacte m'échappe, en dehors de son nom,



HERMÈS, Musée des Antiques de Lyon (D'après M. DISSART).

je signalerai le curieux médaillon trouvé dans les fouilles de Trion, et conservé au Musée des

(1) Le culte de cette déesse existait aussi dans l'ancienne Lutèce ; sa statue fut conservée à Saint-Germain-des-Prés, et comme elle avait gardé des adeptes fervents, elle fut brisée par ordre de Brissonet, évêque de Meaux et abbé de Saint-Germain.



Antiques, salle des Tables Claudiennes : c'est un Hermès ailé aux pieds, la tête couverte du pétase ailé, tenant de la main gauche le caducée ailé, de la droite un vase au-dessus des flammes d'un foyer ; à droite on voit sur une petite colonne un coq : c'est le symbole des philosophes hermétiques, celui qui se trouvait sur le cinquième feuillet du livre du juif Abraham trouvé par Flamel, et dans lequel, sans doute, nos vieux médecins ont pris les armoiries du Collège de médecine de Lyon (un serpent et un coq). On a trouvé dans ces mêmes fouilles un deuxième médaillon, mais sans le foyer (voir Allmer et Dissart, p. 482). En 1557 on a retiré des fondations d'un ancien rempart, entre Fourvière et Pierre-Scize, une pierre en marbre de cinq pieds et demi de haut, provenant d'un autel antique, et portant d'un côté ce même dieu, avec le vase ou la bourse, le coq et le caducée, et en outre un chien. Sur l'autre face, on lisait ces mots :

HERMETI
LUGDUNENSIMUM
PATRONO
RESTITUIT
G. S. F }
EΥΔΟΚΙΑΣ } Ajouté postérieurement.



A Fourvière encore, auprès de la maison
Nicolas de Langes, se trouvait un marbre mu-
tilé, mais sur lequel on lisait encore :

ET. IIMI VIR AVG. LVC.
TON. FL. HERMETIS
T. HERES CVM SERE
ONEND. CVRAVER

Ce flamine ou grand prêtre d'Hermès, *sévir augustal*, était sans doute attaché au célèbre temple d'Auguste, où se disputaient les prix d'éloquence grecque ou latine et de philosophie au temps de Caligula. Une vieille légende conservée par S. Champier et L. Meysonnier, voulait que dans ce temple on enseignât la médecine, et des instruments de chirurgie pareils à ceux de Pompeï, qu'on y a trouvés, ont donné tout à coup une apparence de vérité à cette croyance ; si réellement notre *sévir augustal* y était attaché, on pourrait supposer encore qu'on y enseignait l'art hermétique. On trouvera encore dans nos anciens épigraphistes d'autres inscriptions à ce dieu Hermès et on est fondé à dire qu'il devait jouer ici un bien grand rôle, puisque de nombreuses preuves de son culte ont survécu à tant de naufrages, pour arriver jusqu'à nous. Les folies de l'art hermé-



tique, des talismans, des abraxas, des amulettes, — car tout cela a toujours été inséparable à Lyon, comme nous le verrons, — ont dû être poussées à un haut degré dans toutes les classes de la Société (Caligula fut un transmutateur et ses successeurs, Claude entre autres n'en furent pas exempts), car saint Irénée fulmina contre elles, et les réprouva ; son succès ne dut pas être bien grand, puisque, plusieurs siècles après, saint Agobard (IX^e siècle), puis le chancelier Gerson eurent à recommencer (1).

De nombreux spécimens égyptiens ont été trouvés dans toute la vallée du Rhône, et M. Guimet en a publié dans la revue d'archéologie un catalogue fort complet, témoignage irrécusable des relations de notre pays avec l'Egypte (2). Pendant l'époque gallo-romaine, Lyon, devenu la capitale des Gaules et le centre

(1) Au commencement du siècle dernier, on a trouvé à Saint-Jean-des-Vignes, près Chalon, un autel en marbre où Auguste lui-même était représenté en Hermès, ayant, outre les attributs habituels, un bouc à côté de lui. Le curé de l'endroit y reconnut Saint-Jean-Baptiste, patron de la paroisse, et l'installa dans son église, pour la plus grande édification des fidèles, jusqu'à ce qu'Artaud allât lui lire l'inscription : « A Octave Auguste ».

Il y avait aussi un temple de Mercure au cret de Mercuré près Saint-Romain-de-Popey.

(2) A Annecy, on a trouvé une statuette égyptienne au cours de fouilles profondes, dans des conditions qui ne laissent aucun doute sur son authenticité à M. Le Roux, le savant conservateur du Musée.



des grandes voies d'Agrippa, vit s'accroître encore ses célèbres marchés (*emporium celeberrimum*) et tous les produits de l'Orient vinrent se centraliser ici avec ceux de l'Occident. Une vieille légende rapportée par nos anciens chroniqueurs, et dont je n'ai pas à discuter ici le bien fondé, veut que les Druides aient établi sur la rive gauche du Rhône un grand *hostel* pour y loger leur gui et les autres simples recueillis par eux, d'où le nom de *Gui l'hostière*, (*Guillotière*), donné à ce quartier; mais la plus sévère critique doit admettre, en se basant sur nos cachets d'oculistes, que les drogues d'Orient et même d'Extrême-Orient arrivaient alors à Lyon. Au reste, on a trouvé près de Colmar, dans une tombe gallo-romaine, une ampoule d'or dans laquelle se trouvaient parfaitement conservés des clous de girofle déterminés par Fluckiger lui-même; c'est là une preuve que nos pays étaient en relation non seulement avec l'Orient, mais encore avec l'Extrême-Orient par l'Egypte. J'ajoute que le christianisme nous est venu non de Rome, dont saint Pierre fit immédiatement la capitale de la religion nouvelle, mais de Smyrne et que pendant plusieurs siècles l'Eglise de Lyon garda, avec celles de l'Orient, des liaisons très étroites; c'est dans les déserts de l'Egypte que saint Just



se retira et que les Lyonnais allèrent chercher ses reliques. Il est certain que nos premiers médecins, aussi bien que nos premiers marchands et nos premiers prêtres étaient levantins (1).

Pendant l'époque gallo-romaine, la pharmacie fut sans doute à Lyon ce qu'elle était à Rome, avec ses divisions multiples pour le grand commerce de la droguerie ou de la préparation. Quant au détail, elle était plus entre les mains des médecins préparant eux-mêmes leurs médicaments, qu'entre celles des pharmaciens proprement dits. C'est comme médecin qu'on cite Abascantus qui correspondait avec Andromaque et Galien lui-même. Celui-ci le cite trois fois, et on lui doit un antidote contre les morsures de scorpions; c'est encore à des médecins qu'on attribue les cachets d'oculistes et les pots à collyre. Six cachets d'oculistes lyonnais, représentant en tout quinze collyres environ, sont arrivés jusqu'à nous. Parmi les substances qui entraient dans ces collyres, et qui dès lors se trouvaient à Lyon, on trouve les sels de cuivre, de zinc, le bitume de

(1) Nous possédons un pont fait par les Egyptiens : aux Villars d'Héria, près l'antique ville d'Antre, on voit encore le pont des Arcs, fait en grand appareil régulier de pierres de deux mètres environ de longueur, et d'un mètre carré de section, construit par la légion égyptienne sous Auguste.



Judée, la myrrhe, le glaucium, de la gomme, du pavot, le misy (!), la sanguine, etc.

Nous possédons au Musée historique de la Faculté un certain nombre de pots à collyre trouvés dans les ruines des bains romains de Champvert avec un grand nombre de pièces de monnaies.

La fabrique de ces pots occupait l'emplacement de la sacristie de Saint-François. J'ai des raisons de croire qu'elle n'était qu'une dépendance de la grande poterie de la maison Dittmar.

Je dois citer aussi les beaux vases appelés à tort lacrymatoires, que l'on trouve en abondance dans les tombes : ils renfermaient soit des cordiaux, soit des baumes ou des anti-septiques (parfums). Le musée de la ville en possède une admirable collection, suffisante pour garnir toute une pharmacie, aussi beaux par le fini, la légèreté du travail que par la qualité même des verres de toutes nuances auxquelles le temps a ajouté de séduisantes irisations.

Le monument de *Septimus le Saponarius* nous révèle l'existence d'une curieuse industrie à Lyon ; les *saponarii* n'étaient pas des fabricants de savon, mais des parfumeurs qui préparaient une pommade pour colorer en blond



roux les cheveux noirs (*déjà !*) Les jeunes Gauloises et même les jeunes Gaulois usaient beaucoup de cette pommade, ancêtre de notre eau oxygénée. Pline en rapporte une formule, mais le Gaulois qui la lui a donnée s'est moqué de lui.

La métallurgie, à l'époque gallo-romaine, était fort avancée dans le Lyonnais, où on exploitait les mines de Chessy; on montre encore un saumon en plomb portant l'empreinte des Séguisaves. L'hydrologie était représentée sous toutes ses formes : les stations balnéaires de notre région étaient déjà en honneur du temps des Romains, et, à Lyon même, ils avaient les Thermulæ du Greillon (qui devinrent plus tard la fontaine de Saint-Epipoz, selon toute vraisemblance), et les bains de Champvert (1) où de magnifiques substructions sont encore visibles; puis ce sont nos aqueducs qui sur une étendue de quatre-vingt-quatre

(1) Tandis que les belle sources de Choulans paraissent n'avoir pas été utilisées par les Romains, — mais plus tard par les premiers chrétiens, — les sources de Champvert, au contraire, étaient captées: on y observe encore d'énormes substructions, avec des placages en marbre d'Orient: on y a trouvé de nombreux pots à onguents, des débris de toutes sortes, et surtout, dans les sources mêmes, de grandes quantités de pièces de monnaies jetées par les malades aux Nymphes. M. Ferlat en possédait une corbeille, et il les distribuait à tout venant.

Une voie romaine conduisait de Trion aux Sources, en passant par le clos Marduel.



kilomètres étalaient leurs ponts superbes en *opus reticulatum*, et amenaient à Fourvière les eaux si pures des Cévennes. Les Romains n'ont fait aucun travail plus digne d'eux, tant par la hardiesse, la beauté et la perfection de l'œuvre, que par les précautions hygiéniques extraordinaires qu'ils y ont déployées.

Il y avait des thermes à Saint-Georges, où existait une source d'eau minérale sulfureuse. Il y avait aussi une source d'eau minérale à Saint-Clair et il est très vraisemblable que les guérisons faites sous le vocable de ce saint pendant le moyen âge, avec les eaux de cette source et celles du Rhône, n'ont été que la suite naturelle de traitements remontant à l'époque romaine.

Saint Irénée, qui paraît issu de la famille des Hyrénées, médecins grecs, signale que de son temps on falsifiait le lait avec du gypse.

En 450, c'est-à-dire au moment où commençait à s'effondrer l'empire, nous trouvons un fait curieux qui nous montre que l'état de la chimie devait avoir atteint un assez haut degré de perfection. Sidoine Apollinaire, en vers endécasyllabes a chanté les merveilles de la basilique des Macchabées et il dit qu'elle avait des vitraux verts avec des figures de couleurs variées.



Distinctum vario nitore marmor fenestras
Percurris cameram solum
Ac sub versicoloribus figuris
Vernans herbida crusta sapphiratos
Flectit per prasinam vitrum lapidum.

C'est là un fait intéressant, car s'il est aisé de faire des verres de couleur, comme ceux des lacrymatoires (car cette opération n'exige pas la préparation préalable de produits purs), il n'en est pas de même de vitraux peints, qui ne réussissent que si les oxydes métalliques et les silicates fusibles ont un grand état de pureté et des qualités multiples de fusibilité très difficiles à réunir. On dit que les premiers vitraux sont ceux de la basilique de Latran (795) et encore ils n'étaient faits qu'en verres colorés (*quadratarii*), tandis que les plus anciens vitraux peints passent pour remonter seulement au xi^e siècle.

Après l'effondrement de l'empire, et pendant les grandes invasions des barbares, la médecine et la pharmacie durent être exercées par des empiriques, mais bientôt les moines s'en emparèrent : deux noms seulement sont arrivés à nous : celui d'Elpidius, diacre de Lyon, médecin de Théodoric, et celui d'Egidius, médecin et poète, de l'ordre de Saint-Benoît,

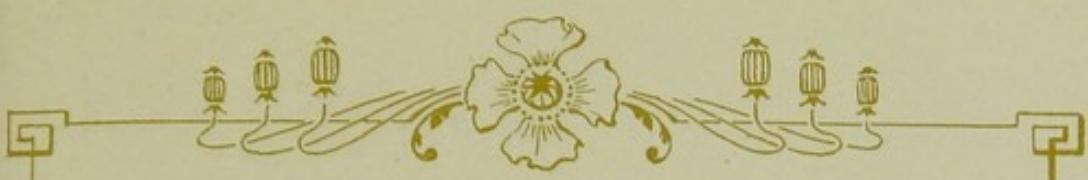


qui aurait écrit à Lyon, du temps de la reine Brunehaut, un traité *de Urinis et de Pulsibus* et en outre un traité des *Venins*.

La maladie étant considérée alors comme un châtiment de Dieu ou une malice de Satan, il était de toute logique de s'adresser aux saints, aux martyrs et aux prêtres, leurs mandataires, pour en obtenir la guérison.

Le prêtre consolait, réconfortait, absolvait, dissipait les terreurs du malade, invoquait les saints martyrs qui lui inspiraient à lui, ou au malade lui-même en songe, les remèdes à employer. Ceux-ci avaient comme base principale, souvent même comme élément unique, la poussière des tombeaux des martyrs : on la prenait dans de l'eau, de la tisane, ou des potions. A Lyon (1), la faveur allait surtout, selon saint Grégoire de Tours, vers les tombeaux de saint Irénée, de saint Alexandre et de saint Epipoy, dans l'église des Macchabées, dès le VI^e siècle et sans doute bien avant ; plus tard, et jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, ce fut au prieuré de Saint-Irénée, où l'on recueillait la poussière encore sanglante (?), rouge en tout cas, des

(1) A Dijon, on faisait macérer, au tombeau de saint Benigne, disciple de saint Irénée, de la bière ou du vin dans les cavités où les pieds du martyr avaient été scellés avec du plomb. Le médicament plombique (?) ainsi obtenu guérissait les yeux et les blessures. (*De Glor. martyrum*, LI.)



martyrs compagnons (socii) de saint Irénée, dont les corps après le massacre, furent jetés dans une ancienne réserve d'eau, aujourd'hui crypte de Saint-Irénée (1). Pendant le moyen âge, les corps de saint Irénée et des saints Alexandre et Epipoy furent *rédupliqués* suivant une coutume fréquente alors, c'est-à-dire qu'on possédait deux fois les trois corps dans les deux églises, distantes l'une de l'autre de 260 mètres à peine. A la suite d'un procès retentissant, où la passion joua un plus grand rôle que les documents historiques, l'Eglise de Lyon reconnut imprudemment comme authentiques ceux du prieuré de Saint-Irénée; on y recueillait dès lors une quantité de poussière considérable que l'on exportait au loin : il se produisit dans le sol de la crypte une excavation de 1 mètre 20 de profondeur sur autant de largeur, autour de laquelle se créèrent une foule de légendes; elle est entourée aujourd'hui d'une grille artistique et on la vénère sous le nom de Puits des Martyrs.

(1) J'ai des raisons de croire qu'une autre réserve d'eau située à quelques centaines de mètres de Saint-Irénée, sur la route de Sainte-Foy, servit au même usage. Elle fut trouvée remplie d'ossements, comme celle de Saint-Irénée.

La fameuse *Crypta abditissima s. b. Joannis* n'était pas à Saint-Irénée, mais rue des Macchabées, où il en existe encore des restes souterrains qui ont été reconnus au commencement du siècle dernier.



L'emploi thérapeutique des poussières des temples asclépiadiens était fort en honneur dans l'antiquité classique et il a dû passer sans transition dans le culte catholique, comme tant d'autres pratiques religieuses païennes; il existait aussi chez les druides, et chose bien curieuse, il est arrivé dans ce pays jusqu'à nous: ainsi à Cercié, dans la chapelle de Saint-Ennemond, les pèlerins vont encore gratter la pierre druidique qui guérit les maux de dents et les coliques infantiles.

La pierre de la chapelle de Saint-Pierre-de-Garanche provenant aussi d'un monument mégalithique a été brisée il y a peu de temps, mais les fidèles raclent l'autel : il guérit les fièvres paludéennes.

La pierre miraculeuse de Rofray (Saint-Georges-de-Reneins) guérit aussi les maux de dents et la stérilité.

On veut qu'après l'expulsion des Sarrasins les sciences et les arts refleurirent à l'Ile-Barbe, où Charlemagne établit sa bibliothèque : on sait positivement par les vers d'Alcuin qu'à cette époque la médecine et la pharmacie étaient confondues (1).

(1) Toutefois les mots *Medecinia*, boutique de médecin, *Myropolia*, boutique d'apothicaire, et *Tronstina*, boutique de barbier,



Charlemagne fonda à Lyon une de ses grandes écoles, quadrivium, et y ajouta la physica par les capitulaires de 805 (1). Dès cette époque (813) les Lyonnais s'unissaient aux Marseillais pour aller deux fois par an à Alexandrie d'Egypte chercher les drogues et épices.

Vers l'an 1050, un de nos évêques, saint Gebuin (saint Jubin), guérissait de la goutte : il mourut en 1082, et ses reliques conservées encore de nos jours à Saint-Irénée n'ont cessé d'être vénérées pour la guérison de cette maladie.

L'empereur Frédéric (1157) céda à l'évêque Héraclius ses droits de police sur la ville de Lyon, notamment sur les denrées, et sans doute sur la police de la pharmacie et de l'épicerie. Sous Frédéric II, qui fut déposé à Lyon par Innocent IV, commence nettement la différenciation des pharmaciens en *stationarii* et *confectionnarii*, ceux-ci exécutant les ordonnances sous la surveillance des médecins.

employés à cette époque indiquent qu'il y avait déjà une différenciation dans les trois ordres d'officines où se débitaient des médicaments.

(1) De cette célèbre Ecole, où l'on s'occupait des *Sciences humaines*, des *Sciences divines*, du Chant de l'Eglise et d'*astronomie*, et qui compta comme maîtres S. Agobard, Florus, Amolon, Remi, il nous reste peu de choses à citer ici, si j'en excepte le *Traité des Erreurs populaires sur la cause du tonnerre*, et une lettre sur les convulsions des femmes en présence des reliques.

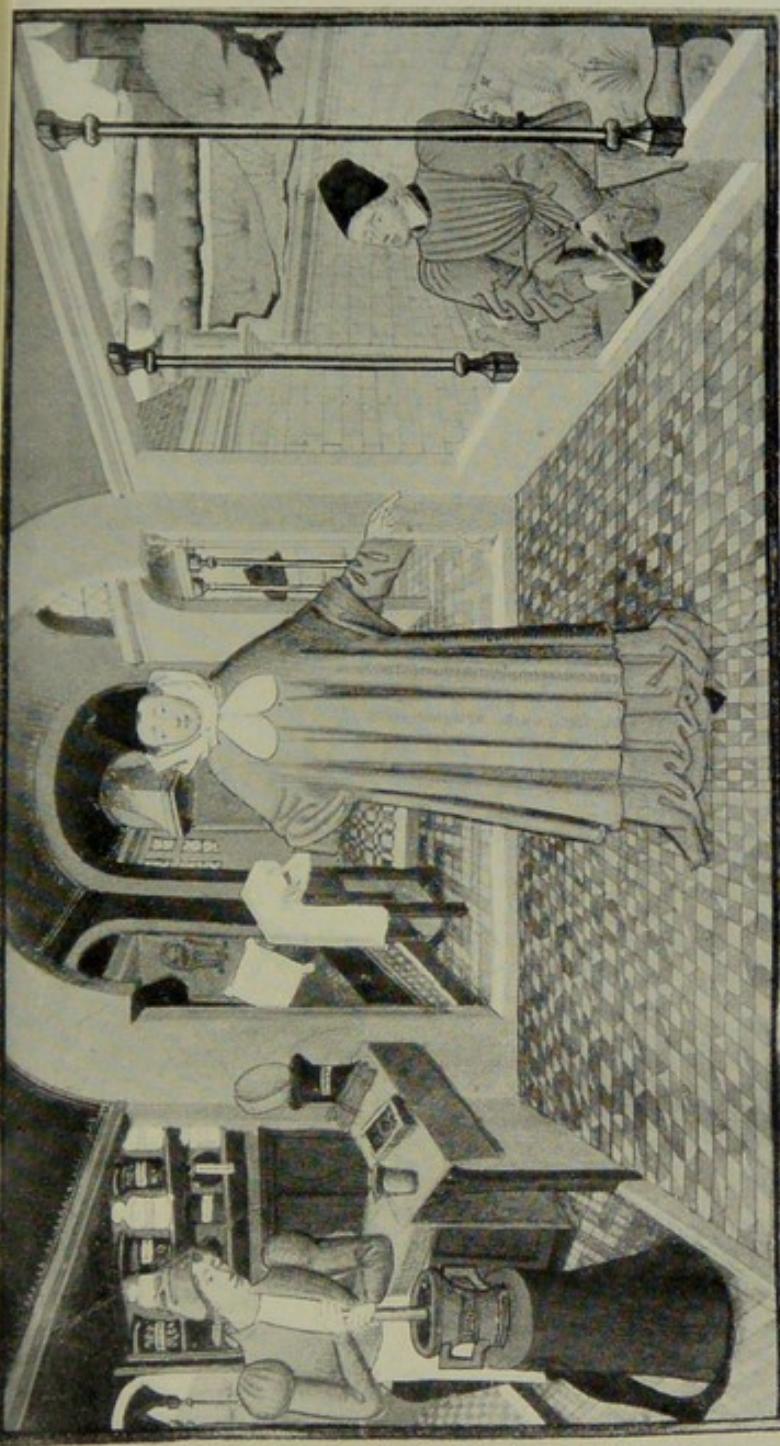


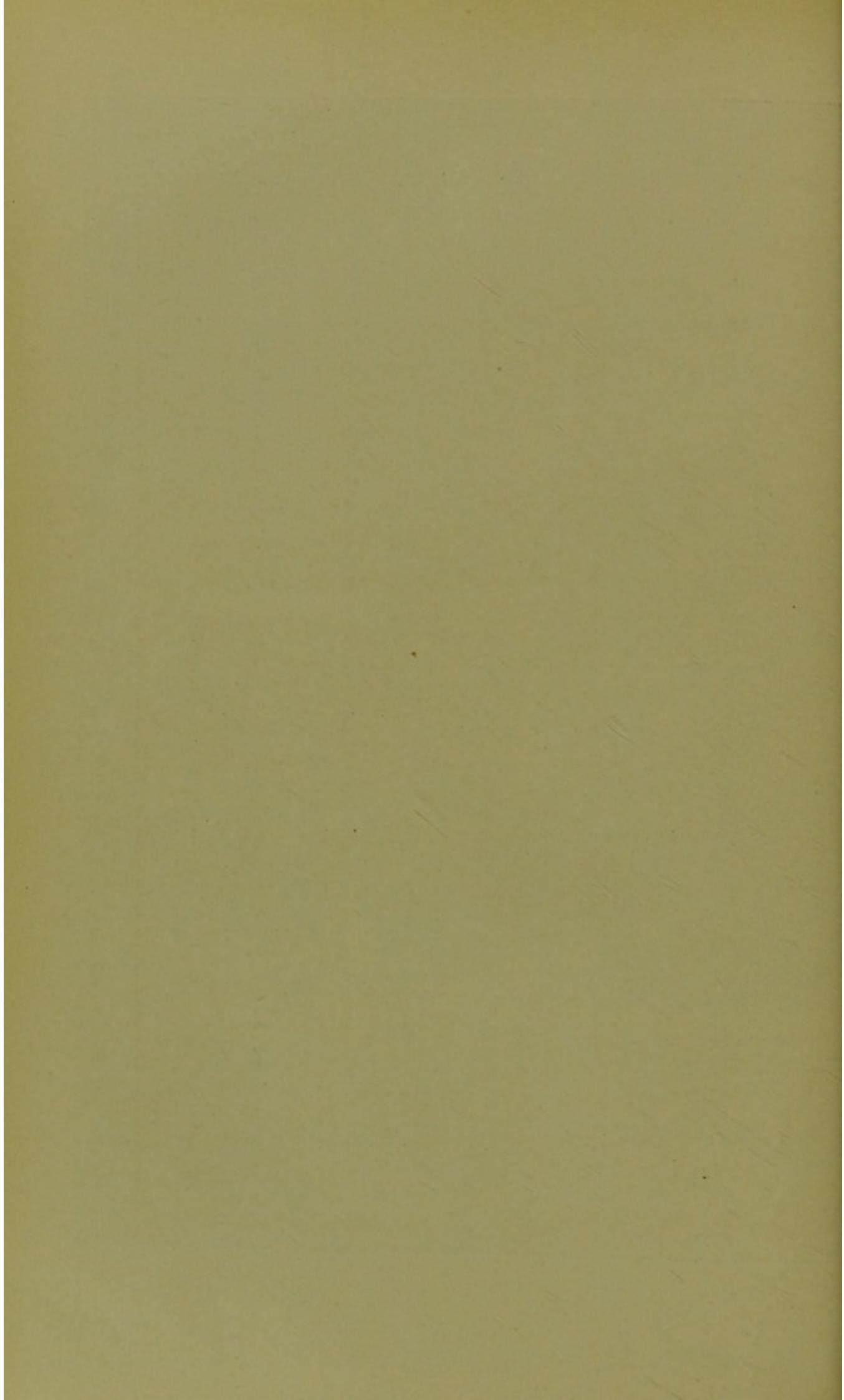
Après cette époque les sciences occultes, l'astrologie, l'alchimie, reprirent un nouvel essor. On cite, comme ayant exercé à Lyon, Guillaume de Salicet, Lanfranc, qui écrivit sa *Petite Chirurgie* à Lyon, et surtout Arnaud de Villeneuve qui y habita en 1285 et 1311. Parmi ses traités, l'un d'eux, la *Médecine des Pauvres*, est une sorte de *ricettario* fort curieux, qui fut en grand honneur dans les pharmacies lyonnaises. Le Musée Historique de la Faculté de Médecine en possède un bel exemplaire en caractères gothiques, imprimé à Lyon.

Nous arrivons à l'époque de Guy de Chauliac, chanoine et prévôt de Saint-Just, l'illustre rénovateur de la chirurgie, mort à Lyon en 1368. Il exerçait la chirurgie dans l'hospice de Saint-Just, formé de quatre corps de bâtiments et avait droit de haute et basse justice sur toutes les terres du célèbre couvent. On lui doit un *Antidotaire* qui fait suite à sa *Chirurgie*, et qui est bien le premier traité de pharmacie original publié en France. On compte soixante-dix éditions imprimées de cet ouvrage, plus un nombre incalculable de manuscrits, car cet ouvrage fut suivi exclusivement pendant plusieurs siècles par les chirurgiens. Dans l'*Antidotaire* nous trouvons de précieux renseignements sur la pharmacie à Lyon : Guy de

adūcūt dūmūcī . et xī . tēpēi
dēcēpī dēfēchū iñ pāmē mēdōo
dīpī iñ epāte pātēcē qū oēcū nōn
pōtērē eēcē nārōmū . ¶ Eētō
eēcā dūnōpī dūmūcī lēcē eēt dūmūtēs
mīsī mēcē pōtērē hūrēs dīfētēz
et dīfētēz . et dīfētēz hētēs pētē
eēmēpē cī mēdōo . dīfētēz dītēs nē cītē

Eētēhātēmū
et gīsē . gīsē eēt
dēfētē mēdōo
māvē dērētēs
ut sēcē dēmūcē
componēcē ac eēcā
dēmīfētē dēfētēs . Eētē
dēmīfētē dēfētēs . Eētē





Chauliac déclare qu'il y a de bons apothicaires dans la ville, mais que les campagnes en sont privées, ou bien que leurs boutiques sont mal approvisionnées. Il étudie environ sept cent cinquante substances, donne un grand nombre de préparations galéniques, et entre autres la spécialité de l'évêque de Lyon, saint Jubin peut-être. Il est donc certain, d'après Guy de Chauliac, que de son temps, les chirurgiens faisaient déjà de la pharmacie, comme ils le firent légalement en vertu de leurs statuts jusqu'à la Révolution. L'un des manuscrits de la Bibliothèque Nationale (n° 6966) porte des miniatures curieuses ; on voit, sur l'une d'elles Guy de Chauliac enseignant à ses élèves, en présence de Galien, d'Avicenne, d'Hippocrate ; sur une autre, une officine de cette époque (1) identique aux beaux spécimens des plus anciennes pharmacies que nous pouvons encore admirer ici : celles de la Charité, des hôpitaux de Beaujeu, de Belleville ou de Villefranche. L'artiste a représenté le maître donnant ses leçons dans l'église de Saint-

(1) Cette miniature est la plus ancienne reproduction de pharmacie connue. Elle représente, à n'en pas douter, la pharmacie du couvent de St-Just, car on y aperçoit par une fenêtre, les murs fortifiés, une tour carrée de l'enceinte du couvent, et plus loin, le coteau de St-Irénée, avec des arcades qui paraissent être les aqueducs, exactement comme on les verrait de l'emplacement où était la célèbre église de ce couvent.



Just, sans doute (1). Outre l'antidotaire, Guy de Chauliac a écrit un traité d'astrologie et un formulaire (cartulaire) aujourd'hui perdu.

Guy de Chauliac, comme tous les savants de son temps, était astrologue : cette science et l'alchimie florissaient à Lyon de son temps, car Arnaud de Villeneuve y avait laissé d'autres élèves que lui. Je ne puis que citer les alchimistes qui donnèrent sous ce rapport une véritable renommée à Lyon, ou ceux dont les ouvrages font prime en ce moment :

Raymond Lulle qui, d'après la philosophie hermétique travailla de son art à Lyon, en 1304 et en 1305 et y refit complètement son *Art général* (2) ;

Jean de Rupescisa, ou Jean de Rochetaillée (on disait aussi Roquetaillade), près Neuville, auteur d'un traité de *Quintessence* (1350), d'un traité *De confectione veri lapidis philosophorum* et du *Liber lucis* ;

Le pape Jean XXII qui fut sacré à Lyon, et auquel on attribue un traité sur *l'art transmutoire*, imprimé en 1557 ;

(1) On a discuté pour savoir quelle est la langue dans laquelle les livres de Guy de Chauliac sont écrits ; j'ai lieu de croire que c'est tout simplement la langue qu'on parla à Lyon pendant plusieurs siècles, la Rustique romane.

(2) J'ai vérifié le fait chez les Bollandistes : *Acta sanctorum*, 27 juin, t. VII.

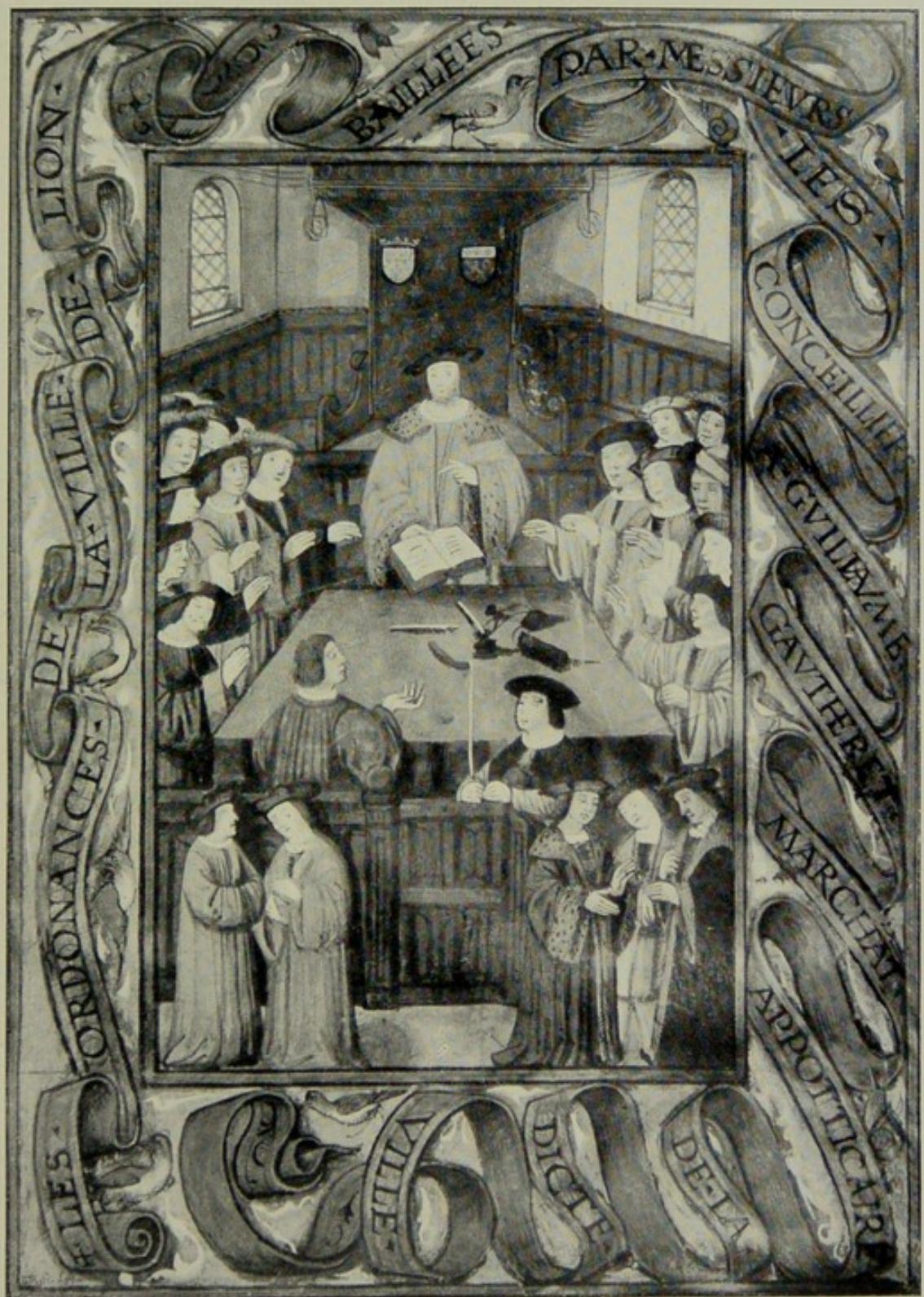


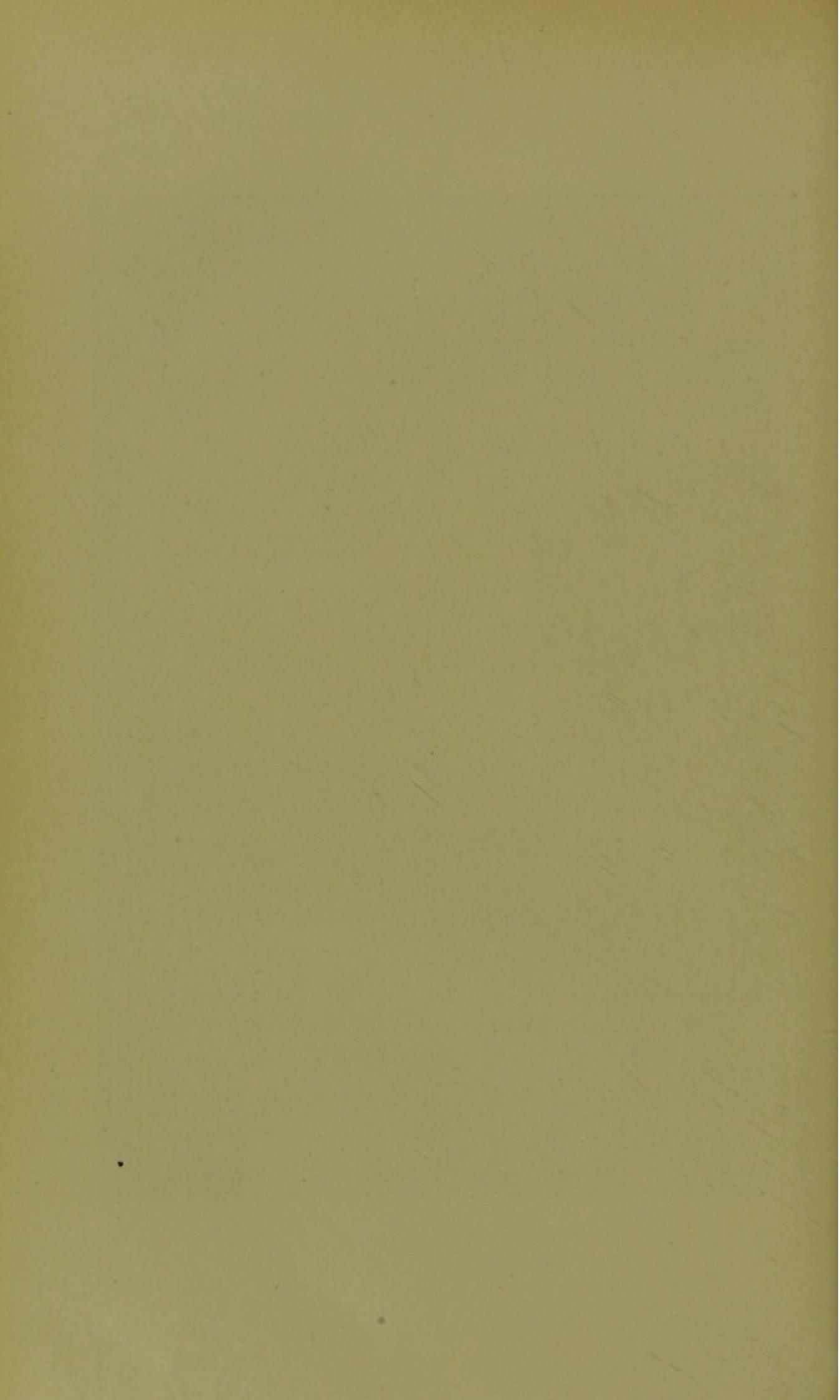
Juctin, mort à Lyon en 1590 ;
Apollonius ;
Jacques Cuer (Jacques Cœur), le célèbre argentier, inscrit parmi les épiciers de Lyon ;
Corneille Agrippa et ses élèves Weier et Landulfe, qui appelait Lyon la ville des merveilles cachées et le centre de la commune félicité des alchimistes ;
Barnaud, de Crest en Dauphiné ;
Nostradamus, qui découvrit à Lyon l'acide benzoïque en 1547 ;
Antoine Champier, *director summæ summarum medicinæ* (1572) ;
Gaston de Claves, auteur de la *Philosophica chimica* (Lug. 1612) ;
Nicolas Flamel, qui découvrit à Lyon d'immenses richesses grâce au juif Abraham, ou plutôt par son commerce intelligent ;
Ganivet, l'auteur de l'*Amicus medicorum* ;
Quercetanus, auteur de : *Ad J. Auberti vendonis brevis responsio* et *De ortu et causis metallorum*.
André Briau, Louis de l'Angle, Perrial,
Claude Millet, Turquet de Mayence (?).
En 1363 apparaît, dès l'origine de nos archives municipales, une institution qui devait exister depuis fort longtemps : l'inspection des drogues pendant les foires et dans les pharmacies,



le *grabelage* ou *grabau*. Ce mot est écrit dans les archives de bien des façons au cours des siècles : *grabeau*, terme encore en usage dans la droguerie lyonnaise, veut dire poussière et par extension une impureté ajoutée aux drogues ; on peut les séparer par *griblage* ou *grabelage*. C'est l'origine de l'inspection des pharmacies. Le plus ancien grabeleur, dont le nom nous est connu, est désigné dans les Nom-mées sous le nom de Jean le Grabatour, en 1363.

Cette institution a une longue histoire, car elle était une source de grandes recettes pour la ville, surtout à certaines époques ; elle appartint aux évêques, au roi, au Consulat à partir de 1463, aux hôpitaux et une partie des recettes resta même aux apothicaires. Elle était régie par un règlement souvent réformé (1463, 1467, etc.). Je ne serai guère contredit, en disant que le règlement du *grabeau* de 1507, sur vélin magnifique et avec ses admirables miniatures et enluminures est le joyau de nos archives municipales, et l'un des plus curieux documents qui existent sur l'ancienne pharmacie. Le grabeleur prêtait serment devant les consuls et échevins réunis, en présence des principaux personnages de la ville, comme le représente la deuxième miniature où, parmi les personnages,







se trouvent le célèbre Symphorien Champier, Scarron, etc. Le grabeleur faisait jeter dans la Saône, publiquement, du haut de l'arche miraculeuse des Merveilles, les drogues falsifiées.

Charles V, dit le Sage, vers 1380, signa des lettres patentes sur la police de la cité de Lyon concernant les apothicaires ; ces lettres furent dépêchées au sénéchal de Lyon, bailli de Mâcon, et enjoignaient aux apothicaires de se servir de la livre de seize onces, fors pour ce qui concerne la médecine qu'ils vendront selon l'ordonnance et poids des médecins et chirurgiens ; et que leurs cierges ne seront faits que de cire neuve, et non refondue, et ne feront les mèches que de huit fils de bouras seulement... sous peine de cent sols tournois.

On sait que Charles V autorisa en 1372 les barbiers à vendre des drogues « parce que les « mires jurés sont gens de grand état et sa- « laire ».

A Lyon, dès cette époque reculée, on constate la séparation très nette de l'épicerie et de la pharmacie, qui ailleurs furent si longtemps confondues. Les épiciers tels que nous les comprenons aujourd'hui ne portaient d'ailleurs pas ce nom alors, c'étaient des *mercatores*, marchands-merciers ; les épiciers correspondaient à nos droguistes actuels, mais il leur était inter-



dit de vendre des médicaments à Lyon, même les quatre grandes confections qu'ils pouvaient vendre partout ailleurs (conf. Hyacinthe, Alkermès, Thériaque et Mithridate) (1). J. de Renou indique d'ailleurs cette curieuse exception que présentaient à Lyon les groupes des pharmaciens, des apothicaires et des épiciers qui étaient distincts. Ils se réunissaient, il est vrai ancienement, en une même confrérie, et possédaient un immeuble, rue Bourgchanin, à l'enseigne de Sainte-Magdeleine, mais ces réunions en une même confrérie n'étaient qu'une nécessité budgétaire et non une affaire de commerce ou de sentiment, car dans certains pays, les apothicaires s'associaient avec n'importe quelle profession : les drapiers, les hôteliers, les cabaretiers, les perruquiers, etc. ; même leurs armoiries étaient communes, pour supporter plus aisément les exactions du fisc, et les frais que coûtait à chaque instant l'homologation des statuts. Mais la Communauté des apothicaires de Lyon, aussi loin que remontent nos archives, fut toujours indépendante de celle des épiciers; ses armoiries qui étaient d'argent à trois boîtes couvertes de gueules 2-1, lui appartenaient exclusivement.

(1) Au xv^e siècle, les quatre confections se préparaient toutes à l'Hôtel de Ville.



En 1471, naissait Symphorien Champier qui devait être le rénovateur de la pharmacie lyonnaise, autant par son enseignement et ses ouvrages que par ses sarcasmes. On trouve dans ses nombreux ouvrages, vendus aujourd’hui au poids de l’or, les renseignements les plus précieux sur l’état de la pharmacie de son temps, et il a fait lui-même preuve de connaissances en matière médicale remarquables pour cette époque. Il rapporte qu’il y avait des pharmaciens fort instruits, entre autres, Claude Pinsart et René Villateau qui faisaient sur la foire, car « Lyon était la Jérusalem ou la Corinthe du monde » comme marché, la Thériaque d’Andromaque, et répondraient « savamment et doctement » aux questions des apothicaires venus aux foires de toutes les parties du monde. Parmi ses ouvrages écrits pour les apothicaires, je dois signaler surtout : *Ars parva Galeni*, *Campus Elisæus*, *Hortus Gallicus*, *de Theriaca*, le Myrouel des apothicaires que Dorveaux, le savant bibliothécaire de l’Ecole de pharmacie de Paris, a si heureusement réédité, l’*Officina apothicariorum*, l’*Antidotarius* et surtout les *Castigationes*. Symphorien Champier eut indirectement encore sur la pharmacie une influence non moins grande, en fondant notre célèbre collège de la Trinité, qui devait si rapi-



ment dépasser en éclat, dans toutes les branches des connaissances humaines, n'importe quelle université de l'Europe, puis en jetant les bases de notre Collège de médecine.

S. Champier nous apprend que, de son temps, la Thériaque se préparait publiquement sur la foire : j'ignore à quelle époque remonte à Lyon cette institution d'Etat, qui avait ici une importance unique : d'abord parce que les drogues nécessaires à sa préparation ne pouvaient se trouver que dans les grandes foires et ensuite parce que celles-ci, par l'affluence d'étrangers venus de toutes parts amenaient nécessairement les épidémies de peste, quand les armées ne s'en chargeaient pas. Or, la Thériaque était considérée comme le remède unique et souverain de ce redoutable fléau, qui, au dire de Clerjon, sévit huit cents fois au moins dans notre ville depuis l'ère chrétienne; il fut grave trente-deux fois, effroyable sept ou huit fois. Les Nommées en 1388 parlent déjà de Jean le Triaclou, marchand de Thériaque.

Quand l'Hôtel de Ville eut été construit, la Thériaque fut préparée solennellement et publiquement, après que les drogues et les vipères avaient été exposées pendant huit jours ou un mois, afin que chacun pût vérifier leur sincérité. Nous possédons de nombreux ouvrages lyon-



nais, outre ceux de Champier, qui ont trait à cette préparation. Le médecin Cl. Pons répandit le bruit que la Thériaque faite à Lyon ne valait rien parce que les vipères ne provenaient pas des campagnes de Rome. Il en résulta une véritable émeute en ville, et il fut censuré ; il fit paraître un « *Parallèle des vipères romaines et herbes candiates avec les vipères lyonnaises* » et le pharmacien La Grive lui riposta dans son *Antiparallèle*. On prouva l'efficacité de la Thériaque en faisant mordre à l'Archevêché, en présence du duc de Nemours, un valet par une vipère femelle : « Pour ce, il (le duc de Nemours) fit porter les mêmes vipères chez la Reine, logée à l'Archevêché et en présence de M. Riban, médecin pour lors de sa Majesté, et M. Dance, son apothicaire, moi y étant aussi avec quelques amis, il avait fait disposer un drôle de valet bien préparé soit par l'antidote, soit par munition de gueule et le fit mordre à une vipère en la partie senestre au-dessus du cœur, jusqu'au sang, et ce par une femelle, qui y imprima ses quatre dents. Le galant voulant feindre, tomba en syncope ; il eut beau prendre son orviétan, sans notre Thériaque, il pouvait bien dire *buona notte* ».

Pons répondit par la *Sycophantie thériacale*, mais la Thériaque lyonnaise, qui a une longue



histoire, garda sa haute réputation, et le roi continua à faire prélever pour lui et sa cour par le lieutenant criminel celle qui lui était nécessaire.

La Thériaque s'employait jeune ou vieille, c'est-à-dire après une fermentation spéciale ; mais elle ne devait plus fermenter. En 1609, la Thériaque cependant fermenta, d'où grande émotion populaire. Le Consulat déléguua le doyen et les agrégés du Collège de médecine pour l'examiner et faire un rapport sur cette calamité. Si la Thériaque lyonnaise a fait grandes vertus dans le passé, nous lui devons mieux dans les temps modernes, car elle décida à Vaise de la vocation de Claude Bernard.

On possède, à l'Hôtel-Dieu, le beau vase (monument historique) qui servait à conserver la Thériaque, mais le mortier en bronze non moins remarquable dans lequel on la fabriquait a malheureusement quitté notre ville.

A signaler aussi, le beau portrait de la « sœur apothicairesse » chargée, au commencement du XVII^e siècle, de la « dispensation » de la Thériaque.

On ne sait à quelle époque la corporation des apothicaires de Lyon s'est organisée sous la forme où nous la trouvons au commencement du XVI^e siècle, c'est-à-dire en un collège d'en-



seignement, en jury de réception pour les grandes, en conseil de discipline, et en société ayant des droits et des priviléges que le Consulat lui-même n'osait enfreindre ; les vieilles archives disent : *de toute ancienneté*, et on faisait remonter la corporation à l'époque de saint Louis. Ce n'est pas impossible ; les barbiers chirurgiens prétendaient remonter à l'an 1088 selon Guy de Chauliac, et leurs statuts dataient certainement de 1252 ; on peut supposer que la corporation des apothicaires devait avoir la même ancienneté. Les statuts les plus anciens, ou plutôt les plus anciennes lettres patentes leur donnant des statuts sont du 27 août 1528, mais la Confrérie existait depuis longtemps, car elle approvisionnait gratuitement de médicaments, on ne sait depuis quand, l'Hôtel-Dieu, qui, en retour, lui concédait un jardin pour la culture des simples et le droit de nommer le chirurgien et même le médecin en chef. La situation de la pharmacie pendant tout ce siècle fut des plus florissantes ; on trouve parmi les apothicaires un grand nombre de noms nobles (Simon de Beaulieu, J. de Bornier, N. de Castellaire, F. de Clercy, J. de Prèz, Ste-Olive, André de Beaumont, P. de Heyden, et, plus tard, les Jussieu, etc.).

Les médecins, impuissants à soigner les pes-



tiférés, les avaient abandonnés aux barbiers et aux pharmaciens, qui en acquirent une grande influence. En 1536, ils furent chargés de l'expertise de l'empoisonnement (?) du Dauphin François par Montecucculi. L'art de la distillation était poussé chez eux fort loin, ainsi que le prouve le traité d'alchimie de Jean-Ant. Champier, qui contient des appareils à rectifier parfaits et des appareils à distillation fractionnée absolument surprenants (1).

Pendant ce siècle commencent nos jardins botaniques : j'ai parlé de celui de la Confrérie de la Madeleine, l'Hôtel-Dieu en avait un autre, puis ce fut Roville qui fonda le sien (en 1568) et bientôt G. Bauhin devait venir l'organiser et y faire des démonstrations publiques de botanique. C'est de ce jardin qu'est sorti le bel ouvrage de Dalechamps, l'*Historia plantarum* (1587), 2 vol. in-fol. avec fig., qu'on peut opposer à ceux des pères Rhenans de la botanique, malgré quelques imperfections. Celles-ci, d'ailleurs, ne sont pas le fait de Dalechamps, et elles ont été relevées par Gasp. Bauhin, et plus

(1) Ce livre est resté inconnu d'Allut lui-même, il a pour titre : Coelum | Philosopho | rum, seu liber de secretis na | turae per Philippum | Vistadium.

Adcessis Joan. Anto Campesii, Directorium | Summae summarum Medicinae, Lugd. 1572, Rev., 649 p. et index ; 115 mm. × 78.



tard par J. Pons (1596). Les couvents avaient aussi leur jardin des simples depuis fort longtemps, et, Symphorien Champier nous l'apprend, la plupart d'entre eux avaient des pharmacies ouvertes au public. Les jésuites du collège avaient beaucoup de spécialités qui s'exportaient au loin. Les carmes obtinrent des fonds du Consulat pour organiser la leur, et ce fut chez eux que bientôt devaient se centraliser les sciences pharmaceutiques ; ils logèrent le célèbre alchimiste Agrippa, et plus tard, quand elle se brouilla avec les hôpitaux, la communauté des apothicaires elle-même.

A partir du XVI^e siècle, les documents sur l'histoire de la pharmacie abondent, dans tous les ordres d'études qu'elle embrasse :

D'abord les documents d'archives, statuts, procès, chartes, etc. : ce sont, en premier lieu, les archives de la Société de Pharmacie, suite naturelle et ininterrompue de l'ancienne communauté des apothicaires. Aucune corporation, si je ne me trompe, ne peut justifier en France de titres authentiques d'une si haute antiquité. Je me contenterai de citer ici le grand livre de la communauté, qui contient les actes de réceptions des maîtres apothicaires de la corporation depuis 1572, avec leurs chefs-d'œuvre et les signatures. Ce livre, d'une belle reliure



que le temps et des vicissitudes nombreuses (dont une a fait l'objet d'une délibération consulaire) n'ont pas trop fatigué, contient les actes des Leymarie, des Fleurant, des Couze, des de Jussieu, etc., et peut être placé au même rang que le livre du Grabeau des archives municipales.

Puis le texte original des statuts en quarante-deux articles, avec le sceau ; l'écriture est difficile à lire, l'encre a rongé le papier qui est comme une dentelle. A chaque avènement, le nouveau roi confirmait à *ses chers et bien amés* apothicaires de sa bonne ville de Lyon leurs statuts, qui en somme furent toujours les mêmes depuis ceux de 1596, qu'on trouvera dans l'histoire de la pharmacie lyonnaise de notre érudit collègue M. Vidal : je laisse à penser ce que devaient coûter à nos « chers et amés » apothicaires de pareils compliments.

Les lettres patentes authentiques sur beau parchemin, avec les grands sceaux du roi, confirmant leurs statuts (1623).

Les statuts, règlements, ordonnances et priviléges des marchands maistres apothicaires de la ville de Lyon, ensemble les confirmations des rois très chrétiens Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV à présent régnant.

Lettres patentes sur beau parchemin de 1660.



NOMBREUSES PIÈCES DE PROCÉDURE.

Diplôme sur grand parchemin de Leymarie
(à la Faculté).

Les archives municipales possèdent une liasse importante de pièces concernant les apothicaires, et, parmi elles, une de 1596 qui donne de précieux renseignements sur la réception des maîtres à cette époque ; les plus anciennes pièces remontent au XVI^e siècle.

Puis les archives des maîtres chirurgiens qui, à Lyon, faisaient autant de pharmacie que les apothicaires ; en vertu de leurs statuts, ils ne devaient délivrer de remèdes que pour les affections chirurgicales et vénériennes, mais ils rattachaient naturellement toutes les maladies à cette « maladie de Protée » (*sic*) et, sous prétexte de vérole, traitaient et médicamenteaient toutes les autres. Nos archives municipales contiennent les pièces d'une centaine de procès des apothicaires et médecins contre les barbiers. Ceux-ci poursuivaient eux-mêmes à Lyon l'exercice illégal de la pharmacie, et percevaient des dommages intérêts au profit de leur communauté, jusqu'à la Révolution.

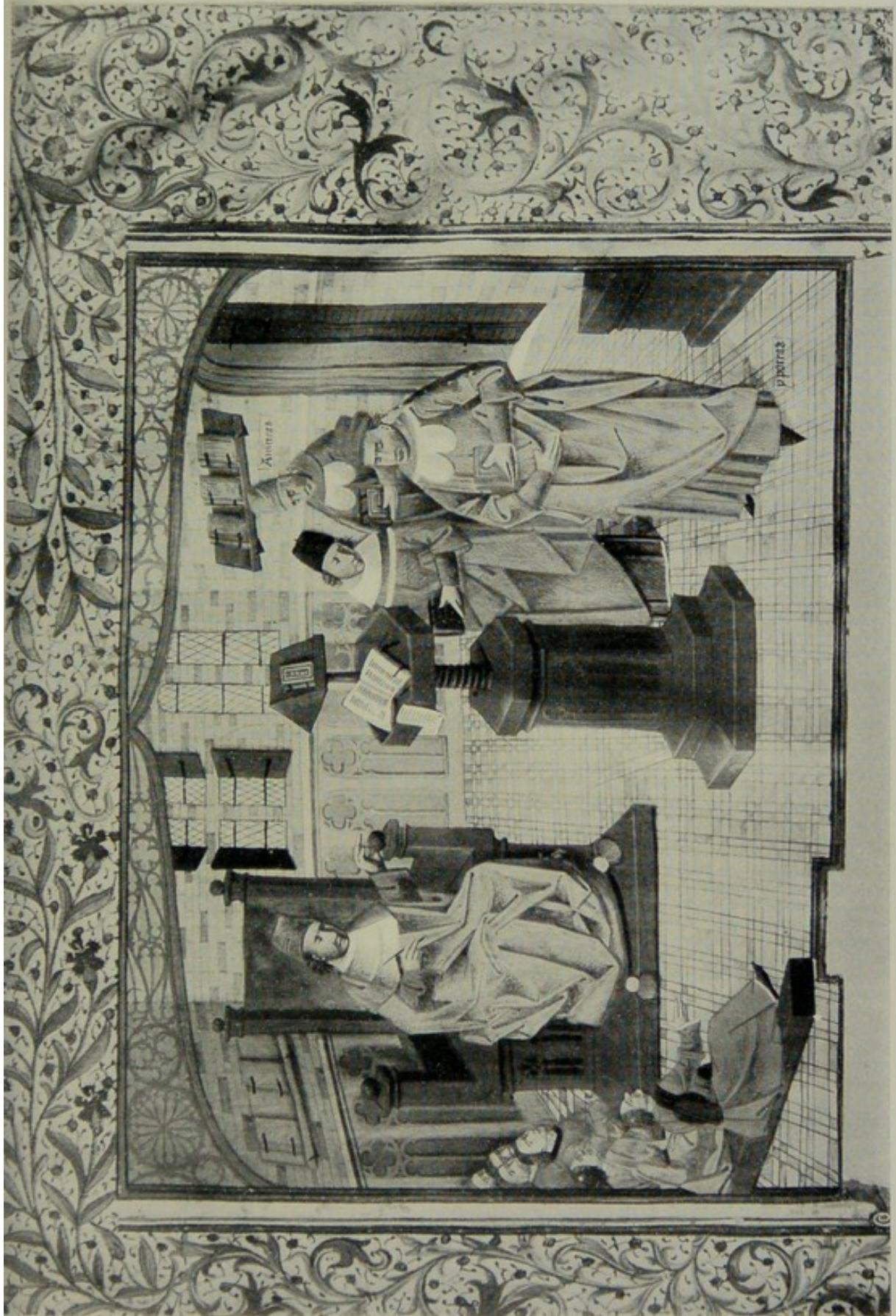
Les archives de nos grands hôpitaux sont très riches également en documents concernant la pharmacie, les apothicaires furent longtemps les hôtes de l'Hôtel-Dieu ; les étudiants en

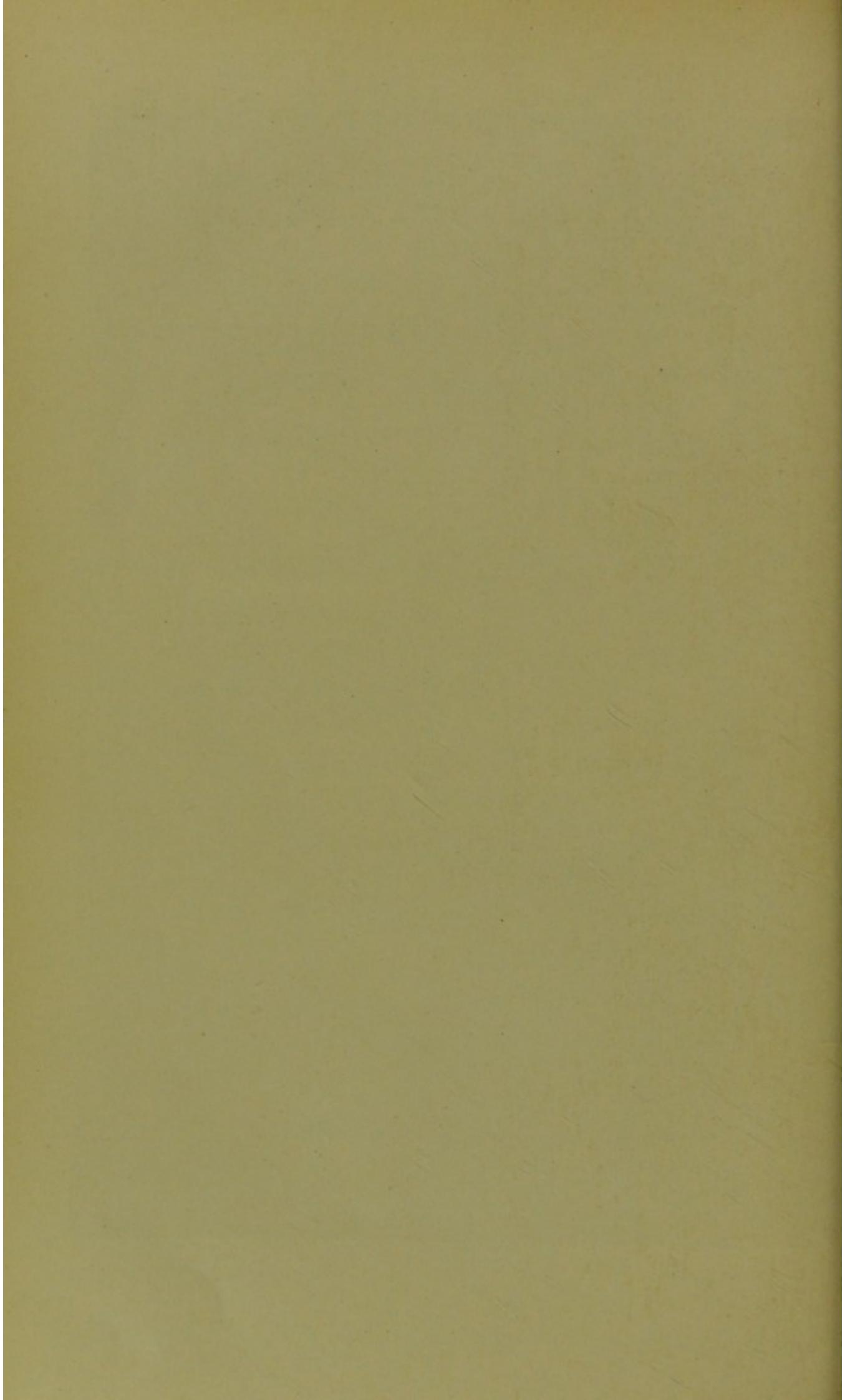


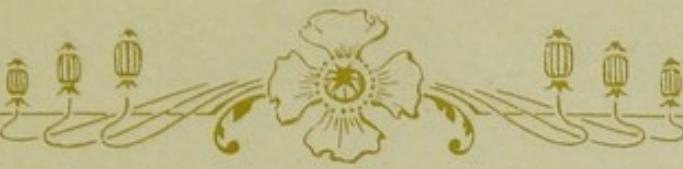
pharmacie y avaient une salle commune pour leurs associations, et les apothicaires de Lyon, je l'ai dit déjà, fournissaient gratuitement autrefois les médicaments aux malades. Outre l'admirable bijou qu'est la pharmacie de la Charité, curieux spécimen des officines anciennes, nos hôpitaux ont une quantité considérable de vases et de bocaux de pharmacie d'un prix inestimable.

Nous sommes riches aussi en livres : nos célèbres imprimeurs lyonnais ont édité plusieurs milliers d'ouvrages de médecine et de pharmacie, dont de nombreux biographes se sont occupés. Nous en avons déjà réuni un grand nombre dans le Musée historique de la Médecine et de la Pharmacie.

Les anciens apothicaires lyonnais n'ont jamais suivi de pharmacopée ayant un caractère légal : ils en ont toujours réclamé une au Collège de Médecine qui y a toujours travaillé. On cite bien une *Pharmacopea lugdunensis*, de 1628 et la *Pharmacopea lugdunensis reformata* (1674), celle-ci à caractère officiel, mais on parle plus souvent de la *Correcte* dans les procès que j'ai pu lire. Cette *Correcte* n'était autre que les *Castigationes* de Symphorien Champier. Peu avant la Révolution, le Collège de Médecine avait terminé la pharmacopée, à laquelle Rast mit la dernière main, mais 1793, en balayant







les corporations, en empêcha la publication.
Le manuscrit passa aux héritiers de Rast, la
famille Lombard de Buffières.

Parmi les livres édités, tous à Lyon, qu'on trouvait le plus dans les pharmacies lyonnaises, on cite les œuvres de Champier, Mesué avec l'*Antidotaire* (1), l'*Enchyridion des Myropoles* (rarissime), la *Médecine des Pauvres* d'Arnaud de Villeneuve (rare), le *Lumen apothecariorum* de Sylvius, le *Guidon des apothicaires* de Caille, les œuvres de Quercetanus (très communes) Joubert (commun), Damidot (rare), Bauderon (très commun), Charas (très commun), les œuvres de L. Meysonnier (très communes), Renou (commun), *Pharmacopea dogmaticorum* (1607, rare) etc., etc.

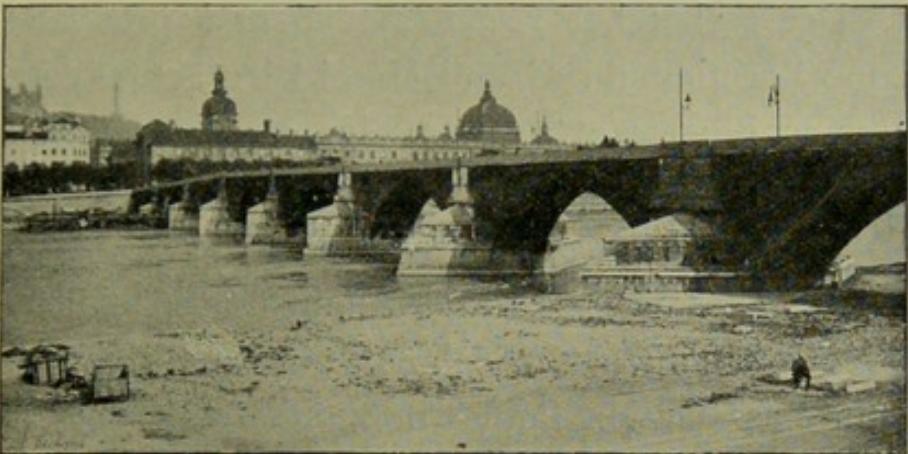
Je ne puis passer sous silence l'état si florissant de la physique à Lyon dès le XVIII^e siècle : on y avait fait plusieurs « cabinets » célèbres et on songea à créer ici une académie de physique spéciale. Je rappelle que la réputation de Puget comme micrographe était universelle, et qu'il fit des recherches sur l'aiguillon des guêpes pour Boileau, à qui il envoya des préparations montées à la cire. Il découvrit « les doubles courants des aimants ».

(1) Le P. de Colonia classe Nicolas Prévôt, dit Mirepsus, parmi les auteurs lyonnais, je ne sais pour quelle raison.



Parmi ceux qui s'en occupèrent le plus, il faut citer en outre le Père Fabry, qui découvrit après Servet la circulation du sang, F. de Regnaut, G. Mouton, P. Villemot, sans préjudice des trois auteurs de la découverte du briquet à air.

En terminant, je dirai que Lyon a joui jusqu'à la Révolution d'un régime à part, d'un gouvernement spécial, le Consulat, extrêmement jaloux de maintenir intacts tous ses priviléges, et parmi ceux-ci, le plus important était certainement l'absence de Jurandes : chacun était libre de vendre ce que bon lui semblait, sauf cependant quatre corporations qui, par leur nature spéciale, furent jurées : les serruriers, les orfèvres, les chirurgiens et les apothicaires. Nul ne pouvait ici exercer la pharmacie, même s'il était reçu à Paris ou à Montpellier, sans se faire recevoir à nouveau par la communauté, et je constate que depuis l'époque romaine jusqu'à nous, Lyon a, sans interruption, eu des pharmaciens reçus dans ses murs.



PONT DU RHÔNE ET HOTEL-DIEU

*La Pharmacie et les Pharmaciens
dans les
Hôpitaux civils de Lyon⁽¹⁾.*

« L'Hôtel-Dieu est un des premiers hôpitaux créés en France. Il fut fondé en 542 par le roi Childebert et la reine Ultrogothe. » Telle est l'opinion généralement admise et reproduite sur les comptes moraux administratifs publiés chaque année par l'Administration des Hôpitaux civils de Lyon.

(1) Ce travail nous a été suggéré par la lecture de notes historiques, fruit des patientes et laborieuses recherches de M. le Dr Drivon, médecin honoraire des Hôpitaux, historien fidèle et érudit des anciens hôpitaux de Lyon. Nous destinions les documents intéressant la profession au *Bulletin de Pharmacie* de



Des recherches récentes tendent à prouver que l'origine du Grand Hôtel-Dieu actuel est moins illustre et surtout plus moderne. Ses débuts sont intimement liés à l'établissement d'un pont fixe sur le Rhône (pont de la Guillotière) par la confrérie du Saint-Esprit ou des Frères Pontifes. On désignait ainsi une importante association laïque dont la mission était de faciliter les pèlerinages et les échanges. Elle protégeait les voyageurs qui s'aventuraient sur les routes infestées de brigands ; barrées intentionnellement par les seigneurs féodaux sur toute l'étendue de leur suzeraineté, afin d'exiger un droit de passage. Leur rôle consistait aussi à construire des ponts et des hôpitaux, c'est ainsi qu'ils commencèrent le pont du Rhône (1180-1182) et fondèrent à cette époque l'hôpital du Saint-Esprit ou du Pont du Rhône, qui ne prit de l'importance que plus

Lyon, quand la Société de Pharmacie, désireuse de commémorer son Centenaire, par un ouvrage appelé à en perpétuer le souvenir, nous pria de les offrir à cette publication. Cette étude n'a donc pas la prétention d'être complète ; certaines époques nécessiteraient un plus grand développement. Nous avons simplement esquissé l'histoire de la Pharmacie dans les hôpitaux de Lyon, trop heureux si ce modeste travail peut donner l'idée à quelqu'un de nos confrères de le compléter.

Nous nous proposons nous-même de revenir plus tard sur plusieurs points intéressants, augmentant encore notre dette de reconnaissance envers M. le Drivon et M. Breghot du Lut, archiviste des hôpitaux, auxquels nous adressons nos bien sincères remerciements.



tard sous l'administration consulaire, les ressources et le produit des aumônes étant absorbés en totalité par l'œuvre du pont.

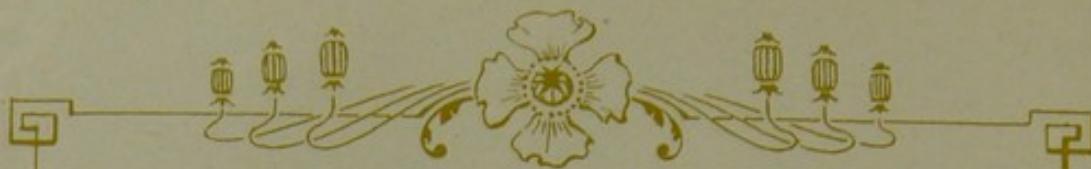
Beaucoup d'autres preuves viennent à l'appui de cette nouvelle thèse et réfutent la légende de l'origine royale de l'Hôtel-Dieu accréditée par les historiens du XVII^e siècle.

Nous n'en citerons qu'une seule dans le but de déterminer en même temps l'emplacement de l'hôpital fondé par le fils de Clovis. Nous l'emprunterons aux conclusions de l'ouvrage de Guigue (1).

« L'hôpital fondé au VI^e siècle dans la ville de Lyon par le roi Childebert et la reine Ultrogothe était sous le vocable de la Sainte-Vierge. Or il n'y a jamais eu à Lyon d'autres hôpitaux anciens sous ce vocable que celui de Notre-Dame de Pitié du Pont du Rhône, aujourd'hui le grand Hôtel-Dieu, et Notre-Dame de Lyon, du Pont, de la Saunerie, de la Graneterie, dénommé en dernier lieu Saint-Eloi. »

Nous venons de voir que le premier date de 1180-1182, « l'hôpital fondé en 542 ne peut être que celui de Notre-Dame de Lyon, ancien-

(1) GUIGUE, *Recherches sur Notre-Dame de Lyon*, hôpital fondé au VI^e siècle par le roi Childebert et la reine Ultrogothe. — Origine du pont de la Guillotière et du Grand Hôtel-Dieu. Lyon 1876.



nement situé sur la rive droite de la Saône au centre du vieux Lyon, près du pont qui reliait les deux voies romaines, conduisant de Vienne en Italie ».

Ces deux hôpitaux ne furent pas les seuls. On en compta plus de cent dans la région lyonnaise du XII^e au XV^e siècle.

Citons parmi les plus connus ou les mieux étudiés : L'hôpital Saint-André désigné le plus souvent sous le nom de la Contracterie, la maison des Contracts ou hôpital Saint-André de la Contracterie (1) fondé entre 1215 et 1220 qui était situé à l'extrémité méridionale de la rue Mercière entre cette rue et la Saône, dans le voisinage de la rue Petit-David.

L'hôpital Saint-Antoine (1246) primitivement sur le port du Sablet, aujourd'hui le quai Fulchiron, à l'extrémité de la rue du Viel-Renversé, transféré plus tard dans le local de l'hôpital Saint-André (2).

Le petit Hôtel-Dieu des femmes (3).

(1) Dr DRIVON, *Les anciens hôpitaux de Lyon*. La Contracterie, la maison des Contracts, les Contracts, hôpital Saint-André de la Contracterie, hôpital Saint-André. Lyon, 1902.

(2) Dr DRIVON, *Les anciens hôpitaux de Lyon*. La Contracterie de Saint-Antoine, hôpital du port Chalamont (?). Les Antonins. La Commanderie de Saint-Antoine, hôpital Saint-Antoine. — Lyon 1903.

(3) Dr DRIVON, *Les anciens hôpitaux de Lyon*. Petit Hôtel-Dieu des femmes — synonymes : Hôpital des femmes, Hôpital des veuves, Petit Hôtel-Dieu. Lyon 1906.



L'hôpital des Passants (1) datant du XVII^e siècle et dont les bâtiments subsistent à peu près en entier à l'heure actuelle.

Les divers hôpitaux de Saint-Georges.

Celui des Deux-Amants, ceux de la Chana et de Sainte-Catherine, de Saint-Just, de Saint-Irénée, de Saint-Laurent-des-Vignes, celui du Tiers-Ordre, les diverses léproseries de la Madeleine, de Balmont, etc. Enfin les hôpitaux suburbains, de Béchevelin, de Saint-Fons et bien d'autres encore.

Mais il faut tout d'abord faire une remarque importante. Le mot hôpital n'avait pas autrefois la signification que nous lui donnons aujourd'hui. Pour nous, un hôpital est un établissement destiné à recevoir des malades, jadis ce mot désignait tout asile propre à donner l'hospitalité. Ainsi tous les établissements des ordres militaires hospitaliers, Templiers, Chevaliers de Malte, étaient appelés hôpitaux, on ne devait cependant y admettre que des pèlerins. Si les hôpitaux Saint-André, Saint-Antoine, qui recevaient les victimes de l'ergotisme, celui de Saint-Laurent-des-Vignes réservé aux pestiférés, si les diverses maladreries étaient vraiment des hôpitaux, ceux de Sainte-Cathe-

(1) Dr^r DRIVON. *Les anciens hôpitaux de Lyon*, Hôpital des Passants. Lyon, 1905.



rine et de la Chana seraient aujourd'hui appelés orphelinats. L'hôpital des veuves n'était en vérité qu'un hospice de vieillards.

Telle est l'opinion du docteur Drivon. Elle est reproduite dans son dernier ouvrage sur les anciens hôpitaux de Lyon : *Le Petit Hôtel-Dieu des Femmes*. L'habitude, dit-il, nous fait concevoir un hôpital comme un vaste et somptueux édifice que peuvent seuls créer des associations ou de riches particuliers. Autrefois, il n'en était pas ainsi et l'on pouvait sans grands frais fonder un hôpital. Une maison quelconque, des lits garnis, et point de revenus. Les assistés avaient seulement un asile; ils sortaient, s'ils le pouvaient, pour mendier, sinon on mendiait pour eux.

Il serait par conséquent fastidieux de rechercher dans ces anciens hôpitaux les vestiges de nos organisations actuelles et en ce qui nous intéresse plus particulièrement, celle de services médico-pharmaceutiques, n'ayant jamais existé.

Tous ces asiles de la souffrance et de la misère disparurent à des époques variables, ne laissant pour la plupart aucune trace de leur existence, sauf dans les vieux documents.

Un sort analogue fut réservé au plus ancien et au plus important de tous, celui de Saint-Eloi, fondé par Childebert et sa royale épouse.



Seul, l'hôpital du Pont du Rhône ou du Saint-Esprit aux destinées curieuses suivit pas à pas l'histoire troublée de Lyon. Grâce à l'appui du dévouement le plus pur et le plus désintéressé de ses administrateurs, secondé par l'inlassable charité de la population lyonnaise il devint le grand Hôtel-Dieu.

L'histoire des autres établissements hospitaliers lyonnais modernes est bien effacée devant celle de leur doyen; leur réunion sous la même administration date, la Charité mise à part, de la seconde moitié du siècle dernier.

Nous débuterons par l'étude de la pharmacie au grand Hôtel-Dieu.

Il est infiniment probable que dans les premiers siècles, les prières, les pratiques religieuses et l'empirisme le plus étroit ont été la règle dans l'art de soulager les malades de cet hôpital, avant l'institution d'un service pharmaceutique proprement dit.



I

Les Frères-Pontifes de la Confrérie du Saint-Esprit, comme nous l'avons vu, avaient entrepris en 1180-1182 la construction d'un pont sur le Rhône, qui, après des destructions et rééditions successives est devenu le pont de la Guillotière. L'hôpital du Pont du Rhône ou du Saint-Esprit qu'ils venaient de fonder devait subir dans ses transformations le contre-coup des insuccès et des difficultés rencontrées dans l'établissement de ce pont. En effet, le premier changement survenu fut le remplacement des Frères-Pontifes dans la direction de l'hôpital et surtout dans celle de l'œuvre du pont. Car, tout en ayant à leur tête un ecclésiastique ils formaient une confrérie laïque dangereuse pour l'autorité épiscopale.

Pierre de Savoie les dépouilla et confia la direction des deux œuvres aux religieux de l'abbaye de Hautecombe, qui six ans plus tard les transmirent aux religieux de l'abbaye de la Chassagne (1).

(1) Les Religieux de Hautecombe, trop éloignés pour s'occuper de l'hôpital, cèdent leurs propriétés appartenant au Pont du



Ces derniers trouvant trop onéreuse l'Œuvre du Pont la remirent aux Consuls en 1334, se réservant l'hôpital qui n'avait pas vraisemblablement pour eux les mêmes inconvénients (1).

Pour juger de son importance à cette époque, ajoutons que le personnel desservant se composait de deux religieux assistés de trois domestiques, l'un attaché à leur service, les deux autres affectés au service des pauvres.

La gestion des Religieux de la Chassagne fut déplorable et ce fut un hôpital en ruines et dépourvu de revenus qu'ils céderent en 1478 aux Consuls. Il prit le nom de Grand Hôtel-Dieu de Notre-Dame de Pitié du Pont du Rhône et vit son indépendance proclamée par Sixte IV (2).

Les Consuls entreprennent alors de bâtir un nouvel hôpital sur l'emplacement primitif

Rhosne et de l'Aumônerie aux Religieux de la Chassagne, moyennant le prix de 1.100 livres viennoises (monnaie de Savoie). — DAGIER, *Histoire chronologique de l'Hôpital général et Grand Hôtel-Dieu de Lyon*, depuis sa fondation mêlée de faits historiques. Lyon, 1830.

(1) Dr DRIVON, *Les anciens hôpitaux de Lyon. — L'Hôtel-Dieu au temps de Rabelais*. Lyon 1904.

(2) A la suite de la cession de l'Hôpital du Pont du Rhône aux consuls par les Religieux de la Chassagne des conflits se présentèrent pour la juridiction de l'autorité ecclésiastique, le Consulat demanda au pape de rendre l'hôpital indépendant. Une bulle datée du 24 mai 1480 de Sixte IV leur donna satisfaction, autorisant les consuls à faire des statuts et règlements, les modifier à leur gré, créer et révoquer des officiers selon leur volonté. — GUIGUE, *loc. cit.*, p. 107.



et en 1480 s'il n'est pas terminé complètement les bâtiments sont du moins suffisants et l'organisation assez avancée pour fixer l'origine administrative sinon historique des hôpitaux de Lyon.

Les archives hospitalières, si intéressantes à divers points de vue, renferment peu de documents antérieurs au XVI^e siècle. L'ordre s'étant établi sous la direction consulaire, quelques pièces rares de cette époque permettent de reconstituer l'histoire des diverses parties de cette Administration.

Le service pharmaceutique n'est pas riche en documents. Il est prouvé que jusqu'au XV^e siècle la Pharmacie n'existe pas. Les remèdes étaient fournis par les épiciers et les apothicaires de la ville et les médicaments préparés sous les yeux des médecins par des garçons apothicaires logés à l'hôpital, un supérieur ecclésiastique surveillait leurs mœurs, leur conduite et leurs études (1).

Les drogues ne pouvaient être achetées qu'avec le consentement du receveur-économiste et seulement chez l'épicier désigné.

Louis XI avait institué en 1467 quatre foires par an au détriment de Genève, le commerce

(1) Dr J. POINTE, *Histoire topographique et médicale du grand Hôtel-Dieu de Lyon* (1842).



de Lyon devint considérable, les étrangers nombreux et les malades augmentèrent à l'Hôtel-Dieu. Déjà en 1523 le personnel avait acquis une certaine importance (1) et bientôt (1528) le premier apothicaire est nommé.

Les apothicaires et les épiciers fournissaient alors gratuitement aux pauvres de l'Hôtel-Dieu les remèdes et drogues nécessaires en garnissant au fur et à mesure des besoins la boutique qu'ils y avaient établie l'année précédente (2). Toutefois on reconnut la nécessité d'avoir un apothicaire sédentaire pour préparer les médicaments surtout dans les cas urgents. Simon de Beaulieu fut nommé apothicaire,

(1) Le personnel du grand Hôtel-Dieu du Pont du Rhône (1523) est ainsi composé : seize quasi religieuses ou filles repenties ou pénitentes ayant à leur tête une mère nommée par l'administration — un prêtre curé — un maître d'hôtel ou pourvoyeur — un procureur ou receveur avec son clerc qui administre les revenus de l'hospice et s'occupe des procès — trois domestiques, dont deux pour le transport des malades et l'inhumation des morts et le troisième à la quête — trois servantes, plus deux pour les enfants — deux nourrices — un jardinier et un portier — quatre-vingts malades au lit et quelques enfants des deux sexes. — DAGIER, *loc. cit.*, t. I, p. 73.

(2) Le 17 août 1527 on fit payer à MM. les épiciers et apothicaires de cette ville la somme de 100 livres que MM. les Conseillers ont ordonné leur bailler sur 200 livres qu'ils leur ont accordées pour leur aider à faire et dresser une boutique au présent hôpital, garnie de drogues pour en fournir au dit hôpital les pauvres, ainsi que les dits épiciers et apothicaires ont proposé et délibéré par dévotion en suivant l'institution d'une confrérie qu'ils ont nouvellement érigée au dit hôpital expressément pour la dite cause. Le 3 novembre on leur paya les autres 100 livres. — SUDAN, V, folio 87.



résidant à l'hôpital, aux gages annuels de dix-huit livres outre la nourriture (1). C'est lui qui dut exécuter les prescriptions de Rabelais, car « Symon de Montlieu, apothicaire de l'Hostel-Dieu », est encore mentionné le 15 août 1535, c'était alors maître Symon. Les deux personnages sans doute ne doivent en former qu'un (2). L'hôpital occupait sur 80 mètres environ de longueur et 24 mètres de largeur l'emplacement de la chapelle actuelle ; s'étendant de l'est à l'ouest en se rapprochant du Rhône, il possédait un étage (3).

On y comptait cinq rangs de sept lits chacun, sauf le rang du milieu composé seulement de cinq et le premier rang, appelé rang de la boutique de l'apothicaire qui en avait six (4). Tout porte à croire que vu la dénomination de cette première rangée, la boutique de l'apothicaire devait être à la place du septième lit absent. Chaque lit à cette époque ayant quatre mètres environ de large, la Pharmacie de ce temps avait probablement cette dimension en largeur. Voici ce qu'en dit la police de l'Aulmosne : « Il y a aussi dans le dict Hostel-Dieu une

(1) DAGIER, *loc. cit.*, t. I, p. 80.

(2) Dr^e DRIVON, *l'Hôtel-Dieu au temps de Rabelais*, p. 28.

(3) Dr^e DRIVON, *Ibid.*, p. 14.

(4) SUDAN, IV, folio 21.



boutique d'appothicaire bien meublée et fournie de drogues et médecines que les espiciers et appothicaires de la dicte ville de Lyon fournissent et entretiennent à leurs despens pour l'honneur de Dieu, Charité et Aulmosne et les ditz Conseillers y tiennent un appothicaire homme de bien aux gaiges du dict Hostel-Dieu, lequel veoit à toutes heures les pauvres malades avec le dict médecin duquel il receoit les ordonnances. »

La famine désola la France en 1531, elle fut particulièrement sensible autour de Lyon et des milliers de pauvres vinrent demander à la grande ville le pain qui leur manquait. On estime à huit mille les étrangers qui grossirent le nombre déjà considérable des malheureux de la Cité. A la vue de ces misères des quêtes se multiplièrent, on improvisa des cabanes sur les prés du monastère d'Ainay. Les autres couvents rivalisèrent de zèle et pendant deux mois environ du 19 mai au 9 juillet 1531 on secourut douze mille cinq cents pauvres lyonnais ou étrangers. Heureusement les moissons survinrent, la disette cessa et les récoltes abondantes mirent fin au fléau. Mais le souvenir de cette situation lamentable survécut et lorsqu'en 1533 les organisateurs de l'œuvre trou-



vèrent en caisse un reliquat des aumônes s'élevant à 396 livres tournois, 2 sous, 7 deniers, ils entreprirent avec cette somme de fonder une institution charitable ayant pour but l'extinction de la mendicité.

De là, son nom d'Aumône générale. Les membres du comité chargés de l'administration de ce bureau de charité, prirent le nom de Recteurs de l'Aumône générale et sollicitèrent des souscriptions. L'une des premières fut un don de 500 livres, fait par Jean Cléberg ou Cléberger, dit le bon Allemand. Le bureau s'installa au couvent de Saint-Bonaventure, les dons affluèrent, Charles IX octroya aux Recteurs une juridiction spéciale sur les pauvres.

Loin de diminuer, le nombre de ces derniers augmenta et nous verrons dans la suite qu'il fallut songer en 1614 à créer un refuge pour recueillir les malheureux sans asile. Telle est l'origine de l'hospice de la Charité.

Immédiatement après la création de l'Aumône générale, les courriers de la Confrérie des Apothicaires firent savoir qu'ils ne pouvaient suffire à la fourniture des médicaments pour les malades de l'Hôtel-Dieu et ceux de l'Aumône « attendu l'affluence des uns et des autres ». Mais : ordre est donné à l'apothicairerie de l'Hôtel-Dieu de délivrer « toutes



les drogues qu'il conviendra d'employer pour médiciner les pauvres de la dicte aulmosne qui en tiendra controlle et papier de raison » (1). En revanche les Apothicaires prient les Recteurs au nom de leur Communauté de leur adresser les malades qui se présenteront au bureau de l'Aumône afin d'être plus exactement et mieux pansés (2).

A Simon de Beaulieu succéda en octobre 1536 Odet Saunier et après lui André de Beaulmont (3). Ce dernier réclama des subsides qui lui furent accordés sous la forme d'une allocation « de 100 livres aux honorables hommes André de Beaulmont et Barthélémy Ferrier marchands espiciers et courriers de la Confrérie des apothicaires érigée puis un certain temps en ça au Grand Hospital du Pont du Rhosne de laquelle ils entretiennent une botique de drogues, médecines, oygnements et autres choses nécessaires pour le service des povres dudit Hospital autrement se déclaroient qu'ils ne pouvoient plus fournir au moyen de ce que la dicte botique a esté déteriorée et desgarnie » (4).

(1) Archives de la Charité, série E. 5., p. 12.

(2) *Ibid.*, série E. 5., p. 9.

(3) Les archives des hôpitaux mentionnent André de Beaulmont et Nicolas de Castellain, courriers de la Confrérie des Apothicaires chargés de la boutique de l'Hotel-Dieu.

(4) Archives municipales, C. C., 849.



Le 26 février 1539 Loys est nommé apothicaire de l'Hôtel-Dieu (1), le 10 juillet 1546 Jehan Blanet ou Blain lui succéda (2). Il fut renvoyé ainsi que le médecin de son temps, accusés tout deux de négligence dans leurs services (3).

Les ressources font défaut et la pharmacie est dépourvue de médicaments. Pour l'approvisionner la confrérie des épiciers et apothicaires recevra dès lors le produit du droit de grabeau. Ce droit se levait à la douane, au profit du Consulat sur toutes les drogues et épiceries pour empêcher l'introduction de celles qui étaient de mauvaise qualité ou qui pouvaient être nuisibles (4). Louis XI l'avait institué par lettres patentes du 10 novembre 1465, au moment de la création des foires dont il a été déjà question.

Les conseillers de la ville étaient autorisés à commettre deux personnes chargées de visiter à leur entrée dans la cité, divers articles d'é-

(1) Archives de la Charité, série E. 5., 492.

(2) *Idem.*, E., 6, 451.

(3) Renvoi du médecin et de l'apothicaire de l'Hôtel-Dieu qui recevaient chacun 10 livres par an et des deniers pour le service de l'Aumône, s'acquittaient assez mal de leurs fonctions, maintien du barbier de l'hôpital, dans son office et aux gages annuels de 10 livres. — Archives de la Charité de Lyon, série E., 7, p. 23.

(4) DAGIER, *loc. cit.*, t. I, p. 83.



picerie et de droguerie et de recevoir le droit de visite (1).

Le grabelage sera dans la suite une source de conflits entre les apothicaires et l'autorité municipale, car les épiciers et droguistes appor-teront souvent de la résistance à sa perception ; nous aurons à en reparler.

En 1560 le rôle et les attributions du phar-macien de l'Hôtel-Dieu étaient assez mal dé-terminés. Il était parfois chargé, conjointement à un médecin ou chirurgien de la ville du traitement de certaines maladies spéciales, telles que la syphilis et la teigne. Il était logé à l'hôpital et y était considéré.

De même que tout le personnel de la com-munauté, il était assujetti à une sévère disci-pline, il ne pouvait sortir qu'une heure par jour et devait rester enfermé dans la maison ainsi que le chirurgien principal pendant tout le temps des épidémies (2).

Les médecins de la ville mécontents du pri-vilège de soigner les malades accordé aux apo-thicaires avaient présenté dès 1552 une requête au Sénéchal de Lyon pour que l'exercice de la médecine leur fût interdit. Cette protestation

(1) J. E. PÉTRÉQUIN, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. *Histoire médico-chirurgicale de l'Hotel-Dieu de Lyon.* — Lyon, 1845.

(2) Dr J. POINTE, *loc. cit.*, p. 329.



n'eut pas le résultat qu'ils en attendaient, car, le Consulat fit comprendre qu'il interviendrait dans l'instance pour qu'en cas de maladie chaque citoyen pût s'adresser à celui qui méritait sa confiance (1).

Trente ans plus tard, les événements justifièrent l'opinion des recteurs, une épidémie de peste décima la ville de Lyon et l'on eut besoin de tous les dévouements. Les archives relatent le montant d'indemnités et gratifications données aux médecins ou chirurgiens et à l'apothicaire pour importants services rendus (2).

Dès 1576 il fut question de confier la direction spéciale de l'Hôtel-Dieu à quatre notables de la ville, cette proposition n'aboutit qu'en 1583 où les Consuls Echevins remirent l'administration de cet hôpital à six notables pris parmi des bourgeois et des marchands. On leur donna le nom de « nobles hommes recteurs et administrateurs » et on leur présenta l'état du personnel (3).

(1) DAGIER, *loc. cit.*, t. I, p. 103.

(2) Pierre de Heyden, apothicaire, reçoit outre ses gages une gratification de dix cens d'or soleil pour soins donnés aux malades pendant la peste et s'être exposé au plus grand danger. Jacques Péan, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, reçoit la même gratification. DAGIER, *loc. cit.*, t. I, p. 135.

(3) Le personnel de l'Hôtel-Dieu se compose (1583) de : un



Chargés d'une mission difficile, aux prises avec des obstacles sans nombre, les Recteurs conservèrent l'administration de l'Hôtel-Dieu jusqu'en 1802.

En ce qui concerne la pharmacie et les apothicaires ils s'aperçurent dès leur entrée en fonctions de l'indigence dans laquelle se trouvait la pharmacie et des difficultés à la pourvoir de médicaments. L'apothicaire du reste était une personnalité avec laquelle il fallait compter, il aidait le chirurgien pour le pansement des blessés, il jugeait et critiquait les capacités de ce dernier et adressait même des remontrances aux administrateurs sur son choix (1).

La pharmacie de l'Hôtel-Dieu ou mieux la boutique d'apothicairerie des pauvres était entretenue, on le sait, par la Confrérie des épiciers et apothicaires. Les ressources provenaient exclusivement de cette association et des revenus d'une maison rue Bourgchanin, à l'en-

prêtre, huit religieuses, deux officiers, savoir : l'apothicaire et le barbier ou chirurgien, plus un boulanger. Ils touchent des gages annuels. DAGIER, *loc. cit.*, t. I, p. 131.

(1) André Ollier et Mathieu Chevrier, procureurs de la boutique d'apothicairerie des malades de l'Hôtel-Dieu, font des remontrances au directeur sur l'incapacité des chirurgiens « qui à cause de la multitude des malades et inconvenient de mort qui advient aux chirurgiens qui les servent est advenu souventes fois que les dits procureurs ont été contrainctz se servir de personnes ignares et peu entendues en leur estat et treuvent à cette occasion qu'il serait besoing et expédition avoir quelque chirurgien entendu ». DAGIER, *loc. cit.*, t. I, p. 154.



seigne de la Magdalaine, dont ils étaient propriétaires.

En 1586 Nicolas Coquel apothicaire y ajoutait une rente d'un écu vingt sous. Enfin un règlement de 1596 produisait des sommes assez importantes en indemnités, amendes, contraventions relatives à l'entrée des appren-
tis, à la préparation des chefs-d'œuvre et à la vente de remèdes mal préparés (1). Il est visible que malgré le droit de grabeau la Confrérie des apothicaires était obligée d'alimenter la pharmacie à ses frais au moyen de sommes importantes et aux dépens de la com-
munauté.

Mais, comme ces ressources sont encore insuffisantes, les recteurs s'en émeuvent et adressent des protestations au Consulat sur la faiblesse du produit du droit perçu sur le

(1) Extrait du règlement de 1596 de la corporation des apothicaires relatif à la pharmacie de l'Hôtel-Dieu : *Article 24.* — Tout apprenti aumônait à son entrée un écu à la boutique de l'Hôtel-Dieu. *Article 15.* — A sa réception il payait dix écus à la communauté et deux écus à l'Hôtel-Dieu. Il faisait abandon à l'Hôtel-Dieu du tiers du chef-d'œuvre. *Article 23.* — Un maître prenait-il l'apprenti d'un autre ? Il était condamné à dix écus d'amende affectés exclusivement à l'Hôtel-Dieu. *Articles 19 et 22.* — En cas de contravention aux règlements intérieurs il y avait une amende tantôt de 3 écus 1/3, tantôt de 10 écus, le tout également pour l'Hôtel-Dieu. *Article 25.* — Un maître vendait-il des remèdes mal préparés ? Il était possible d'une amende de 10 écus et c'est encore pour la pharmacie de l'Hôtel-Dieu. — PÉTRÉQUIN, *loc. cit.*, p. 75.



grabeau de l'épicerie. Les Consuls donnent l'ordre d'assigner les commis du grabeau de l'épicerie afin de leur faire rendre leurs comptes (1).

Dès 1602 la population hospitalière augmente, l'Hôtel-Dieu possède cent lits et chacun d'eux contient cinq malades, aussi les Recteurs dans un bel élan de dévouement font eux-mêmes la quête des drogues et médicaments qui doivent composer la pharmacie (2).

Puis, dans le but d'assurer dans l'avenir la récolte des simples, ils font cultiver dans un jardin près du Rhône, cédé aux apothicaires, toutes espèces de simples, les plus rares et les plus salutaires, venues à grands frais des régions les plus éloignées. Malheureusement ce jardin est isolé, difficile à surveiller, les gens de la maison s'y rendent et s'y permettent des *plaisirs illicites*, les Recteurs l'affermant 45 livres.

Les apothicaires se plaignent, on leur explique la raison et on leur promet dans l'enceinte de l'Hôtel-Dieu un jardin plus vaste, plus sûr et plus commode, et, pour les indemniser de leurs pertes, on leur abandonne le prix de la ferme du jardin, dont on les a évincés (3).

(1) Archives du Rhône, B. B. 135.

(2) DAGIER, *loc. cit.*, t. I, p. 187.

(3) DAGIER, *loc. cit.*, t. I, p. 218.



Les réclamations adressées aux Consuls Echevins au sujet de la mauvaise perception du droit de grabeau n'ont pas produit le résultat désirable. Au contraire, les fraudes se multiplient, les Echevins dans l'impossibilité d'y remédier cèdent purement et simplement ce droit aux Recteurs de l'Hôtel-Dieu, sous réserve que la Ville touchera la moitié du produit. Ils se proposaient ainsi d'arrêter les fraudes, d'assurer la réputation du commerce lyonnais et enfin d'augmenter les ressources de l'hôpital. Sur la protestation des apothicaires lésés dans leurs droits conférés par l'acte consulaire du 30 juin 1519, confirmé par lettres patentes d'Henri IV (20 août 1605) qui en affectait le produit en totalité à l'entretien de la pharmacie de l'Hôtel-Dieu, le Consulat déclara qu'il ne s'opposait pas à « ce que les courriers de l'Apothicairerie de l'Hôtel-Dieu perçoivent franc et quitte de toute charge la taxe du droit de grabeau de l'épicerie et droguerie » (1613). En définitive un tiers seulement de ce droit fut attribué à la communauté des apothicaires et épiciers par acte consulaire et du consentement des Recteurs (1).

(1) PÉTREQUIN, *loc. cit.*, p. 72.



L'insuffisance de l'Hôtel-Dieu se fait vivement sentir, les malades sont de plus en plus nombreux et les Recteurs, dont le nombre avait été fixé à quinze en 1603, réduit à sept par acte consulaire en 1607 et enfin porté à neuf en 1610, achètent des terrains sur les courtines du Rhône pour agrandir le claustral.

Pendant ce temps, les Recteurs de l'Aumône générale voient avec inquiétude croître le nombre des pauvres dans la cité. Comme nous l'avons dit, ils cherchent à créer un refuge pour recueillir ces malheureux, et en attendant, ils prient les Recteurs de l'Hôtel-Dieu de leur céder les hôpitaux de Saint-Laurent-des-Vignes, situés près de Saint-Georges (1). Cette mesure est insuffisante et des discussions s'élèvent entre les Recteurs de l'un et de l'autre hôpital. Sur la proposition du marquis de Villeroy, gouverneur de Lyon, les dispositions suivantes sont prises entre les deux Administrations :

Les malades pauvres dont l'état exigera des soins, seront reçus à l'Hôtel-Dieu et les incurables envoyés à l'hôpital Saint-Laurent aux frais de l'Aumône. Devant la pléthore des malheureux, par lettres patentes de Louis XIII (2 décembre 1614), l'Aumône générale est au-

(1) DAGIER, *loc. cit.*, t. I, p. 221.



torisée à acquérir sur les bords du Rhône dans l'enclos de Bellecour un vaste emplacement susceptible de recevoir d'importantes constructions. Mais les fonds manquent pour construire et Jean de Sève de Fromente, président des Trésoriers de France en la généralité de Lyon offre d'édifier à ses frais, un corps de logis. La première pierre est posée le 16 janvier 1617 en présence des Recteurs de l'Hôtel-Dieu, l'église est construite en 1618 sous le vocable de Notre-Dame de la Charité (1). Enfin, le 10 mars 1622 alors que les constructions étaient loin d'être terminées, les Recteurs tiennent leur premier bureau et prennent la qualité de Recteurs de l'Aumône générale et hôpital de Notre-Dame de la Charité. L'Hospice de la Charité actuel est fondé mais il ne prendra ce nom qu'en 1725.

Pendant près d'un siècle l'hôpital de la Charité dont nous venons de raconter la genèse sera dépourvu de pharmacie. Celle de l'Hôtel-Dieu sera chargée d'approvisionner cet établissement en médicaments comme elle le faisait depuis la fondation de l'Aumône gé-

(1) Dr Baron de POLINIÈRE. *Considération sur la salubrité de l'Hôtel-Dieu et de l'hospice de la Charité de Lyon*. — Lyon, décembre 1853.



nérale ; ce sera bien souvent l'objet de contestations entre les deux Administrations.

Déjà dès 1578, les Recteurs de l'Aumône générale constatent que les médicaments sont très dispendieux et qu'ils n'ont pas toujours l'activité qu'on doit en attendre. Ils décident que le chirurgien fera confectionner deux boîtes, l'une destinée à l'hôpital de la Chana, l'autre à l'hôpital Sainte-Catherine « lesquelles seront remplies d'onguiens nécessaires par l'apothicaire de l'Hôtel-Dieu » (1).

En 1617 ils se plaignent que les apothicaires de l'Hôtel-Dieu ne veulent pas fournir au chirurgien de Saint-Laurent-des-Vignes les médicaments qui lui sont nécessaires ou qu'ils lui en donnent de si mauvaise qualité, qu'on n'en peut retirer aucun effet. Les apothicaires considèrent cette assertion comme calomnieuse et prouvent par des expériences sans répliques que leurs médicaments sont composés selon les règles de l'art et qu'ils n'en ont pas refusé au chirurgien de Saint-Laurent (2). L'Aumône oblige alors ce dernier qui s'était faussement plaint de la qualité des médicaments à faire des respectueuses excuses aux

(1) Archives de la Charité de Lyon, série E. 16, p. 60.

(2) DAGIER, *loc. cit.*, t. I, p. 242.



Recteurs de l'Hôtel-Dieu et au procureur des apothicaires (1).

On se souvient qu'il y a environ un quart de siècle les apothicaires avaient fait des remontrances sur le choix du chirurgien par les Recteurs. En 1617 le conflit prend une acuité particulièrement grave et les apothicaires prétendent même le nommer. Voici ce que rapporte Dagier à ce sujet (2) : La communauté des épiciers et apothicaires se plaint que les Recteurs nomment le chirurgien de l'Hôtel-Dieu alors que cette nomination lui appartient. Ils invoquent un droit attesté par un carcabeau trouvé à la pharmacie de l'Hôtel-Dieu et déclarent que si leur droit est contesté, ils cesseront de fournir les médicaments nécessaires aux malades. Les Recteurs reconnaissent que le carcabeau est falsifié, le mot chirurgien est surchargé, ils prennent la résolution d'administrer eux-mêmes à leurs dépens la pharmacie de l'Hôtel-Dieu, si les épiciers et apothicaires persistent dans leurs prétentions. Ceux-ci persistent même devant les tribunaux et proposent l'arbitrage de M. Ollier, intendant de Lyon. Les Recteurs impatients de mettre un terme au conflit, les apothicaires ne fournissant plus

(1) DAGIER, *loc. cit.*, t. I, p. 244.

(2) DAGIER, *loc. cit.*, t. I, p. 243, 253.



de remèdes, acceptent l'intervention d'Ollier, qui décide que les Recteurs auront la nomination des chirurgiens, et les apothicaires leur destitution. Les Recteurs assemblent leurs anciens collègues et il est prouvé que de tout temps ils ont nommé et destitué eux-mêmes les chirurgiens. On va plaider lorsqu'on propose un nouvel arbitrage, celui du gouverneur de Lyon Monseigneur d'Halincourt de Villeroy qui décide que la nomination et la destitution des chirurgiens appartiendront aux Recteurs ; mais, vu les services rendus par les apothicaires, ils pourront destituer le chirurgien s'il leur manque de respect dans l'exercice de leurs fonctions, et s'il ne fait pas l'emploi légal des médicaments fournis par eux, mais en prévenant l'administration qui alors en nommerait un autre.

Le gouverneur leur donne l'alternative de continuer à fournir les médicaments ou d'abandonner les revenus de la confrérie et la chapelle de la Madeleine « moyennant quoy les recteurs satisferont à la despence de la boutique de l'Hôtel-Dieu et les épiciers et les apothicaires ne s'en mesleront plus ».

Ce jugement fut rendu le 1^{er} juin 1619. Les épiciers et apothicaires déclarèrent qu'ils optaient pour l'abandon des revenus de la



confrérie de la Madeleine, les recteurs prirent alors possession de la pharmacie, firent un inventaire et obligèrent les épiciers et apothicaires à rendre compte de ce qu'ils avaient reçu. A partir de ce jour les Recteurs administrèrent eux-mêmes la pharmacie de l'Hôtel-Dieu.

Les épiciers et apothicaires à qui l'on vient d'enlever successivement le droit de grabeau, la fourniture des médicaments et l'administration de la pharmacie, veulent se venger en transférant dans l'église des Carmes la confrérie de la Madeleine établie de toute ancienneté dans l'église de l'Hôtel-Dieu. Ils se proposent d'y faire célébrer la messe dite des Confrères, le lendemain de la fête de la Madeleine et d'y offrir le pain bénit. Mais les Recteurs qui tenaient à ne pas priver leur chapelle de ces cérémonies à revetu certain, requièrent de l'intendant et obtiennent la défense à ces derniers de faire dire leur messe et d'offrir le pain bénit ailleurs que dans l'église de la Madeleine (1).

(1) VIDAL. *Histoire de la Pharmacie à Lyon*. Origine de la corporation des apothicaires de cette ville et développement des sociétés pharmaceutiques lyonnaises. Lyon 1892, p. 16.



II

Après l'abandon de la pharmacie par les apothicaires de la ville, le 14 juillet 1619, au moment où les Recteurs en prenaient possession, le médecin de Lamonière exige qu'on la pourvoie d'essences médicinales (1). A cet effet les Recteurs engagent un distillateur expert pour travailler avec les garçons apothicaires, il habite à l'Hôtel-Dieu et reste soumis à une discipline sévère ainsi que ses compagnons (2). Il ne tarde pas à faire parler de lui. Il promet de guérir en deux mois une femme atteinte d'un cancer. Sa proposition est acceptée sous conditions : s'il la guérit il aura une récompense; s'il échoue il remboursera à l'Hôtel-Dieu les frais du traitement. Il la traite et elle meurt, quelques jours après. Les Recteurs s'empressent de prescrire l'interdiction au chirurgien, à l'apothicaire et surtout au distillateur, de soigner aucune *maladie extraordinaire* sans les prévenir pour qu'ils puissent assister eux-mêmes à la cure (3).

(1) PÉTREQUIN, *loc. cit.*, p. 76.

(2) Dr JAMBON, *Notice sur l'Hôtel-Dieu*. Lyon 1843.

(3) DAGIER, *loc. cit.*, t. I, p. 257.



Les Recteurs peu satisfaits des distillateurs, d'ailleurs difficiles à recruter, étaient impatients de choisir parmi leur personnel des apothicaires pour diriger la pharmacie, car l'Hôtel-Dieu s'accroissait, les malades de plus en plus nombreux, couchés quatre ou cinq dans un même lit, réclamaient des soins plus assidus.

La pharmacie devenue un service important de la maison, les Recteurs obtinrent par lettres patentes la maîtrise pour les compagnons apothicaires qu'ils désigneraient parmi ceux ayant six ans de service (1).

On conçoit le mécontentement des membres

(1) Lettres patentes portant : « Dorénavant les compagnons apothicaires qui auront été choisis par les sieurs Recteurs et Administrateurs du grand Hôpital de notre Ville de Lyon et qui auront servi en icelui l'espace de six ans entiers et consécutifs, pourront après le dit temps être reçus maîtres apothicaires de la dite Ville de Lyon, sans que pour ce faire ils soient sujets aux rigueurs, examen, chef-d'œuvre et dépenses portés par les Statuts et Règlements dudit Art et Science de Pharmacie. Ainsi soient reçus en icelui et jouissent des mêmes priviléges et prérogatives dont jouissent les autres maîtres apothicaires de la dite Ville en subissant toutefois par eux dans le dit Hôpital de Lyon un examen en présence d'un médecin et Maître Apothicaire plus ancien y appelé le substitut de notre procureur général prévôt des marchands et échevins de la dite ville et Recteur du dit Hôpital ; pour le dit examen et serment fait, ainsi que dessus, être les dits compagnons reçus Maîtres Apothicaires dans la dite Ville de Lyon et en cette qualité tenir boutique ouverte et faire les fonctions de Pharmacien et Apothicaire tout ainsi que les autres Maitres de la dite Ville, sans qu'ils puissent y être troublés et empêchés en quelque sorte et manière que ce soit par les dits autres Maîtres, en vertu des statuts, ordonnances et règlements. »



de la confrérie des Apothicaires. Comment après avoir soutenu pendant longtemps la pharmacie de l'Hôtel-Dieu, avoir contribué à sa réputation, avoir fait pour elle de si nombreux sacrifices, les Apothicaires de Lyon obligés de quitter cette officine voient attribuer à de simples garçons apothicaires les priviléges que d'après les règlements sur l'exercice de la pharmacie, ils se considéraient seuls en droit de posséder. Aucune comparaison, disaient-ils, n'était possible entre eux, même après avoir subi avec succès l'examen prescrit à l'Hôpital en présence d'un médecin et d'un maître apothicaire plus ancien. Aussi les Apothicaires de la Ville refusèrent-ils d'assister à cet examen. Une sentence rendue le 22 septembre 1629 les y contraignit (1).

La pharmacie ainsi pourvue de maîtres apothicaires n'échappe pas à la surveillance des médecins de l'hôpital, car à cette époque le médecin avait pour mission de contrôler non seulement les chirurgiens dans toutes les parties du service, mais aussi les compositions pharmaceutiques.

Il était tenu de visiter le lieu où elles étaient conservées en dépôt et « s'il y reconnaissait

(1) PÉTRÉQUIN, *loc. cit.*, p. 74.



abus, dégâts ou corruption il en donnait avis aux Recteurs (1) ».

Les drogues font de nouveau défaut et le Recteur chargé du contrôle du droit de grabau prend des mesures de répression contre un grand nombre d'épiciers qui achètent et vendent des denrées sans les faire grabeler. Il exerce aussi une surveillance pour que les remèdes ne soient distribués qu'aux véritables indigents (2).

Enfin en 1623 pendant que les Recteurs entreprennent de construire le petit dôme et les quatre salles qui l'entourent ils obtiennent les lettres de surannation pour l'enregistrement en la sénéchaussée de Lyon, des lettres de maîtrise accordées aux apothicaires et aux chirurgiens qui pendant six années ont exercé leurs fonctions à l'Hôtel-Dieu.

La chirurgie et la pharmacie qui viennent de bénéficier ensemble du droit à la maîtrise étaient souvent en conflit. En 1624 le chirurgien Duchesne et l'apothicaire Charles de Lignière eurent entre eux des différends qui amenèrent la destitution de ce dernier (28 avril). Mais de Lignière comptant sept ans de service demanda la maîtrise; l'administration promit

(1) Dr^e POINTE, *loc. cit.*, p. 241.

(2) DAGIER, *loc. cit.*, t. I, p. 287, 288.



de l'aider s'il restait jusqu'à l'homologation des lettres patentes. Elle l'employa même dans la négociation de cette affaire, et le députa à Paris le 10 janvier 1625 avec « 16 sols par jour et une gratification de 30 livres pour son entretien (1) ».

L'agressif Duchesne ne s'en tint pas là, plus tard le 13 septembre 1626 le sieur Léan, premier apothicaire de l'Hôtel-Dieu, porta plainte devant l'Administration « d'excès commis à sa personne par Antoine Duchesne, premier chirurgien, qui sans sujet l'aurait battu et excédé de coups de poincts par la face et l'ayant jeté par terre, lui aurait encore donné des coups de pieds ». Duchesne qui était déjà tombé dans la même faute et sur lequel pesaient d'autres griefs, faisait son service avec peu d'assiduité et découchait quelquefois. Aussi fut-il congédié publiquement et Léan, dont la moralité n'était pas irréprochable au sujet du sexe de la maison, reçut une sévère admonestation avec menaces d'être renvoyé à la première plainte (2).

En 1628, une très grave épidémie de peste, dérivatif puissant, unit enfin les chirurgiens et les apothicaires en un généreux élan de dévouement. La contagion sévit plus particulièrement

(1) PÉTRÉQUIN, *loc. cit.*, p. 85.

(2) *Idem*, *loc. cit.*, p. 87.



à l'Hôtel-Dieu ; malgré le danger le plus évident ils se dévouèrent au service des pestiférés et plusieurs furent frappés de mort dans l'exercice de leurs fonctions (1).

Après cette rude épreuve les Recteurs enclins à plus d'indulgence oublient les désaccords survenus antérieurement entre eux et les apothicaires de la ville et mettent à leur disposition un appartement dans l'Hôtel-Dieu pour y faire leurs exercices d'instruction. Ils s'unissent même à eux pour sévir contre un empirique qui débitait publiquement des drogues pernicieuses. Les élèves en pharmacie demandent en outre la permission d'élire dans l'appartement cédé aux apothicaires, un supérieur ecclésiastique pour régler leurs mœurs, leur conduite et leurs études suivant l'ancien usage interrompu pendant la peste. Cette permission leur est aussi accordée (2).

Cette panacée qu'était la thériaque devrait en réalité tenir une grande place dans l'histoire de la pharmacie de l'Hôtel-Dieu. Les cérémonies et formalités de sa préparation si souvent décrites sont connues de tous. Nous nous contenterons de citer celle qui en 1633 faite solennellement devant les délégués du collège de

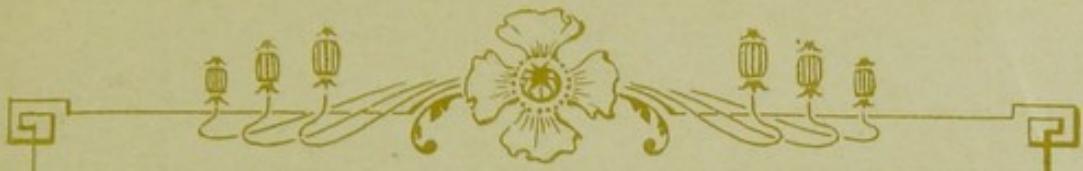
(1) DAGIER, *loc. cit.*, t. I, p. 301.

(2) *Idem, loc. cit.*, t. I, p. 308, 309.

✓ PLONCKE (Hausen : 1. " 45 ; d'Amagno : 0. " 23.)
✓ HERVIGNE DE L'HOTER-DIEU DE LYON



15



médecine, deux apothicaires et les recteurs occasionna un vif incident. Pons, médecin de l'Hôtel-Dieu, publie partout qu'on y a oublié diverses drogues entre autre du storax. Les Recteurs informés de ce bruit qui discrédite la pharmacie de l'Hôtel-Dieu où la thériaque a grande réputation le font sommer de donner par écrit dans les vingt-quatre heures les motifs de sa conduite, sinon il sera poursuivi en calomnie devant les tribunaux (1). Pons n'hésita pas à revenir sur ses déclarations (2).

L'année suivante un Recteur sortant fit l'abandon de 200 livres employées à l'achat du vase contenant la thériaque. Ce vase existe encore, conservé dans la salle du grand dôme de l'Hôtel-Dieu.

Les frais de pharmacie s'étaient élevés en 1637 à 2.976 livres 16 sols. Il faut comprendre dans cette somme l'achat des drogues, les ustensiles, les gages des employés et la belle cassonade blanche, usitée en pharmacie, qui coûtait quarante-deux livres le quintal. L'Hôtel-Dieu entrait dans cette consommation pour la part la plus faible.

(1) DAGIER, *loc. cit.*, t. I, p. 322.

(2) Il semble cependant que les Recteurs prirent contre Pons une mesure sévère. Il fut remplacé le 7 juillet par Henri Fagot et ne rentra en fonctions que le 20 juillet 1635.



L'Aumône générale ne veillait pas à la sage distribution des remèdes, et frappait sans cesse et à toute heure aux portes de la pharmacie de l'Hôtel-Dieu, d'où l'objet de contestations fréquentes entre les deux administrations.

Désireux de mettre fin à ces abus les Recteurs de l'Hôtel-Dieu et ceux de l'Aumône générale rédigèrent une série de règlements convenant entre eux de la catégorie et de l'espèce des malades à diriger sur chacune de ces deux maisons hospitalières. L'Aumône générale refusait en effet d'assister et donner des remèdes à tout malade, vieillard, enfant, femme en couches dont l'état nécessitait des soins, et les envoyait à l'Hôtel-Dieu.

Le règlement du 3 janvier 1639 fit la distinction de ces malades et désigna à qui en incombaît l'hospitalisation.

L'article VIII de ce règlement concerne la délivrance des médicaments : « Sur les difficultés avenues depuis quelque temps entre les sieurs Recteurs et l'Aumône générale et de l'Hôtel-Dieu touchant les médicaments nécessaires pour les malades qui peuvent être dans l'hôpital de la Charité : a été accordé et arrêté par les sieurs députés que dorénavant les dits sieurs de l'Hôtel-Dieu seront tenus de fournir tous les remèdes et médicaments nécessaires



pour les malades de l'hôpital de la Charité, et pour les compositions, sont aussi demeurés d'accord qu'il sera fourni et délivré tous les ans quatre livres de thériaque et deux livres de confection Hyacinthe et sont priés les sieurs de l'Aumône que au cas qu'ils n'en eussent de besoin, de se restreindre et d'avoir soin qu'il ne se fasse aucun abus par leurs officiers de tout ce qui leur sera délivré (1). »

Puis pour régulariser les demandes et réceptions de médicaments ils élaborent le règlement du 25 mai 1640 (2) fixant au mardi et au samedi de chaque semaine la livraison des remèdes par l'Hôtel-Dieu sur une note du médecin de l'Aumône générale par lui signée

(1) Statuts et règlements de l'hôpital général de Notre-Dame de Pitié du Pont-du-Rhône et grand Hôtel-Dieu de la ville de Lyon. — Lyon 1757, p. 174.

(2) Règlement du 25 mai 1640. Article I : « Les sieurs Recteurs de l'Aumône générale désirant avoir des médicaments pour le service des malades étant dans la Charité, envoieront les jours de mardi et samedi aux sieurs Recteurs de l'Hôtel-Dieu ayant la charge de la pharmacie l'Ordonnance des dits médicaments par leur Médecin, avec leur demande au bas d'icelle à la manière ci-devant pratiquée, et le lendemain heure de bureau du dit Hôtel-Dieu, le Chirurgien de la Charité s'y transportera pour recevoir les médicaments contenus en la dite Ordonnance et en fera son reçu au bas d'icelle ; de laquelle Ordonnance le dit Chirurgien portera copie sur laquelle le Recteur du dit Hôtel-Dieu mettra le délivré des dits médicaments au bas de la dite copie, laquelle sera par le dit Chirurgien rapportée au sieur Recteur de la Charité, ayant charge de la chirurgie, pour lui servir à reconnaître la délivrance faite des dits médicaments. (*Statuts et règlements de l'hôpital général de Notre-Dame de Pitié du Pont-du-Rhône et grand Hôtel-Dieu de Lyon*, p. 181).



et abandonnée à cet établissement pour servir de récépissé.

Ces polémiques qui débutaient bien souvent par des conflits aigus se terminaient entre les Recteurs de ces deux administrations par des discussions courtoises, et le sort des pauvres malades en bénéficiait toujours. C'est là sans conteste l'origine des règlements futurs qui stigmatisent si heureusement l'histoire des Hôpitaux lyonnais pendant la deuxième moitié du XVII^e siècle.

Profitons du répit occasionné par l'application des règlements précités pour dire deux mots d'une caractéristique de cette époque : le pharmacien guérisseur, chargé du traitement des maladies transmissibles.

Dagier parle en 1637 d'un nommé Caille, pharmacien et opérateur qui s'engage à traiter et guérir les teigneux de l'Hôpital général du Pont-du-Rhône, moyennant 15 livres pour chacun. Sa notoriété fut faible, comparée à celle de l'apothicaire Colombet dont nous résumons l'histoire.

Le 8 janvier 1631, l'Administration fit un contrat avec Pierre Lafont, maître chirurgien de Lyon, et Pierre Colombet, apothicaire, qui s'engagèrent à traiter à domicile les vérolés



au prix de 24 livres par individu à condition qu'on leur fournirait douze lits garnis. Ils s'en acquittèrent bien, et le 3 juillet 1635 le terme du contrat fut prorogé de trois ans. On le renouvela ainsi à plusieurs reprises. Mais en 1641, comme depuis un an ils touchaient un traitement moindre étant liés par des conventions et ne pouvant rien exiger au delà du prix fixé, ils se plaignirent avec véhémence de la cherté excessive des denrées et combustibles qui, disaient-ils, était telle qu'ils ne pouvaient plus exécuter leurs conventions sans s'exposer à une ruine complète, un supplément de prix leur fut accordé pendant la cherté des drogues. Lafont et Colombet restèrent chargés de ce traitement vingt-sept années (1631-1658). Ils virent plus de deux mille quatre cents vérolés qui coûtèrent à l'Hôtel-Dieu 50.000 livres environ. En 1658 Lafont meurt. Colombet s'occupe de le faire remplacer. Il demande Louis Malherbe, maître en chirurgie déjà connu du bureau par ses services. Mais Etienne Brunet, maître chirurgien de Lyon, sollicite la place et offre le bénéfice des fournitures à l'apothicaire. Colombet prétendait posséder un secret et appréhendait de le voir divulguer. Brunet réplique que le traitement n'est pas unique, mais varie selon les cas et offre de traiter les mala-



des gratuitement. L'Administration nomme cependant Malherbe. Les deux associés soignèrent les vénériens pendant quatre ans. Colombet mourut à la fin de 1662 et Malherbe reconnaissant le fit remplacer non par un apothicaire, mais par un maître chirurgien.

Déjà l'Hôtel-Dieu s'occupait d'une réforme complète, le traitement des vérolés étant trop onéreux et le 25 décembre 1667 l'Administration établit un logement pour les recevoir et les médicamenter (1).

Les deux professions de chirurgien et d'apothicaire étaient très encombrées peut-être à cause des multiples ressources qu'elles pouvaient offrir, l'association de Colombet, Lafont et Malherbe tendrait à le prouver. Bien peu réussissaient à se créer une situation raisonnable et se présentaient à l'Hôtel-Dieu, comme en un refuge pour y exercer leur profession et obtenir d'honorables certificats. Ils en sortaient au bout de deux ou trois mois, ou dès qu'ils trouvaient à se placer ailleurs. Pour remédier à cet abus si préjudiciable, les Recteurs arrêtèrent qu'à l'avenir aucun chirurgien ou apothicaire ne serait reçu à l'Hôtel-Dieu qu'en s'engageant à *y servir dix mois au moins* (2).

(1) PÉTRÉQUIN, *loc. cit.*, p. 113 et suivantes.

(2) DAGIER, *loc. cit.*, t. I, p. 368.



III

Si l'année 1623 a vu le début des constructions du petit dôme et des salles dites des quatre rangs, 1646 en marque l'achèvement et surtout l'aménagement intérieur des nouveaux bâtiments. Cette date est aussi fort intéressante en ce qu'elle offre une multitude de documents précis déterminant dans les détails les plus infimes, l'organisation déjà parfaite des services de l'Hôtel-Dieu. Nous y puiserons largement, il nous suffira du reste le plus souvent de reproduire le texte même des règlements de cet hôpital pour y suivre l'évolution du service pharmaceutique. En ce qui concerne la nouvelle installation de la pharmacie et des locaux qui en dépendent, signalons, pour n'y plus revenir, le logement du pharmacien situé au dessous de l'infirmerie et avoisinant « les chambres de l'oeconomie, des prestres et chirurgiens ». Puis « il y a une chambre ou sont enfermés les drogues et médicaments plus précieux dont un Recteur a la clef, ensuite est la boutique de pharmacie parfaitement garnie de toutes sortes de médicamens, syrops,



compositions, confections, à costé est une petite chambre où on travaille aux dites compositions, tout ioignant, il y a une petite chambre où sont renfermés les huiles et onguens, de plus il y a un lieu aéré où se font les médecines, décoctions, distillez et ptisanes qu'on distribue journellement par les corps dans de grands vases d'estain bien travaillez et garnis de cuivre. »

« Dans deux carrés de ces corps, il y a des jardins l'un à l'entrée où sont diverses plantes rares servant à la Pharmacie, au milieu est une belle croix de pierre sur un autel, etc. (1) »

Les malades comme aujourd'hui étaient compris dans deux catégories, ceux du dehors venant à la consultation, et les hospitalisés.

Aussi lit-on à la suite de la description précédente : « Tout proche est une chambre où tous les jours en la présence d'un ou deux Recteurs et du médecin assisté de l'apothicaire et chirurgien on voit les malades qui sont introduits et examinez, puis visitez et selon l'ordre du médecin, ils sont renvoyez purement et simplement, ou pour recevoir dans leur maison des médicaments, ou receus à l'heure même ou renvoyez au plus prochain bureau (2) ».

(1) *La forme de la Direction et Œconomie du Grand Hôtel-Dieu de Notre-Dame-de-Pitié du Pont-du-Rhône de la ville de Lyon.* — Lyon, 1646, p. 8.

(2) *Ibid.*, p. 12.



« Tous les jours deux des Recteurs alternativement et selon l'ordre arrêté au commencement de l'année assistent à la visite des malades avec le médecin, chirurgien et apothicaire à huit heures du matin en été, à neuf heures en hiver (1). »

La forme de la Direction et Œconomie du Grand Hôtel-Dieu de Notre-Dame-de-Pitié du Pont-du-Rhône et de la ville de Lyon (1646), où nous avons trouvé les documents précédents, contient trente-quatre chapitres dont deux nous intéressent plus particulièrement.

Le premier : « Du Recteur qui a la direction des chirurgiens et apothicaires de l'Hôtel-Dieu et des boutiques de chirurgie et de pharmacie (2), » indique les conditions à remplir pour être reçu compagnon apothicaire et les forma-

(1) *La forme de la Direction*, etc., p. 17.

(2) « Le Recteur qui a la charge des chirurgiens et des apothicaires de l'Hôtel-Dieu, des boutiques de chirurgie et de pharmacie doit pourvoir de compagnons chirurgiens et apothicaires, les présenter et faire recevoir en plein bureau estant de la qualité requise pour avoir travaillé dans la ville ou quelque bonne boutique ou en quelque bonne ville de France et ayant été trouvés capables après information et examen du médecin ordinaire de la maison en sa présence ou d'un ou deux recteurs. S'ils sont reçus c'est à condition qu'ils seront mis à l'essai par le maistre apothicaire ou chirurgien pendant quinze jours avant que d'escrire leur nom sur le livre et les retenir pour serviteurs des dites boutiques, et à la fin des quinze jours et expérience susdite ils seront reçus et installez et leur nom escrit sur le livre destiné pour la réception des serviteurs et servantes de la maison avec la note des conditions de la réception.

La forme de la Direction et Œconomie, etc. (1646), p. 32, 34.



lités de cette réception. Le second, le chapitre xxiv : « De la charge de l'apothicaire » mérite d'être cité tout entier : « Par privilège du roi en faveur de ceux qui servent les pauvres l'espace de six années, l'apothicaire ainsi que le chirurgien de l'Hôtel-Dieu peuvent parvenir à la maîtrise en subissant un examen au commencement et un autre à la fin des six années sans aucun frais. Il doit être expérimenté en son art avant que d'être admis dans l'Hôtel-Dieu, afin qu'il tienne la boutique pourvue de drogues et médicaments nécessaires pour le soulagement des pauvres. Aura sous sa direction au moins deux compagnons pharmaciens après qu'ils auront été examinés par le médecin de la maison et jugés capables et admis par le bureau, lesquels compagnons doivent obéir à l'apothicaire en ce qui concerne l'art et le service des pauvres. L'apothicaire et les compagnons ne pourront sortir ensemble ni sans permission et n'emploieront qu'une heure à se divertir et prendre air à heure commode, après qu'ils auront distribué les médicaments et autres remèdes. Il ne pourra délivrer aucun médicament hors de la maison ni en porter en ville sans ordre exprès du bureau ou de l'un des Recteurs avec l'ordonnance du médecin de la maison contresignée par l'économie. Ils ne re-



cevront aucun don ou présent au sujet de leur service auprès des pauvres malades, et si on leur présente quelque chose ils procureront qu'elle soit délivrée à l'économe ou mise au tronc. » Les fonctions de l'apothicaire ne sont pas moins bien décrites. Nous l'avons vu assistant à la visite des malades de l'extérieur ; comment se comporte-t-il dans les salles de l'Hôpital ?

Le même document précité nous renseigne.

« Le premier des apothicaires de la maison assistera tous les jours à la visite du médecin avec le livre des ordonnances auquel il écrira tous les remèdes que le médecin prescrira, les viandes, la forme et le régime de vivre du malade, son congé et retraite par le mot *discedat* et fera signer son livre du Recteur ou des Recteurs qui auront assisté à la visite, donnera lui-même les remèdes aux malades, observant l'heure et le temps prescrit par le médecin, leur fera nettoyer la bouche avec du vin qu'il fera porter pour cet effet, les visitera peu de temps après pour voir l'effet et opération des remèdes afin d'en avertir le médecin, prendra peine de composer des poudres aromatiques pour parfumer les infirmeries afin de purifier le mauvais air, réiouïr les malades et faciliter la satisfa-



tion des Recteurs suivant la visite et de ceux qui par charité visitent la maison (1). »

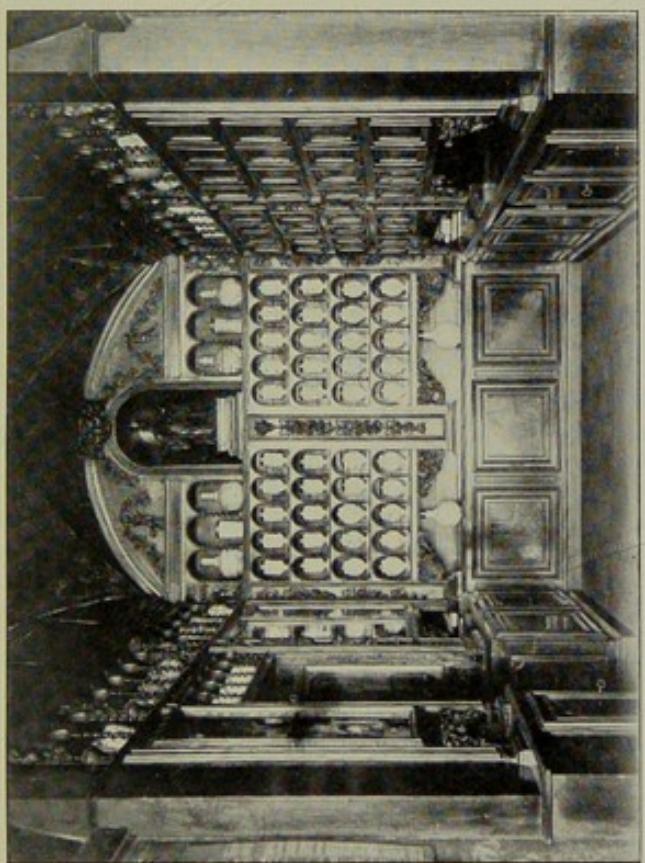
« Les chirurgiens et apothicaires ont aussi des gages et chacun une robbe, lorsqu'ils se retirent de la maison ils laissent les dites robes (2). »

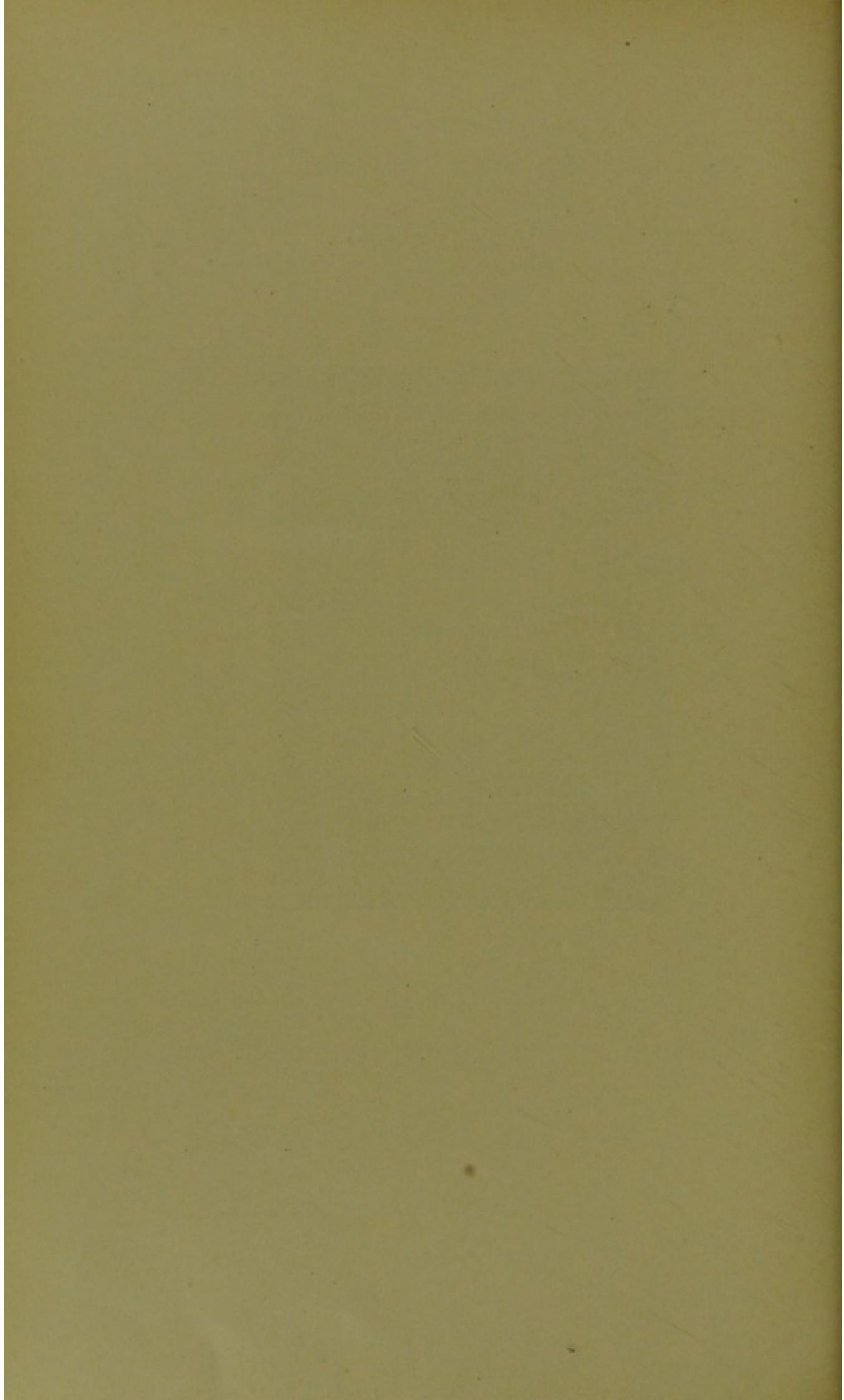
Que préparait-on à la pharmacie ? Quels étaient les remèdes prescrits dans les hôpitaux à cette époque ? Il est difficile de s'en faire une idée précise. Dans les actes de l'Administration il est fait mention de l'achat de nombreuses matières premières et drogues dont l'emploi est inconnu. Les sommes dépensées voisinent avec le paiement des « gaiges » des garçons chirurgiens et apothicaires. Tantôt on cite l'acquisition de huit ânées de vin blanc pour la pharmacie. Tantôt l'apothicaire doit donner du vin d'absynthe, à cet effet il fait ramasser et préparer l'herbe nécessaire.

La pharmacie ne délivrait pas seulement des substances médicamenteuses, elle fournissait la crème de riz, les gelées de coing, de groseille et autres ; ainsi que les vins fins, beaujolais, bordeaux et vin d'Espagne. La préparation des médicaments était assez importante, on délivrtrait des remèdes à l'intérieur et à l'extérieur

(1) *La forme de la Direction et Œconomie, etc.*, 1646, p. 71.

(2) *Ibid.*, p. 73.







et les abus étaient la règle tant à l'Aumône générale qu'au grand Hôtel-Dieu.

Aussi trouve-t-on dans les archives de la Charité à la date de 1647 une disposition contenant que François Juge, l'un des Recteurs, et après lui l'Administrateur ayant la direction de la pharmacie, gardera les clefs de cette officine pour « distribuer au chirurgien les drogues et médicaments nécessaires, suivant les occurrences et en avoir le soing, et de recevoir et fermer les drogues et médicaments à mesure qu'on en retirera de MM. les Recteurs de l'Hostel-Dieu et iceux bien conserver et distribuer selon les nécessités pour obvier qu'aucun abus n'en arrive (1). »

Il est probable que l'officine dont il est question est la partie de la pharmacie actuelle de l'hospice de la Charité dont les remarquables boiseries et les vases de faïence ancienne datent de la fin du XVII^e siècle.

De même à l'Hôtel-Dieu où, comme nous l'avons vu, il existe tous les jours une visite pour les malades externes, et une distribution de médicaments à ces malades, le règlement autorise aussi la délivrance de remèdes sur l'ordonnance d'un médecin de la ville, pourvu

(1) Archives de la Charité E. 39, p. 72.



qu'il y soit formellement énoncé que les malades auxquels ils sont destinés sont indigents. Toutefois on ne peut dépasser trois livres pour chacun d'eux (1).

Apothicaires, garçons apothicaires et boutique de pharmacie constituent le service pharmaceutique dans les hôpitaux de Lyon à la fin du XVII^e siècle. La substitution des Sœurs aux garçons apothicaires qui sera racontée dans le chapitre suivant, produira un bouleversement complet dans les usages.

Cette institution très appréciée des Recteurs pendant près de deux siècles, implantera dans l'exécution des préparations pharmaceutiques des habitudes et des méthodes routinières, fidèlement transmises et si solidement ancrées qu'elles n'ont pas encore disparu totalement des hôpitaux actuels.

Ce pouvoir considérable eut raison en peu de temps de l'autorité des Recteurs, qui malgré les engagements pris dans leurs règlements, laissèrent souvent diriger la pharmacie par les Sœurs elles-mêmes ou appelèrent à cette direction des pharmaciens âgés ou incapables (2).

(1) DAGIER, *loc. cit.*, t. I, p. 406.

(2) Il n'est pas inutile de signaler qu'à cette époque l'économie était le plus souvent un prêtre, les Sœurs trouvaient ou pou-



IV

L'Administration, mécontente de la conduite des garçons apothicaires, se décide à les remplacer par quatre à cinq Sœurs (1) en les faisant toutefois aider dans les travaux pénibles par quelques domestiques ; elle fait un règlement pour la préparation et la distribution des remèdes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (1690) (2). Il fut prouvé plus tard que ce mécontentement n'était dû qu'à une erreur.

Néanmoins les Recteurs, reconnaissant la nécessité de choisir judicieusement les sujets

vaient trouver en lui un défenseur et un appui dans leur résistance.

(1) Vers 1504 vingt-cinq filles repenties entrèrent en service à l'Hôtel-Dieu. Des scandales y furent fréquents. Avec le temps le personnel s'épura puis « comme certaines d'entre elles ne gardaient pas dans leurs vêtements la modestie convenable » les Recteurs leur imposèrent un costume uniforme blanc à caractère religieux. Le recrutement de ces servantes ne tarda pas à se modifier et de 1537 à 1540 on reçut aussi, comme le prouvent les Archives, des filles honnêtes. L'Administration qui leur donna le nom de Sœurs, eut à subir à diverses reprises de leur part des tentatives de groupement en communauté religieuse, elle sut s'y opposer et ne voulut jamais reconnaître d'autre autorité que la sienne. Comme aujourd'hui elles n'étaient religieuses qu'en apparence ; elles ne faisaient pas de vœux, mais une simple promesse révocable de bien servir les malades. Dr Drivon : *L'Hôtel-Dieu au temps de Rabelais*, p. 31.

(2) DAGIER, loc. cit., t. II, p. 2.



appelés à travailler à la pharmacie, délibèrent que le bureau *seul* aura le droit de nommer la Sœur à laquelle sera confiée la direction générale de ce service. Dans l'exercice de ses fonctions cette Sœur prendra l'avis des médecins de la maison, soit sur la qualité des drogues, soit sur la manière d'en faire le mélange et la préparation. Cette délibération est datée du 29 mars 1690 (1).

On ne saurait se passer plus aisément du concours d'un pharmacien. Aussi lit-on dans la plupart des historiens de notre cité : La pharmacie de l'Hôtel-Dieu fut fondée en 1696 par Sœur Marie Coutel. C'est en effet dans un des locaux de la pharmacie actuelle que fut installée l'officine dirigée par cette Sœur. Dès son ouverture elle fut l'objet de réclamations de la part des pharmaciens de la ville, au sujet de la vente de remèdes au public. La lutte entre les Apothicaires et les Recteurs de l'Hôtel-Dieu durera longtemps sans succès.

En 1722 les Apothicaires se proposent de poursuivre l'Hôtel-Dieu et la Ville jusqu'à arrêt définitif. Le maître Malinas est envoyé à Paris (1731) ; il obtint gain de cause par l'arrêt du Conseil d'Etat du 24 décembre, défendant aux

(1) Dr POINTE, *loc. cit.*, p. 330.



Recteurs et Administrateurs du Grand Hôtel-Dieu de Lyon, de vendre ou permettre de vendre ou débiter aucune préparation ou composition tant galénique que chimique concernant la pharmacie ou en dépendant. L'Hôtel-Dieu n'exécutant pas l'arrêt rendu contre lui, la Compagnie charge de nouveau Malinas et Flurant de poursuivre l'appel interjeté au sujet de son exécution. On verra dans la suite l'inutilité de ces démarches (1). A l'intérieur aucun fait n'est digne d'être mentionné, à part l'activité déployée par les Recteurs dans l'élaboration de règlements administratifs.

C'est ainsi que le cérémonial observé quand les Prévôts des marchands et Echevins se rencontraient en corps à l'Hôtel-Dieu pour la réception des chirurgiens avait été définitivement réglé par acte consulaire dès 1712.

D'autres dispositions d'ordre intérieur virent le jour dans les années qui suivirent ; lorsqu'en 1731 un incident survint entre les deux Hôpitaux qui hâta l'apparition de deux règlements importants.

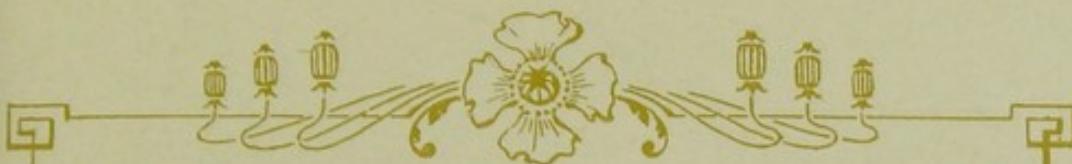
La Charité s'étant arrogée le titre d'Hôpital Général ; l'Hôtel-Dieu proteste, le maréchal de Villeroy décrète que ce dernier s'appellera

(1) VIDAL, *loc. cit.*, p. 18.



Hôpital général de Notre-Dame-de-Pitié et Grand Hôtel-Dieu de la ville de Lyon, et la Charité prendra le nom d'Hôpital Général de la Charité et Aumône Générale de la ville de Lyon. Ces deux établissements hospitaliers utilisent leurs nouveaux noms en publant deux règlements, l'un de 1734 pour l'Hôtel-Dieu et l'autre de 1742 pour la Charité. Le premier : *La forme de la Direction et Œconomie de l'Hôpital Général de Notre-Dame-de-Pitié du Pont-du-Rhône et Grand Hôtel-Dieu de la ville de Lyon*, nouvelle édition du règlement antérieur de 1646 dans son chapitre : De la Pharmacie (1), renseigne sur les conditions dans les-

(1) L'expérience ayant fait connaître par le passé que les pauvres étaient mal servis des garçons apothicaires qui avaient soin de la pharmacie, leur dérèglement, après un long examen, obligeait le bureau par délibération du 29^e mars mille six cent nonante, d'en donner l'administration aux Sœurs de la maison qui pourroient plus fidellement et exactement s'en aquiter. Ainsi parmi les emplois de cette maison qui demandent des sujets qui ayent de la pénétration, du discernement et de la conduite pour pouvoir bien s'en aquiter, celui de la Pharmacie en est un des principaux, c'est pourquoi l'Œconomie aura soin d'y pourvoir, d'en choisir qui scachent bien lire et écrire, qu'il fera éllever pour cet effet, afin qu'elles se puissent succéder les unes aux autres. Celle des Sœurs que l'Œconomie aura jugé la plus capable et la plus expérimentée aura soin de toutes les compositions nécessaires à la Pharmacie, d'acheter toutes les drogues dont elle doit avoir une parfaite connoissance pour prendre des meilleures. Les autres travailleront soubs sa conduite et elle leur distribuera à chacune son emploi, ce qui se fera alternativement afin que toutes puissent aquérir une parfaite connoissance de ce qui concerne la pharmacie. Elles ne distribueront rien, ni en dehors, ni dans la maison qu'il n'aye



quelles s'y pratiquait notre art à cette époque.
Il explique le remplacement des garçons apo-

été ordonné du médecin ou avec la permission de l'Œconome. Elles exécuteront tout ce qui aura été ordonné par les médecins de la maison pour le service des malades et lorsqu'ils feront leur visite, il y en aura toujours une qui accompagnera chaque médecin avec un livre pour écrire les ordonnances qu'ils feront durant leur visite. Elles feront prendre elles-mêmes les remèdes ordonnés par les médecins à l'heure prescrite, ne s'en rapporteront à d'autres pour cela et s'informeront de leur opération afin d'en rendre ensuite compte au médecin. Elles n'apporteront dehors aucun remède, ni iront visiter les malades qui sont en ville, quoiqu'on les demande, sans une permission expresse du bureau. Elles ne sortiront jamais pour faire les achats des drogues sans une compagne et la permission de l'Œconome.

La Sœur qui est chargée de la Pharmacie aura soin de faire toutes les compositions nécessaires chacune en son tems afin que la Pharmacie en soit toujours pourveuë aussi bien que des drogues simples et autres dont on a ordinairement besoin. Elle sera aidée en tout par les autres Sœurs qui sont avec elle, elles auront soin de préparer les remèdes ordonnés à la visite pour les personnes du dehors, et les distribueront de deux heures jusqu'à quatre en disant de quelle manière il les faut prendre.

Lorsqu'on fera les grandes compositions, la Sœur qui en est chargée pourra appeler Messieurs les Médecins et quelqu'un des Maîtres Apothicaires de la Ville pour prendre leur avis sur les drogues et la manière dont on se sert pour les composer. Elles travailleront toutes à avoir une parfaite connoissance des drogues simples et généralement de tout ce qui concerne la Pharmacie, et de savoir la manière de faire toutes les compositions et pour cet effet on aura soin d'en changer de tems à autre afin qu'elles se puissent succéder les unes aux autres ou quand elles seront trop âgées ou infirmes.

La Sœur chargée du soin de la Pharmacie aura par inventaire tous les ustenciles, drogues et meubles qui y sont, fera un compte de tout ce qu'elle aura acheté afin de le présenter au Recteur de la Pharmacie lorsqu'il le demandera et veillera que rien ne manque dans son appartement mais qu'il soit pourvu de tout, avertira le Recteur lors qu'il sera besoin de faire quelque achat considérable afin d'éviter les entrées.

On ne se sert plus depuis long tems d'aucun garçon apothicaire dans la maison d'autant qu'on a reconnu que les Sœurs avaient acquis toute la science nécessaire pour s'en bien aquitter ».

La forme de la Direction et Œconomie, etc. (1734), p. 85.



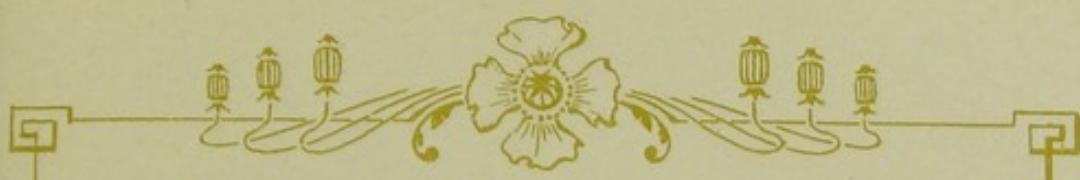
thicaires par des Sœurs, prescrit les capacités exigées de ce nouveau personnel et ses attributions. La Sœur qui dirige la pharmacie doit rendre des comptes au Recteur qui en est chargé, et l'Administration la considère comme le dit textuellement le règlement comme ayant « acquis toute la science nécessaire pour s'en bien aquiter ».

Le Deuxième : *Des Statuts et Règlements de l'Hôpital Général de la Charité et Aumône Générale de Lyon* (1) mentionne dans une sé-

(1) **DU RECTEUR CHARGÉ DE LA CHIRURGIE ET DE LA PHARMACIE**, p. 66. Cet emploi qui dans son origine était peu considérable devient chaque jour un des plus essentiels de la maison. A un seul chirurgien qui suffisait autrefois, à quelques médicaments donnés pour lors dans la Ville à cet Hôpital par forme d'Aumône succède aujourd'hui une Pharmacie proportionnée à la multitude d'infirmes et un nombre de garçons pour les panser avec exactitude.

Drogues pour la Pharmacie. — Pour la Pharmacie il y fournira toutes les drogues nécessaires suivant le mémoire que la Sœur lui en donnera ; comme il est à présumer qu'elle doit en avoir une connaissance parfaite, elle les choisira sur la montre que le sieur Recteur en demandera aux marchands pour n'en avoir jamais que de bonnes ; lorsqu'il en faudra une grosse quantité de celles dont on fait plus d'usage, il les fera venir en droiture, en envoyant des passeports afin d'éviter les droits, il en usera de même pour les eaux de vie.

De la Sœur de la Pharmacie. — Le dit sieur Recteur aura soin de voir si la Sœur qui doit être expérimentée dans son métier, fait dans les tems convenables les différentes compositions nécessaires dans la Pharmacie ; si elle apprend à les faire, ainsi que les autres remèdes, aux filles de la Maison qu'on lui donne pour élèves et qui doivent parfaitement scavoir lire et écrire ; si elle suit fidèlement les ordonnances qu'elle écrit dans chaque visite de M. le Médecin dans un livre à ce destiné ; si le laboratoire, les appartements, les vases et ustenciles de la



rie d'articles la nouvelle organisation du service pharmaceutique de cet hôpital. Il traite successivement des fonctions du Recteur chargé de la direction de la pharmacie, de l'approvisionnement en drogues, de la distribution des remèdes et des devoirs du médecin à l'égard de cette officine.

Qu'était l'Hôtel-Dieu en 1737 ? Quatre ma-

dite Pharmacie sont tenus avec propreté, si elle ne laisse point gâter les drogues faute de soins et si elle ne les dissipe pas mal à propos ; pour s'en assurer, il engagera M. le Médecin à y faire tous les deux mois une visite avec lui.

Distribution des remèdes. — Le dit Sieur Recteur doit empêcher avec la plus scrupuleuse attention qu'il ne s'y délivre d'autres remèdes que ceux ordonnés par M. le Médecin et par le Chirurgien Major, en l'absence du premier, pour les cas pressants, et comme il arrive souvent que les garçons chirurgiens demandent une quantité d'onguents et emplâtres considérables, il ordonnera à la Sœur de ne les leur délivrer que sur la déclaration qu'ils feront des personnes à qui ils les destinent pour qu'on puisse s'informer s'ils leur ont été remis. Le dit sieur Recteur ne permettra à aucune personne du dehors de venir prendre des remèdes, ni par charité ni même en les payant et en cas de contravention de la part de la Sœur sur cet article, elle sera renvoyée de son emploi, pareille peine lui sera imposée si elle en fournit quelques-uns au Chirurgien Major ou à ses garçons pour les malades qu'il pourroit voir dans la ville malgré les défenses qui leur sont faites sur cet article.

Fonctions du Médecin, p. 123. — A l'égard de la Pharmacie, le Sieur Médecin en fera aussi la visite quelquefois pour sçavoir si elle est fournie des drogues nécessaires et de bonne qualité, si les compositions se font comme il faut et dans les tems convenables, si on exécute ses ordonnances, et au cas qu'il s'apperçoive dans cette partie ou la précédente, de quelque chose de contraire au bon ordre, il en avertira le Sieur Recteur chargé de cette direction pour qu'il puisse en informer le bureau, s'il ne peut pas lui-même y apporter remède.

Des statuts et règlements de l'Hôpital Général de la Charité et Aumône Générale de Lyon (1742).



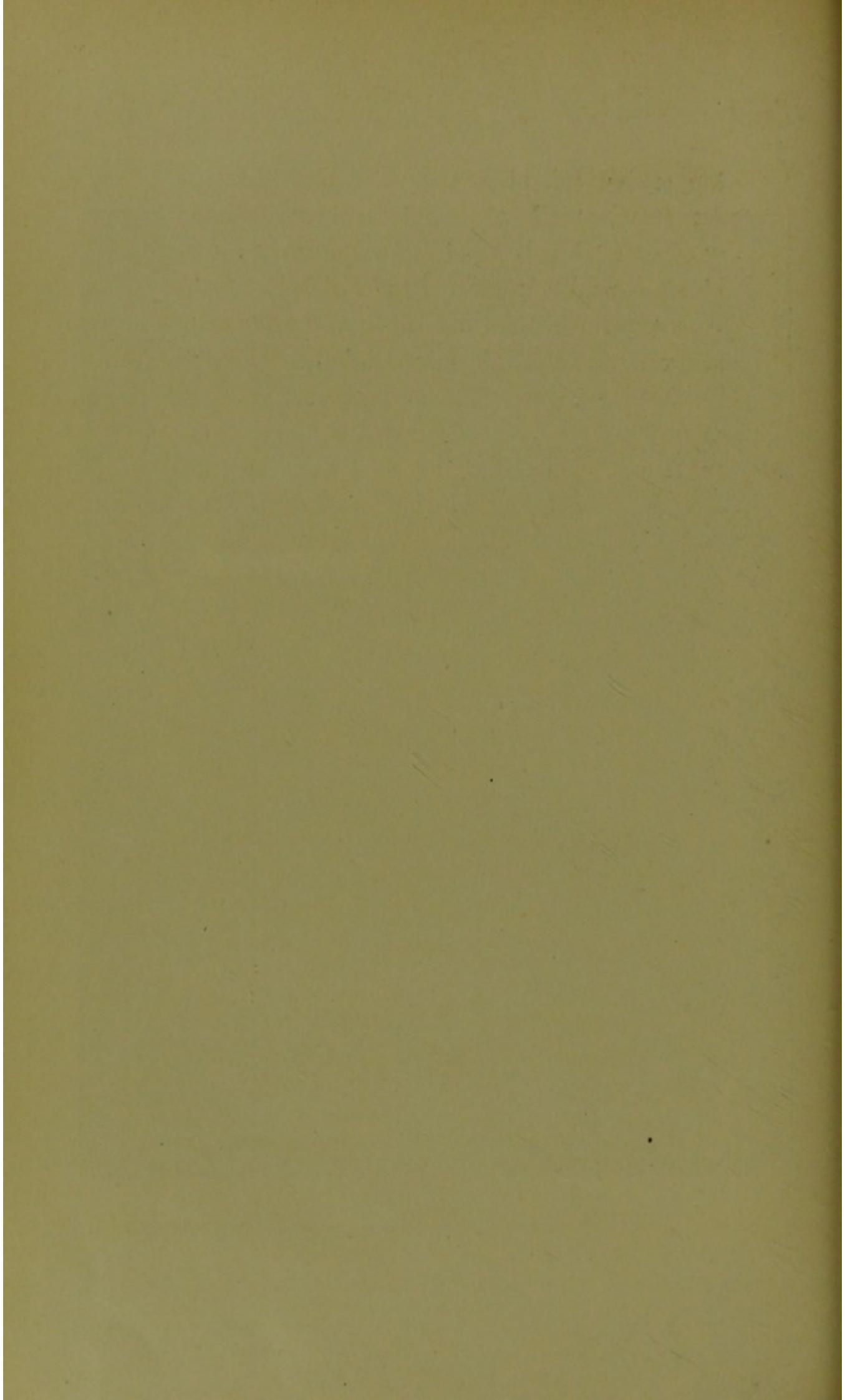
lades y sont encore couchés dans le même lit.

L'agrandissement des bâtiments est urgent, il est en partie décidé, mais les Recteurs attendent que le Consulat ait fait construire le quai projeté du pont de la Guillotière au boulevard Saint-Clair (quai de l'Hôpital), bientôt embellie par la remarquable façade de Soufflot. Le grand dôme fut terminé en 1761 (1) et les statues de Childebert et Ultrogothe érigées l'année suivante:

A cette époque (1745) se passe un incident qui mérite d'être raconté, malgré le peu de rapport le liant au sujet qui nous intéresse. Un crocodile *remonte* le Rhône et parvient jusqu'au pont de la Guillotière, renverse des barques, dévore des hommes. On se voit obligé d'arrêter la navigation. Les armes à feu sont inutilement employées contre ce redoutable saurien. Deux condamnés à mort offrent si on les gracie de tuer le monstre. Ils l'aveuglent en lui projetant du sable et parviennent à le tuer au moyen de piques. On peut encore le voir suspendu au plafond du grand dôme.

(1) On sait que l'architecte Loyer n'a pas suivi exactement les plans de Soufflot, le grand dôme est trop écrasé. Soufflot retenu à Paris ne put arriver assez tôt pour corriger ce qu'il avait de défectueux. Il en témoigna son mécontentement et en eut le plus grand chagrin.







Le nouveau règlement administratif de 1757 donne encore aux Sœurs une plus grande autorité, il les soustrait totalement à un contrôle professionnel d'où qu'il vienne. En effet on lit dans le chapitre : *Des fonctions des Sœurs chargées du soin de la pharmacie* (1).

Lors de la mise en train des grandes préparations la Sœur n'aura plus « à appeler Messieurs les Médecins et quelqu'un des Maîtres Apothicaires de la Ville pour prendre leur avis sur les drogues et la manière dont on se sert pour les composer » elle s'adressera seulement aux Médecins de la Maison.

Le Recteur chargé de cette partie de l'Administration, dit aussi le règlement, doit fournir aux Sœurs de la Pharmacie toutes les drogues de même que les ustensiles nécessaires pour la composition des remèdes. Il ne doit rien négliger pour que les drogues qu'on emploie soient de meilleure qualité ; il reçoit comme les autres Recteurs à la fin de chaque mois le remboursement des avances qu'il est obligé de faire.

On s'aperçut bientôt que des femmes seules ne pouvaient pas suffire à la besogne, d'où

(1) *Statuts et règlements généraux de l'Hôpital Général de Notre-Dame-de-Pitié, etc., 1757*, p. 107.



l'introduction à la pharmacie des Frères qui partagèrent leurs fonctions. Contrairement à ce qu'on en attendait le service fut beaucoup plus mal fait. Aussi les Apothicaires de la Ville protestèrent-ils contre le droit que s'arrogait l'Administration de faire préparer des médicaments par des servants sans titres *ad hoc* (1).

Ils ne s'en tiennent pas là et renouvellent leur demande pour qu'interdiction soit faite à l'Hôtel-Dieu de vendre des remèdes (1766). Puis quelques années plus tard ils intentent un procès devant le Parlement de Paris et fournissent à l'appui un mémoire : L'hôpital dissent-ils a plus de 1.800.000 livres de revenus, il en met chaque année la moitié en réserve, il vient de dépenser 2 millions pour un dôme qui ne sert que pour la décoration, il bâtit un palais aux Broteaux pour masquer la vue d'un citoyen (Hôtel de la Vengeance) (2).

(1) POINTE, *loc. cit.*, p. 331, 332.

(2) Par lettres patentes de 1743, l'Hôtel-Dieu avait le privilège des bacs et trailles sur le Rhône du bastion Saint-Clair au pont de la Guillotière. En 1754 les Recteurs avaient eu l'intention de construire un pont, mais la ville ne voulant pas contribuer à la dépense, ils abandonnèrent leur projet. Jean Antoine Morand architecte à Lyon le reprit et pour en assurer la réalisation acheta un pré aux Broteaux. Il présenta une requête au Roi insistant sur l'insuffisance des bacs et trailles de l'Hôtel-Dieu et fut autorisé par lettres patentes de 1771 à commencer les travaux. Le pont fut achevé le 1^{er} mai 1775 et Monsieur, Comte



Il y a dans l'hôpital huit Sœurs continuellement employées à la vente des remèdes, et la pharmacie produit 60.000 livres au préjudice de la communauté des Apothicaires.

La réponse des Recteurs ne se fait pas attendre. Ils réfutent mot par mot les assertions mensongères des Apothicaires.

Les revenus de l'Hôtel-Dieu ne dépassent pas 400.000 francs et les dépenses sont de 500.000 francs. Le grand dôme n'a coûté qu'une partie des 1.456.956 livres, employées à la construction générale, et il est indispensable à la purification de l'air. Sa décoration a été faite aux frais de la Ville. L'Hôtel de la Vengeance est une simple maison bâtie sur le terrain de l'Hôtel-Dieu. Quant à la distribution des remèdes, il s'en fait de deux sortes, l'une aux malades reçus, l'autre aux malades externes admis trois fois par semaine à la visite des mé-

de Provence, frère du Roi le traversa le premier en allant à Chambéry.

Avant les travaux un conflit s'était élevé entre Morand et les Recteurs de l'Hôtel-Dieu pour l'entrée en possession des bacs.

Ils ne furent livrés *manu militari* que le 8 février 1772 à Morand qui put aussitôt commencer à établir les pilotis. Aussi lorsque les Recteurs firent construire une maison au milieu de la grande allée d'arbres qu'ils avaient fait planter vis-à-vis de la rue Puits-Gaillot les accusa-t-on de vouloir masquer et diminuer la valeur des terrains que Morand possédait en arrière et s'être vengés de la construction du pont, d'où le nom d'*Hôtel de la Vengeance*.



decins qui prescrivent les médicaments qu'ils jugent convenables.

Peines inutiles, car les Apothicaires triomphent de nouveau l'année suivante au moyen de l'arrêt du Parlement de Paris ainsi conçu : « Défense aux Recteurs et Administrateurs de l'Hôpital Général et Grand Hôtel-Dieu de Lyon, de vendre ou débiter, laisser vendre ou débiter au public, *aucunes drogues, onguens, ni ouvrages de pharmacie tant galéniques que chimiques* soit dans l'enceinte, soit au dehors du dit hôpital à peine pour les Administrateurs d'en répondre en leurs propres et privés noms » (1).

(1) DAGIER, *loc. cit.*, t. II, p. 170.

V

Les Recteurs émus des protestations des Apothicaires de la Ville et redoutant leur hostilité, appellent un pharmacien gradué à la direction de la pharmacie (1767). Ils lui confient la surveillance des Frères et des Sœurs employés dans cette officine. Son autorité sera souvent discutée et nous le verrons tour à tour supprimé et rétabli.

L'Hôtel-Dieu continue à distribuer des remèdes au public et les Apothicaires de Lyon réclament une indemnité. Le Consulat fait une tentative de conciliation en convoquant le Syndic des Apothicaires pour fixer l'indemnité demandée. En cas de refus il se propose de s'unir aux Recteurs pour solliciter Sa Majesté d'intervenir puissamment afin qu'il n'existe plus aucun sujet de trouble et de mécontentement (1).

Les Recteurs envoient alors un député à Paris pour conférer avec Sa Majesté sur bien des sujets et en particulier juger le procès des Apothicaires.

(1) DAGIER, *loc. cit.*, t. II, p. 262.



Vidal dans son histoire de la Pharmacie à Lyon résume la fin du conflit (1). Nous lui empruntons ce qui suit : La lutte durait depuis soixante ans entre la Compagnie des Apothicaires et l'Hôtel-Dieu et malgré l'arrêt du Conseil d'Etat de 1731, malgré les jugements de 1739, 1740, 1741 et les arrêts de la Cour de 1761, 1762, 1767 rendus en faveur des Apothicaires « l'Hôtel-Dieu continuait toujours à vendre des médicaments ». Ces procès incessants ruinaient la Compagnie bien qu'elle eût gain de cause devant la justice, aussi, en 1783 elle proposa une transaction importante passée entre elle et l'Hôtel-Dieu. On accepta le principe « d'un tarif de toutes les compositions pharmaceutiques tant galéniques que chimiques ; ce tarif combiné entre l'Hôtel-Dieu et le corps des Apothicaires servirait de règle sans qu'il soit permis de s'en écarter même sous prétexte de vendre à un prix inférieur ».

L'accord fait est assez intéressant pour que nous le reproduisions dans sa plus grande partie :

L'Administrateur de l'Hôpital Général et Grand Hôtel-Dieu de Lyon d'une part, et le corps et communauté des Maîtres Apothicaires

(1) VIDAL, *loc. cit.*, p. 20.



de la même ville d'autre part, voulant terminer les contestations pendantes entre eux au Parlement de Paris au sujet de la vente de remèdes faite dans la pharmacie du dit hôpital, nous convenons de ce qui suit, savoir : qu'il sera passé arrêt du consentement des parties portant :

1^o Que l'Administration de l'Hôpital sera et demeurera à l'avenir agrégée à la communauté des Maîtres Apothicaires et mise au lieu et place d'un seul Maître, pour en cette qualité jouir des mêmes droits et priviléges que les Maîtres Apothicaires de la dite ville ; et vendre publiquement dans l'intérieur de l'hôpital seulement, et au comptant toute espèce de remèdes, sans néanmoins être soumise à d'autres visites et inspections que celle des médecins du dit hôpital nommés à cet effet par le bureau de l'Administration, et attendu la dite agrégation, la communauté des Apothicaires se désiste du bénéfice des arrêts par elle obtenus contre l'Administration de l'Hôpital ;

2^o Que pour indemniser la dite communauté des Maîtres Apothicaires des frais par elle faits jusqu'à ce jour et pour les droits d'agrégation de la pharmacie de l'hôpital, il lui sera payé par l'Administration du dit Hôtel-Dieu huit jours après la réception de l'arrêt une



somme de 6.000 livres en un seul paiement et en outre tous les ans celle de 2.000 livres franche et exempte de toutes impositions mises ou à mettre ;

3° Au moyen de l'acquittement des sommes ci-dessus et spécialement de celles de 2.000 livres chaque année, l'Administration de l'Hôtel-Dieu ne sera tenue d'aucune contribution aux dettes et charges de la communauté, la dite somme devant tenir lieu de toute contribution tant pour le présent que pour l'avenir ;

4° Au moyen des sommes nommées à l'article 2 tous frais faits jusqu'à ce jour demeurent compensés entre les parties, à l'exception de ceux de l'arrêt à obtenir et des formalités qu'il conviendra de faire pour son exécution, lesquelles seront supportées par l'Administration de l'Hôtel-Dieu qui en fournira expédition en bonne et due forme à la communauté des Apothicaires ;

5° En cas où l'Administration cesserait de payer chaque année la somme de 2.000 livres la communauté reprendra ses droits et les clauses ci-dessus seront considérées comme nulles et non avenues.

Un nouveau règlement où sont exposées les fonctions du directeur de la pharmacie des



élèves apothicaires, des Frères et des Sœurs ainsi que les conditions d'achat des drogues et la tenue des registres de comptabilité est mis en vigueur le 18 septembre de cette même année (1). Ce fut Vincent Reboul, apothicaire,

(1) RÈGLEMENT DE L'HOPITAL GÉNÉRAL ET GRAND HOTEL-DIEU DE LYON (18 septembre 1783), p. 4.

CHAPITRE IV. — *Pharmacie et service de ce département.*

ARTICLE PREMIER. — *Directeur de la Pharmacie* : Le Directeur de la pharmacie tiendra un inventaire exact des médicaments tant simples que composés ainsi que des ustensiles de la dite pharmacie sous l'inspection et l'autorité de trois Recteurs chargés de cette partie et il le renouvelera tous les ans ; il sera tenu de faire toutes les compositions principales sous l'inspection des médecins, de faire le choix des drogues dont l'achat sera jugé nécessaire, de présider à l'exécution des ordonnances inscrites sur les cahiers de visites des médecins et du chirurgien en chef, de classer et mettre en ordre tous les remèdes tant simples que composés et de donner journellement des instructions de pratiques tant aux Sœurs qu'aux élèves employés dans cette partie.

ARTICLE II. — *Elève apothicaire.* — L'élève apothicaire sera subordonné au Directeur de la Pharmacie et sera tenu de suivre sous lui les cours de pharmacie et autres et de l'aider dans ses démonstrations.

ARTICLE III. — *Acquisition et examen des remèdes.* — Aucuns remèdes étrangers ne pourront être achetés chez les marchands épiciers ou droguistes, et aucune drogue ne pourra entrer dans la pharmacie qu'elle n'ait été préalablement examinée par les médecins de la maison nommés à cet effet par le bureau ; lesquels inspecteront, outre cela tous les deux mois la Pharmacie et visiteront les drogues pour que sur le compte par eux rendu au bureau il soit ordonné de rejeter celles qui se trouveront altérées ou gâtées.

ARTICLE IV. — *Registre de comptabilité.* — Il sera tenu dans la Pharmacie un registre contenant la quantité, le prix et l'essence de drogues avec la date de leur entrée un second registre contenant la consommation des remèdes employés dans l'intérieur de l'Hôpital et relevés sur le cahier de visite des médecins, un troisième registre contenant les médicaments distribués aux pauvres du dehors sur l'ordonnance des officiers de santé ; et



natif de Montpellier, qui eut le premier à l'appliquer comme directeur de la pharmacie en 1784.

Le règlement de 1783 fut suivi trois ans plus tard de nouvelles dispositions concernant la vie médico-pharmaceutique de l'Hôtel-Dieu que la Révolution désorganisera bientôt en entier. Comment étaient interprétés ces règlements dans la pratique ?

Le médecin est assisté à sa visite d'un élève

tous les autres registres concernant diverses consommations, recettes et dépenses : le Directeur de la Pharmacie sera chargé du premier des registres ci-dessus et l'élève tiendra le second et le troisième, quant aux autres ils seront confiés à l'une des Sœurs croisées attachées à la Pharmacie ainsi que les emplettes journalières des objets nécessaires à la composition des remèdes.

ARTICLE V. — *Vérification des registres.* — Chacun des registres ci-dessus sera visé tous les quinze jours par les Recteurs chargés de la Pharmacie et celui des recettes des dépenses journalières et des autres objets sera arrêté et paraphé par le contrôleur économe.

ARTICLE VI. — *Surveillance des objets de consommation dans la Pharmacie.* — La Sœur de la Pharmacie, la plus ancienne, ou en son absence, celle qui est après elle sera chargée de veiller sur les consommations de bois, huile, charbon, chandelles employées dans ce département et d'empêcher qu'il n'en soit rien distrait ni consommé mal à propos. Elle tiendra registre de ces différentes consommations dont elle rendra compte au contrôleur économe.

ARTICLE VII. — *Fonctions respectives des employés au département de la Pharmacie.* — L'élève Apothicaire et les Frères seront pour le service de la Pharmacie sous les ordres du Directeur, et les Sœurs sous la direction de celle d'entre elles chargée de la surveillance, laquelle se concertera avec le directeur susdit sur les opérations intérieures des départements et sur les fonctions des autres sœurs.



en chirurgie, de la Sœur maîtresse de l'infirmerie et d'une Sœur de la pharmacie ou d'un élève apothicaire. Le cahier de médicaments est tenu par l'un d'eux et confronté avec celui du chirurgien à la fin de la visite dans le but d'éviter des erreurs. Il en est de même pour la visite du chirurgien en chef. Les cahiers sont assez compliqués, celui de pharmacie est le plus simple ; il comporte les numéros des lits, le nom des malades, les remèdes ordonnés et de plus les saignées, les pansements et les applications externes ; celui de l'élève en chirurgie reproduit outre les indications précédentes les aliments du matin et du soir, le renvoi des malades, le changement de salles, les morts.

Immédiatement après la visite la Sœur ou l'élève apothicaire chargé du cahier des remèdes retourne à la pharmacie pour les préparer. Pendant ce temps l'élève en chirurgie fait des bulletins, de lui signés qui seront portés au Frère sommelier, à la boulangerie et à la cuisine pour faire préparer les aliments.

Les médicaments étiquetés du numéro du lit et du nom du malade, préparés pour les heures indiquées sont distribués conformément aux articles suivants du règlement.

ARTICLE II. — Les Sœurs ou élèves en



pharmacie porteront chacun dans le département qui leur est assigné les remèdes à distribuer et une Sœur infirmière ayant le relevé des visites à la main distribuera les dits remèdes aux malades en examinant soigneusement les noms et les numéros, crainte de méprise.

ARTICLE III. — Les *Statim* ou *illico* seront apportés le plus tôt possible dans les infirmeries et les Sœurs ou élèves en pharmacie remettront aux Sœurs infirmières les potions ou bols à faire prendre aux malades en différentes fois.

ARTICLE IV. — Les purgatifs seront distribués tous les matins à cinq heures et demie et l'on portera en même temps l'infusion à faire boire aux malades pendant l'effet des remèdes ; les Sœurs de la pharmacie chargées de suivre les visites ainsi que les élèves apothicaires seront obligés de faire prendre les dits purgatifs aux malades et d'observer s'il n'y en a pas quelques-uns dont l'état exige qu'on suspende le remède jusqu'à la visite du médecin.

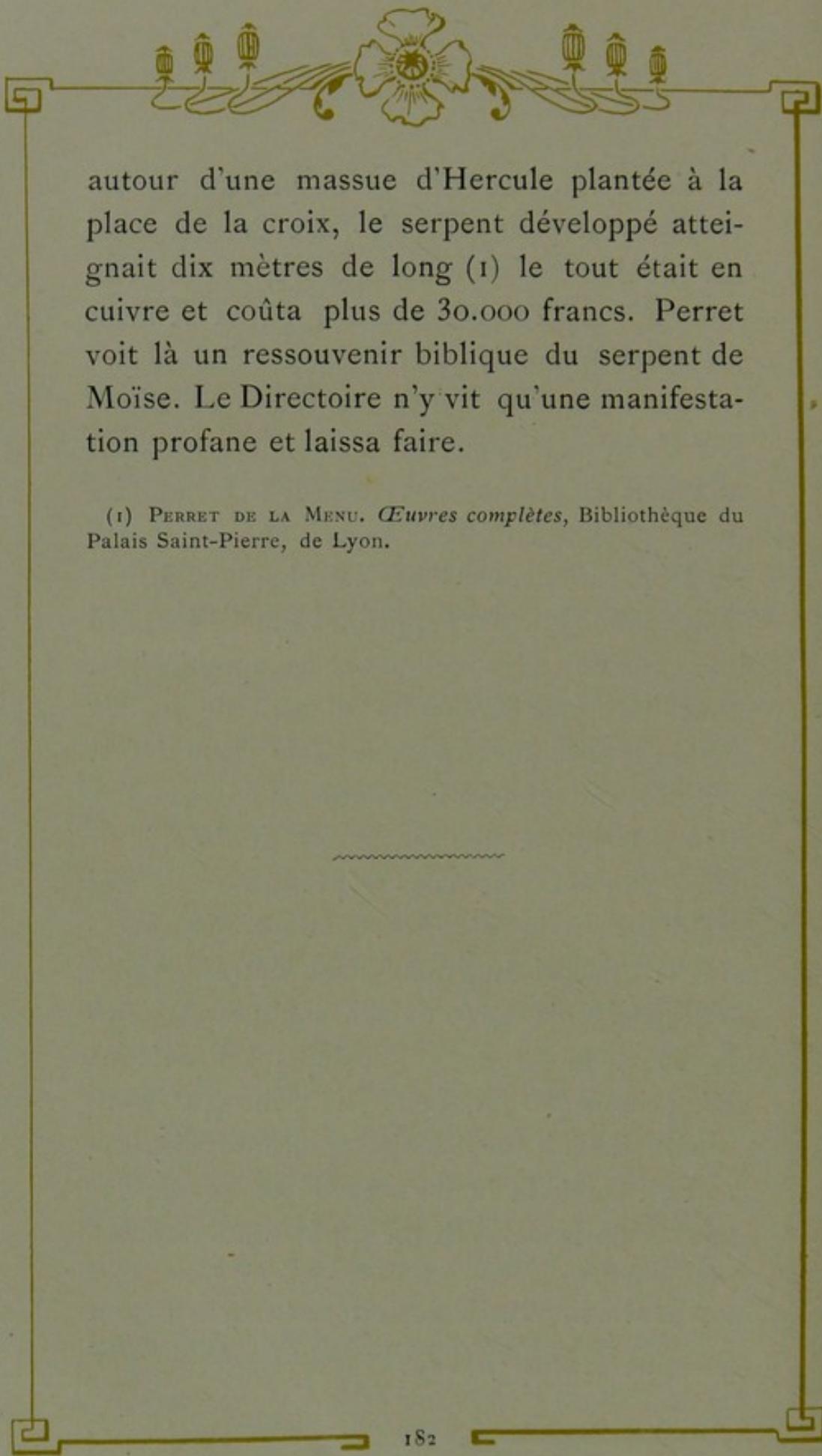
La pharmacie à cette époque (1787) est divisée en quatre parties distinctes : 1^o les magasins généraux, 2^o le laboratoire général, 3^o l'officine de préparation des remèdes pour les infirmeries de la maison et la distribution dite des présents (malades non hospitalisés), 4^o la phar-



macie de vente et l'officine de préparation exclusivement pour cet objet. Ce dernier local est entièrement séparé des autres salles et du laboratoire. Trois Sœurs préparent et vendent les remèdes, tandis qu'un Frère est chargé d'écrire les ventes au fur et à mesure. Le directeur de la pharmacie, M. Carlhaut a le dépôt de toutes les drogues inscrites sur le formulaire des hôpitaux civils et la surveillance de toutes les préparations. Carlhaut a droit à la maîtrise, mais comme elle est supprimée depuis l'accord intervenu entre les recteurs et les apothicaires, il reçoit comme indemnité au bout de ses six ans de service une gratification de 2.400 livres.

La tourmente révolutionnaire n'épargne pas l'Hôtel-Dieu, la pharmacie est épuisée. Les deux statues colossales représentant le roi Childebert et la reine Ultrogothe sont renversées (1), l'autel du grand dôme détruit. Enfin la grande croix dorée de son sommet est remplacée par le serpent d'Esculape, « Esculapu qui primus purgationem alvi dentisque evulsionem invenit. » Il était représenté enveloppant en partie la boule actuelle conservée depuis, et de là s'élevait en spirales nombreuses

(1) Ces deux statues ne furent pas retrouvées, on les remplaça en 1819 par deux nouvelles, des sculpteurs Prost (roi) et Charles (reine) élèves de l'école lyonnaise.



autour d'une massue d'Hercule plantée à la place de la croix, le serpent développé atteignait dix mètres de long (1) le tout était en cuivre et coûta plus de 30.000 francs. Perret voit là un ressouvenir biblique du serpent de Moïse. Le Directoire n'y vit qu'une manifestation profane et laissa faire.

(1) PERRET DE LA MENU. *Oeuvres complètes*, Bibliothèque du Palais Saint-Pierre, de Lyon.



VI

Pendant la Révolution l'Administration fut complètement désorganisée. Les Recteurs appartenant à la haute bourgeoisie lyonnaise, celle qui eut le plus à souffrir de la Terreur, durent prendre la fuite ou allèrent en prison. Vingt-quatre Recteurs ou anciens Recteurs de l'Hôtel-Dieu ou de l'Aumône Générale moururent sur l'échafaud. L'Hôtel-Dieu, bombardé, incendié, dut être partiellement évacué et les malades transportés au monastère des Deux-Amants transformé en hôpital. Cinq ou six Recteurs restèrent à leur poste. Ceux de l'Aumône Générale démissionnèrent remettant à la municipalité les biens et les registres de cette œuvre privée.

La municipalité nomma des délégués qui dirigèrent l'Hospice de la Charité jusqu'en 1802 date de l'organisation administrative qui régit encore aujourd'hui les hôpitaux lyonnais.

Pendant la période révolutionnaire Darmes était apothicaire à l'Hôtel-Dieu. Les médicaments qu'il prépara eurent en grande partie une destination inaccoutumée, l'Hôtel-Dieu



fournit en effet pour 16.231 livres de remèdes aux prisons. Son successeur fut jusqu'en 1804 Garapond.

Enfin le calme renait, les hôpitaux spoliés recouvrent leurs propriétés et le 28 nivôse an X (17 janvier 1802) une même administration est chargée de la direction du Grand Hôtel-Dieu et de la Charité.

L'Administration générale des Hospices civils était ainsi constituée.

Les nouveaux administrateurs dès leur entrée en fonctions paraissent vouloir se libérer des traditions séculaires et tenter des réformes. C'est ainsi qu'ils nomment une commission pour examiner le mémoire et les procédés de l'illustre Cadet de Vaux concernant la préparation du bouillon au moyen de la gélatine d'os. Cet auteur prétendait qu'après une légère ébullition de la poudre d'os de bœuf, on obtenait une gelée claire de très bonne consistance mais extrêmement fade, qui salée et aromatisée pouvait faire un bouillon passable. La commission après être entrée dans tous les détails de l'expérience, conclut que tout en convenant avec Cadet de Vaux que l'on peut tirer bon parti de la gélatine des os pour des temps de disette et pour les pauvres en leur fournissant du bouillon pour faire leur soupe, elle n'est

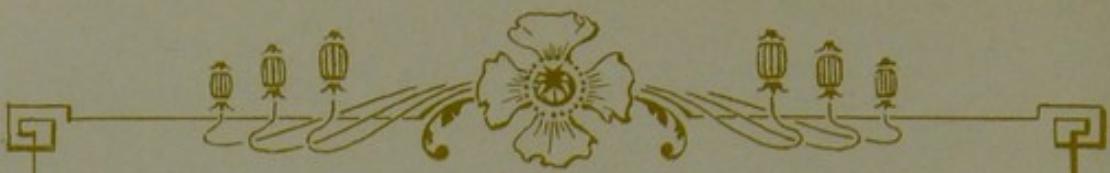


pas d'accord avec lui sur la préférence qu'il voudrait que l'on accordât au bouillon d'os sur celui de viande, celui-ci étant infiniment plus agréable au goût et plus nourrissant. Malinas qui était directeur de la pharmacie de l'Hôtel-Dieu depuis 1804 dut très probablement faire partie de cette commission. Toutefois, ce fut bien lui qui essaya à la demande de l'Administration de faire des fumigations avec des acides minéraux d'après la méthode de Guyton de Morveau.

Les anciens règlements prescrivaient, on le sait, que « le pharmacien principal était particulièrement chargé de composer des plantes aromatiques pour parfumer les infirmeries, purifier le mauvais air, réjouir les malades et faciliter la satisfaction des Recteurs faisant la visite et de ceux qui par charité parcourraient la maison (1) ».

Soucieuse d'améliorer les services et désireuse de donner à ces réformes une orientation scientifique, l'Administration s'entoure de conseillers. Aussi prescrit-elle dans une délibération de 1819 : « les médecins tant en exercice que survivanciers, le chirurgien en chef et le directeur de la pharmacie se réuniront le

(1) POINTE, *loc. cit.*, p. 84.



premier mardi de chaque mois à cinq heures et demi du soir dans une salle de l'Hôpital et y formeront un comité d'administration médicale qui sera présidé par trois administrateurs ». Malheureusement ce projet ne fut pas suivi d'exécution (1).

Elle ne perdait pas de vue non plus tous ceux qui laidaient dans sa tâche. C'est ainsi qu'elle fit délivrer par les soins de la pharmacie jusqu'à concurrence de 400 francs par an des remèdes aux Sœurs Saint-Charles qui rendaient des services aux indigents de la cité et déchargeaient ainsi les hôpitaux de la nourriture et du traitement de ceux qu'elles assistaient (2).

La pharmacie de l'Hôtel-Dieu fournissait aussi annuellement à titre gratuit aux Frères de la Doctrine Chrétienne des remèdes jusqu'à concurrence de 300 francs et aux Sœurs du Refuge pour 400 francs. Les Recteurs se préoccupaient peu du pharmacien qui lui était imposé par les nouvelles lois promulguées depuis la Révolution, et, lorsque Malinas, qui remplissait mal ses fonctions, mourut en 1815 ils le laissèrent quatre ans sans successeur.

Enfin en 1819 Laléan fut nommé et plus tard Gauthey (1841).

(1) POINTE, *loc. cit.*, p. 262.

(2) DAGIER, *loc. cit.*, t. II, p. 420.



Voici en un style pompeux la description de la pharmacie en 1826 : « La pharmacie se compose de deux divisions ; le laboratoire et la pharmacie de vente. Au laboratoire se remarque un fourneau d'une ingénieuse invention ; il est revêtu de plaques de cuivre et comprend quatre chaudières auxquelles un seul foyer communique un feu égal, le calorique est dirigé de telle manière qu'il peut être concentré sur telle ou telle chaudière et qu'on peut à volonté en augmenter ou en diminuer la force sur l'une ou sur l'autre. Un second foyer peut être mis en activité lorsqu'il est nécessaire d'opérer avec un grand feu sur les quatre chaudières à la fois. Le fourneau comprend aussi un bain de sable propre aux manipulations qui exigent un feu plus régulier. Ce laboratoire unique en son genre où la charité soigneuse et intelligente préside à toutes les préparations est placé sous un ciel ouvert que forme un large dôme vitré dont la couverture ne peut être pénétrée ni par la pluie ni par les intempéries, tandis que la circonference dont les cadres sont mouvants, laisse échapper les vapeurs qui s'élevent des chaudières.

La pharmacie de vente est toujours visitée par les étrangers, on y admire l'ordre, la propreté, la diligence à servir, l'aménité et la com-



plaisance des Sœurs préposées à la distribution des remèdes. »

Cette pharmacie de vente si remarquable était toujours poursuivie par les réclamations justifiées des pharmaciens de la ville.

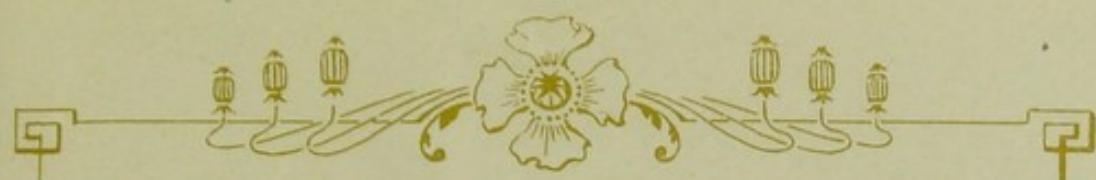
En 1832 la Société de Pharmacie de Lyon fait imprimer un mémoire signé Guillermond, Pelletier, Richard et Deschamps relatif à l'exercice illégal de la Pharmacie faite par les congrégations et les Hôpitaux.

Une circulaire du ministre d'Argout au Préfet du Rhône dit en ce qui concerne les hospices : « Si les Sœurs ne se conforment aux prescriptions limitant les préparations qu'elles ont le droit d'effectuer, il fera fermer immédiatement les officines clandestines. » L'Hôtel-Dieu avait réussi à éluder la loi en établissant un tronc des pauvres tout près de la pharmacie, les médicaments étaient délivrés et le payement s'effectuait dans le tronc lui-même (1).

L'Administration obtint l'ajournement de l'ordre donné.

Le 17 février 1841 le Conseil d'administration reçoit une nouvelle pétition des pharmaciens de la Ville, M. Durieu, administrateur, proteste au sein du Conseil sur la prétention

(1) VIDAL, *loc. cit.*, p. 76.



de faire supprimer une pharmacie tenue régulièrement par un pharmacien diplômé, car Gauthey vient d'être appelé à succéder à Laléan. Mais pas plus que son prédécesseur il ne remplissait les fonctions pour lesquelles il avait été nommé. Le 5 juin 1846 le Préfet adresse à l'Administration une dépêche ministérielle prescrivant de faire cesser toute vente de remèdes à la pharmacie de l'Hôtel-Dieu. M. l'administrateur Durieu rédige un nouveau rapport dont les conclusions aboutissent à l'envoi à Paris d'une délégation composée de M. Delahante, président du Conseil, M. Fleurdelix, président de la Commission exécutive, de quelques Administrateurs et du Dr Terme, maire de Lyon. Cette commission est chargée d'exprimer à M. le ministre de l'Intérieur combien serait déplorable pour les Hôpitaux et la population, l'interdiction de vendre des médicaments à l'Hôtel-Dieu. Plus tard en 1855 une *Association civile* pour la répression des abus ayant à sa tête Crolas, le père de notre regretté maître se crut assez forte pour lutter contre la pharmacie de vente de l'Hôtel-Dieu. Elle ne réussit pas mieux (1).

(1) VIDAL, *loc. cit.*, p. 80.



Nous devons pour l'enchaînement de ce récit et l'intelligence de ce qui va suivre signaler différentes transformations exécutées de 1840 à 1844 dans le claustral de l'Hôtel-Dieu et celui de la Charité et les améliorations apportées au sort des pauvres malades pour lesquels le Dr Terme venait d'obtenir qu'ils ne couchassent plus deux dans le même lit. Au nord de l'Hôtel-Dieu existait l'établissement connu sous le nom de boucherie de l'hôpital. Ses émanations nuisaient à l'hygiène générale de l'établissement, on la démolit et la remplaça par le passage de l'Hôtel-Dieu actuel. A la suite de ces changements la pharmacie obtint un jardin très étroit et privé de lumière enclavé entre l'économat et les anciens bureaux du secrétariat général.

Du côté sud-ouest seize maisons de la rue Bourgchanin (rue Bellecordière) formant le côté oriental de cette rue sont rasées et remplacées par une cour plantée d'arbres bordée d'une grille en fer. Ainsi disparaît l'ancienne maison des Apothicaires dite de la Madeleine.

A la Charité nous limiterons notre exposé à la pharmacie seule.

Le baron de Polinière (1) dit que jusqu'en 1847 la pharmacie n'était vraiment qu'un ca-

(1) DR BARON DE POLINIÈRE, *loc. cit.*, p. 124.



chot profondément dégradé, sombre, humide et tellement malsain que les Sœurs employées à ce service se trouvaient nécessairement vouées aux rhumatismes et aux catarrhes chroniques. Ses curieuses boiseries privées d'air moisissaient et tombaient de vétusté. On assainit par aération en dégageant les arcades et en établissant un parquet et de nouveaux agencements. Cette officine n'est encore qu'une succursale de celle de l'Hôtel-Dieu et quatre Sœurs sont préposées à son service.

A l'Hôtel-Dieu on cherche à réaliser des économies sur la pharmacie.

Dès 1841, l'Administration réunit en comité les médecins et les chirurgiens des deux hôpitaux et les charge de préparer un nouveau formulaire pour remplacer celui de Pierre Garnier, médecin de l'Hôtel-Dieu qui depuis 1693 avait eu plusieurs éditions. Le projet échoue lamentablement Gauthey qui vient d'être nommé pharmacien passe à peine quelques heures par jour dans le laboratoire, règle la comptabilité et surveille quelques préparations officinales.

Huit Frères et vingt Sœurs y sont en service, les Frères suivent la visite des médecins dans les salles destinées aux hommes, les Sœurs dans celles consacrées aux femmes. Ils relèvent les



prescriptions, les exécutent et les distribuent. Bien que choisis parmi les servants qui montrent le plus d'aptitude aux travaux de ce genre leurs connaissances ne peuvent être néanmoins que très bornées, on en rencontre sachant à peine écrire.

Une pareille organisation était défectueuse et dangereuse ; mieux encore, lorsque par routine ces servants acquéraient une certaine habileté, les jurys médicaux du département les recevaient pharmaciens, ils s'empressaient alors d'abandonner les hôpitaux et créaient une officine en ville.

Aussi croyons-nous utile de citer l'opinion émise en 1842 par le Dr Pointe, dans son histoire de l'Hôtel-Dieu (1). De tous les départements de l'Hôtel-Dieu, la pharmacie est peut-être le plus imparfait et sans aucun doute elle était jadis mieux organisée qu'aujourd'hui. Cette division réclame donc une grande et prompte réforme commandée par l'humanité plus encore que par la loi.

« C'est une place très importante que celle de pharmacien d'un grand hôpital, il faut que celui qui l'exerce possède complètement les connaissances chimiques et pharmaceutiques ;

(1) DR POINTE, loc. cit., *Réflexions générales sur le service de la Pharmacie*, p. 422.



il faut qu'il fasse lui-même toutes les compositions et qu'il surveille en personne la distribution des médicaments.

S'il ne remplit pas toutes ces obligations avec savoir, intelligence et attention, la vie des malades est à chaque instant compromise. Or il est évident qu'un tel emploi sera difficilement occupé par des hommes qui n'ont pas fait des études spéciales et profondes et plus difficilement encore par des femmes qui n'en ont point fait du tout.

Il rend hommage à l'habileté de Gauthey, le pharmacien de cette époque, mais il reconnaît que les règlements n'exigeant sa présence que quelques heures par jour à l'hospice, il est dangereux de confier la pharmacie à des Frères et à des Sœurs.

Cette pharmacie est cependant d'une haute importance puisqu'elle fournit des remèdes aux malades de l'Hôpital, à ceux de la Charité, à ceux qui viennent à la visite, des présents et enfin à la vente du dehors qui y est certes plus considérable que dans toute autre de la ville.

Il conclut sur la nécessité de la création de l'internat en pharmacie et de pharmaciens des hôpitaux.



VII

L'Administration des hôpitaux de Lyon instituée depuis 1802 exerce ses pouvoirs quarante ans environ sur deux seuls établissements, l'Hôtel-Dieu et la Charité. Par la bonne gestion, les sages règlements et le grand dévouement de ceux qui la composent, cette administration attire à elle les dons importants de la charité lyonnaise, indispensables aux frais immenses nécessités par le traitement des affections les plus variées. Dans le but de sélectionner les malades elle se voit obligée d'étreindre les limites par trop restreintes dans lesquelles elle s'est enfermée jusqu'à ce jour, et, dans un laps de temps relativement court (1843-1869) elle fait construire ou annexe aux deux hôpitaux précités six établissements nouveaux.

HOSPICE DU PERRON. — Le premier en date est l'hospice d'incurables aménagé à Pierre-Bénite (Rhône) dans le domaine où s'élevait le château du Perron acquis par l'Hospice de la



Charité au moyen d'un legs de cent mille livres fait en 1762 à cet établissement hospitalier par un nommé Jean-Pierre Giraud. En 1843 l'Administration fut autorisée à entreprendre les travaux d'appropriation des bâtiments de ce château au nouvel hospice dont l'ouverture eut lieu l'année suivante.

Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de citer les agrandissements qu'il subit jusqu'à la fin du siècle, il abrite actuellement des vieillards caducs et valides, des incurables et des épileptiques de tout âge. Son admirable emplacement le désigna un moment comme idoine à l'hospitalisation des tuberculeux.

Sa pharmacie sera peut-être un jour une des plus importantes, à ses débuts le service fut assuré par les *internes en médecine*, agissant sous le contrôle du médecin de l'établissement, le docteur Bouchet. La Sœur Marthaud dite Agnès leur était adjointe pour préparer les tisanes et entretenir le local et les ustensiles dans un état satisfaisant de propreté. Cet état de chose ne dura pas longtemps, l'Administration envoya au Perron le Frère Chaix, de l'Hôtel-Dieu qui possédait les connaissances spéciales nécessaires pour tenir une officine. La Sœur Louise Laray dite Marie-Thérèse étant allée faire un stage à l'Hôtel-Dieu rem-



plaça le Frère Chaix, qui retourna à cet hôpital.

La Sœur Julie Rolland, dite Marie-Françoise fut à son tour envoyée à l'Hôtel-Dieu pour se former à la pharmacie ; elle remplaça la Sœur Laray, morte en 1869 comme cheftaine de la pharmacie du Perron et elle fut elle-même remplacée lorsqu'elle quitta le Perron pour l'Hôtel-Dieu en mars 1879 par sa seconde la Sœur Adrienne Mollard, dite Gabrielle, qui avait fait un stage préparatoire à la pharmacie de la Charité. Sœur Gauthier, la cheftaine actuelle, lui a succédé en août 1882, mais le premier novembre de la même année, un pharmacien entra au Perron comme chef du service des pharmacies du Perron et de Sainte-Eugénie. Le titulaire de ce nouveau poste fut M. Magnien.

HOSPICE DE L'ANTIQUAILLE. — Une ordonnance royale du 30 juin 1845 réunit l'hospice de l'Antiquaille aux hospices civils de Lyon le 1^{er} janvier 1846 (1).

(1) Au xv^e siècle, Pierre Sala fit construire sur la montagne de Fourvière avec les débris d'un ancien palais romain, une habitation qu'il dénomma l'Antiquaille. En 1630, cette construction fut achetée par les religieuses de l'Ordre de la Visitation ; qui la convertirent en un monastère où elles demeurèrent jusqu'en 1792. A cette époque, l'ancien monastère des Dames de la Visitation de l'Antiquaille devint propriété nationale.



L'histoire de la pharmacie dans cet établissement ne manque pas d'intérêt. Nous savons par les notes figurant au bas de cette page que depuis 1804 le domaine de l'Antiquaille est propriété nationale et que le maire de Lyon a été autorisé (25 germinal an XIII, 13 avril 1805), à l'acquérir pour recevoir les malades ordinai-rement dirigés sur le bâtiment dit de Bicêtre à la Quarantaine.

nale, puis fut vendu à des particuliers. En 1804 les mendians et les malades, qui, jusqu'alors avaient été reçus à l'hospice de la Quarantaine dans le bâtiment dit de Bicêtre, appartenant à l'Etat furent en vertu d'un bail consenti au gouvernement en 1803, par les propriétaires, transféré dans les bâtiments de l'Antiquaille. Le décret du 25 germinal an XIII (13 avril 1805) concéda à la ville de Lyon le bâtiment de Bicêtre, à la charge pour elle de le vendre et d'employer le produit de la vente à l'acquisition des bâtiments de l'Antiquaille. Ce décret organisait dans ces bâtiments, un hospice destiné à former un dépôt de mendicité, une maison de travail, un hospice pour les aliénés, les incurables et les vénériens, où seraient aussi reçus, moyennant des prix de journée les habitants des villes et communes du département du Rhône. L'acquisition des bâtiments de l'Antiquaille ne fut réalisée qu'en 1807. L'hospice de l'Antiquaille a été à l'origine un établissement à la fois départemental et municipal. Il recevait des subventions payées par le département et par la ville pour le traitement des indigents aliénés ou malades. Sa dotation réunie à celle des hospices s'est constituée par les dons et les legs et par les bénéfices du Mont de Piété établi en 1810 à son profit exclusif.

L'ordonnance royale du 30 juin 1845 a réuni l'hospice de l'Antiquaille aux hospices civils de Lyon à dater du 1^{er} janvier 1846. En 1861 le dépôt de mendicité qui avait subsisté à l'hospice de l'Antiquaille a été transféré dans un asile créé par le département à Albigny pour recevoir les mendians.

En 1876 les aliénés soignés pour le compte du département à l'hospice de l'Antiquaille ont été transférés à l'asile départemental de Bron.

(*Compte moral administratif des hôpitaux de Lyon*).



Le 27 germinal an XII, une délibération mémorable du conseil général sur la situation financière déplorable de l'Antiquaille déclare que les administrateurs manquent des ressources nécessaires et demandent l'importation du Mont de Piété à l'Antiquaille avec privilège exclusif au profit de cet hospice. Le décret d'autorisation ne sera signé par Napoléon que le 23 mai 1810. En attendant l'issue de ces démarches le Conseil décide l'installation d'une pharmacie ouverte aux malades et au public.

L'acquisition de l'Antiquaille par la ville de Lyon venait de se faire, que d'après Achard James (1) « un don important de vases, d'urnes, d'alambics, de mortiers, de balances et de drogues médicinales vint fournir l'occasion de réaliser l'établissement d'une pharmacie à laquelle une porte ouverte au mur d'enceinte sur la côte de Saint-Barthélemy appellera désormais le public. Cette officine successivement en des mains habiles et prudentes ne tarda pas d'acquérir une importance réelle ». Ces mains habiles et prudentes sont, on l'a deviné, celles encore plus inexpérimentées d'une Sœur pharmacienne. On en trouve la preuve dans le dé-

(1) J.-M. ACHARD-JAMES. — *Histoire de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon*. Lyon 1834, p. 128.



cret préfectoral du 25 messidor an XIII exonérant de la patente les trois médecins chirurgiens titulaires de l'hospice de l'Antiquaille et... la Sœur pharmacienne (1).

Les archives de l'Antiquaille mentionnent en effet l'ouverture en 1804 d'une pharmacie au public et aux malades par les Sœurs Gabriel Marie et Duthel Claire.

Sœur Gabriel demeure à la tête de la pharmacie jusqu'à sa mort en 1825 et Sœur Duthel jusqu'en 1818. En 1808 l'officine s'agrandit et cinq Sœurs y sont attachées. Outre les deux Sœurs précédemment nommées nous trouvons Sœur Vérissel Jeanne, de 1805 à 1816, Sœur Lobreau, de 1805 à 1821 et Sœur Hélène au laboratoire (2). Trois ans plus tard (1811), Sœur Archer Bernardine débute à la pharmacie et succède en 1825 à Sœur Gabriel comme cheftaine du service. Elle y resta paraît-il jusqu'en 1882 date de sa mort et connut ainsi tous les pharmaciens de cette époque.

Les recettes de la pharmacie faisaient partie des ressources de l'hôpital en même temps que les divers travaux effectués dans la maison et les locations du clos. Elles s'élevèrent en 1815 à 14.906 fr. 65, en 1818 à 13.064 francs et en

(1) ACHARD-JAMES, *loc. cit.*, p. 130.

(2) *Ibid.*, p. 144.



1816 on acheta pour plus de 16.000 francs de drogues (1).

En 1821 le régime de la pharmacie devint un peu différent, sa direction fut confiée à un pharmacien gradué François Silvestre (2) dont le souvenir n'est pas resté. Il n'en est pas de même de son successeur Valuet, nommé le 23 mars 1826.

Achard James parle de lui en ces termes : Un homme prudent et instruit que devait puissamment seconder l'habileté d'une Sœur cheftaine, dont le savoir n'est pas moins grand que le zèle, M. Valuet, que les inspecteurs du comité médical trouvent toujours au-dessus de ce qu'ils en attendent et la Sœur Archer, cheftaine, dirigent le service de la Pharmacie (3).

Successivement et sous sa direction des réformes s'accomplissent.

Il fait remarquer dans un compte rendu détaillé que « les maladies traitées en 1828 occasionnent des modifications dispendieuses du régime intérieur et qu'on emploie des médicaments du plus haut prix, tout cela nonobstant une pénurie d'argent assez grande » (4).

(1) ACHARD-JAMES, *loc. cit.*, p. 178-179.

(2) *Ibid.*, p. 221.

(3) *Ibid.*, p. 128.

(4) *Ibid.*, p. 261.



L'Administration de son côté exerce la vigilance la plus grande sur les dépenses de toutes espèces. Les médicaments se distribuent et se vendent en 1831 sous le contrôle d'un formulaire et d'une comptabilité régulière (1) et dans le but d'augmenter les ressources de l'établissement par le rapport de la pharmacie, elle décide une restauration prochaine de cette officine. Valuet assiste donc à la réunion de l'Antiquaille aux hospices de Lyon en 1846, il est encore pharmacien de cet hospice en 1861. Le 6 mars de cette même année il reçoit de la nouvelle Administration l'ordre d'abandonner l'officine qu'il dirigeait à Saint-Just pour s'occuper exclusivement de celle de l'hospice. Il préféra démissionner et mourut en août 1870.

Pelletier fut nommé le 27 mars 1861 pour le remplacer. Après le décès de Pelletier en 1866 Denis fut appelé à l'Antiquaille le 24 décembre de cette même année. Ancien pharmacien à Montbrison, déjà âgé de cinquante-trois ans, il joignit à ses fonctions la surveillance de la pharmacie de l'hôpital de la Croix-Rousse qui venait d'être fondée. Il devait aussi inspecter de temps en temps celles de la Charité, du Perron et de Sainte-Eugénie ; le tout avec les instruc-

(1) ACHARD-JAMES, *loc. cit.*, p. 279.



tions et sous le contrôle de M. Fessy, directeur de la pharmacie de l'Hôtel-Dieu.

Le 28 septembre 1881 l'administration prend la délibération suivante : Considérant la réorganisation prochaine du service pharmaceutique les Sœurs hospitalières étant insuffisantes au lit du malade il y a nécessité de mettre les Sœurs de la pharmacie à la disposition de l'administrateur directeur ; à dater du 3 octobre 1881 la pharmacie de l'Antiquaille ne vendra plus de médicaments au public. Enfin le 31 décembre 1881 Denis est admis à faire valoir ses droits à la retraite, il a soixante-treize ans. Il est remplacé en 1882 par M. Chapuis. L'ancienne pharmacie de vente est aujourd'hui la bibliothèque de l'internat en médecine. Les boiseries peu intéressantes se composent d'une série de rayons, où des volumes modernes ont pris la place des vieux pots et bocaux. Quelques-uns de ces vases fort curieux ornent le réfectoire de cet hôpital et d'autres sont précieusement conservés dans le local où fut transférée la pharmacie en janvier 1883.

HOPITAL DE LA CROIX-ROUSSE. — L'hôpital de la Croix-Rousse construit par l'Administration des Hospices a été inauguré le 7 décembre 1861. Quatre mois avant, le Frère F. Lhô-



pital avait pris possession de la pharmacie et avait présidé à son installation. Le 4 novembre de la même année, Sœur Arnaudy le rejoignit venant comme lui de l'Hôtel-Dieu. Du jour de l'ouverture cinq Sœurs préparèrent les médicaments pendant que le Frère Lhôpital suivait la visite médicale.

Cette organisation dura jusqu'au 16 juin 1868 où le pharmacien de l'Antiquaille M. Denis vint deux fois par semaine surveiller le service.

« A l'hôpital de la Croix-Rousse dit le registre des délibérations, qui compte une population moyenne de trois cent quinze malades, le service pharmaceutique est fait par des Sœurs, dont une seule formée à l'Hôtel-Dieu offre réellement toutes les garanties désirables. Pour instruire les autres un cours de botanique et de pharmacie élémentaire et de manipulation est jugé indispensable et deux leçons par semaine suffisantes pour mettre les Sœurs en état de bien faire leur service ». Denis en fut chargé à raison de cinq francs par leçon deux fois par semaine. Enfin le premier pharmacien M. Guérin entra en fonctions le 14 juin 1882.

ASILE SAINTE-EUGÉNIE. — Le 27 mai 1867 fut fondé sur l'initiative de S. M. l'Impératrice Eugénie, un asile dans le domaine du château



de Longchêne, à Saint-Genis-Laval pour l'achat duquel elle avait donné deux cent mille francs. Cet établissement appelé asile Sainte-Eugénie destiné aux convalescents hommes a été augmenté en 1895 par l'adjonction de l'asile Paul-Michel Perret, formé de deux pavillons semblables, pavillon des filles et pavillon des garçons, soit cent quatre lits nouveaux. En 1905 on y établit la nourricerie Remond (quarante-cinq enfants garçons et filles).

Dès l'inauguration de cet asile, Sœur Chauvié fut envoyée de l'Hôtel-Dieu pour ouvrir et tenir la pharmacie et M. Magnien en fut le premier pharmacien en novembre 1882.

HOSPICE DES VIEILLARDS. — Aux établissements nouveaux énumérés plus haut vint s'ajouter le premier juillet 1869 l'hospice des vieillards situé à la Guillotière.

Cet hospice date de 1823, il avait été bâti au moyen de crédits municipaux et par une souscription publique provoquée par le Conseil municipal de la Ville de la Guillotière, en raison du nombre sans cesse croissant des vieillards indigents de la commune. L'assistance de ces vieillards était à la charge du bureau de bienfaisance de cette ville qui conserva l'hospice jusqu'en 1828. Il devint ensuite hospice muni-



cipal, et enfin annexé à la ville de Lyon en 1852 en même temps que la commune de la Guillotière. La pharmacie fut ouverte le 4 février 1828 et mise sous la direction de la Sœur Saint-Pierre, religieuse de Saint-Charles nommée par le bureau de bienfaisance de la ville de la Guillotière qui administrait alors l'établissement. Cette Sœur mourut cheftaine du service le 25 décembre 1859.

Le premier pharmacien fut Fauconnet (François-Ignace) qui entra en fonctions le 1^{er} octobre 1831. Docteur en médecine il fut obligé d'abandonner la pharmacie le 30 septembre 1841. Périchon (Jean-Marie) le remplaça le lendemain même et mourut le 21 février 1869. Son successeur Gauthey (Louis) ne dirigea pas longtemps le service. Nommé le 1^{er} mars 1869 il mourut douze jours après. Hutet (Jean-François) entré comme pharmacien le 1^{er} avril 1870, fit aussi une courte apparition puisque le 31 décembre 1878, Redon, pharmacien de l'hospice des vieillards de la Guillotière ne put à raison de sa santé continuer de remplir ses fonctions à l'hospice, le quitta et reçut en partant une indemnité de cinq cents francs.

Le 28 septembre 1881 sur la proposition de M. l'administrateur Mulaton, considérant que l'hospice des vieillards contient peu de malades,



et que dans les cas graves, il est possible de les envoyer à l'Hôtel-Dieu, le service pharmaceutique peut être réduit à un simple dépôt de médicaments et une tisanerie : Le Conseil délibère que les médicaments seront exécutés à la pharmacie centrale de l'Hôtel-Dieu et à dater du lundi 3 octobre 1881 la pharmacie de l'hospice des Vieillards ne vendra plus de médicaments au public. Réorganisée en 1883, M. Florence en prit la direction par délibération du 19 décembre.

HOPITAL RENÉE-SABRAN. — En 1888, M. et Mme Hermann Sabran offrent à l'administration des terrains situés à Giens près Hyères (Var) pour construire au moyen de souscriptions particulières un hôpital (inauguré le 12 novembre 1892) destiné aux enfants garçons et filles qui ont besoin du traitement marin. On lui a donné le nom d'hôpital Renée-Sabran en mémoire de la fille des deux bienfaiteurs enlevée prématurément à leur affection.

Le service pharmaceutique est assuré par un pharmacien d'Hyères pour les prescriptions magistralles et l'hôpital est approvisionné de produits officinaux par la pharmacie centrale des hospices.



Telle est, résumée, l'histoire des nouveaux établissements qui, réunis à la Charité et à l'Hôtel-Dieu forment l'ensemble désigné sous le nom « d'Hospices civils de Lyon ».

Dans cette courte étude nous avons signalé la création de leurs officines et avons étudié leur fonctionnement jusqu'en 1882 date de la réorganisation des services pharmaceutiques dans les hôpitaux. Revenons à la pharmacie de l'Hôtel-Dieu. Nous l'avons abandonnée au moment où le service tout entier avait suggéré au docteur Pointe le jugement sévère que nous avons reproduit. Elle ne subit aucune modification appréciable pendant les trente années suivantes :

Le jardin botanique fut nivelé et préservé par des canaux du séjour des eaux pluviales qui entretenaient une humidité malsaine, puis on enleva à la pharmacie un vaste local pour servir d'abri aux malades qui venaient aux consultations gratuites et que l'on abandonnait jusqu'alors en plein air sur des brancards en attendant les formalités de visite et d'admission. Pour le remplacer on en emprunta un autre plus spacieux et plus commode à l'une des maisons de l'Hôtel-Dieu louée au public. Le 6 novembre 1861, Gauthey, qui a soixante-trois ans, est trop souvent retenu chez lui par



ses rhumatismes, dit le rapport fait au Conseil par l'administrateur chargé de la pharmacie, il est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Le premier janvier 1862, M. Fessy est nommé directeur de la pharmacie, il conservera ses fonctions jusqu'au 1^{er} janvier 1881. La guerre franco-allemande provoque de la part du Conseil la délibération suivante :

Considérant que les hospices doivent, en temps de guerre, prêter leur concours à l'Etat même pour les ambulances établies en dehors de ces établissements pourvu que les ressources hospitalières ne soient pas employées par ces services généraux, le Conseil autorise la délivrance de médicaments au prix de revient jusqu'à concurrence de six mille francs par mois.

La pharmacie de la Charité n'a pas encore de titulaire et les services pharmaceutiques de l'Hôtel-Dieu sont désorganisés. M. Mulaton, administrateur chargé de la surveillance de la Pharmacie centrale, fait, le 6 juin 1879, une proposition au Conseil : Considérant qu'il n'est pas attaché de pharmacien à l'hospice de la Charité, et que par conséquent les ordonnances données par les chefs de service aux malades des consultations gratuites de cet hospice doivent être apportées à l'Hôtel-Dieu pour y être



exécutées par la pharmacie de cet hôpital ; ce qui entraîne pour la population une perte de temps considérable et un retard dans la remise des remèdes ordonnés.

Considérant qu'à l'Hôtel-Dieu le Frère Burkemester, qui était à la tête de cette importante manipulation, est malade et qu'il n'y a personne parmi les Frères hospitaliers qui puisse prendre sa place, le Conseil délibère : Il est créé un emploi de pharmacien attaché à la Pharmacie centrale. Ce pharmacien se tiendra à l'hospice de la Charité les jours où ont lieu les consultations gratuites pour y surveiller la remise des médicaments ordonnés et aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour assurer la bonne distribution de ces médicaments.

En dehors du temps nécessaire à cette distribution, le pharmacien sera employé au laboratoire de l'Hôtel-Dieu.

Le 30 juillet 1879, M. Jacquin est nommé pharmacien des hospices pour occuper l'emploi créé par cette délibération. Le premier pas est fait : les réformes vont se succéder progressivement.



VIII

La réorganisation du service pharmaceutique dans les hôpitaux de Lyon date en vérité de 1870. L'Administration l'avait décidée à peu près sur les mêmes bases et par les mêmes réformes que celles contenues dans le remarquable rapport de M. l'administrateur Mulaton lu le 10 décembre 1879 en séance du Conseil d'administration.

M. Mulaton rappelle tout d'abord qu'en 1870 le projet était soumis à un examen sérieux, mais que les tristes événements de cette époque et surtout les difficultés budgétaires des années qui suivirent en avaient fait suspendre toute tentative d'exécution. L'installation de la Faculté de Médecine terminée l'année précédente ne permet plus à l'Administration de temporiser. Les changements, dit-il, doivent porter sur deux points différents : 1^o Préparation en grand des composés chimiques et pharmaceutiques et installation des appareils qu'elle comporte. 2^o Choix du personnel chargé à l'avenir de cette préparation et surtout de la transformation des substances médicamenteuses en médicaments

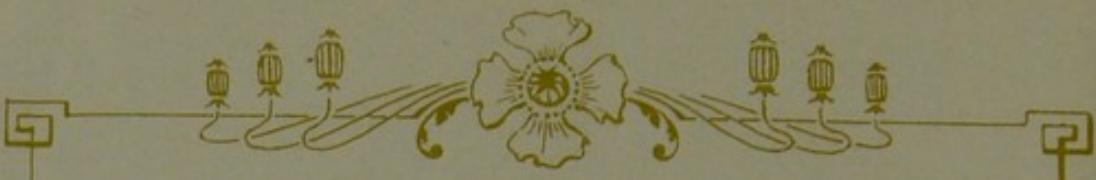


magistraux. Car, si le personnel pouvait jusqu'à ce jour se recruter facilement parmi les Frères de l'Hôtel-Dieu, il n'en est plus de même à cette heure.

Ce rapport concluait à l'établissement, dans l'intérieur de l'Hôtel-Dieu, d'un laboratoire central et scientifique de pharmacie, à la substitution d'un personnel pharmaceutique officiel aux Frères et aux Sœurs occupés à la pharmacie et à la tisanerie. Les cahiers de visite seraient tenus par les internes en médecine et les prescriptions exécutées, sous la direction d'un pharmacien en chef, par des internes ou externes en pharmacie. Enfin les médicaments seraient distribués aux malades par les Sœurs des salles servant comme de trait d'union aux deux services.

Au même moment, M. Cazeneuve, qui était déjà un ardent défenseur de la profession, publiait dans le *Lyon Médical* (1) un long article réclamant la tenue du cahier de médicaments par les internes ou les externes en médecine, les Sœurs et les Frères étant considérés comme incapables. Il se plaît à reconnaître leur dévouement auprès des malades; là est leur place, mais pas ailleurs.

(1) *Le cahier de médicaments dans nos hôpitaux.* — CAZENEUVE,
« Lyon Médical », 1880, p. 433-436.



« A Paris, dit-il, les internes en pharmacie ne sont pas assez occupés pendant la visite médicale; si l'on en crée à Lyon, il est préférable de ne pas en nommer un grand nombre et de les laisser à la pharmacie sous la surveillance d'un pharmacien en chef. Mais il est de toute urgence d'enlever le cahier des médicaments aux Sœurs dont l'ignorance est susceptible d'entraîner des accidents graves. L'Administration, suivant l'usage, consulte la Société médico-chirurgicale des hôpitaux sur la réforme du service pharmaceutique.

Une commission composée de MM. Bondet (président), Aubert, Clément, B. Teissier et J. Renaut (rapporteur) étudie le rapport de M. Mulaton et conclut (1) à la création de « laboratoires officinaux » dans les grands hôpitaux où seront préparés les médicaments composés sous la direction de pharmaciens en chef, et par des élèves en pharmacie, ces derniers nommés au concours. Mais la commission réclame que le titre d'internes des hôpitaux ne leur soit pas donné pour éviter des confusions possibles dans l'avenir avec les internes en médecine, elle propose celui d'élèves en pharmacie et demande qu'ils demeurent à l'officine

(1) *La réforme de la pharmacie dans les hôpitaux de Lyon.* — « *Lyon Médical* », t. XXXIV, p. 533.



et ne suivent pas les visites médicales. Le service intermédiaire, tisanerie, aliments médicamenteux, restera entre les mains des Frères et des Sœurs, les préparations se faisant du reste pendant la nuit ou le matin de bonne heure.

M. Cazeneuve, chargé de faire un rapport au nom de la Société de Pharmacie de Lyon (1) présente les *desiderata* suivants : Se basant sur ce que les drogues sont achetées par un administrateur et que les médicaments sont préparés d'une façon variable dans chacun des hôpitaux, il met en évidence la nécessité de créer la centralisation de cette fabrication à l'Hôtel-Dieu qui fournira ces établissements de produits toujours semblables. La direction de cette fabrication doit être confiée à un pharmacien en chef ayant à la fois des qualités administratives et scientifiques. Il aura pour mission de préparer les médicaments officinaux, les médicaments magistraux le seront dans chaque hôpital par un personnel pharmaceutique ; pharmacien en chef et internes en pharmacie.

M. Cazeneuve insiste avec autorité pour que le titre d'internes soit donné aux élèves admis au concours et qu'ils assument le soin de pré-

(1) *Etude sur l'organisation pharmaceutique des hospices civils de Lyon.* Rapport de M. CAZENEUVE au nom de la Société de Pharmacie de Lyon. « Lyon Médical », t. XXXIV, p. 601-603.



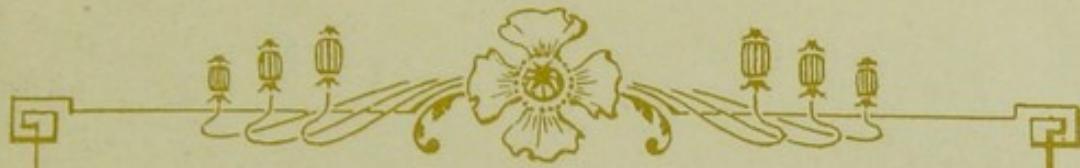
parer les remèdes pour les malades hospitalisés et les médicaments gratuits prescrits à la visite des *présents* passée plusieurs jours par semaine à la porte de l'hôpital.

La commission médicale se désintéressa de la protestation de la Société de Pharmacie, mais fut beaucoup plus sensible à l'intervention du Dr Diday qui, dans un article spirituel (1), railla ses décisions dans un style plein de finesse et sur le ton moqueur qui était l'apanage de ce savant lyonnais.

Diday critique d'abord la composition de la commission médico-chirurgicale qui n'a pas invité un pharmacien à prendre place à ses côtés. « Seul le Roi Soleil, écrit-il, peut dire aux représentants des Provinces-Unies : Nous parlerons de vous, chez vous, sans vous », et tout en réfutant les arguments de la commission, il se livre à un excellent plaidoyer en faveur de la pharmacie. Cet article, malgré ses vingt-cinq ans, a conservé toute sa saveur et nous en conseillons la lecture.

Sans attendre les décisions, suite logique de son rapport, M. Mulaton, administrateur actif, poursuit ses réformes. Dans la séance du

(1) *La Pharmacie dans les hôpitaux de Lyon*, DIDAY, « Lyon Médical », t. XXXIV, p. 607.



1^{er} septembre 1880, il fait voter la suppression de l'ancien emploi de Directeur de la Pharmacie et fait prévenir M. Fessy qu'il aura à cesser ses fonctions le 1^{er} janvier 1881 avec allocation d'une pension de retraite. Le 14 octobre 1880, il demande la nomination *immédiate* d'un pharmacien de la Pharmacie Centrale. Le laboratoire de l'Hôtel-Dieu, dit-il, est ainsi composé: Deux Frères assistés par des prétendants et des hommes de peine. Ils sont seuls depuis plusieurs années chargés de ce service considérable. Le premier, le Frère Burkeinmester est malade et demande à être relevé de ses fonctions, le deuxième, le Frère Perrin, a dû passer plusieurs mois à l'infirmerie, une absence prolongée de sa part laisserait le laboratoire sans direction. Il réclame pour ce service un pharmacien qui contrairement à ce qui a été fait jusqu'à ce jour y consacre tout son temps et présente au Conseil M. Prosper Fournie, pharmacien de première classe, ex-préparateur de matière médicale et d'histoire naturelle à l'École Supérieure de Pharmacie de Nancy. M. Fournie est nommé à l'emploi de pharmacien des Hospices. Il devra continuer dès le mois de novembre suivant, l'enseignement théorique et pratique fait aux Soeurs pharmaciennes.



Le 11 février 1881, les Frères hospitaliers employés à la pharmacie rentrent au service intérieur de l'Hôtel-Dieu et sont remplacés par des hommes de peine et le 28. septembre, M. Mulaton présente un projet de travaux à exécuter : installation de la vapeur pour remplacer le feu nu, bassines, appareils opérant dans le vide pour le pilage et la division des substances, appareils pour la fabrication des eaux minérales artificielles.

Dans le but de hâter la réorganisation générale du service pharmaceutique des hôpitaux, il fait fermer comme nous l'avons vu le 3 octobre 1881 la pharmacie de vente de l'hospice des vieillards, puis celle de l'Antiquaille et fait prévenir le pharmacien, M. Denis, qu'il aura à cesser ses fonctions le 31 décembre prochain.

En tacticien habile, M. l'administrateur Mulaton avait soigneusement écarté les non-valeurs de la profession et s'apprêtait à livrer le grand combat pour faire accepter les dernières et les plus importantes réformes.

C'est en 1882 seulement que furent créés les services pharmaceutiques actuels.

Résumons cette époque qui est encore dans la mémoire de tous.

Dans la séance du 8 février 1882, M. Mulaton entretient le Conseil d'administration des



premières réformes opérées à la Pharmacie Centrale de l'Hôtel-Dieu, les Frères sont partis, des laïques les ont remplacés sous la direction du pharmacien et tout se passe bien.

Les médicaments distribués aux malades sont encore préparés par des Sœurs. Il est urgent de prendre sans retard les dispositions nécessaires pour choisir les pharmaciens à nommer et créer ensuite le personnel qu'ils auront à surveiller, c'est-à-dire les élèves destinés à remplacer les Sœurs.

Réservant la création du poste de pharmacien du Perron et de Sainte-Eugénie il propose au Conseil les nominations suivantes :

A l'Hôtel-Dieu, M. Cauvet, ancien pharmacien principal de l'armée, professeur de matière médicale.

A la Charité, M. Cazeneuve, agrégé et chargé de cours.

A l'Antiquaille, M. Chapuis, ex-pharmacien militaire, agrégé et chargé de cours.

A la Croix-Rousse, M. Guérin, chef des travaux chimiques à la Faculté.

Le Conseil ratifie le choix du rapporteur et nomme ces quatre pharmaciens, leur entrée en fonctions étant liée à l'aménagement des laboratoires.

Le 31 mai 1882 la nomination du pharma-



cien du Perron et de Sainte-Eugénie qui avait été réservée est faite par celle de M. Magnien, licencié ès sciences physiques et préparateur à la Faculté.

Enfin, le 14 juin 1882, le Conseil fixe au 1^{er} octobre suivant l'entrée en service des cinq pharmaciens désignés.

La délibération du 5 avril 1882 (1) approu-

(1) Séance du Conseil d'administration du 5 avril 1882. Délibération approuvée le 27 avril 1882. Le Conseil a décidé :

1^o *Nombr*e : Qu'il serait créé 21 places de pharmaciens-adjoints répartis de la manière suivante : Hôtel-Dieu, 6, — Charité, 4, — Antiquaille, 6, — Croix-Rousse, 3, — Sainte-Eugénie, Perron, 2 ; et qu'ils seraient lors du concours nommé un nombre d'élèves provisoires à déterminer.

2^o *Conditions d'admissibilité* : Certifier de trois années de stage et un an de scolarité au plus. Par exception pour le premier concours les étudiants de deux ans de scolarité peuvent être admis.

3^o *Durée des fonctions* : Deux ans.

4^o *Nature du travail* : Ces élèves admis seront chargés : 1^o de la préparation de tous les remèdes magistraux prescrits aux lits des malades ; 2^o de l'exécution de toutes les ordonnances formulées à la consultation gratuite ; 3^o de tous les travaux pharmaceutiques ayant trait à ce qui vient d'être énoncé et de tous ceux chimiques, analyses ou autres, qui leur seront commandés par le pharmacien sous les ordres duquel ils seront placés. A cet effet un laboratoire muni de tous les appareils spéciaux et nécessaires sera installé dans chaque maison.

5^o *Durée du travail* : La présence des élèves est obligatoire à l'Hôpital de 8 h. 1/2 du matin à 6 heures du soir. Les seules sorties autorisées pendant ce temps seront celles motivées par la présence des élèves aux cours de pharmacie de la Faculté.

6^o *Traitemen*t : Il sera alloué à chaque élève la somme de 40 francs par mois et la nourriture composée du déjeuner et du dîner. A Sainte-Eugénie, les deux élèves seront internés. Pour tous les autres hospices, un élève sera de garde tous les jours pendant vingt-quatre heures consécutives.

7^o *Règlement* : Celui qui sera appliqué aux élèves sera le



vée le 27 avril suivant décrète la création des pharmaciens-adjoints des Hôpitaux, la date du premier concours au 10 juillet suivant et l'entrée en fonctions le 3 novembre. C'est sur la proposition du Dr Perroud, administrateur, que ce titre fut adopté au lieu de celui d'internes qui avait été critiqué par le comité médico-chirurgical.

Le concours eut lieu à la date désignée, les cinq pharmaciens récemment nommés siégèrent comme membres du jury sous la présidence de M. Sabran.

Au moment de proclamer les noms des dix-huit lauréats, M. Sabran prononce un discours d'un intérêt capital. Rappelant l'opinion de cet ancien médecin des hôpitaux qui déclarait que la Médecine, la Chirurgie et la Pharmacie étaient trois sœurs indispensables l'une à l'autre, sans pouvoir prédire laquelle jouerait dans l'avenir un rôle prépondérant ; il était de toute justice de donner à la Pharmacie la place qu'elle devait occuper dans les hôpitaux. Il retrace ensuite l'histoire de la pharmacie dans les hôpi-

même que celui des élèves internes et des élèves externes en médecine soit pour le roulement, les certificats de sortie et les pénalités.

8^e Récompenses : A la fin de chaque année, à la suite d'un concours spécial et obligatoire pour tous les élèves de deuxième année, il sera délivré au plus méritant des récompenses qui seront ultérieurement déterminées par le Conseil.



taux de Lyon depuis le XIV^e siècle, les changements survenus dans le personnel, la nécessité d'une réorganisation des services pharmaceutiques dont les destinées passent en ce jour en des mains nouvelles. Les premiers pharmaciens adjoints, termine-t-il, sauront prouver que l'Administration ne s'est pas trompée en leur confiant une mission aussi délicate.

Tout jusqu'à ce jour paraissait marcher à souhait, mais l'entrée des pharmaciens-adjoints primitivement fixée au 3 novembre fut retardée, rien n'étant prêt pour les recevoir.

Avec notre grand désir de rester impartial nous devons déclarer, les événements datant d'hier, que toutes les bonnes volontés étaient du côté des nouveaux internes et tous les obstacles élevés par ceux qui devaient les accueillir. Dans l'une des maisons hospitalières, les difficultés furent si grandes que, découragés, ils abandonnèrent le service ; les Sœurs triomphantes rentrèrent à la pharmacie et ne la quittèrent plus. Cependant, le 16 juillet 1883, quinze nouveaux pharmaciens-adjoints furent nommés au concours, et depuis cette époque, chaque année, un nombre variable est désigné suivant les vacances.

Les anciens pharmaciens-adjoints, des hôpitaux de Lyon, sont groupés en une association



amicale très prospère dont le nombre des adhérents s'accroît de jour en jour.

Dès 1883, une série de mutations et de nominations se produisent parmi les pharmaciens en chef. Le 11 avril 1883, M. Guérin remplace à l'Antiquaille M. Chapuis démissionnaire. M. Magnien passe, le 25 juillet, à la Croix-Rousse laissée libre par M. Guérin, et M. Lacomme, ex-pharmacien de l'armée, est nommé, le 3 août, pharmacien du Perron et de Sainte-Eugénie. A la création, par le bureau de bienfaisance, du service d'assistance médicale, l'Administration, qui s'est chargée de délivrer les médicaments dans les hôpitaux, fait rouvrir, le 19 décembre 1883, la pharmacie de l'hospice des vieillards fermée depuis 1881 et nomme, pour la diriger, M. Florence, docteur en médecine, chef des travaux de chimie à la Faculté.

La démission de M. Cazeneuve, le 22 juillet 1885, entraîne le passage de M. Magnien, le 1^{er} août, de l'hôpital de la Croix-Rousse à l'hospice de la Charité, celui de M. Lacomme, le 1^{er} septembre, du Perron à la Croix-Rousse et la nomination au Perron et à Sainte-Eugénie de M. Wolf, ex-préparateur de chimie à la Faculté des Sciences de Nancy.

Le 27 octobre 1886, M. Guérin abandonne la pharmacie de l'Antiquaille et M. Aubert, li-



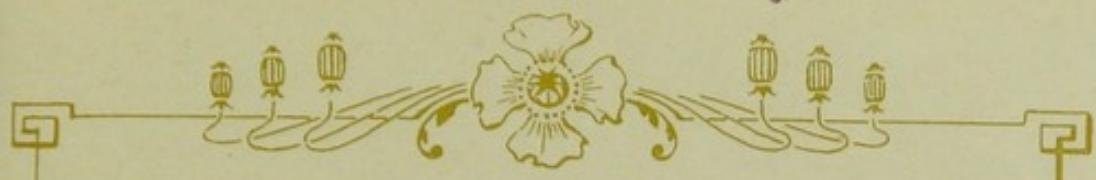
cencié ès sciences physiques, lui succède le 1^{er} novembre de la même année.

Le décès du regretté professeur Cauvet, en janvier 1890, suscite la nomination de M. Porteret, pharmacien de l'Hôtel-Dieu de Saint-Etienne, le 26 mars 1890, à la Pharmacie de l'Hôtel-Dieu.

Celle de M. Métroz à la Croix-Rousse date du 7 novembre 1894, à la suite de la démission de M. Lacomme.

Enfin M. Magnien a succédé le 30 novembre 1901 comme pharmacien de la Pharmacie Centrale à M. Fournie, démissionnaire ; M. Aubert l'a remplacé à la Charité à la même époque et la nomination de M. Boulud comme pharmacien de l'Antiquaille date de 1902.

Dans le cours de ces dernières années, les hôpitaux se sont accrus, les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, situés rue de la Barre, furent terminés et un nouveau dôme construit en 1890, par M. l'architecte Pascalon. Le projet de désaffectation de l'Hôtel-Dieu et sa réédification dans la banlieue a été tour à tour accueilli et blâmé ; l'hospitalisation des tuberculeux est à l'ordre du jour ; la population secourue augmente de jour en jour, les bâtiments s'agran-



dissent encore et de nouveaux services se créent.

En ce qui concerne les pharmaciens en chef des hôpitaux, le projet de réforme de M. Mulleton a été scrupuleusement réalisé. Il n'en est pas de même pour les pharmaciens-adjoints qui n'existent ni à la Croix-Rousse ni au Perron et à Sainte-Eugénie (1).

Espérons que le zèle et l'ardeur des jeunes étudiants, leur assiduité aux concours et la valeur des épreuves engageront l'Administration à compléter prochainement les services pharmaceutiques pour commencer, après vingt-cinq ans de ce régime, une ère nouvelle de plus en plus en conformité avec la marche rapide de la science.

Enfin pour être complet terminons cette étude en signalant que dans les hôpitaux lyonnais, il n'y eut pas des pharmaciens exclusivement dans les officines de ces établissements.

Henri Gavinet, pharmacien, docteur en médecine, fut administrateur de l'Antiquaille (1833-1837) et récemment, l'Administration appela au sein de son conseil deux confrères émi-

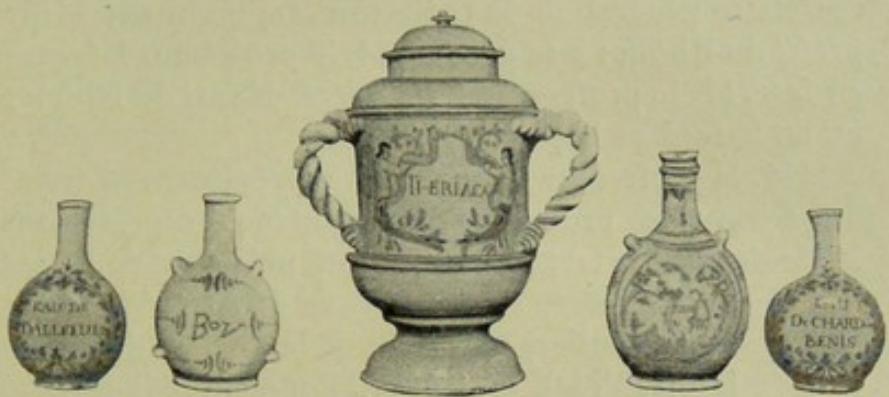
(1) En 1906, 9 pharmaciens-adjoints sont en service à l'Hôtel-Dieu, 5 à la Charité et 5 à l'Antiquaille. Ceux entrés en 1883 à la Croix-Rousse quittèrent l'hôpital au bout de trois ou quatre jours et il n'y en eut jamais ni au Perron ni à Sainte-Eugénie.



nents. L'un M. Barnoud, ancien directeur à Lyon de la succursale de la Pharmacie Centrale de France, l'autre notre regretté maître le professeur Crolas qui jusqu'à ses derniers moments expédia les affaires courantes de la Pharmacie Centrale des Hospices civils de Lyon dont il était l'administrateur directeur.

La direction générale des services pharmaceutiques est actuellement confiée à M. le professeur Lépine dont les sympathies sont toutes acquises aux pharmaciens. Il est secondé dans ses fonctions importantes par M. Auguste Lumière, le savant industriel également favorable à notre profession.

Emile MÉTROZ,
Pharmacien des Hôpitaux de Lyon.



Banquet de la Société de Pharmacie

Le même soir, à sept heures, la Société de Pharmacie conviait en un banquet, à l'hôtel de l'Europe, les représentants des pouvoirs publics, les professeurs de la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon, les professeurs des Facultés et Ecoles de France, les présidents des Sociétés savantes de Lyon et les représentants des Syndicats pharmaceutiques de France.

La salle était brillamment illuminée et les tables chargées de fleurs à nuances discrètes, d'où émergeaient des menus artistiques. Une délicieuse fraîcheur y régnait et de cet ensemble s'échappait une sensation de charme et de bien-être assez peu connue des banquets officiels. Cette impression a été si vivement ressentie par nos hôtes que nous ne pouvons manquer de la signaler.

A la table d'honneur prennent place successivement : M. Malleval, président ; à sa droite, M. Balland,



secrétaire général de la préfecture, représentant M. le préfet du Rhône ; à sa gauche, M. le professeur Lépine ; en face, M. le professeur Cazeneuve, député du Rhône ; et, au hasard de la plume :

MM. le professeur Beauvisage, représentant le maire de Lyon ; le professeur Hugounenq, représentant M. le doyen Lortet ; le Dr Vincent, président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon ; le professeur Soulier, président de la Société de médecine de Lyon ; Vidal, président d'honneur de la Société de Pharmacie de Lyon ;

MM. les professeurs Lacassagne, Teissier, Morat, Barbier, Gérard, Florence, Weill, Courmont, Rollet et Fabre ;

MM. les professeurs agrégés Barral, Moreau, Bordin, Sambuc, Causse et Morel ;

MM. les professeurs Grimbert, de Paris ; Massol, de Montpellier ; Domergue, de Marseille ; Deroye, de Dijon ;

MM. Riethe et Crinon, de l'Association générale des Pharmaciens de France ; M. Martin, président du Syndicat de la Seine ; M. Philippe, président du Syndicat de Lyon et du Rhône ; M. Jaboin, président de l'Association des docteurs en pharmacie ; MM. Kauffeisen, de Dijon, et Vidal, d'Arles, membres correspondants de la Société de Pharmacie de Lyon ; M. Evesque, pharmacien-major de première classe à l'hôpital Villemanty ;

MM. les membres du bureau de la Société de Pharmacie de Lyon : Simon, vice-président ; Baudoin, secrétaire-général ; Grange, secrétaire archiviste ; Métroz, secrétaire des séances ; Riaux, trésorier ; Chappelle et Cotton, anciens présidents ;

Aux tables voisines :

M. le Dr Lyonnet, directeur-gérant du *Lyon Médical* ; MM. les pharmaciens des hôpitaux, Aubert, Porteret, Boulud, de Lyon ; Joris, de Saint-Etienne ; le professeur Martin, de Grenoble ; Eparvier, représentant le président de l'Association amicale des Anciens



Internes en pharmacie de Lyon; Enjolras, président de l'Union pharmaceutique du Rhône; Rabot, président du Syndicat de Versailles; Jacoupy, de la Société de Pharmacie de Bordeaux; Codron, président de l'Association coopérative du Rhône; Marty, de la Société de pharmacie de l'Aveyron; Langrand, président du Syndicat général; Tujague, secrétaire du Syndicat de Toulouse; Prothière, président de la Société des Sciences de Tarare; Dr Guillot, de l'Ecole dentaire; Oudin, président, et Roussel, secrétaire de l'Association des Etudiants en pharmacie de Paris; Artige, président de l'Association de Lyon; Sestier, Mollon, Prothière et Buisson, de Lyon;

MM. les membres de la Société de Pharmacie de Lyon : Royer, Nodet, Patel, Muller, Lamante, Augé, Bernay, André, Petit, Guéret, Honnorat, Gallimard, Verdier, Desous et Durand.

Au champagne, M. Malleval ouvre la série des toasts :

Toast de M. MALLEVAL

MESSIEURS,

Il est un vieil usage de courtoisie, aussi français que ce vin pétillant, qui consiste à en vider une première coupe à la santé des convives qu'une cordiale invitation a réunis.

Les souhaits que cet usage m'autorise à formuler, échappent ce soir à l'habituelle banalité, et prennent, dans la bouche d'un disciple pratiquant de Gallien, un caractère indéniable d'abnégation et de désintéressement, puisqu'ils ne tendent à rien moins qu'à tenir à tout jamais



éloignés de nos officines ceux à qui ils s'adressent.

C'est d'abord à Monsieur le Préfet, et je prie son distingué représentant, M. le secrétaire général Balland, de vouloir bien lui transmettre nos vœux de santé; nous ne saurions trouver meilleurs remerciements pour l'honneur qu'il nous a fait aujourd'hui.

Que vous souhaiterai-je, Monsieur le député? Avec la santé vous avez tous les honneurs, tous les bonheurs, qui ne sont que la légitime consécration et la juste récompense de dons naturels mis en valeur par de profondes et constantes études.

Vous êtes d'ailleurs un peu des nôtres et vous voulez bien vous en souvenir lorsque, à la Chambre, vous mettez votre parole éloquente et autorisée au service des justes revendications du corps pharmaceutique.

Je souhaite donc que si vous ou les vôtres franchissez dorénavant le seuil de l'un de vos anciens élèves, ce soit à titre purement amical.

Ne voulant pas donner raison au proverbe qui veut que les absents aient tort, je porte aussi la santé de M. le Recteur, que les travaux absorbants d'une toute récente installation tiennent éloigné de nous ce soir.

Je souhaite encore que l'indisposition, occa-



sionnée par la chaleur excessive de ces jours derniers, qui a obligé M. le Doyen à s'excuser au dernier moment, n'ait pas de suites fâcheuses. Notre éminent collègue de la Société de Pharmacie, M. le professeur Hugounenq, son assesseur, voudra bien lui transmettre nos souhaits de prompt rétablissement.

Je lève mon verre à notre vaillant professeur, M. Florence, qui nous a résumé, cette après-midi, un véritable travail de bénédictin, digne de figurer aux archives de l'Académie de Lyon, dont nous avons l'honneur de posséder, ce soir, le distingué président, M. le Dr Vincent.

Je lève mon verre à la prospérité des Ecoles de Paris, Montpellier, Marseille, Dijon, Grenoble et à la santé de leurs représentants, MM. Grimbert, Massol, Domergue, Deroye, Martin.

Si j'étais éloquent, je sèmerais quelques fleurs de rhétorique dans l'herbier de M. le professeur Beauvisage, pour lui dire combien nous désirons le voir toujours vert et bien portant. Mais mes moyens oratoires commencent à s'épuiser ; j'aurais pourtant encore beaucoup de santés à porter, notamment celle de notre toujours jeune doyen, M. Vidal, qui, s'il continue, assistera au bi-centenaire de notre Société ; celle de nos confrères Riethe, Crinon, Jaboin,



Vaudin, Roussel, de Paris ; Kauffeisen, de Dijon ; Huckel, d'Héricourt ; Servonat, de Beau-repaire ; Guérin, d'Orléans ; Tujague, de Toulouse, etc., etc.

J'y ajoute les membres de notre grande presse politique, scientifique et mondaine, que nous sommes heureux de posséder ce soir.

Je m'arrête, au risque de commettre quelques oublis, dans la crainte que mes confrères m'accusent de prendre prétexte de ce banquet pour émettre devant eux et contre eux des vœux de famine pour l'avenir en souhaitant l'universelle santé.

Qu'ils se rassurent, nous avons invité une élite, c'est dire un petit nombre. A ceux-ci, je puis bien sincèrement et sans arrière-pensée souhaiter la persévérance dans les bonnes dispositions actuelles, en ajoutant tout bas : que les absents continuent !

Qu'ils continuent à recourir à vos lumières, Messieurs les Docteurs, et ce sera encore du bonheur pour eux, car vous aussi vous êtes une élite, gloire de notre Université qui est fière d'inscrire dans ses annales les noms des professeurs Lépine, Lacassagne, Morat, Soulier, Teissier, Courmont, Weill, Fabre, Rollet.

Que les absents continuent, dis-je, et cela dans leur intérêt, à nous confier vos savantes



prescriptions, afin que nos efforts combinés leur conservent, jusqu'aux extrêmes limites, une existence qui leur est chère et qui ne nous laisse pas indifférents.

Je vous propose enfin de porter un toast à l'union parfaite de la médecine et de la pharmacie, persuadé que ce toast est éminemment humanitaire.

Après ce toast fort applaudi, M. Balland présente les excuses de M. le préfet. Il est heureux d'apporter à cette réunion les témoignages de sympathie de l'Administration préfectorale et boit à la santé de M. le Président de la République.

Puis se succèdent tour à tour les orateurs dont nous sommes heureux de publier les toasts très chaleureusement applaudis.

Toast de M. le Dr Eugène VINCENT, professeur agrégé, ex-chirurgien en chef de la Charité, président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon (classe des Sciences).

MESSIEURS,

Je suis heureux d'avoir reçu la mission de vous apporter les vœux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, à l'occasion du centenaire de votre Société de Pharmacie. Il m'est agréable d'avoir l'honneur



d'être quelques instants l'un des vôtres, car je n'ai point souvenance d'avoir jamais eu le moindre démêlé avec un pharmacien au cours de ma carrière déjà longue. C'est peut-être une preuve de sympathie réciproque ; c'est en tout cas sûrement la preuve de la parfaite estime que je professe pour vos honorables frères de l'officine. La chirurgie, à l'exemple de la médecine, vit en bons termes aujourd'hui avec la pharmacie. Nous faisons nos études sous le même toit, nous suçons le même lait, celui de l'*Alma mater* : vous d'un côté, nous de l'autre. Quel touchant tableau ! Jadis, il n'en allait pas de même ; le pilon et le bistouri étaient en guerre perpétuelle, sourde ou déclarée, et il fut un temps où les pharmaciens formaient une corporation assez puissante pour faire et démolir à leur gré les majors du *Grand-Hostel-Dieu*. Ce temps n'est plus ; nous avons jeté sur ce passé orageux le manteau de l'oubli et du pardon. Nous sommes aussi débonnaires en chirurgie, par nature, et aussi parce que la confrérie pharmaceutique a mis de l'eau dans son vin (je ne fais aucune allusion aux vins médicamenteux et encore moins aux vins excellents de ce banquet royal). Nous vivons en paix depuis longtemps et les majors n'ont plus à craindre les coups de pilon des apothicaires.



Le souffle apaisant de la science pure nous a élevés tous dans des régions plus hautes et plus sereines que celles des boutiques de barbier et des comptoirs d'épicerie. Je souhaite que cette paix se perpétue et se change de plus en plus en cordiale confraternité, basée sur l'estime réciproque et animée par la bonne science. Les malades y gagneront et nous n'y perdrons rien.

Nous avons le commun devoir de soulager et de guérir, si possible, les malades ; il faut nous entr'aider dans cette œuvre humanitaire sans autre rivalité que celle de faire toujours mieux.

Probité et charité, telle doit être notre devise à tous. La Société de Pharmacie ne tend qu'à développer avec le savoir professionnel ces deux vertus fondamentales de toute vie honorable. Le professeur Crolas, qui fut votre vice-président, en a donné, comme vous tous, un exemple digne des éloges qui lui seront décernés demain.

Je bois à la prospérité de votre Société et j'émets le vœu qu'elle répète souvent des centenaires solennels comme celui auquel nous avons le bonheur d'assister. Cela n'intéresse que nos neveux de 2005 et la Patrie qui ne meurt pas.

Le centenaire que vous célébrez aujourd'hui serait et ne serait pas le premier, m'a dit votre



honorable président. Il faut bien que je vous avoue, à ce propos, les perplexités par lesquelles j'ai passé en lisant avec lui votre gracieuse invitation. Si vous dites, Monsieur le Président, que vous fêtez votre centenaire, vous avouez un bel âge, je le reconnaiss et vous en félicite; mais je vous considère comme une jeune fille en comparaison de notre Académie deux fois centenaire. Votre président ne s'est point troublé. Il paraît qu'en fait votre Société aurait été fondée en 1596 et que vous compteriez trois cent neuf ans d'existence, dont deux cent neuf non pas de nourrissage, mais de vie embryonnaire. C'est vraiment beaucoup, aurait dit le Maréchal ! Continuez.

Je ne connais pas de fait analogue en physiologie obstétricale.

Le savant et vénéré M. Vidal, et le très érudit professeur Florence nous expliquent cette gestation phénoménale en nous disant, comme M. Malleval, que vous ne fêtez pas votre conception trois fois séculaire, mais votre constitution nouvelle de l'année 1805, *All right !* Il en résulte que l'Académie de Lyon est en réalité de cent ans plus jeune et qu'elle doit presque du respect à la Société de Pharmacie. Elle ne s'y refuse pas, car elle est l'école ou du moins la fidèle gardienne de toutes les bonnes tradi-



tions de respect et de courtoisie. Une marquise d'ancien régime ne transige jamais avec le devoir et l'étiquette.

En son nom, je lève donc mon verre à la prospérité, à la longue vie (ne pensez pas à l'élixir, je vous en conjure) et à la gloire de la très antique et très vénérable Société de Pharmacie de Lyon.

Toast de M. MASSOL, directeur de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Montpellier.

MESSIEURS,

J'ai l'agréable mission de vous apporter le salut cordial et confraternel de l'Ecole supérieure de Montpellier.

Il y a deux ans, lorsque nous avons fêté son premier centenaire, vous nous avez fait l'honneur d'accepter notre invitation ; à notre tour, nous nous sommes fait un devoir d'accepter la vôtre, et c'est un grand plaisir pour moi de me trouver aujourd'hui parmi vous.

Honneur à vous ! Messieurs, qui avez repris les vieilles traditions de nos maîtres, « les maîtres apothicaires » si éloquemment rappelés par mon excellent et érudit collègue, M. le pro-

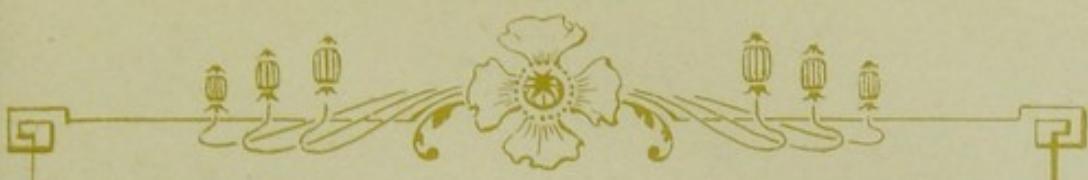


fesseur Florence. Honneur à vous ! qui, pendant un siècle, avez conservé parmi vous l'amour de la recherche scientifique. Vous n'avez pas oublié que la *chimie* est sortie du modeste laboratoire de l'officine ; que le travail obscur mais incessant du pharmacien a produit d'innombrables découvertes dans toutes les sciences, au grand profit de la profession et de l'humanité.

Il y a trente ans, j'ai connu quelques-uns des derniers représentants de ces vieux praticiens, qui travaillaient le matin en tablier ou en blouse au laboratoire, et qui l'après-midi recevaient leurs clients en habit. Mais aussi de quelle considération n'étaient-ils point entourés !

Depuis lors les temps sont changés, et combien grande serait leur surprise s'ils revenaient aujourd'hui, en ce moment où la pharmacie semble tomber dans une terrible crise commerciale... Hâtons-nous de penser, Messieurs, à un avenir meilleur, qui se fera sur le terrain scientifique, et c'est grâce aux bonnes traditions que les Sociétés comme la vôtre ont maintenues jusqu'à ce jour, que les pharmaciens retrouveront cette haute situation sociale, cette considération dont jouissaient les *maîtres* d'autrefois.

En souvenir des services éminents que vous avez rendus à la profession et à la science, je lève mon verre en l'honneur de votre Société



de Pharmacie de Lyon ; je bois à tous ses membres, et à un avenir meilleur pour la pharmacie française.

Toast de M. GRIMBERT, professeur à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris.

MESSIEURS,

Il est bon qu'à côté des groupements et syndicats professionnels chargés de défendre les intérêts matériels de la pharmacie, il est bon, dis-je, que d'autres Sociétés s'organisent, véritables foyers de recherches scientifiques, abris tranquilles où le praticien vient oublier un instant les amertumes de l'heure présente.

C'est dans ce but que se sont fondées, il y a cent ans, les Sociétés de Pharmacie de Lyon et de Paris, et la meilleure preuve que leur création répondait à un besoin, c'est qu'après un siècle passé elles sont toujours vivantes et toujours jeunes.

Chose curieuse, Messieurs ! A l'heure où de toutes parts l'appréte de la lutte pour l'existence devrait éloigner de plus en plus les pharmaciens des recherches spéculatives en apparence infructueuses, il semble que nous assistions à



une véritable renaissance des sciences pharmaceutiques.

Je n'en veux pour preuve que le nombre toujours croissant des thèses publiées chaque année pour le doctorat universitaire.

Et ce qu'il faut noter, c'est que bon nombre de ces travaux originaux n'émanent pas, comme on pourrait le croire, d'étudiants arrivés au terme de leurs études, mais de praticiens depuis longtemps établis et par conséquent, semble-t-il, un peu déshabitués des travaux de laboratoire.

N'est-ce pas un indice qu'il existe chez tout pharmacien un savant qui sommeille et qui n'attend qu'une occasion pour s'éveiller.

Et ce réveil, auquel peuvent contribuer dans une large mesure les Sociétés de Pharmacie comme la vôtre, n'est-il pas un symptôme consolant?

Une profession qui possède encore tant de force latente, n'attendant qu'une impulsion pour entrer en jeu, est-elle tombée aussi bas qu'on veut bien le dire?

Pour moi, je me refuse à le croire. J'espère en un avenir meilleur, avenir dans lequel le pharmacien, mieux dirigé dès ses débuts, mieux adapté au milieu qui doit le faire vivre, muni d'une instruction professionnelle et scientifique plus pratique, ayant enfin conscience de sa



valeur, reprendra dans la société la place à laquelle il a droit et que ses devanciers n'auraient jamais dû laisser péricliter.

Cette œuvre de relèvement moral est, vous l'avez entendu tout à l'heure de la bouche de son président, tout le programme de la Société de Pharmacie de Lyon.

En mon nom personnel, il m'est particulièrement agréable d'avoir été désigné par l'Ecole de Pharmacie de Paris pour apporter à la Société de Pharmacie de Lyon l'expression de sa vive sympathie et ses vœux sincères pour la prospérité et la grandeur d'une profession qui nous est chère à tant de titres.

Je lève mon verre en l'honneur de la Société de Pharmacie de Lyon.

Toast de M. RIETHE, président de l'Association générale des Pharmaciens de France.

MESSIEURS,

Je lève mon verre en l'honneur de la Société de Pharmacie de Lyon.

Digne émule de sa grande sœur parisienne dont, en 1903, nous célébrions aussi le centenaire, la Société de Lyon a contribué pour une large part au développement et au rayonne-



ment des idées de progrès auxquelles, dans tous les temps, la pharmacie peut se glorifier de s'être associée.

En écoutant, il y a quelques heures, se dérouler, en d'éloquentes et vibrantes réminiscences, l'histoire de votre illustre Compagnie, en suivant avec un intérêt vraiment passionnant cette évocation de son rôle à travers les âges, nous nous sentions gagnés par une réelle fierté.

C'est que, par son action incessante, par ses efforts si bien groupés et si bien dirigés, la Société de Pharmacie de Lyon a apporté un tribut brillant à ce patrimoine professionnel de dignité, de progrès scientifique que nous ont légué nos anciens et que nous devons nous efforcer de grossir chaque jour.

Héritiers de si nobles traditions, vous offrez, Messieurs, un exemple réconfortant et consolant.

Aux adversaires de la pharmacie, qui dédaignent et nient son rôle social et humain, vous opposez le faisceau de vos activités individuelles et collectives.

A cette époque de commercialisation à outrance, où la lutte pour la vie entraîne tant de misères et tant de défaillances, vous êtes donc les représentants, les gardiens du passé et les indicateurs de l'avenir, d'un avenir pro-



fessionnel qui trouvera toujours ses consolations et ses espérances, s'il sait s'apurer dans les sources du travail et de la science.

Au nom de l'Association générale des Pharmaciens de France, je bois à votre grande et belle Société.

Toast de M. CRINO&C, au nom de la Société de Pharmacie de Paris.

MESSIEURS,

Invitée par la Société de Pharmacie de Lyon à envoyer des délégués aux fêtes organisées pour célébrer le centenaire de sa fondation, la Société de Pharmacie de Paris s'est empressée de confier à trois de ses membres, M. Grimbert, M. Vaudin et moi, le soin de la représenter, et je m'empresse de vous adresser en son nom ses bien sincères remerciements.

Notre Société parisienne, elle aussi, a un siècle d'existence, et il y a déjà deux ans qu'elle a fêté son centenaire ; c'est-à-dire que notre Société et la vôtre sont contemporaines. Ce sont, on peut le dire, deux sœurs jumelles, qui ont vécu de longues années l'une à côté de l'autre, accomplissant, chacune de son côté, son œuvre scientifique, sans se porter ombrage et



sans que jamais une cause quelconque de dissensentiment puisse surgir entre elles. Pourquoi n'en est-il pas de même des Sociétés ayant un caractère exclusivement professionnel ?

Nous avons entendu, cette après-midi, l'intéressante histoire de votre Société lyonnaise, qui nous a été présentée avec une compétence indiscutable par votre sympathique et toujours jeune président d'honneur, M. Vidal.

Il résulte des détails qu'il nous a donnés que, au point de vue de leur ancienneté, nos deux Sociétés ont un point de ressemblance. L'une et l'autre existaient déjà avant l'époque de leur constitution, et leurs membres, à Lyon comme à Paris, se préoccupaient déjà de l'étude des questions rentrant dans le domaine des sciences pharmaceutiques.

Ce domaine est assez vaste pour que les travailleurs, d'aujourd'hui et de demain, trouvent encore des portions inexplorées dans lesquelles ils pourront exercer leurs aptitudes et leur ingéniosité.

Je bois donc à vos travaux scientifiques et à votre prospérité.

Je porte ce toast au nom de la Société de Pharmacie de Paris, et aussi au nom de la Pharmacie centrale de France, dont le directeur empêché a bien voulu confier au président



de son conseil de surveillance la mission de le représenter officiellement à la belle solennité qui nous réunit aujourd'hui.

Toast de M. DOMERGUE, professeur à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Marseille.

MESSIEURS,

Les Ecoles de plein exercice sont des écoles où l'on fait des médecins et des pharmaciens. C'est un médecin, le Dr Queirel, qui dirige celle de Marseille et je m'en réjouis parce que c'est à cela que je dois d'être ici.

Mon directeur, que vous avez eu l'aimable pensée d'inviter à cette fête n'a pu y venir et, comme, dit-il, il n'est pas *du bâtiment*, il m'a demandé si je voulais le remplacer. Je ne lui ai pas répondu : je t' crois, parce que le respect hiérarchique s'y opposait, mais je l'ai pensé et surtout j'ai accepté avec joie cette délégation et je m'en félicite.

Je m'en félicite d'abord à cause de la réception cordiale que j'ai trouvée ici et ensuite parce que j'y ai élaboré un projet dont je désire la réussite.

Après avoir entendu cette après-midi les dis-



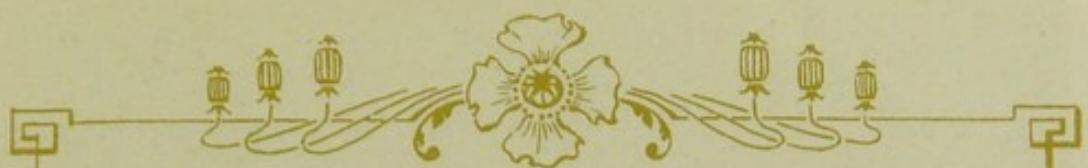
cours de MM. Vidal et Florence, j'ai compris combien il était fâcheux que Marseille n'eût pas de société de pharmacie.

Marseille est, comme vous le savez, la seconde ville de France. Ne protestez pas, Messieurs, les chiffres sont là !

Je ne dis pas que lorsque l'influence politique de M. Cazeneuve vous aura permis d'annexer toutes vos banlieues, comme nous l'avons fait à Marseille, vous n'aurez pas..... *deux !.... ou trois !* habitants de plus que nous ; mais, en attendant, Marseille est la seconde ville de France. Eh bien ! il est honteux pour notre profession que la deuxième ville de France n'ait pas de société de pharmacie, lorsque Lyon en a une depuis cent ans. Aussi me suis-je promis de ne pas partir d'ici sans emporter les statuts et règlements de votre Société pour essayer d'en fonder une semblable.

Je n'ai pas la prétention de célébrer son centenaire, et ne vous inviterai pas non plus à y venir ; vous auriez le droit de dire : « Ce Marseillais nous fait des offres de Gascon », mais votre exemple mérite d'être suivi et il ne dépendra pas de moi qu'il ne le soit.

Je bois au centenaire de votre Société et au baptême de la nôtre.



*Toast de M. JABOIN, président de l'Association
des Docteurs en Pharmacie des Universités
de France.*

MESSIEURS,

Au nom de l'Association des Docteurs en Pharmacie de France, je viens exprimer à l'ancienne et savante Société de Pharmacie de Lyon le témoignage de respect et d'admiration que nous devons à ceux qui ont tracé aux plus jeunes un si bel exemple professionnel.

Je remercie les membres de cette éminente Société de l'honneur qu'ils ont fait à mes collègues et à moi-même, en nous conviant à prendre part aux fêtes brillantes de ce centenaire.

Nous devons à nos illustres ancêtres lyonnais toute notre reconnaissance pour le patrimoine de science et d'honneur qu'ils ont légué à la Pharmacie tout entière. C'est pourquoi nous sommes heureux de leur rendre ici un solennel hommage, au milieu du concert d'éloges mérités qu'ils reçoivent aujourd'hui. Nous portons aussi un toast en faveur de leurs dignes



successeurs qui assurent la constante prospérité de la célèbre corporation.

Messieurs, je lève mon verre à la Société de Pharmacie de Lyon !

Enfin, M. Cazeneuve, dans une chaleureuse improvisation, se dit heureux de boire à la Pharmacie, car c'est boire à la science française. Il s'excuse de n'avoir pu assister à la célébration du Centenaire, retenu par les travaux du Parlement. Dans cette assemblée il rencontra des maîtres et des élèves. Son père était pharmacien, il est pharmacien lui-même et son grand plaisir est de terminer son toast en buvant à la santé de M. Vidal, le doyen des doyens.

Les invités se répandent ensuite dans les immenses salons où le café est servi ; les présentations continuent, l'intimité et la franche cordialité règnent et ce n'est que fort tard et à regret que l'on se sépare, en se donnant rendez-vous pour le lendemain matin à l'inauguration du buste du professeur Crolas.

Dans un autre banquet plus intime, M. Vidal, président d'honneur de la Société, sur les instances de tous, avait dit la pièce de vers suivante, que nous nous faisons un plaisir de reproduire :

LE CENTENAIRE *de la Société de Pharmacie de Lyon.*

Les anciens nous ont dit : « Nous vous laissons la gloire
« D'élever bien haut l'œuvre que nous commençons ;
« Vous saurez lui donner une brillante histoire,
« A vos succès d'avance nous applaudissons.



« Par un labeur probe et savant soyez utiles,
« Qu'importe si c'est au prix de quelques combats ;
« Dédaignez les écarts des prétendus habiles,
« Des frères qui placent la dignité trop bas.
« Vous serez satisfaits malgré la vive peine
« Que pourront vous causer les luttes du moment,
« Et vous supporterez les anneaux de la chaîne
« Qui vous captive, l'esprit gai, le cœur content. »
Des vieux maîtres vous avez compris la parole.
Travaillant sans éclat, faisant le bien sans bruit,
De leur œuvre vous avez élargi le rôle,
L'humanité souffrante en recueille le fruit ;
Voilà pourquoi chacun, animé d'un beau zèle,
A vos savants travaux veut prêter son appui,
L'un donne son or, l'autre, à la science fidèle,
Inculque ses progrès aux jeunes d'aujourd'hui.
Le temps passe, l'arbre est devenu séculaire
Et de nombreux rameaux en surgissent toujours ;
Si nous sommes fiers d'en fêter le centenaire,
Espérons qu'après nous il vivra de longs jours.
Les fruits qu'il porte sont d'utilité publique,
Et cela doit combler le plus cher de nos vœux ;
Mais si le vieil arbre se dresse magnifique
Disons qu'il fut planté par de dignes aïeux.





MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE LYON

FONDÉE EN 1806

Nombre statutaire des membres actifs : 35.

Bureau pour les Années 1906-1907 :

Président d'honneur : M. J. VIDAL, 41, à Ecully.

<i>Président....</i>	MM. MALLEVAL, J., 4 A, rue Sala, 9.
<i>Vice-président.....</i>	SIMON, *, rue de l'Université, 66.
<i>Secrétaire général..</i>	BAUDOIN, b. de la Cr.-Rousse, 415.
— <i>des séances.</i>	MÉTROZ, hôp. de la Croix-Rousse.
— <i>archiviste..</i>	GRANGE, F., rue Terme, 48.
<i>Trésorier.....</i>	BERNAY, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Membres actifs.

MM.

1902. ANDRÉ,	Lyon.
1905. AUBERT, pharmacien des hôpitaux.	
1880. AUGÉ,	Lyon.
1895. BAUDOIN,	—
1874. BAVEREL,	—
1870. BERNAY,	—
1905. BRETIN, 4 A.,	Bron.
1880. CHAPPELLE,	Lyon.
1906. CHEVROTIER,	—
1874. COTTON,	—
1900. DAMIAN,	—
1874. DESOUS,	—
1901. DURAND,	—
1904. EVESQUE, *, pharmacien major.	

1903.	GALIMARD,	Lyon.
1881.	GRANGE (F.)	—
1901.	GUERET,	—
1903.	HONNORAT,	—
1882.	LAMANTE,	—
1899.	MALLEVAL (J.), ♀ A	—
1903.	METROZ, pharmacien des hôpitaux.	
1885.	MULLER,	Ecully.
1878.	NODET,	Lyon.
1870.	PATEL,	—
1901.	PETIT,	—
1902.	PHILIPPE,	—
1906.	PICARD,	Caluire.
1905.	PROTHIÈRE, ♀ I.,	Tarare.
1881.	RIEAUX,	Lyon.
1882.	ROYER,	—
1900.	SIMON, *.	—
1905.	VACHAT, pharmacien major.	
1905.	VERDIER,	—
1880.	VIAL (J.),	Lyon.
1862.	VIDAL, ♀ I.,	Ecully.

Membres honoraires.

1894. M. GANDOLPHE, ♀ A.
1886. M. PRINCE.

Associés libres.

MM. les professeurs de l'Université de Lyon:

BARBIER, *, ♀ I.	FLORENCE, ♀ I.
BARRAL, ♀ I.	GÉRARD, *, ♀ I.
BEAUVISAGE, *, ♀ I.	HUGOUNENQ, ♀ I.
BORDIÈR, ♀ A.	MOREAU, ♀ A.
CAUSSE, ♀ A.	MOREL, ♀ A.
CAZENEUVE, *, ♀ I.	SAMBUC, ♀ I.
DUBOIS R., *, ♀ I.	



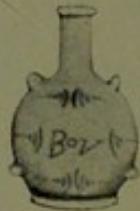
Correspondants.

MM.

1899. ANDOUARD, Nantes.
1890. BANAL, Montpellier.
1894. CHEVRET, St-Etienne.
1899. FUMOUZE A., Paris.
1899. GAUTRELET, Vichy.
1893. GILBERT, Moulins.
1904. GRANDVAL, Reims.
1883. GUÉRIN, Nancy.
1895. GUINARD, St-Etienne.
1899. HUCKEL, Héricourt.
1893. KAUFFEISEN, Dijon.
1900. LECLAIR, Lille.
1899. MILLIOT, Vesoul.

MM.

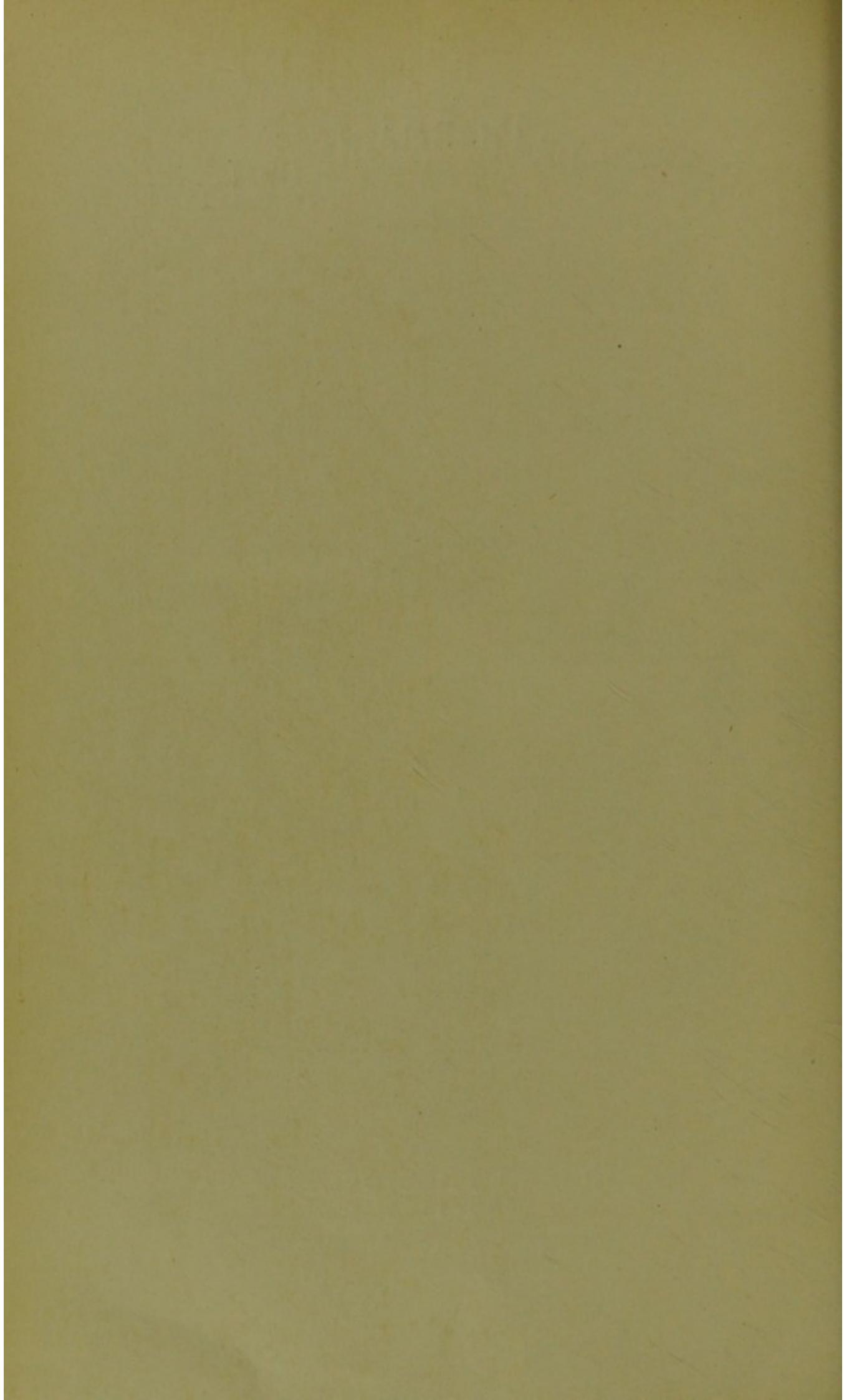
1890. REEB, Strasbourg.
1899. RÉZÉ - DUVERGER,
Le Mans.
1898. SCHLAGDENHAUFFEN,
Nancy.
1898. SERVONNAT, Beaurepaire
1899. TROTRY-GIRARDIÈRE,
Le Mans.
1899. VERNEAU, Dijon.
1897. WERRHASSEL, Anvers.
1880. VIDAL, Arles-sur-Rhône.
1890. VAN DER KEILEN,
Anvers.



SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE LYON



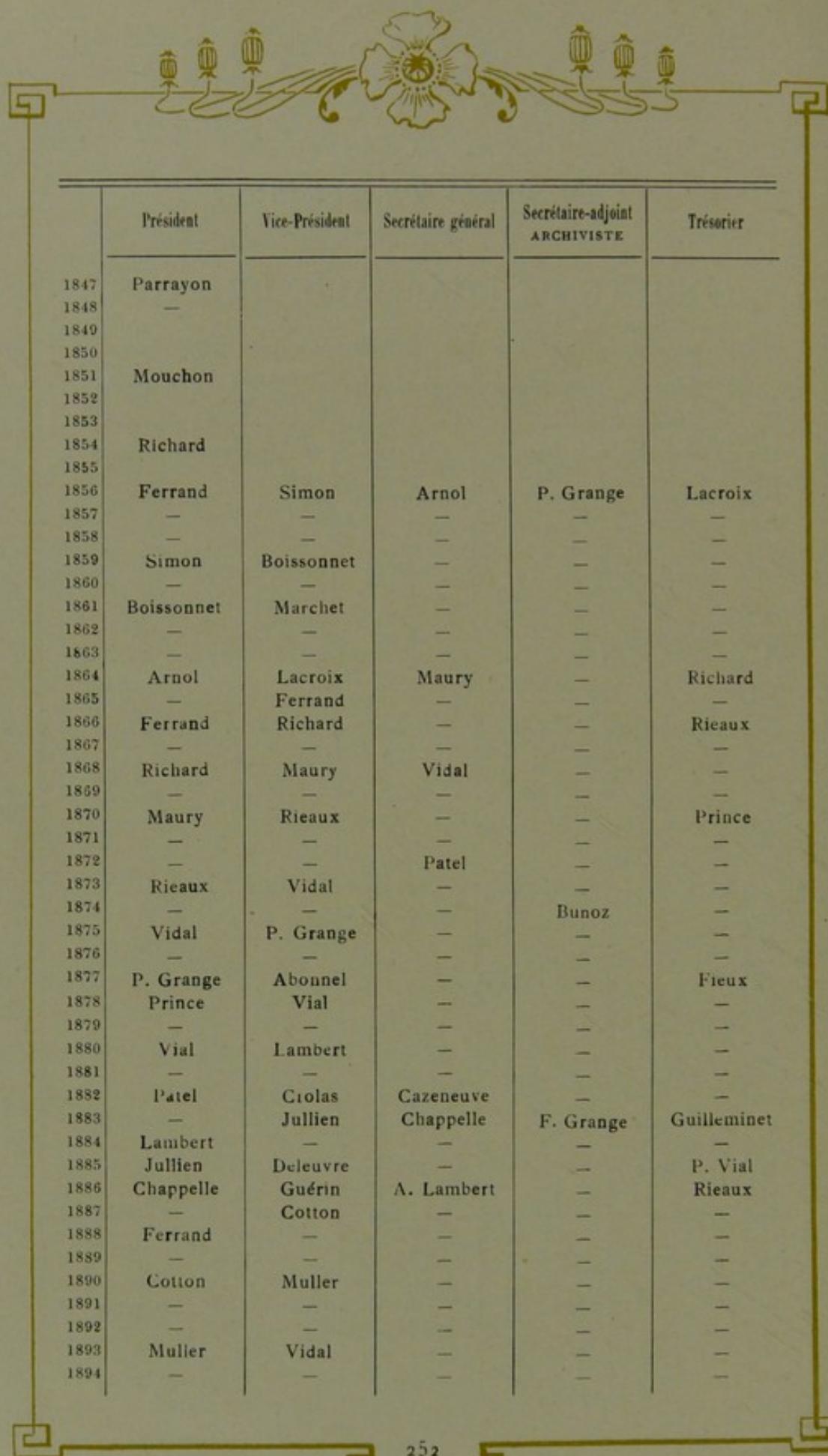
• ANCIENS PRÉSIDENTS •
1806 - 1906





MEMBRES DU BUREAU
DE LA
SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE LYON

	Président	Vice-Président	Secrétaire général	Secrétaire-adjoint ARCHIVISTE	Trésorier
1806	Tissier père	Barre	Pelletier	Deschamps jeune	Deschamps ainé
1807	—	—	—	—	—
1808	Tissier	—	Macors et Pellelier	—	—
1809	Barre	—	—	—	—
1810	—	—	—	—	—
1811	—	—	Pelletier	—	—
1812	—	—	—	—	—
1813	—	—	—	—	—
1814	Deschamps	—	Pelletier	—	—
1815	—	—	—	—	—
1816	—	—	—	—	—
1817	—	—	—	—	—
1818	Deschamps père	Fauché	Tissier	Cap	Pelletier
1819	—	—	—	—	—
1820	—	—	—	—	—
1821	Fauché	—	Tissier	Cap	—
1822	—	—	—	—	—
1823	—	—	—	—	—
1824	Carlhaut	—	Valat	—	—
1825	Guillermond	Pelletier père	Tissier père	Boitel	Macors Idt
1826	—	—	—	—	—
1827	Benoit	—	—	—	—
1828	—	Cap	—	—	Guichard
1829	—	Guillermond	—	—	—
1830	—	—	—	—	—
1831	Guillermond	—	Davallon	—	Richard
1832	Pasquier	Boitel	—	—	—
1833	Boitel	Davallon	Jaudet	Sigaud	—
1834	—	—	Sigaud	Brosson	—
1835	Guillermond	—	Brosson	Pariset	Pasquier
1836	Davallon	—	—	—	—
1837	Parryon	—	Pariset	—	—
1838	—	—	—	—	—
1839	Boitel	Jandet	Mouchon	Lisnard Ormancey	Bouchut
1840	—	—	—	—	—
1841	—	—	Gros	—	—
1842	Jandet	—	—	—	—
1843	—	Mouchon	—	Guillermond fils	Bouchut
1844	Mouchon	—	Guillermond fils	—	—
1845	—	—	—	—	—
1846	Gros	—	—	—	—

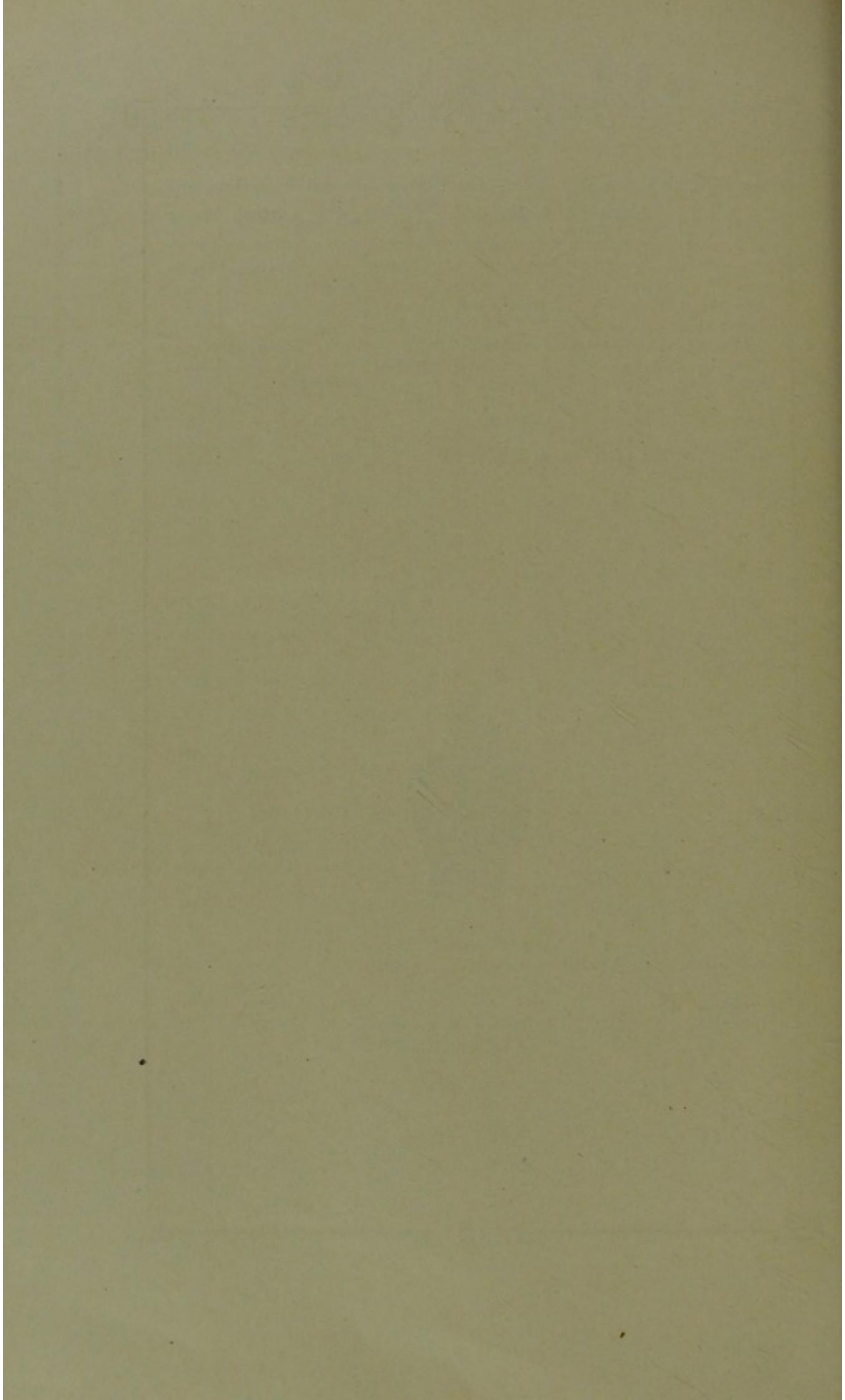


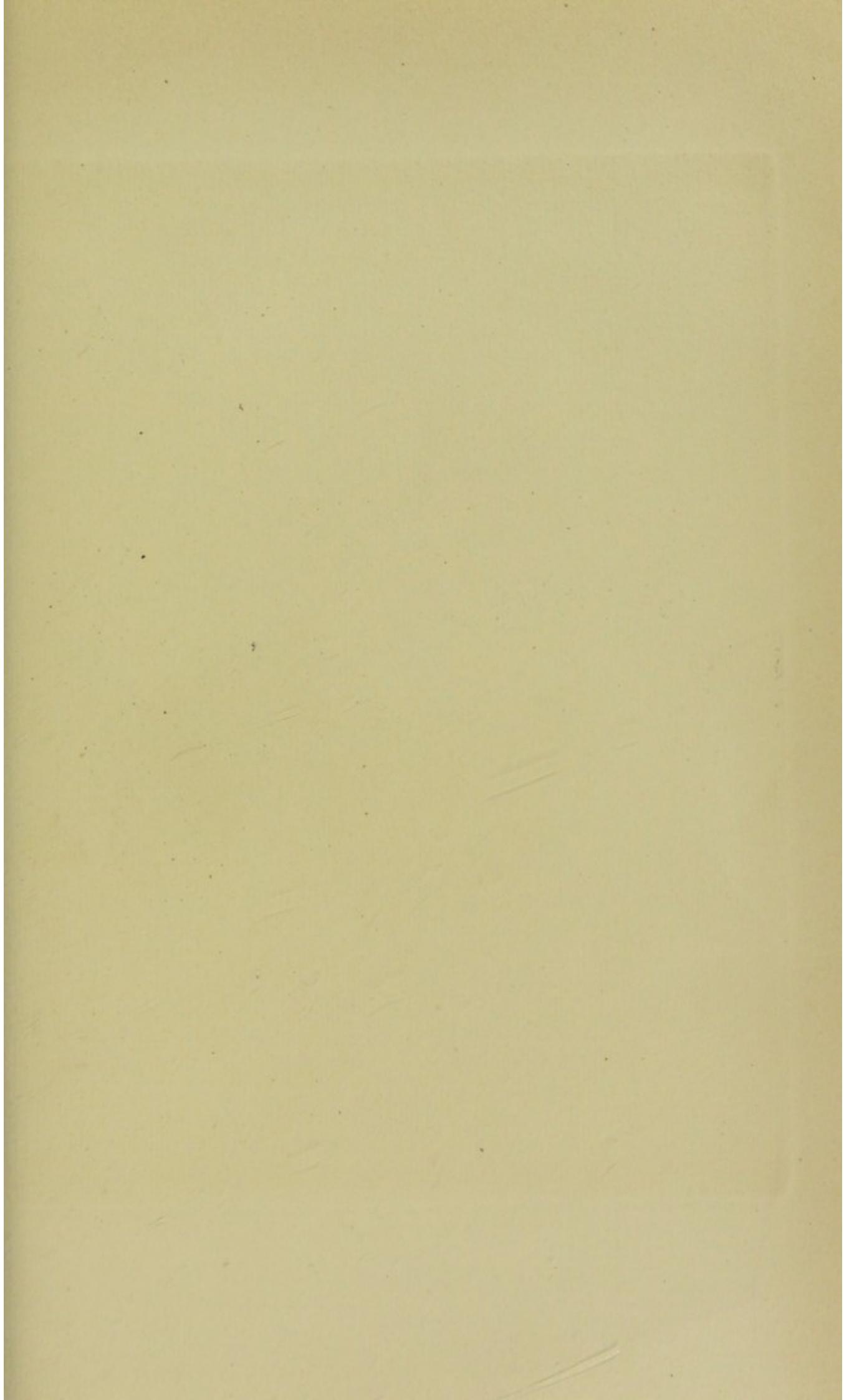
	Président	Vice-Président	Secrétaire général	Secrétaire-adjoint ARCHIVISTE	Trésorier
1847	Parryon				
1848	—				
1849					
1850					
1851	Mouchon				
1852					
1853					
1854	Richard				
1855					
1856	Ferrand	Simon	Arnol	P. Grange	Lacroix
1857	—	—	—	—	—
1858	—	—	—	—	—
1859	Simon	Boissonnet	—	—	—
1860	—	—	—	—	—
1861	Boissonnet	Marchet	—	—	—
1862	—	—	—	—	—
1863	—	—	—	—	—
1864	Arnol	Lacroix	Maury	—	Richard
1865	—	Ferrand	—	—	—
1866	Ferrand	Richard	—	—	Rieaux
1867	—	—	—	—	—
1868	Richard	Maury	Vidal	—	—
1869	—	—	—	—	—
1870	Maury	Rieaux	—	—	Prince
1871	—	—	—	—	—
1872	—	—	Patel	—	—
1873	Rieaux	Vidal	—	—	—
1874	—	—	—	Bunoz	—
1875	Vidal	P. Grange	—	—	—
1876	—	—	—	—	—
1877	P. Grange	Abonnell	—	—	Fieux
1878	Prince	Vial	—	—	—
1879	—	—	—	—	—
1880	Vial	Lambert	—	—	—
1881	—	—	—	—	—
1882	Patel	Ciolas	Cazeneuve	—	—
1883	—	Jullien	Chappelle	F. Grange	Guilleminet
1884	Lambert	—	—	—	—
1885	Jullien	Deleuvre	—	—	P. Vial
1886	Chappelle	Guérin	A. Lambert	—	Rieaux
1887	—	Cotton	—	—	—
1888	Ferrand	—	—	—	—
1889	—	—	—	—	—
1890	Cotton	Muller	—	—	—
1891	—	—	—	—	—
1892	—	—	—	—	—
1893	Muller	Vidal	—	—	—
1894	—	—	—	—	—

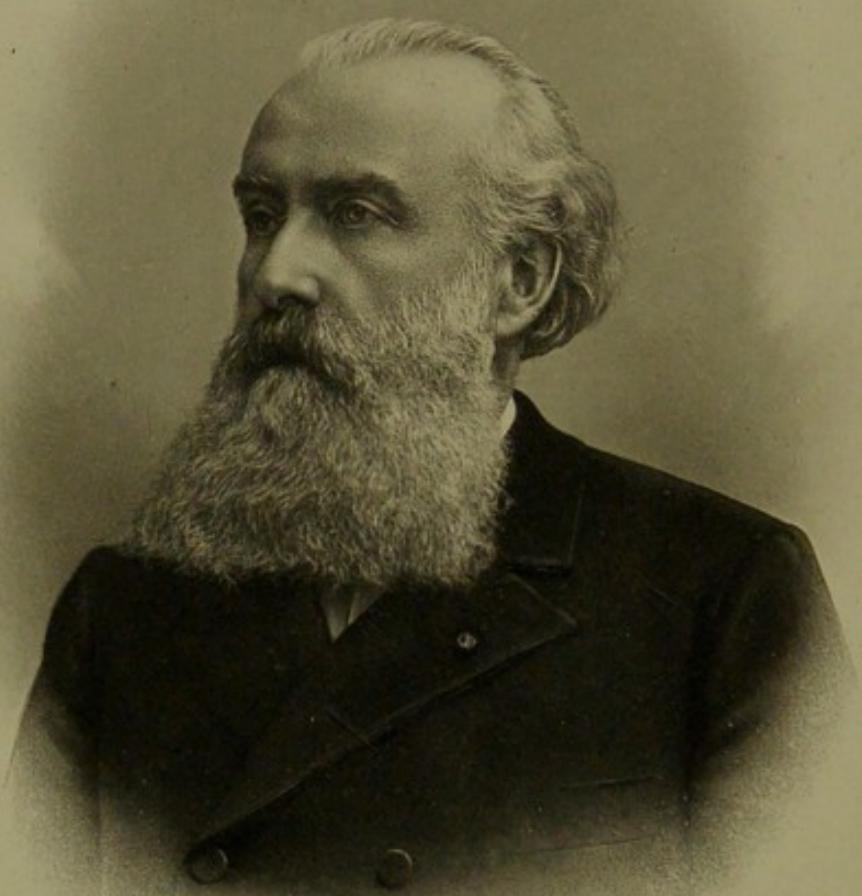


Président d'honneur	Président	Vice-Président	Secrétaire général	Secrétaire des séances	Archiviste	Trésorier
1895	Vidal	Fieux	A. Lambert		F. Grange	Rieaux
1896	—	—	—	Baudoin	—	—
1897	Vidal	Chappelle	A. Guilleminet	—	—	—
1898	—	—	—	—	—	—
1899	—	A. Guilleminet	B. Grange	—	—	—
1900	—	—	—	Baudoin	—	—
1901	—	Muller	Bernay	—	Malleval	—
1902	—	—	—	—	—	—
1903	—	Bernay	Malleval	—	Petit	—
1904	—	—	—	—	—	—
1905	—	Malleval	A. Simon	—	Métroz	—









Héliog. Dujardin d'après la photographie de Victoire

Le Professeur H. Gorye



INAUGURATION DU BUSTE

ÉRIGÉ A LA MÉMOIRE

du Professeur CROLAS



A mort du professeur Crolas éprouva cruellement la Pharmacie lyonnaise; le lendemain même de ses splendides funérailles, ses élèves et ses amis projetèrent d'immortaliser ses traits. La Société de Pharmacie de Lyon qui l'avait compté autrefois parmi ses vice-présidents et dont il fut associé libre jusqu'à son dernier jour, prit l'initiative de la formation d'un comité que M. le professeur Lortet voulut bien présider et compléter. L'exécution du buste fut confiée à M. Aubert, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, à qui l'on doit déjà les statues remarquables de Claude-Bernard, de Jussieu, de Livet, bienfaiteur des hospices, etc., etc.

La cérémonie d'inauguration eut lieu le dimanche 2 juillet, à neuf heures du matin, dans la salle des Pas-Perdus de la Faculté de médecine et de pharmacie, ornée de fleurs et de plantes vertes. Dans cette salle, vestibule d'honneur du grand amphithéâtre, l'Université de Lyon a la pieuse coutume de commémorer ses maîtres. Le buste du professeur Crolas, recouvert d'un voile, repose sur un socle orné d'un écu portant les dates 1841-1903 ; la disposition ornementale est conforme à celle adoptée pour les bustes des professeurs Rollet, Tripier, Glénard et Teissier, érigés antérieurement.



Aux places réservées pour la famille, nous signalons : M. et M^{me} Aguettant, la sœur et les neveux de notre regretté maître, M. Aguettant fils qui fut le témoin douloureux de ses atroces souffrances et de sa lutte désespérée contre la mort. Les familiers du professeur Crolas auront reconnu sans doute dans l'assistance ses deux serviteurs, dont l'émotion et les larmes témoignaient de la bonté de leur maître.

Assistaient à cette fête du souvenir : MM. Alapetite, préfet du Rhône ; Joubin, recteur de l'Université ; Arloing, directeur de l'Ecole vétérinaire ; les professeurs Lépine, Soulier, Lacassagne, Tripier, Morat et Courmont ; les délégués des Facultés et Ecoles de Paris, Marseille, Montpellier, Grenoble, Dijon, etc. ; les membres de la Commission de souscription ; MM. Malleval, président ; Simon, vice-président de la Société de Pharmacie et trésorier de la Commission ; Baudoin, Chappelle, ancien président de la Société de Pharmacie ; Philippe, président du Syndicat ; Vidal, doyen de la Société ; Aubert, sculpteur ; de très nombreux pharmaciens lyonnais accompagnés de leur famille ; beaucoup de congressistes et d'étudiants et tous les membres de la Société de Pharmacie.

A neuf heures, M. le professeur Lortet, entouré de MM. les professeurs Cazeneuve, Hugounenq, Florence, Beauvisage, Barral, Moreau, Sambuc, Causse, Bordier et Morel, tous en robe, et M. le Dr Vincent prennent place à la tribune. Le voile tombe et M. le doyen Lortet s'exprime ainsi :

Discours de M. LORTET, Doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lyon.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Le beau bronze que vous avez devant les yeux, dû au sculpteur de talent, M. Aubert,



reproduit d'une façon frappante les traits si intelligents et si réguliers de l'ami que nous avons perdu, il y a deux ans à peine, et dont le souvenir reste à jamais gravé dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

Ce n'est pas sans une vive émotion, que je vois se dresser au milieu de nous dans cette Faculté qu'il aimait tant, à laquelle il consacrait toutes ses forces, l'image si vivante de Crolas, du professeur éminent, de l'ami au cœur chaud et loyal, dont il me semble encore entendre la voix sympathique accompagnant toujours un regard plein de bonté.

La bonté, n'était-ce point toute son âme ? Rendre service, toujours avec bonne grâce, à ses élèves, à ses amis ; tendre une main secourable aux déshérités de ce monde, consoler, encourager dans les prisons ceux qui étaient frappés par la justice humaine, c'était la préoccupation constante de ses pensées. C'était la bonne part qu'il avait su prendre dans le monde ; on le sentait bien à l'émotion de la foule sympathique et attristée qui accompagnait cet homme de bien à sa demeure dernière.

Durant toute sa vie, il avait su semer autour de lui, à pleines mains, les trésors de son âme généreuse. Mais aussi, dans les jours de douleur, terrassé par une lente et affreuse agonie,



il a pu recueillir les consolations, les témoignages d'affection de tous ceux qui l'avaient vu à l'œuvre. Et toujours il a été le même, depuis l'époque déjà bien lointaine, où nous étions ensemble sur les bancs de la vieille Ecole de Médecine, ensemble aussi dans l'internat des hôpitaux, où se nouait entre nous une amitié qu'aucun nuage n'est jamais venu ternir.

Ensemble aussi, pendant l'année terrible où dans la première ambulance lyonnaise placée sous la direction d'Ollier, il organisa d'une façon admirable le service pharmaceutique. Dès le début de la guerre, dans les Vosges, il fut enlevé par un escadron de Ulhans, près de Plombières, et emmené prisonnier en Allemagne. Cependant, par son heureux caractère, par le charme de sa parole, il put captiver les bonnes grâces du général en chef et rentrer bientôt en France, par la Suisse, pour nous accompagner au milieu des boues de la Sologne, dans les plaines de la Loire et à Beaune-la-Rolande.

Dans l'affreuse campagne de l'Est, il était encore au milieu de nous, se prodiguant partout, exposant sans cesse sa vie, pour semer les consolations et ses soins empressés aux blessés, et surtout aux congelés qui succombaient par centaines aux douloureuses infections amenées par la gangrène des membres inférieurs.



Durant ces longs mois de misère et de souffrances, son courage et son dévouement furent au-dessus de tout éloge ; aussi fut-il récompensé plus tard, comme il le méritait si bien, par le gouvernement de la République.

En 1887, lorsque fut créée la Faculté de Médecine, Crolas était désigné par le ministre pour remplir la chaire de pharmacologie. Pendant vingt-cinq ans, il fut un professeur hors ligne, ne s'occupant que de son enseignement et de l'avenir de ses nombreux élèves qui l'affectionnaient comme un père.

Pendant ces vingt-cinq années d'un travail incessant, il resta le questeur de la Faculté, l'assesseur dévoué du doyen, s'occupant sans cesse du fonctionnement des laboratoires, des services généraux, de mille soins matériels sur lesquels sa surveillance bienveillante s'appesantissait tous les jours.

Malheureusement les heures d'épreuves devaient aussi venir pour cet homme d'élite, pour ce collègue aimé et respecté de tous.

Une affreuse maladie qui le torturait par les plus cruelles souffrances l'obligea d'interrompre son enseignement et d'abandonner, pour la première fois les lourdes responsabilités que lui imposait un service important dans l'administration de nos hôpitaux.



Sa vie s'en allait petit à petit, minée par un mal qui ne pardonne pas, mais le courage et l'énergie qui lui faisaient supporter ses atroces douleurs avec calme et résignation, faisaient notre admiration tout en déchirant notre cœur d'une pitié profonde.

Le 17 novembre 1902, à l'heure où la Faculté allait célébrer le 25^e anniversaire de sa création, je l'ai vu, assis sur un banc du quai de la Charité, contemplant pour la dernière fois cette Faculté qu'il aimait tant et à laquelle il avait consacré le meilleur de sa vie.

Messieurs, c'est à ce collègue qui nous a rendu de si grands services, qui nous a donné ces preuves de tant de dévouement, qu'un comité d'initiative a décidé d'élever, au sein de la Faculté, un monument qui puisse faire connaître les traits de cet homme de bien aux générations futures.

Messieurs les élèves, lorsque vous passerez devant ce bronze, souvenez-vous qu'il est l'image d'un de vos maîtres les plus aimés, qui savait largement donner ses forces et sa vie non seulement pour contribuer à vos succès, mais encore pour répandre sur tous ceux qui souffrent dans ce monde, les trésors de son cœur généreux et loyal. Souvenez-vous que cette image est celle d'un homme d'honneur



qui, toute sa vie, fut fidèle à son devoir, d'un ami qui fut toujours dévoué, d'un Français qui aimait sa patrie avec passion.

Messieurs, au nom de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, j'accepte ce bronze et le confie à la garde respectueuse de l'Université lyonnaise.

Discours de M. le Dr FLORENCE, professeur de pharmacologie.

J'ai à retracer devant vous, en traits trop rapides, la vie si bien remplie d'un homme en qui la nature se plut à réunir, à profusion, toutes les beautés de l'âme et du corps, qu'elle dissémine si parcimonieusement par ailleurs, et qu'elle combla, par surcroît, d'un don inestimable, celui de n'en user qu'avec une discréption, une modestie, une délicatesse sans lesquelles ces beautés eussent couru grand risque, par leur réunion même, de devenir haïssables. Ensemble harmonieux et pur ; qui commandait à chacun l'admiration, que répétait partout la voix publique, qu'elle sortit de la bouche de ceux qui, vivant à son contact, l'appréciaient par ses actes d'un jour ou d'une année, ou de celle de la foule si souvent inconsciente, qui n'avait



pour le juger qu'un seul geste, suffisant toujours; car ce qui émergeait, ce qui rayonnait de lui en pleine et éblouissante lumière, ce fut son inépuisable bonté: « Il a passé en prodiguant le bien », c'est toute sa vie.

Ferdinand Crolas est né à Lyon, le 17 avril 1841, dans le quartier Saint-Just, à l'endroit même où Gui de Chauliac, le grand rénovateur de la chirurgie, écrivait le *Guidon* et l'*Antidotarium*, le premier livre de pharmacie original fait en France, et où reposent ses cendres. Son père, pharmacien distingué, dont le souvenir est encore vivant parmi les habitants de ce quartier qui lui confierent souvent la défense de leurs intérêts communs, s'était fait remarquer par d'intéressantes études sur les nouveautés chimiques de son temps, s'adonna à perfectionner diverses industries, celles des allumettes, du fer réduit par l'hydrogène, des sulfures, et créa une importante usine dont les produits acquirent et conservèrent une juste renommée. Crolas trouva donc en son père un premier et habile initiateur, au milieu de l'officine et du laboratoire où se passa son enfance.

On le destina cependant à la médecine, à laquelle l'invitait tant d'aptitudes natives, et bientôt, de haute lutte, il fut nommé interne des hôpitaux.



Il n'oublia pas ses études de pharmacie, mais par une coquetterie que vous comprendrez, il choisit pour sa thèse de doctorat, un sujet exclusivement médico-chirurgical, où ses connaissances en chimie n'avaient rien à voir : *de la Coxalgie hystérique*. Puis il couronna ses études en pharmacie par une thèse, chose assez rare alors, soutenue également à Montpellier : *de la Pepsine*. Quelle antithèse entre ces deux sujets placés aux pôles opposés du vaste monde médical ! Messieurs, ne nous jugez pas, de grâce, par nos premiers essais, péchés de jeunesse, petits ou grands quelquefois ! Mais je vous atteste que ce ne fut pas le cas des deux premiers travaux de Crolas : il trouva dans l'un et l'autre sujet un côté mystérieux, une inconnue à débrouiller, une ample matière à faire preuve de son rare don d'analyse et de pénétration : il y avait alors un grand mérite à parler d'une coxalgie nouvelle dans le temple encore rempli de la gloire d'Amédée Bonnet ; il n'y en avait pas moins à étudier ce corps qui n'est pas doué de vie, qui cependant n'est pas mort, qui agit en dehors de sa masse : trait d'union entre la vieille thérapeutique animale d'autrefois et celle qui sous le nom d'organothérapie menace d'ébranler tout notre vieil arsenal médical.



Voilà Crolas docteur et pharmacien : vers quels concours va-t-il se diriger ? Les deux voies sont ouvertes devant lui, également souriantes, parsemées des mêmes roses et des mêmes épines : la première cependant (je n'affirme pas, je constate seulement que c'est l'opinion commune),... comment dirai-je ? plus invitante pour le moins à une jeune ambition. Outre l'opiniâtreté au travail et une grande facilité d'assimilation, n'avait-il pas au suprême degré toutes ces qualités extérieures, cet air noble, digne et grave, qui ne font sans doute pas les grands médecins, mais font les médecins heureux ? Et puis un maître, qui se connaissait en hommes comme nul au monde, un oracle toujours écouté, un Trousseau dans une douce sœur de Charité : le professeur Bénédict Teissier, avait deviné Crolas, avait vu en lui pour le moins la sœur de Charité, et lui montrait la voie à prendre : la médecine.

Cruelle indécision, dites-vous ? Non. Cet instant critique ne trouva pas Crolas hésitant : pharmacien de race, de naissance et de tempérament, il alla à la Pharmacie. Et pourtant, il aimait passionnément la médecine, et ne la quitta qu'avec les plus grands regrets... Jamais il ne l'oublia. On a dit qu'au fond de ce choix il y avait un double sacrifice.



Ainsi du moins le comprit sa famille.

Il fut nommé professeur suppléant de chimie et de pharmacie le 8 mai 1868, âgé à peine de vingt-sept ans, et il débuta dans l'enseignement, non par les sciences qui faisaient l'objet habituel et préféré de ses études, mais par la physique : il se montra d'emblée à la hauteur de cette tâche délicate, affirma si bien ses rares facultés d'assimilation et d'exposition que son avenir scientifique, qu'avaient fait prévoir ses thèses, ne fit plus doute pour personne.

Survint la guerre néfaste de 1870. Crolas revint médecin et chirurgien, et partit avec l'ambulance Ollier. Au milieu des désordres de cette guerre non préparée, où les secours aux blessés avaient été encore moins prévus que le reste, il fallut tout organiser, tout créer plutôt ; de petites ambulances avaient été hâtivement établies tout le long des grandes voies sanguinaires de l'Est pour recevoir les blessés qu'on ne pouvait évacuer, et ceux qui n'ont pas vécu ces tristes temps ne liraient pas sans stupefaction dans les rapides notes écrites au jour le jour par M. Crolas, l'état lamentable de dénuement où étaient ces ambulances : on manquera toujours de chirurgiens, d'infirmiers, mais comment comprendre que les ambulances des Vosges, d'Epinal même lui réclamaient du



linge, des bandes, de la charpie, au milieu d'un des plus grands et des plus riches centres de production de tissus du monde ? Crolas, après les premiers soins donnés sur le lieu du combat, allait, presque toujours à pied pendant ce rude hiver, d'une ambulance à l'autre, de Lure à Laon, de Conflans à Saint-Loup, de Rambervilliers à Besançon, et je n'étonnerai personne en disant que, possédant toute la confiance de M. Ollier, il fut l'âme de toutes les organisations que partout il fallut improviser. Je n'ai qu'à dire que la croix de la Légion d'honneur fut la juste récompense de son dévouement et de toutes les preuves d'ardent patriotisme qu'il donna.

On a dit au reste, et le Dr Viennois en a laissé une relation manuscrite, qu'une action d'éclat n'y fut pas étrangère : il apprend que vingt-six blessés sont à Conflans, sans soins ; il s'y rend aussitôt avec les Drs Pernot, Hackenschmitt et Gelot, mais ils tombent dans les avant-gardes de l'armée de Verder, qui les retiennent dans les lignes prussiennes. Sous divers prétextes, le général les faisait aller et revenir d'étapes en étapes, de Saint-Loup à Vesoul, de Vesoul à Epinal, comme des prisonniers, malgré leurs protestations. C'est au cours d'une de ces pérégrinations que Crolas voit tomber



un ballon venant de Paris, et dont l'aéronaute portait des dépêches de la plus haute importance. Crolas accourt, réussit à s'emparer, avant l'arrivée des Prussiens, du dangereux portefeuille que l'aéronaute lui passe, et alors il n'a plus qu'un souci : gagner Strasbourg, puis Bâle, pour faire parvenir les dépêches à leur adresse.

A son retour à Lyon, il reprend son enseignement, et le 24 mai 1873, il est nommé professeur adjoint de pharmacologie : sa titularisation définitive s'imposa lorsque l'ancienne Ecole préparatoire fut transformée en Faculté.

Et alors commença cet enseignement si original, si adéquat aux besoins réels de la pharmacie, si pratique, qui ne se démentit pas en trente ans. Professeur, Crolas l'était dans toute l'acception du mot : très éloquent, sans phraséologie inutile, sobre autant qu'élégant, il mettait à la préparation de ses leçons un soin minutieux, surveillant lui-même ses nombreuses expériences qu'il rendait non seulement instructives, mais encore captivantes par je ne sais quoi de solennel ou de théâtral. En tout, dans son cours, rejoignissait la chose vue, pratiquée, étudiée non seulement au laboratoire, mais déjà à la pharmacie. Il possédait, en effet, au supreme degré ces mille riens, ces imperceptibles



détails professionnels, ces façons, ces tours de main, cette habileté des doigts, réactifs auxquels l'élève implacable reconnaît aussitôt, au sortir de son stage, le maître qui peut encore lui apprendre quelque chose : il alliait à ces indispensables minuties les conceptions les plus hautes de la chimie moderne, et toutes les spéculations d'ordre scientifique les plus abstraites, quand elles étaient réellement nécessaires, mais seulement alors : car ce qui domina toujours dans son enseignement, ce fut le souci de le rendre pratique et essentiellement professionnel.

Le distingué Président de la Société de Pharmacie de Lyon m'a demandé de vous dire, au nom de tous ses collègues, la place qu'occupait Crolas dans la Pharmacie lyonnaise, tant par son magistral enseignement que par l'autorité que sa dignité et la noblesse de sa vie lui avaient acquise. Cet hommage spontané honore autant les élèves que le maître lui-même ; j'ajouterai toutefois que pour apprécier toute l'influence qu'exerça Crolas pendant trente ans sur la pharmacie lyonnaise, ou plus exactement sur la pharmacie du Sud-Est, je devrais vous reporter à cette époque où le cycle complet des études de pharmacie à l'Ecole, se passait en moins de huit mois, et où la chaire de phar-



macologie était le plus souvent confiée à un praticien de la ville, expérimenté, je le veux bien, compétent, je n'en doute pas, mais qui, tout compte fait, pris entre ses clients et ses élèves, en donnait aux uns et aux autres pour leur argent ; et je n'ose vous dire quel argent il recevait de l'Ecole. Crolas eut la bonne fortune d'arriver au moment où la réforme des études médicales d'abord, puis la création de la Faculté et de ses palais lui permirent de donner à son enseignement une ampleur théorique qu'on ne pouvait connaître auparavant, et surtout un côté pratique dans des laboratoires qu'il organisa avec son habituelle maîtrise. Si le niveau scientifique élevé des pharmaciens de ce pays est pour une grande partie l'œuvre de trente années de la vie de Crolas, ne dois-je pas venir au secours de la modestie de leur porte-parole, gêné non pour constater les vertus et les exemples du maître, mais pour en louer dans ses élèves les fruits : je n'ai qu'à dire combien au milieu des difficultés trop évidentes de l'heure présente ils sont restés dignes de leur haute mission, dignes de l'homme en qui ils voyaient leur chef incontesté et incontestable, et l'honneur de toute leur corporation.

Mais Crolas avait à peine pris possession de sa chaire, que son activité débordante fut appe-



lée sur un théâtre plus vaste où il devait bien-tôt tenir le premier rôle. Au moment où la France se relevait déjà, aux yeux de l'Europe étonnée, des ruines de l'année terrible, un imperceptible insecte, le phylloxéra, vint lui faire une guerre plus implacable, tout aussi néfaste, car elle devait compromettre notre malheureux pays jusque dans les sources de sa vitalité et de son crédit. On n'avait pu le combattre en Amérique, et chez nous après des efforts aussi vains que coûteux, le désespoir le plus morne s'était emparé de nos producteurs ; ils aban-donnaient partout la lutte et ne cherchaient même plus à disputer au terrible dévastateur les plus célèbres de nos vignobles, gloire et richesse de la France. Crolas entreprit cette lutte, et fut l'apôtre tenace de cette nouvelle croisade.

Vous me demanderez par quelles séries de circonstances le jeune professeur de pharmacologie, qui ne possédait pas un cep de vigne, qui avait à faire plusieurs lieues pour en voir et les étudier, fut amené à entreprendre cette lutte où partout l'on avait échoué, où tous s'étaient déclarés vaincus ? Je le lui demandai un jour, mais il ne l'a jamais su au juste. Les plantes savent-elles pourquoi elles portent des fleurs ou des fruits ? C'est leur nature. A cet infini-



ment petit qui accumulait ruines sur ruines, à cet infiniment petit qui défiait toutes les puissances humaines comme aux antipodes ces invisibles madrépores, fabricateurs de récifs et de continents, défient la fureur des flots ; à cet infiniment petit qui mettait en faillite le génie de l'homme au moment où celui-ci centuplait la foudre elle-même pour la domestiquer et l'asservir à ses caprices, à cet infiniment petit il fallait l'inlassable patience de Crolas et sa foi d'apôtre.

J'ai assisté à cette campagne extraordinaire si féconde en déboires, si décriée d'abord : insuccès inévitables aux tâtonnements du début, scepticisme général, moqueries non déguisées, sarcasmes, que dis-je, malveillance déclarée, car Crolas eut à se défendre contre les attaques des paysans qui lui attribuaient leurs désastres, rien ne lui manqua de ce qui eût cent fois rebuté tout autre que lui ; et il continua quand même à travers la France le cours de ses conférences, allant de la Champagne à l'Hérault, en se faisant au besoin protéger par les autorités. Et ceux qui étaient venus pour lui faire un mauvais parti s'en allaient à leur vigne convaincus ! Avec une rigueur scientifique parfaite, il répétait ses expériences dans tous les terrains, sous tous les climats, en petit et surtout



en grand dans de vastes champs d'expérience, à Montpellier, à Livourne, à Poleymieux, à Béon, à Meximieux, à Saint-Germain-au-Mont-d'Or, à Thalassieu ; et, tous les ans, de longs et minutieux rapports étaient adressés par lui au Ministre de l'agriculture. Ecoutez les paroles de l'homme le plus qualifié à tous les égards pour juger cette œuvre de Crolas, de M. le professeur Cazeneuve, qui dut à ses préceptes de sauvegarder ses beaux vignobles : « La mission officielle qui lui fut confiée, et qui se prolongea pendant plus de vingt ans, trouva notre collègue aussi actif que désintéressé dans une tâche d'autant plus ardue qu'il fallait triompher aussi bien du mal lui-même que du scepticisme de nos viticulteurs.

« Des conférences scientifiques innombrables, conduites simultanément avec son propre enseignement de la Faculté, ont apporté la lumière au milieu des ténèbres et vaincu bien des résistances. Peu à peu sa parole persuasive faisait des adeptes et entraînait son auditoire à sa suite dans la voie de l'expérimentation.

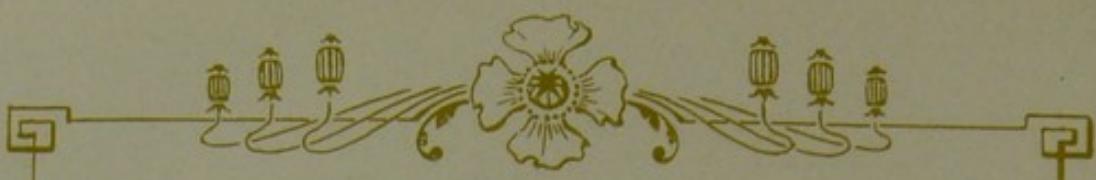
« Je me demande si les masses rurales ne sont pas sorties de cette épreuve, grâce à cette diffusion de la science, grâce à la flamme de l'apôtre, mieux préparées pour l'avenir à accepter les vérités démontrées. Crolas aura contri-



bué à réaliser dans des milieux peu instruits et mal affranchis des préjugés et de la routine aveugle une orientation vers les sages pratiques de l'observation et de l'expérience.

« Il y a un progrès social accompli dans nos campagnes, disons-le, un progrès moral. Celui que nous pleurons en aura été dans notre région un des pionniers les plus dévoués et les plus ardents. »

Notez qu'aucune de ses leçons à la Faculté n'eut à souffrir de sa campagne antiphyllloxérique : sans doute il fut par elle distract des grandes recherches de chimie pure pour lesquelles il a été admirablement préparé, mais qui s'en plaindrait aujourd'hui ! Il n'en fit pas moins des communications à l'Institut, publia des notes très intéressantes et des recherches sur diverses questions de pharmacologie, notamment sur les phosphates de chaux cristallisés, qu'il réussit à préparer dans un état de pureté inconnu avant lui ; sur le fer réduit, le vermillon, l'éther, l'antipyrine, en collaboration avec M. Hugounenq, les dosages d'opium et de quinquinas, la préparation des extraits, l'extraction des alcaloïdes, etc. Sa nature curieuse le poussa à une longue et difficile étude des fulmi-cotons et, par suite, des explosifs de guerre, où il trouva amplement matière à utiliser son extraordinaire patience.



Il fit, en collaboration avec son agrégé, M. Moreau, un manuel de pharmacie chimique, et eut à ses derniers moments la consolation de corriger d'une main déjà mourante une deuxième édition de cet ouvrage.

En lui se trouvaient réunies au suprême degré toutes les qualités de savoir, d'habileté et de conscience que le juge réclame de l'expert, et les divers Parquets de notre région lui confierent, jusqu'à sa dernière heure, les plus délicates affaires.

Sa manière au laboratoire était tout un enseignement que je vous dois : dans une grave affaire, où l'on soupçonna un empoisonnement, la victime avait failli échapper à la mort tant la dose du toxique avait été faible ; les organes trop parcimonieusement envoyés et très altérés ne lui avaient laissé, après l'extraction, qu'un imperceptible vernis, et pourtant il fallait en tirer soit la preuve du crime, et la juste punition infligée par les lois, soit l'innocence d'un inculpé et l'honneur de toute une grande famille. Il y avait un égal danger soit à tenter directement sur ce produit impur les réactions, soit à essayer de purifier ces traces de substance. Que faire ? Crolas s'ingénia à préparer de nombreux verres de montre dans des conditions identiques à celui qui contenait le véritable problème, puis



pendant trois semaines, de l'aube à la nuit, sans une minute de répit, sans se soucier de l'impatience des juges, il répéta sans relâche tous les essais possibles de ces délicates expériences, et alors seulement, sûr de lui et de son procédé, il aborda le verre de montre dépositaire de l'honneur, de la vie peut-être d'un inculpé.

Cette sûreté de jugement, cette conscience absolue de tous ses devoirs, ses rares qualités d'administrateur firent de lui le conseiller obligé, l'arbitre nécessaire de toutes les situations difficiles ou délicates : sa vie ne fut qu'une longue suite de services publics désintéressés, et il suffisait à tout : questeur de cette Faculté, je devrais dire de toute l'Université, et M. le Doyen vous a dit quel questeur fut Crolas ! Membre du Conseil d'hygiène et de salubrité publique, de la Commission des prisons, président de l'Inspection des pharmacies, on l'appelait en outre dans toutes les commissions extra-parlementaires où s'affirmaient toujours son autorité et sa compétence par la rectitude et le sens pratique des opinions qu'il émettait.

Le temps me presse et je ne retiens que deux dignités qui le réclamèrent presque en même temps : l'Académie de Lyon lui ouvrit toutes grandes ses portes, et à ses funérailles M. Beaune, président d'alors, a dit, avec émo-



tion, la place qu'il occupa dans cette honorable Compagnie et les regrets qu'il y a laissés. Puis ce fut l'Administration de nos grands hôpitaux, et il faut que je dise ici tout haut et publiquement, dans cette solennité, les éloquentes paroles que prononça M. Sabran dans la séance du Conseil qui suivit sa mort :

« L'Université et l'Administration des Hospices viennent de faire une grande perte. Notre collègue Crolas a succombé à une cruelle maladie, qui ne laissait depuis longtemps aucun espoir à ses amis. On rappellera, sans doute, sur sa tombe, les services rendus à l'Université par le savant consciencieux qui avait su donner un vif éclat à la partie de l'enseignement qui lui était confiée, et exercer une grande et légitime influence sur le développement de la Faculté de Médecine de Lyon, depuis sa fondation.

« Quant à nous, mes chers collègues, dans la réunion intime de notre Conseil, nous pouvons mesurer l'étendue de la perte que vient de faire notre Administration et constater le vide que laissera dans nos rangs la disparition d'un collègue qui avait su, par les qualités de son esprit et de son cœur, conquérir l'estime, la sympathie et l'affection de tous.

« Crolas nous appartenait depuis l'année 1900; on lui avait confié la difficile et complexe



direction de notre Pharmacie centrale, et non seulement il s'était acquitté de ses délicates fonctions avec une rare distinction, mais encore il avait su occuper une place importante dans notre Conseil, où il était écouté avec la déférence due à son caractère et à l'autorité que lui donnaient ses vastes connaissances et sa profonde expérience des hommes et des choses. Lyonnais d'origine, Crolas avait une profonde affection pour sa ville natale et pour les œuvres nées sur son sol. Aussi s'attacha-t-il de tout son cœur à notre institution hospitalière qu'il connaissait depuis son enfance, qu'il avait mieux connue encore, comme étudiant et interne, mais qu'il n'avait pu bien comprendre et apprécier, disait-il, que depuis qu'il était devenu l'un de ses administrateurs.

« Doué d'un jugement sûr et droit, enclin par sa nature à une bienveillance qui n'excluait pas la fermeté, Crolas était pour nous un collègue dont les conseils étaient aussi précieux que recherchés. Par sa tolérance et son esprit de conciliation, il nous a souvent aidés à triompher des difficultés que suscitent le froissement des amours-propres ou le malentendu des intérêts.

« Aussi notre tristesse est-elle profonde en songeant que nous ne verrons plus au milieu de



nous la figure douce et souriante de ce collègue dont l'aménité attirait toutes les sympathies, de cet ami qui nous secondait si bien en nous apportant sans compter le concours de sa vaste intelligence et de son grand cœur.

« Tout ce que j'ai connu de la vie de Crolas peut se résumer dans ces mots : bonté et devoir. Il était doué de cette bonté qui cherche à se rendre utile à tous, à ne négliger aucune occasion de rendre service et à porter souvent ses regards sur les pauvres et les déshérités au milieu desquels s'écoule notre vie hospitalière.

« Enfin, il était toujours l'homme du devoir. La maladie même, avec ses souffrances et ses angoisses, ne l'empêcha pas de rester activement notre collaborateur. Nous avons eu sous les yeux des mandats ordonnancés par lui pendant sa dernière semaine ! Il a voulu être des nôtres jusqu'à la fin. Aussi, mes chers collègues, en assistant tout à l'heure aux funérailles de cet homme de bien, en accompagnant à sa dernière demeure notre aimé et regretté collègue, nous nous inspirerons des souvenirs qu'il nous laisse, et nous chercherons à apporter dans l'exercice de nos fonctions hospitalières les qualités qui ont distingué notre cher disparu : la bonté et le dévouement. »

Voilà, Messieurs, des paroles qui, sorties



d'une telle bouche, valent pour moi plus que tous les honneurs, toutes ces distinctions, toutes ces décosations qui vinrent à lui sans qu'il eût jamais à les solliciter, à faire pour elles une concession, ou le plus petit accroc de principe : Chevalier du Mérite agricole, de la Couronne d'Italie, officier de l'Instruction publique et du Medjidié, commandeur du Soleil et du Lion de Perse, officier de la Légion d'honneur, officier de la Rose du Brésil, que, par une distinction des plus flatteuses, lui adressa l'empereur Don Pedro, je devrais dire plus exactement que lui adressa le savant correspondant de l'Institut qu'était l'empereur Don Pedro.

Est-ce lui qui était le plus honoré de toutes ces décosations ou celles-ci d'être si bien placées ? J'en laisse juges ceux qui l'ont connu. En tout cas, ces choses qui sont sans doute les dernières à sombrer devant le flot montant du scepticisme moderne, achevaient son portrait. Son portrait ? Ne me le demandez pas. Il a été assez célébré par ailleurs pour que je puisse en prendre prétexte pour cacher mon insuffisance à le reproduire. Et pourquoi m'en cacherai-je ? Aucun peintre n'a pu trouver sur sa palette des couleurs pour reproduire ce grand air, cette noblesse native, cette finesse aristocratique, toutes ces délicatesses féminines rehaussaient



sans le moindre choc, la plus énergique des physionomies. Tous ses portraits sont plus que mauvais, ils sont détestables. Je m'en console par ce bronze de notre maître lyonnais, qui confine par plus d'un côté à notre grande famille pharmaceutique, et à qui nous devons déjà la belle statue qui perpétue, pour nous, l'immortelle pléiade des de Jussieu, ces gloires de notre vieille Société de Pharmacie. Je n'ignore pas que quelques amis, dans l'ardeur de leur culte pour Crolas, auraient voulu dans ce bronze cette incomparable douceur, ce vaporeux, la sérénité douce et bleue de son regard : sa vie, toute son âme peut-être... Mais c'est unapanage que ce sont en tout temps réservé les Dieux immortels.

Que ceux qui n'ont pas eu sous les yeux le spectacle de cette vie si harmonieuse et si féconde, ne croient pas que j'élève le buste de Crolas plus haut pour lui, que je veux refaire sa statue plus grande que nature, selon la tradition des orateurs académiques, obligés par fonction à donner de telles proportions à leurs héros qu'ils étonnent autant ceux qui ont pu coudoyer un tel homme sans le soupçonner, qu'ils laissent sceptique la postérité.

Eh non, j'ai la taille exacte de Crolas, parce que les honneurs que nous lui rendons en ce



moment, il eut, par un rare privilège, à les subir de son vivant. Tous ses collègues voulaient ici même lui rendre un témoignage de leur reconnaissance pour les innombrables services qu'il avait rendus comme questeur à cette Faculté, dont il était l'âme et la vie, lui montrer tout le cas qu'ils faisaient de son dévouement incessant, de sa maîtrise en l'art d'administrateur, oui, mais au fond surtout trop heureux de saisir une occasion de lui donner un gage de leur grande affection, toute la Faculté, dis-je, réunie autour de son doyen à une fête dont l'intimité n'ôtait rien à la solennité, lui offrit en souvenir un bronze d'art. Je devrais citer toutes les mains tendues avec effusion vers lui... Ollier, Gayet, Gailleton, Fochier, Augagneur, Bard, pour ne citer que ceux que n'atteindront pas, ou plus, hélas ! les échos de ma voix. Et, spectateur de cette scène touchante et inoubliable, je ne savais ce que je devais le plus admirer, des paroles chaudes et émues dictées à M. Lortet par son affection pour Crolas, ou de la simplicité calme, de la modestie de celui-ci qui recevait de son vivant, en pleine poitrine, des éloges et des honneurs qu'on ne décerne que devant une tombe ou une statue.

Puis ce furent ses anciens élèves accourus de toutes parts, à l'occasion de sa nomination à la



dignité d'Officier de la Légion d'honneur, trop longtemps attendue au gré de leur impatience légitime et justifiée : ils se réunirent dans les salons Maderni pour confier aussi à l'airain, symbole trop fragile encore des affections durables, les attestations de leur admiration pour le maître qui les avait modelés à son image, pour lui marquer toute leur reconnaissance, et pour se dire réciproquement l'orgueil d'avoir comme chef de la Pharmacie lyonnaise un homme dont l'honneur rejaillissait sur la corporation tout entière, un maître qui ne cessa d'élever les pharmaciens à leurs propres yeux et devant l'estime de leurs concitoyens.

Eh oui, Messieurs, qui étiez là, je vous atteste que ce fut un beau jour pour Crolas que celui où vous consaciez trente années de dévouement à notre cause, trente années de beaux et nobles exemples.

Voilà, Messieurs, les deux jugements que les vivants ont rendus à Crolas, les deux signatures que la postérité si souvent inquiète à souscrire aux panégyriques officiels, n'a qu'à ratifier.

Et maintenant, en terminant, lèverai-je d'une main indiscrete le voile derrière lequel Crolas fut en famille ! Il le faut, car je n'aurais rien dit si je n'avais dit le dieu qu'il fut pour les siens.



Et quelle famille, Messieurs ! Objet du respect et de la vénération de tous, elle fut pour lui ce qu'elle devait être et ce que fut Crolas. Elle capta son cœur tout entier et si bien qu'il refusa toujours d'en rien laisser distraire. « Tous les matins, me disaient ses neveux, nous nous demandions ce qu'il allait inventer pour nous être utile ou agréable ; c'était tous les jours un nouveau sacrifice pour nous. »

Et nous tous, ses élèves, qu'il confondit toujours dans son affection pour les siens, qui étions aussi de sa famille, nous qui participons aujourd'hui avec elle au patrimoine d'honneur qu'il a laissé, nous nous associons au culte qu'elle lui a voué, nous joignons respectueusement nos larmes à leurs larmes, car il y a pour nous, pourquoi le cacherais-je, plus de larmes encore que de fleurs en cette fête.

Nous garderons, dans cette Faculté, dont il fut si longtemps l'âme, l'incarnation vivante, sa mémoire vénérée ; aux générations d'élèves qui suivront, nous montrerons ce buste que nous avons élevé, et nous leur dirons : Voilà un homme vertueux qui a passé en faisant le bien : Imitons-le !

L'émotion est à son comble. Il est impossible de retracer plus exactement le caractère et les qualités précieuses du maître défunt. Sa famille, ses élèves, ses



amis l'ont vu revivre pendant cette matinée, grâce à cette atmosphère d'intimité réellement unique et à la chaleureuse parole de son biographe. Il semblait que Crolas lui-même nous racontait une fois de plus les anecdotes importantes de sa vie.

Après M. Florence, M. le Dr Vincent prend la parole au nom de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

*Discours de M. le Dr Eugène VINCENT,
Professeur agrégé, ex-chirurgien en chef de la
Charité.*

MESSIEURS,

On a parlé d'une manière si parfaite du Dr Ferdinand Crolas, qu'il est superflu et qu'il y aurait témérité à revenir sur l'éloge de son talent de professeur, sur son labeur fécond de pharmacien et de chimiste, sur son dévouement envers ses élèves, sur son zèle patriotique dans la vulgarisation des moyens propres à réprimer le fléau du phylloxéra, sur ses œuvres de science et ses gestes nombreux de bienfaisance et enfin sur son persévérant amour pour la Faculté de Médecine et de Pharmacie qu'il contribua à créer, à développer et qu'il para, ce n'est point trop dire, avec tant de joie, du lustre décoratif de sa belle prestance et de son sourire bienveillant.



S'il fut si grandement à la peine toute sa vie, il était juste qu'il fût à l'honneur après sa mort. C'est une consolation pour nous, la consolation du suprême souvenir, que de voir le buste qui représente sa noble figure prendre rang parmi ceux des trop nombreux disparus d'entre les fondateurs de notre chère Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie. Ces vaillants ouvriers de la première heure (heure qui date seulement de 1877), ces maîtres d'hier composent déjà, pour la génération qui nous suit la *Galerie des Antiques*; car nos élèves nous vieillissent plus vite que le temps à qui l'on ne peut cependant reprocher d'aller trop lentement en besogne. Aimons à croire qu'en érigéant avec tant de hâte sur le piédestal des âges lointains ceux qui les ont précédés et guidés dans la vie, ils obéissent à la généreuse impulsion de cœurs impatients d'ajouter une auréole de culte ancestral au juste tribut de la reconnaissance. Cet état d'âme s'éveillait sans effort au contact du sympathique professeur Crolas, avant que la mort ne l'eût arraché cruellement à ses travaux et à l'affection universelle.

Combien il fut aimé filialement de ses élèves ! N'était-il par leur père ? Les trésors de sa paternité virtuelle étaient inépuisables.



Sa beauté virile et sa bonté expansive exerçaient une attirance admirative à laquelle nul ne pouvait demeurer insensible.

Ne réalisait-il pas l'idéal de la perfection humaine, suivant la définition des Grecs, c'est-à-dire l'alliance de la beauté physique, de la beauté morale et de la beauté intellectuelle ? Le bronze que voici éternisera la première aux yeux de la postérité ; les autres vivront dans notre souvenir comme un prototype rarement atteint, mais vers lequel il est de la dignité d'un homme bien né de marcher sans repos ni défaillance. Nos successeurs sauront lire la leçon qui se dégage de la vie exemplaire de ce maître excellent.

Ceux qui ont un droit permanent à la reconnaissance publique, sont ceux qui déclament peu, qui, sans bruit, concourent à toutes les généreuses entreprises qui tendent, par des actes de dévouement personnel, à réaliser tout d'abord l'assistance la plus efficace possible envers la maladie et la misère physiologique, trop souvent engendrée par la misère sociale, et qui travaillent ensuite à la refonte prudente et graduelle des organismes vieillis de notre société en mal perpétuel de transformation scientifique indéfinie. Cela vaut mieux qu'une vague et stérile phraséologie : « *Veritas et voces prætereaque nihil.* »



Cet adage qui stigmatise les Rhéteurs ne s'applique point au professeur Crolas qui fut toujours et avant tout un homme d'action.

Pour avoir été modeste l'influence sociale de ce savant aimable et bon n'en a été que plus bienfaisante. Les rayons inclinés ne sont-ils pas plus salutaires que les irradiations zénithales d'un soleil dont rien ne voile ni ne tempère les ardeurs dévorantes ?

La douce mémoire du professeur Crolas restera honorée au sein de l'Académie de Lyon comme sous le dôme de la Faculté de Médecine et de Pharmacie. Notre éminent confrère jouira de l'immortalité du souvenir qui échappe parfois aux hommes d'Etat et aux hommes de guerre, mais qui appartient plus sûrement aux vrais savants, aux savants utiles, pour tout dire, aux *pacifiques* qui ont consacré leurs talents aux progrès des connaissances humaines et donné, comme Crolas, leur cœur compatisant à toutes les œuvres philanthropiques, dont une des plus belles à Lyon est celle de l'Administration des Hospices et de la gestion du patrimoine des pauvres. Le professeur Crolas faisait partie de nombreuses sociétés de science ou de bienfaisance : à toutes il apporta un surcroît d'honneur et d'éclat par son grand savoir, par son concours intelligent et dévoué.



L'Académie fut heureuse et fière de le posséder, durant quatre années, sur la liste de ses membres les plus distingués.

Hélas ! à peine l'eût-elle connu qu'elle eut le chagrin de s'en voir séparée par l'implacable maladie qui devait donner à ses mérites, à ses vertus ce quelque chose d'achevé, d'émouvant et de fortifiant aussi qui vient de la bonne souffrance, de celle qui est acceptée avec résignation et courage.

Tous ses collègues de l'Académie, dont il avait si vite conquis les cœurs, ont suivi avec un intérêt poignant les phases du mal horrible qui terrassa notre pauvre ami sans vaincre son héroïque patience. Après avoir partagé nos angoisses et notre deuil, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon a tenu à exprimer par ma faible voix les sentiments de profonde estime qu'elle avait voués au professeur Crolas, dont « la confraternité, a dit mon prédecesseur à la présidence, lui fut doublement chère, par la sûreté de ses relations et l'aménité de son caractère ».

Je suis heureux de déposer l'hommage de l'Académie au pied du monument qui est élevé par ses élèves et ses amis, à la mémoire de notre collègue justement regretté !

Que cette union dans la peine et dans l'hon-



neur soit le gage de la sympathie que notre Compagnie garde à toutes les gloires, à tous les talents des divers foyers intellectuels de notre bonne cité lyonnaise, qui comptera le professeur Ferdinand Crolas parmi ses illustrations les plus incontestées.

Discours de M. MALLEVAL, président de la Société de Pharmacie de Lyon.

MESDAMES, MESSIEURS,

Puisqu'à toute joie humaine doit succéder un lendemain de tristesse, j'apporte aujourd'hui la rançon d'hier.

C'est un hommage ému qu'au nom de tous mes collègues je viens rendre à l'un des derniers disparus de notre Société ; à celui qui y a laissé un vide immense et des regrets qui ne s'éteindront qu'avec la génération de ceux qui ont eu le bonheur de le connaître ou seulement de l'approcher et qui conservaient, d'une fréquentation assidue comme d'un contact passager, la conviction et l'intime satisfaction de se dire son ami.

C'est qu'il était grand le charme qui émanait de cette belle figure, toute rayonnante d'intelli-



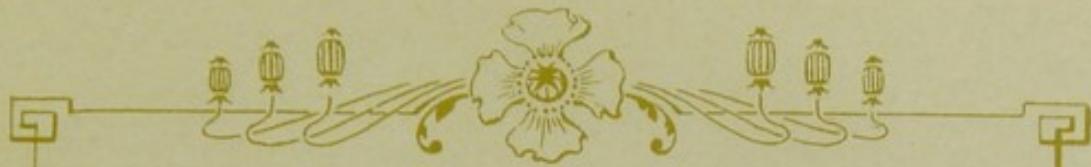
gence et de bonté, au point qu'elle retenait le regard du passant indifférent, qui emportait l'impression d'avoir croisé quelqu'un.

Mais ceux qui pouvaient y mettre un nom, ceux vers qui se tendait cette main à l'étreinte cordiale, en concevaient une légitime fierté, qui se traduisait, pour les plus timides comme pour les plus osés, en formules d'affectueuse déférence ; Crolas ayant ce don bien rare de savoir unir et concilier deux sentiments ordinairement opposés que j'appellerai la familiarité respectueuse.

C'était aussi une conséquence de la dignité de sa vie et du respect de lui-même qu'il pratiquait à un haut degré, et ce respect, il le reportait sur la profession qu'il avait choisie, qu'il exerça activement avant d'occuper la chaire de Pharmacologie à la Faculté.

Cette profession en acquit un lustre qui ne fut pas passager, qui subsiste et qui subsistera longtemps encore, parce que nombre de ses élèves reçurent de son enseignement comme de son exemple l'empreinte ineffaçable qui marque le disciple du sceau du maître aimé et le préserve à tout jamais des défaillances.

Le professeur Crolas fut vice-président de notre Société avant d'en être membre associé, et jusqu'à la fin il accourut à chacune de nos



invitations, paraissant heureux de se trouver au milieu de nous, dans une atmosphère de respect pour le maître et de sympathie pour le collègue.

Aussi la Société de Pharmacie a-t-elle obéi à un pieux sentiment d'amitié et de reconnaissance en participant activement à l'érection de ce monument, manifestation, tangible et durable, de regrets que je serais aussi impuissant à exprimer par des paroles, que l'a été le sculpteur, malgré tout son talent, pour communiquer à ce bronze le charme souverain du modèle.

Ce charme, nous le retrouverons seulement en évoquant le souvenir inoubliable de notre cher et regretté maître Crolas.

Discours de M. le Dr PHILIPPE, président du Syndicat des Pharmaciens de Lyon et du Rhône.

MESDAMES, MESSIEURS,

En apprenant que l'Université lyonnaise avait fixé à cette époque l'inauguration du buste élevé à la mémoire du vénéré professeur Crolas, le Syndicat des Pharmaciens de Lyon et du Rhône décidait aussitôt de demander à l'Association Générale des Pharmaciens de France de tenir à ce même moment son Assemblée annuelle.



De son côté, la Société de Pharmacie de Lyon s'empressait de choisir cette même date pour fêter le centenaire de sa reconstitution.

Enfin, comme si toutes ces manifestations de sympathie envers le maître aimé et connu de notre Université ne nous paraissaient pas suffisantes, nous ajoutions au programme des fêtes projetées la réunion d'un Congrès pharmaceutique comprenant encore la plupart des syndicats non agrégés à l'Association Générale.

De telle sorte que l'on peut dire, sans exagération et sans métaphore, que les délégués du monde pharmaceutique de la France entière sont venus assister à la glorification du Maître vénéré que fut M. le professeur Crolas.

C'est que pour nous pharmaciens, M. le professeur Crolas, par sa science, par une vie remplie de l'idée du devoir et du dévouement, a symbolisé et synthétisé notre profession dans ses plus belles et ses plus nobles aspirations. Il a montré ce que pourrait, ce que devrait être un pharmacien par ses études étendues et ses connaissances variées et aussi par son contact journalier avec les classes sociales laborieuses et intéressantes par le bien que l'on peut y faire.

Né dans ce vieux quartier de Saint-Just où les traditions et les mœurs lyonnaises semblent se continuer et se perpétuer intactes, comme



semble s'immobiliser l'aspect de cette partie ancienne de notre ville, il possédait du Lyonnais ces deux qualités qui le distinguent : l'esprit réfléchi et l'amour de la bienfaisance et de la charité.

Fils d'un pharmacien qui exerçait dans ce quartier depuis nombre d'années, il avait appris notre art dès sa tendre enfance. Il avait grandi dans l'officine et y avait acquis l'esprit pratique et méthodique dont on peut dire que c'était là le trait caractéristique de son savoir.

Reconnaissant des avantages qu'il en avait retirés, il aimait notre profession, il aimait aussi ceux qui l'exercent. Nous avons été ainsi honoré et favorisé de cette affection qui nous a permis de l'approcher et de l'apprécier.

Les études pharmaceutiques, on l'a répété souvent, sont encyclopédiques : elles embrassent toutes les branches de la science ; elles ont plus spécialement pour objet celles dont l'application est immédiatement utile à nos semblables, celles aussi qui, en collaboration avec la médecine, peuvent apporter un soulagement aux misères nombreuses des infortunés.

Grâce à l'ensemble de ces connaissances M. le professeur Crolas a pu suivre l'élan d'un cœur généreux et devenir l'homme de bien que nous avons connu.



C'est ainsi que nous le voyons tour à tour : membre du Conseil d'hygiène, membre de la Commission de surveillance des prisons, président de la Commission pour la lutte contre le phylloxéra et enfin administrateur des hospices de Lyon.

Ces différents titres ne suffisaient pas à retenir toute son activité, et nous pourrions citer encore d'autres œuvres auxquelles il consacrait son temps et sa peine.

Ce seraient de nouveaux fleurons ajoutés à sa couronne ; mais l'énumération première suffit à nous montrer ce qu'il était et comment il devint populaire dans la meilleure acception du mot.

S'il n'eût été prématurément terrassé par un mal sans remède, M. le professeur Crolas aurait pu durant de longues années encore se dévouer à ses semblables, rendre de précieux services dans notre société actuelle où se manifestent de plus en plus les idées d'hygiène et de salubrité publiques et comme conséquence les sentiments de solidarité et de bienfaisance.

Pour nous, cette vie est un bel exemple à suivre.

Nous demandons seulement les moyens et l'occasion de l'imiter dans la mesure et les forces de chacun. Nous ne craignons pas en effet



d'affirmer le rôle social réservé au pharmacien par ses études variées et sa situation. En lui faisant une large place dans les conseils d'hygiène, dans les différentes commissions sanitaires, dans les institutions de bienfaisance, l'Administration pourrait en retirer le meilleur profit pour la société.

La vie et les œuvres sociales de M. Crolas en sont la preuve évidente.

Cette belle cérémonie prend fin laissant à chacun la satisfaction des devoirs rendus à celui qui les méritait à tant de titres. Les étudiants futurs, comme l'a si bien dit M. Lortet, salueront l'homme de bien et le savant en passant devant son buste. Aucun de ses anciens élèves, nous en sommes convaincus, ne traversera la Faculté sans lui rendre cet hommage.

La nombreuse assistance s'écoule silencieusement et, fidèle au rendez-vous de M. le professeur Florence, se rend au Musée Historique de la Faculté. M. le professeur Lacassagne, directeur du Musée, et M. Edmond Locard, conservateur, en font les honneurs. Ce Musée, de fondation récente, il date de deux ans à peine, contient des richesses importantes sur l'histoire de la médecine et de la pharmacie lyonnaise. Nous ne pouvons entreprendre de les décrire et nous comptons sur la promesse de M. Florence de vulgariser ces précieux documents.

Mais le temps presse et quelques congressistes se rendent aux séances des sous-commissions préparatoires à l'Assemblée annuelle de l'Association Générale des Pharmaciens de France.



LISTE DES SOUSCRIPTEURS

POUR LE

Monument de Monsieur le Professeur CROLAS

Famille de M. le Professeur CROLAS.

Société de Pharmacie de Lyon.

Société d'Anthropologie de Lyon.

Union Pharmaceutique du Rhône.

MM.

ALAPETITE, préfet du Rhône,	Lyon
LORTET, doyen de la Faculté de Médecine,	—
BONDET, professeur à	—
GAYET,	—
RENAUT,	—
LÉPINE,	—
MORAT,	—
LACASSAGNE,	—
GAILLETON,	—
PIERRET,	—
ARLOING,	—
TESTUT,	—
TRIPIER,	—
MAYET,	—
SOULIER,	—
TEISSIER,	—
PONCET,	—
HUGOUNENQ,	—
FLORENCE,	—
CAZENEUVE,	—
AUGAGNEUR,	—

MM.

COURMONT, professeur à la Faculté de Médecine,	Lyon
WEILL,	—
JABOULAY,	—
DOYON,	—
BEAUVISAGE,	—
ROLLET,	—
FABRE,	—
ROUX, professeur agrégé à la	—
COLLET,	—
VALLAS,	—
SIRAUD,	—
DURAND,	—
BARRAL,	—
MOREAU,	—
PIC,	—
NOVÉ-JOSSERAND,	—
BÉRARD,	—
PAVIOT,	—
BORDIER,	—
SAMBUC,	—
COURMONT,	—
CHATIN,	—
TIXIER,	—
VILLARD,	—
REGAUD,	—
CAUSSE,	—
LANNOIS,	—
CHANDELUX,	—
ROQUE,	—
CONDAMIN,	—
NICOLAS,	—
GENOUD, chef de clinique à la	—
BRETIN,	—
AURAND,	—
LÉPINE S.,	—
BOULUD,	—
CHANZOZ,	—



MM.

MARDELLIS, chef de clinique à la Faculté de Médecine,	Lyon
VIDAL, président d'honneur de la Société de Pharmacie,	—
MALLEVAL, président —	—
ANDRÉ, membre —	—
AUGÉ, —	—
BAVEREL, —	—
BAUDOIN, —	—
BERNAY, —	—
CHAPPELLE, —	—
COTTON, —	—
DAMIAN, —	—
DESOUS, —	—
DURAND, —	—
GALLIMARD, —	—
GRANGE, —	—
GUÉRET, —	—
HONNORAT, —	—
METTROZ, —	—
MULLER, —	—
NODET, —	—
PATEL, —	—
PETIT, —	—
PHILIPPE, —	—
RIEAUX, —	—
ROYER, —	—
SIMON A., —	—
VIAL, —	—
ARNOUD, pharmacien,	Mers-sur-Mer
AUBERT, pharmacien des hôpitaux,	Lyon
BALLEDIER, pharmacien-adjoint des hôpitaux,	—
BARLERIN, pharmacien,	Tarare
BARBERO, —	Lyon
BARON, —	—
BARRET, —	Vailly-sur-Aisne
BASSET, —	Tassin-la-Demi-Lune
BEAUDET (Alix) --	Oyonnax
BIÉTRIX ainé —	Lyon

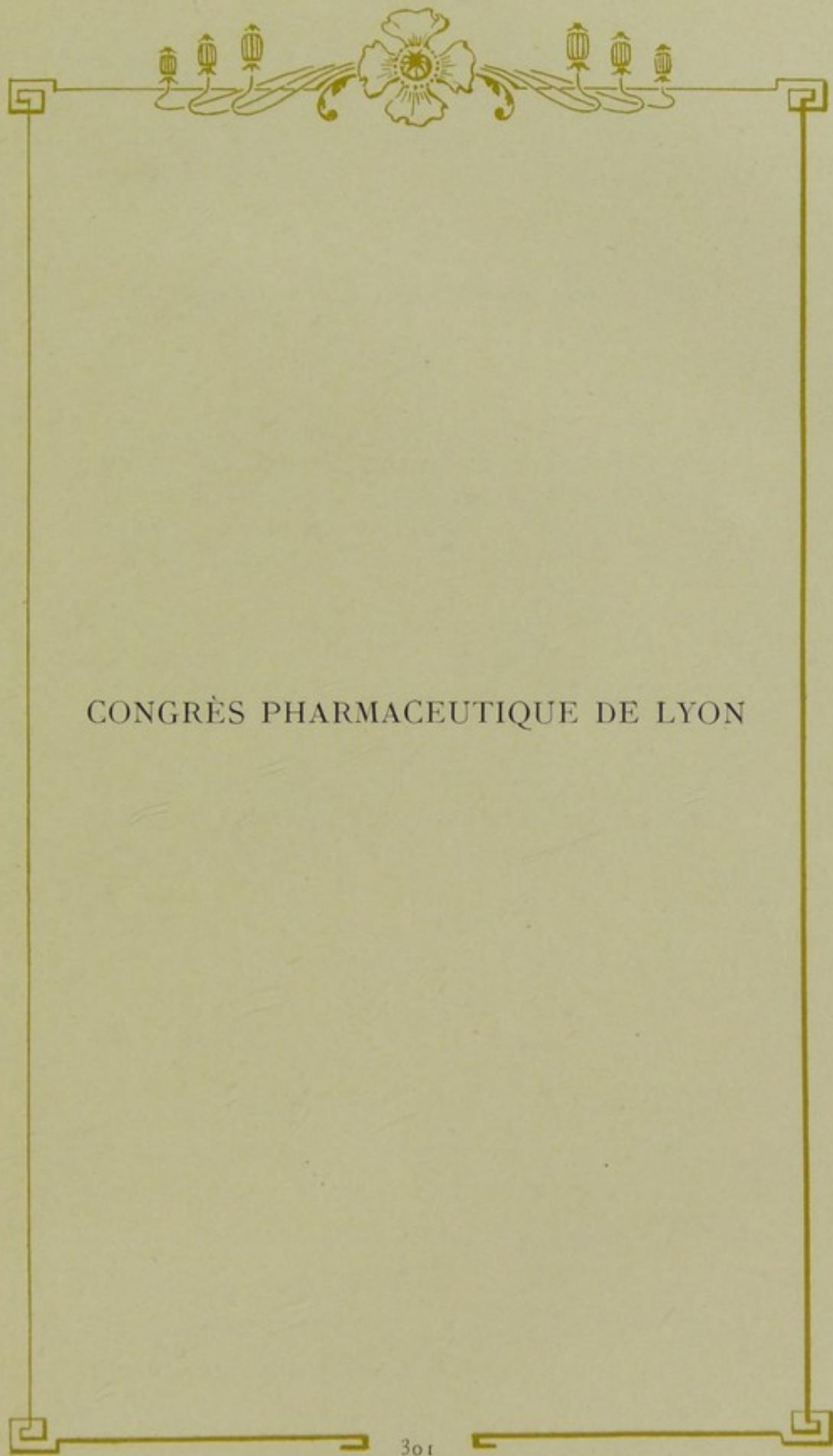
MM.

BONNIN, pharmacien,	La Palisse
BOSSON (Jacques), pharmacien,	Cercié
BORNET (Claudius), —	S ^t -Martin-en-Haut
BOURCET (Joseph), —	Lyon
BROALLIER (Jean), —	—
BRAEMER, professeur à la Faculté de Médecine et Pharmacie,	Toulouse
BRUAIRE, pharmacien,	Lyon
BRUNO-TAVERNIER, pharmacien,	—
BUNOZ, pharmacien,	—
CARPENTIER (M ^{me} Veuve),	—
CARTELET, pharmacien,	Viriville
CHAMBELLAN, pharmacien,	Lyon
CHATILLON, —	—
CHAUVET (Jules), —	Avignon
CHAUVIN, —	Bourgoin
DELORIÈRE, administrateur des Hospices,	Lyon
DEMONFAUCON, pharmacien,	Cluny
DUBOST, —	Mâcon
DUCONDÉ (Simon), pharmacien,	S ^t -Pal-de-Chalençon
DUPRAT (Emile), —	Lyon
DUSSURGET (Mathieu), —	Bois-d'Oingt
EBERLIN, —	Marseille
FOURNIE,	Lyon
GARDETTE, pharmacien,	Philippeville
GERMAIN, —	Lyon
GIVAUDAN, TROUILLAT et C ^{ie} , pharmaciens,	—
GONON, pharmacien,	—
GRILLET (Jean), pharmacien,	L'Arbresle
GROSGURIN (Charles), pharmacien,	Beaulieu-sur-Mer
GROSSET, pharmacien,	Lyon
GUÉRIN, professeur à l'Ecole Supérieure de Pharmacie,	Nancy
GUERPILLON, pharmacien,	Pontcharra
JACQUEMAIRE, —	Villefranche
JANDIN, —	Le Havre
KUENTZ-MEINRAD, pharmacien,	Lyon
LAVOCAT, pharmacien,	—
LERCK, —	Saint-Etienne

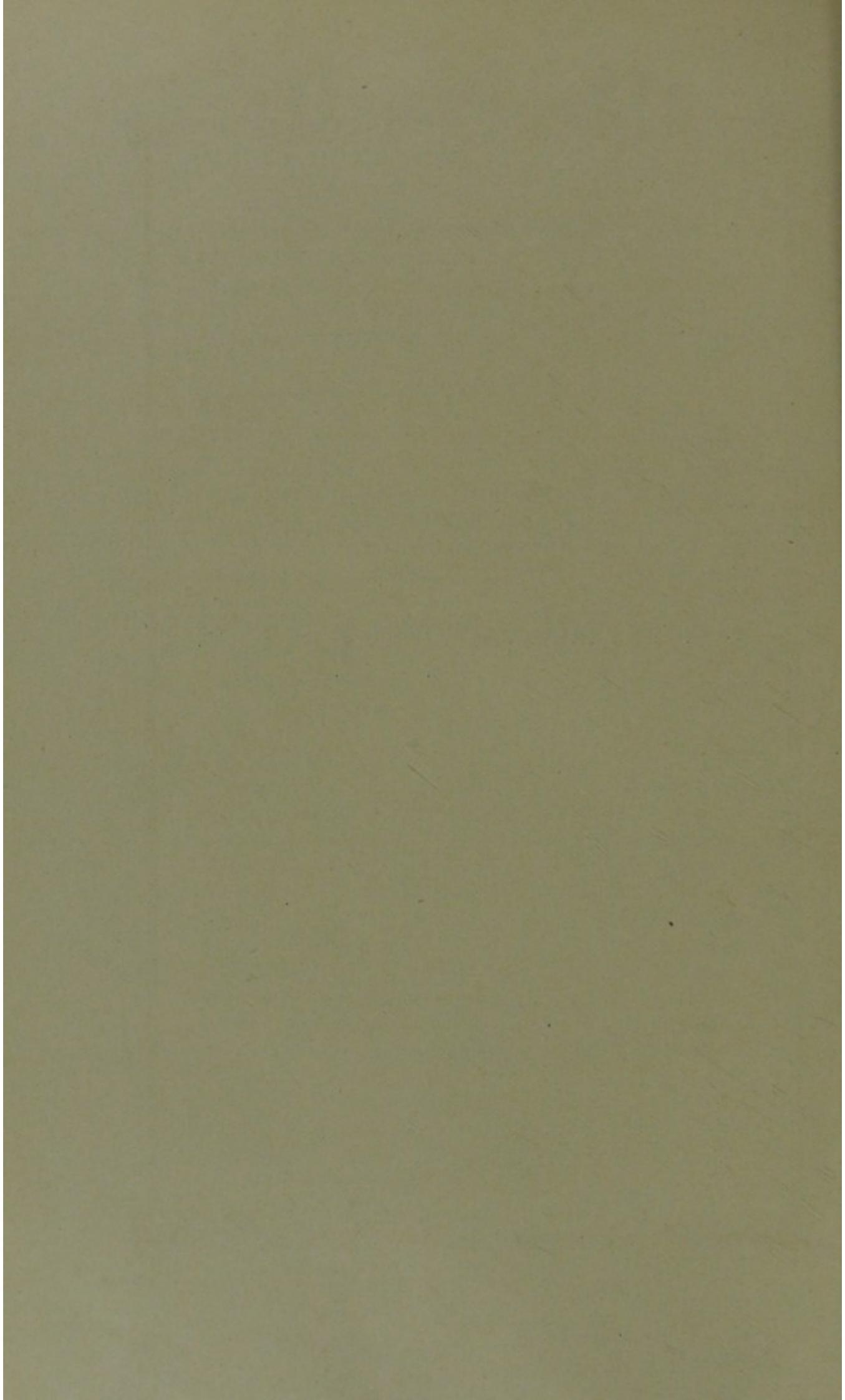


MM.

MAGNIEN, pharmacien chef, Pharmacie Centrale des Hôpitaux	Lyon
MAUGUIN, pharmacien,	—
MERCEY (Constant), pharmacien,	Belleville-sur-Saône
MICHON, docteur en médecine,	Lyon
MOLLARD, pharmacien,	—
MURARD,	—
NEYRET (Claudius), pharmacien,	—
NODOT (L.), —	Semur
OBOUSSIER (Adrien), —	Neuville-sur-Saône
OLLAGNIER (Henri), —	L'Arbresle
PAGE (M ^{lle}), étudiante en pharmacie,	Lyon
PAILLASSON, docteur en médecine,	—
PORTERET, pharmacien des hôpitaux,	—
PROTHIÈRE, pharmacien,	Tarare
PERROUD, —	Lyon
PROTHIÈRE (Léon), pharmacien,	—
REVEL (Charles), —	—
REVERCHON Frères,	—
RONZIÈRE-DECOURT,	—
ROUSSET,	—
SEIGNOL (Claudius), —	—
SERBOURCE,	Chatillon-sur-Seine
SESTIER (Marius), —	Lyon
SEYVET,	Mornant
SIMON (J.), —	Lyon
THÉVENIN,	—
TILLY,	Aillevilliers
ULLIET (Charles), —	Chazay-d'Azergues
VIAL Frères,	Lyon
F. VIBERT, produits hygiéniques,	—
VIDAL, pharmacien,	Arles
WOLFF (Pierre), pharmacien des Hôpitaux de Lyon,	Pierre-Bénite
ANONYME.	



CONGRÈS PHARMACEUTIQUE DE LYON





Congrès Pharmaceutique de Lyon

Ce congrès d'une grande importance a été tenu le 2 juillet : l'assistance était très nombreuse : les autorités administratives et municipales ont bien voulu l'honorer de leur présence en se joignant aux délégués de l'Association Générale et des syndicats de la province.

Les journaux professionnels ont publié *in extenso* le compte rendu des travaux du congrès.

Parmi les discours prononcés au magnifique banquet offert à ses invités par le Syndicat des pharmaciens de Lyon et du Rhône nous devons signaler d'une manière spéciale celui de M. Cacaud, représentant M. le Préfet qui, dans une allocution spirituelle et élevée, a défini le rôle et les devoirs du pharmacien.

Discours de M. CACAUD

MESSIEURS,

M. le Préfet, qui assistait à votre réunion de ce matin, n'a pu se rendre à votre invitation ce soir ; il m'a chargé de l'excuser et de le remplacer auprès de vous, désirant par là affirmer, une fois de plus, son désir d'associer en toute circonstance l'autorité qu'il représente à votre Compagnie.



Ce n'est point sans une certaine émotion, Messieurs, que je m'acquitte de cette mission. Ma pensée s'attache au passé de ces deux journées : celle d'hier consacrée à la glorieuse commémoration du centenaire de la Société de Pharmacie de Lyon ; celle d'aujourd'hui, remplie ce matin par le pieux et solennel hommage rendu à la mémoire respectueusement aimée d'un des maîtres de la pharmacologie, et cette après-midi par la tenue du Congrès professionnel et scientifique de la pharmacie française. Je songe à toutes les tentatives réalisées, heureuses ou infructueuses, à tous les dévouements employés, à toutes les existences utilisées, que résument ces mots de centenaire et de congrès scientifique. Et l'évocation de tout le passé de travail qui tient en ces deux mots n'est point de nature à laisser l'esprit indifférent. Une impression de confiance et d'orgueil sort de cette évocation du passé, et justifie encore une fois les paroles inspirées à l'un des grands penseurs du siècle dernier : « Non il ne faut pas dire du mal de l'homme, car il a trop bien travaillé. »

Hier, la Société de Pharmacie de Lyon, toute enorgueillie de l'ancienneté de ses origines, célébrait son centenaire, et aujourd'hui l'assemblée générale des pharmaciens de France

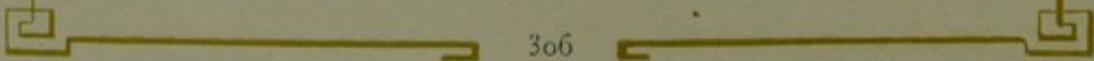
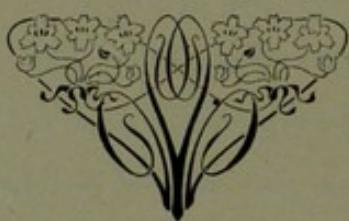


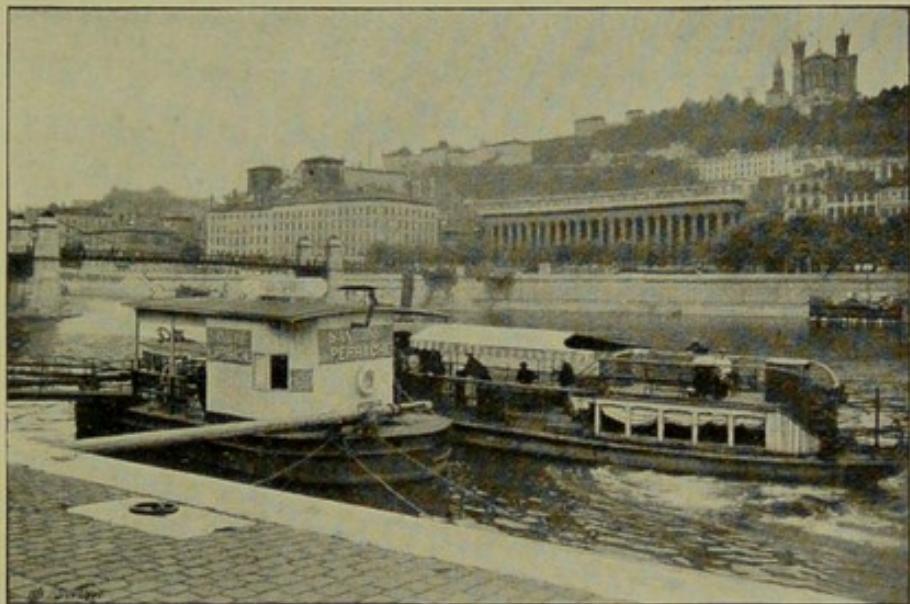
s'est réunie en congrès pour prendre des décisions d'avenir. Il me sera donc permis de dire que le centenaire commémoré hier est un centenaire de jeunesse. Dans l'ordre des réalisations dues à l'activité humaine, les formes sont vieilles ou jeunes, comme les existences humaines, suivant qu'elles sont orientées vers le passé ou vers l'avenir, suivant qu'elles vivent de souvenirs ou d'espérances. Et si l'on peut dire en ce sens que l'art est vieux de son antique et immortelle perfection parce qu'aujourd'hui encore c'est dans la création du passé qu'il cherche ses modèles et ses inspirations, la science, elle, reste vraiment jeune, parce que le génie moderne l'entraîne chaque jour plus avant vers un horizon d'avenir, dont les limites, comme celles des perspectives terrestres, semblent reculer à mesure qu'on s'élève.

La pharmacologie, Messieurs, rentre dans cette règle, et la voie reste large ouverte à vos travaux. A d'autres il appartient de déterminer les causes du mal physique, d'en étudier les formes et les évolutions, d'en indiquer les traitements ; à vous, Messieurs, de rechercher et de découvrir, dans la matière inerte ou vivante répandue dans l'Univers, les principes actifs aptes à pénétrer jusqu'aux profondeurs les plus intimes de l'organisme, jusqu'aux sources



vives de la douleur, pour y porter le remède ou tout au moins le repos. Vous continuerez dans vos laboratoires, à collaborer à l'immense effort de la pensée humaine en révolte contre la souffrance. Chaque perfectionnement nouveau, chaque découverte nouvelle, forme une maille de plus au réseau de protection derrière lequel l'homme abrite sa santé. C'est pour cette œuvre de préservation qu'il vous donne, Messieurs, délégation en pleine confiance.





Visite au Musée des Tissus et excursion aux Monts-d'Or

Le lundi 3 juillet, à 8 heures du matin, rendez-vous au Musée des Tissus. Le Directeur prévenu s'était mis gracieusement à la disposition des congressistes, fort nombreux malgré cette heure matinale. La riche collection de tissus anciens, les belles soieries modernes lyonnaises ont fait l'admiration des visiteurs et surtout des visiteuses, car beaucoup de dames avaient tenu, à rendre visite au Musée, en compagnie de leurs maris.



L'heure de quitter ces merveilles est trop vite arrivée au gré de tout le monde ; mais déjà un bateau-mouche sous pression est amarré au ponton Saint-Antoine et attend les congressistes.

Ceux-ci arrivent nombreux accompagnés de leur famille : beaucoup de dames en fraîches toilettes.

Le capitaine donne le signal du départ et le bateau chargé d'une troupe joyeuse et bigarrée, prend le large sur les ondes tranquilles de la Saône.

Les collines de Saint-Georges, de Fourvière et de la Croix-Rousse, sur l'autre versant, disparaissent rapidement. Chacun admire la variété et la beauté du paysage.

Après les collines de Lyon, c'est la pittoresque Ile-Barbe ; ce sont ensuite les Monts d'Or dont les versants chargés de vignes s'abaissent jusqu'à la Saône. A mesure que nous en remontons le cours sinueux, le paysage est différent.

Le temps est magnifique mais un peu chaud, malgré les précautions minutieuses prises pour se défendre contre les ardeurs du soleil.

Un buffet bien garni est installé à bord du bateau. Cette idée paraît avoir été très appréciée, car nos confrères lui ont tour à tour rendu visite ; plusieurs même y ont accom-



pagné les dames et les timides jeunes filles. Tout s'est passé avec une amabilité, une galanterie du meilleur goût. L'entrain et la plus franche cordialité n'ont cessé d'agrémenter ce voyage.

Il est près de midi lorsque le bateau arrive à Neuville-sur-Saône.

Chacun sent son appétit aiguisé par cette promenade ravissante et fera bientôt honneur à l'excellent déjeuner servi au restaurant du Lion-d'Or.

L'établissement n'a pas de salle assez grande pour contenir toute cette affluence de convives ; aussi c'est au gré des sympathies que l'on se place.

Le charme de ce déjeuner réside non seulement dans l'excellence du service et le bon appétit que chacun y apporte, mais dans le laisser-aller et l'intimité qui s'y manifestent. Nulle gêne, nulle contrainte qui rappelle le protocole de la veille. On dirait plutôt un déjeuner d'étudiants qu'une réunion de graves pharmaciens. M. le professeur Beauvisage donne l'exemple d'une bonne et franche gaieté en chantant au dessert sa chanson de l'opium.

Mais déjà les voitures d'excursion attendent pour le départ. Elles sont rapidement envahies par les congressistes. Elles traversent le pont de Neuville pour prendre la route de Curis et



plus loin le chemin de Poleymieux, patrie du célèbre mathématicien Ampère.

La chaleur est forte, le temps est lourd. Pas la moindre brise ne vient agiter les feuillages immobiles des arbres et nous apporter un peu de fraîcheur.

Par surcroît de malchance les conducteurs se trompent de route et bientôt les chevaux fatigués ont peine à avancer.

Ce contre-temps regrettable nous offre l'occasion d'assister à une scène bien pittoresque : les confrères descendent des voitures et bravement, comme un bataillon d'avant-garde, mais un bataillon aux costumes très divers, car les uns ont quitté leur veston, d'autres ont mis le mouchoir au chapeau, montent à l'assaut du fort du Mont-Verdun avec un entrain magnifique.

Le panorama qui s'offre à nos yeux et se déroule plus étendu à mesure que nous montons davantage est tout simplement féerique. Au nord, les monts du Beaujolais et la Saône que l'on découvre jusqu'à Mâcon et au-delà ; devant nous les plaines immenses du Dauphiné, les Alpes dauphinoises et plus loin les Alpes hautes couronnées de neige ; à l'ouest, les montagnes de la Loire et les monts du Lyonnais.

C'est avec peine qu'on s'éloigne de ce magnifique spectacle. La descente sur Limonest est



rapide ; on se rafraîchit à l'auberge de ce village en attendant l'arrivée des chevaux qui ont repris leur course après un repos bien gagné ; puis les voitures, de nouveau chargées de la troupe joyeuse des congressistes, prennent au grand trot le chemin de Charbonnières-les-Bains.

Nous y arrivons à la nuit. Le dîner est servi au restaurant du Casino. Les frais ombrages du parc nous dédommagent des rigueurs torrides de la journée.

Bientôt le parc s'illumine de nombreuses lanternes vénitiennes et s'embrase de multiples feux de Bengale, puis l'orchestre se fait entendre au milieu de ce décor enchanteur.

Nous devons remercier tout particulièrement M. le docteur Girard, maire de Charbonnières, pour son accueil si bienveillant et ses souhaits cordiaux de bienvenue.

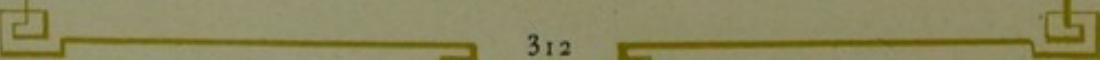
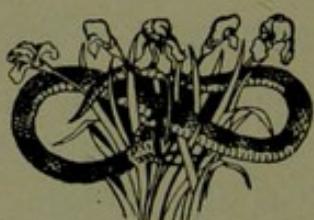
Notre plus vive sympathie également à M. le professeur Raphaël Dubois, habitant Charbonnières, qui assistait au dîner et qui a prononcé quelques paroles fort aimables à l'adresse des congressistes.

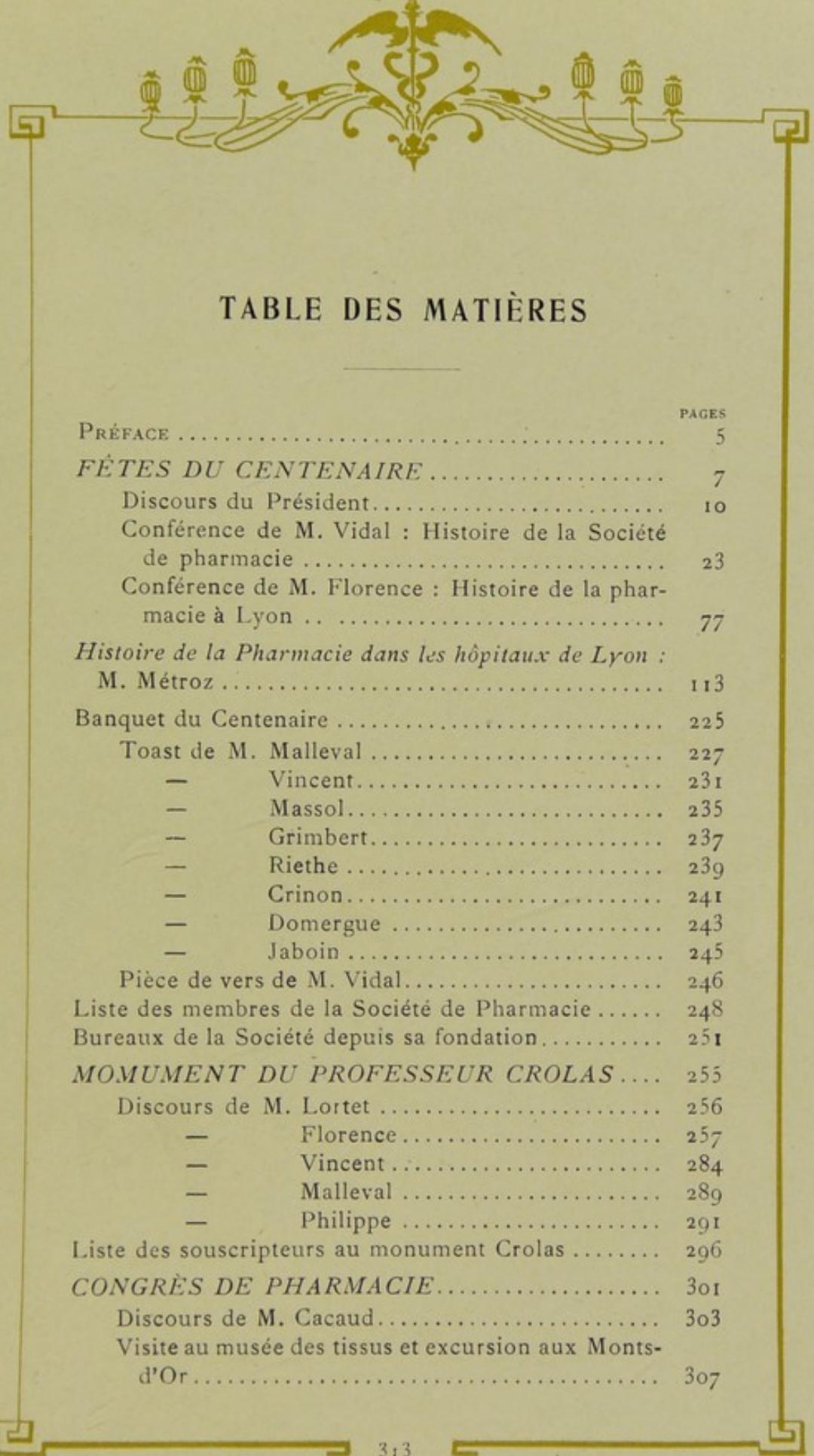
M^{me} Girard et M^{me} R. Dubois avaient tenu à honorer et à charmer ce banquet par leur présence, nous n'aurions garde de l'oublier. M. le Maire présidait ce banquet.



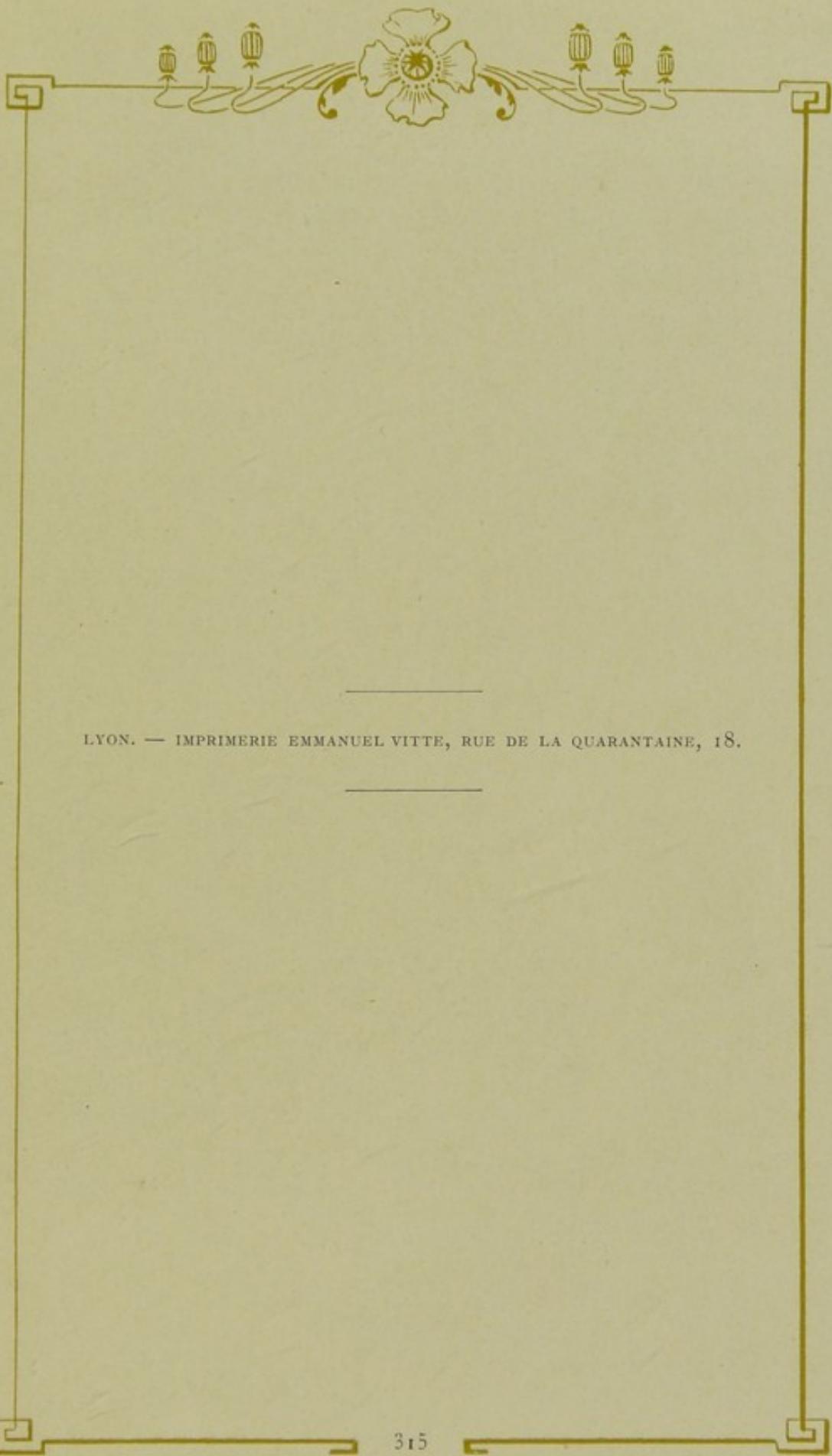
MM. Malleval et Philippe ont répondu en quelques mots à cette cordiale réception.

A minuit et demi, les fêtes pharmaceutiques lyonnaises étaient finies. Un train spécial parti du Casino de Charbonnières emportait tous les congressistes pour les ramener à Lyon où la dispersion s'est faite après les adieux.





	PAGES
PRÉFACE	5
FÉTES DU CENTENAIRE	7
Discours du Président.....	10
Conférence de M. Vidal : Histoire de la Société de pharmacie	23
Conférence de M. Florence : Histoire de la phar- macie à Lyon	77
<i>Histoire de la Pharmacie dans les hôpitaux de Lyon :</i> M. Métroz	113
Banquet du Centenaire	225
Toast de M. Malleval	227
— Vincent.....	231
— Massol.....	235
— Grimbert.....	237
— Riethe	239
— Crinon	241
— Domergue	243
— Jaboin	245
Pièce de vers de M. Vidal.....	246
Liste des membres de la Société de Pharmacie	248
Bureaux de la Société depuis sa fondation.....	251
MOMUMENT DU PROFESSEUR CROLAS	255
Discours de M. Lortet	256
— Florence.....	257
— Vincent.....	284
— Malleval	289
— Philippe	291
Liste des souscripteurs au monument Crolas	296
CONGRÈS DE PHARMACIE	301
Discours de M. Cacaud.....	303
Visite au musée des tissus et excursion aux Monts- d'Or	307



LYON. — IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE DE LA QUARANTINE, 18.

